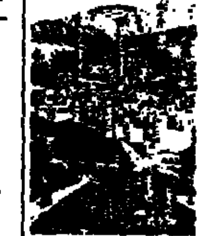
LE MONDE DES LIVRES

■ La croisade réenfantée
■ L'évasion de Christian Gailly



Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16404 – 7,50 F — VENDREDI 24 OCTOBRE 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Les élections en Algérie

La presse locale prévoit une forte abstention lors du scrutin de jeudi. La tentative de « ravalement démocratique » n'a pas convaincu l'opposition. p. 3

■ Justice : l'avis du CSM

Utilisant une procédure rarissime, le Conseil supérieur de la magistrature réclame, dans un avis remis le 16 octobre à Jacques Chirac et que *Le Monde* révèle, un vrai pouvoir de proposition pour la nomination des magistrats du parquet. p. 9

■ L'autre gauche à contre-pied

Surpris par le projet de loi sur les 35 heures, les militants de la gauche non gouvernementale ont du mal à se mobiliser. p. 6

■ L'art du nu au XIX[e]



A travers 350 œuvres, la Bibliothèque nationale de France montre les relations étroites et ambiguës qui unissaient la photographie et la peinture. p. 31

■ Réchauffement climatique

Les propositions de réduction des gaz à effet de serre présentées par Bill Clinton sont très en retrait par rapport à celles de l'Union européenne. p. 5

■ Maurice Druon défend Papon

Le secrétaire perpétuel de l'Académie française a estimé, à la barre mercredi, que ce procès profite « à l'Allemagne, et seulement à l'Allemagne ». p. 10

■ L'avenir de La Poste

La Poste et l'Etat commencent à négocier le contrat de plan. L'entreprise est écartelée entre une concurrence toujours plus vive et ses missions de service public. p. 21

■ Dinosaures : l'impossible retour

Les études semblent confirmer qu'il est *« improbable que de l'ADN géologiquement ancien survive dans des matériaux fossiles »*. Toute résurrection des « terribles lézards » est donc exclue. p. 27

■ Ivresse mortelle

Soixante-dix personnes ont été tuées depuis le début de l'année, à Paris, dans des accidents de la circulation, dont la moitié sont dus à l'alcool. p. 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1024 - 7,50 F

Le krach des places financières asiatiques menace la reprise de la croissance en Europe

Hongkong a perdu depuis lundi 25,6 %. Jeudi, Paris a ouvert en baisse de 2,1 % et Londres de 3,7 %

VICTIME d'une vague de défiance des investisseurs internationaux, la Bourse de Hongkong, la deuxième d'Asie, a enregistré, *jeudi* 23 octobre, un véritable krach dans une atmosphère de panique. L'indice de référence, Hang Seng, a perdu jusqu'à 16,7 %, avant d'abandonner finalement 10,4 % en fin de séance. Le Hang Seng a plongé de 25,6 % depuis le début de la semaine. Pékin exclut tout soutien à la Bourse de Hongkong.

Les autres places financières de la région, notamment Singapour et Tokyo, n'ont pas été épargnées par le sauve-qui-peut des fonds d'investissements. Les gestionnaires redoutent les conséquences très négatives sur la croissance économique asiatique de la poursuite de la baisse des devises et plus encore de la forte hausse des taux d'intérêt. Afin de défendre sa monnaie, l'autorité monétaire de l'ex-colonie a décidé, jeudi matin, de couper les liquidités aux banques *soupçonnées de spéculer contre sa devise.*



La crise asiatique est née au début de l'été après la dévaluation de la devise thaïlandaise, le baht. Les investisseurs internationaux venus en masse depuis des années profiter *de la croissance exceptionnelle de la région* se sont alors brutalement aperçus de la fragilité du « miracle asiatique ». Depuis, la crainte s'est diffusée peu à peu vers les économies considérées comme les plus solides en Asie du Sud-Est, telles Hongkong et Singapour.

Ce krach pourrait avoir des conséquences non négligeables sur les économies des pays occidentaux. Il *risque de déstabiliser le système* financier et de fragiliser les établissements bancaires. Le ralentissement dans la région devrait aussi peser sur la croissance en Europe et aux Etats-Unis. Reflets de ces craintes, les Bourses européennes ont commencé la journée de jeudi sur des baisses sensibles. A l'ouverture, Londres cédait plus de 3,7 % et Paris 2,1 %.

Lire page 2

La France intensifie sa lutte contre le dopage dans le sport

QUATRE NOUVELLES affaires de dopage aux anabolisants risquent, si elles sont confirmées, de ternir l'image du sport français. Elles concernent trois footballeurs professionnels, Vincent Guérin (PSG), Antoine Sibierski (AJ Auxerre) et Dominique Arribagé (Toulouse FC), ainsi qu'un judoka, champion olympique et vice-champion du monde, Djamel Bouras. Les pouvoirs publics veulent couper court à l'*« épidémie »*. Pour sa part, Michel Denisot, président délégué du PSG, a affirmé qu'une quinzaine d'autres cas allaient être révélés dans les prochains jours. A huit mois du coup d'envoi de la Coupe du monde de football, organisée en France, la chasse aux tricheurs s'intensifie.

Lire page 29 et notre éditorial page 15

La Suisse frappée par une étrange épidémie de « coups du lapin »

LES EXPERTS de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents – plus connue sous l'acronyme allemand de Suva – sont confrontés à une étonnante affaire empruntant à la traumatologie et à la médecine, à la psychiatrie et à l'économie. Les assureurs *doivent faire face à une épidémie étrange, qui menace l'équilibre financier des compagnies.* Epidémie d'« entorse bénigne du rachis », selon la terminologie en usage dans les services français de neurochirurgie, de « coup du lapin » selon l'appellation suisse francophone.

Officiellement, le *« coup du lapin »* se définit comme un ensemble de manifestations cliniques (douleurs de la nuque, raideurs cervicales, maux de tête, dépressions, etc.) s'installant de manière chronique quelques mois ou quelques années après un choc, subi le plus souvent lors d'un accident de la circulation, *qui provoque un violent mouvement de flexion du haut du rachis* (colonne vertébrale). Certaines victimes en sont soulagées ou guéries par le port d'une minerve ou le recours à une kinésithérapie spécialisée. D'autres résistent à toutes les tentatives thérapeutiques. La principale difficulté tient à l'absence de signes permettant d'établir un diagnostic sûr : l'examen clinique est normal et les multiples et coûteuses explorations radiologiques ne permettent pas de mettre en évidence les lésions à l'origine du mal.

Face au « coup du lapin », le médecin doit donc croire son patient sur parole. Et l'assureur faire confiance au médecin. Or, en Suisse, le nombre des victimes déclarées a augmenté dans des proportions spectaculaires. Il a triplé depuis 1990. Il atteint aujourd'hui entre 5 000 et 6 000 cas annuels pour la seule Suva, qui couvre les deux tiers de la population suisse. Les compagnies sont d'autant plus inquiètes que le tribunal fédéral des assurances a admis que les victimes pouvaient être indemnisées même si aucune lésion ne pouvait être mise en évidence.

« Nous nous demandons si certains médecins, patients et avocats n'empirent pas la situation en attribuant nombre de souffrances au "coup du lapin", a déclaré au *Nouveau Quotidien* le docteur Erich Bär, médecin-expert de la Suva. *Il est tout de même paradoxal que ces troubles augmentent alors même que les constructeurs de voitures ont généralisé les appuie-tête censés les empêcher. En outre, comment expliquer qu'en Suisse romande les cas signalés restent proportionnellement moins importants que dans le reste du pays ? »* Cette déclaration est une attaque directe contre la Schweizerischer Schleudertraumaverband, association de victimes basée depuis cinq ans à Zurich et qui compte près de trois mille membres.

Le médecin de la Suva ajoute que des études épidémiologiques conduites en Lettonie ou à Hongkong ont montré que les cas de « coup du lapin » y étaient proportionnellement beaucoup moins nombreux qu'en Suisse. Or, dans ces pays, les compagnies d'assurances n'indemnisent pas ce type de dommage. *« On se plaint peut-être plus facilement si l'on sait que l'on sera remboursé »*, dit le médecin, ce qui indigne les responsables de l'association zurichoise. Ceux-ci affirment que, s'il y a moins de cas en Suisse romande, c'est parce que les victimes ignorent à qui elles doivent s'adresser pour être indemnisées.

Jean-Yves Nau

Un futur si proche

À QUOI ressembleront l'an 2000... et ceux qui suivront ? Des fantasmes millénaristes aux prospectives les plus effrénées, *en passant par les analyses argumentées de ce futur si proche*, les tentatives de réponses ne manquent pas.

C'est cette dernière voie que *Le Monde* a choisi d'explorer, à la veille du premier des forums organisés par la Mission pour la célébration de l'an 2000, lequel se déroulera à Lyon, du 24 au 26 octobre.

Des philosophes, un historien, un spécialiste de géopolitique et le responsable d'un organisme d'études *des problèmes judiciaires passent au crible de la réflexion* ce futur imminent, ce futur, à vrai dire, déjà largement présent.

Lire notre dossier pages 17 à 20

L'échec d'un pacte social à la française

DEUX SEMAINES après la *conférence nationale sur l'emploi* et l'annonce de la démission de Jean Gandois de la présidence du CNPF, seule l'Association française des banques a décidé d'ouvrir des négociations directement liées à la réduction du temps de travail. Dans les autres secteurs, rares sont les grandes entreprises *qui ont arrêté leur position sur ce sujet. La plupart expliquent cet attentisme par la nécessaire « mise à plat »* des horaires existants. Aucune ne l'attribue à la démission de M. Gandois, souvent qualifiée de *« non-événement »*, tant les prises de position du CNPF ou des principales branches influent peu sur leurs décisions.

Malgré tout, la *démission de* Jean Gandois *constitue un échec* pour le gouvernement dans la mesure où celui-ci n'est pas parvenu à obtenir un consensus sur sa politique de l'emploi. Dans tous les pays où le gouvernement a tenté d'organiser une conférence nationale, l'objectif était identique : résoudre, par le consensus, un problème *social structurel, dont la solution nécessite que chacun* fasse un pas vers l'autre, quitte à être impopulaire auprès de sa base. En privilégiant l'intérêt général au détriment de leurs mandants, les partenaires sociaux espèrent reconquérir une partie de leur légitimité perdue.

La France, une fois de plus, se *distingue. La conférence nationale débouche sur la plus grave crise* des relations sociales depuis l'échec des négociations sur la flexibilité en 1984. Comment en est-on arrivé là ? Le gouvernement et le patronat portent chacun une part de responsabilité. Les socialistes n'ont pas pris la peine d'étudier la leçon des pactes sociaux à l'*étranger* (*Le Monde* du 20 septembre).

Aux Pays-Bas, en Irlande, en Italie et en Espagne, l'Etat et les partenaires sociaux s'étaient auparavant mis d'accord sur l'objectif à atteindre. La conférence n'avait pour but que de définir les moyens pour y parvenir. En France, non seulement aucun objectif commun n'a été défini explicitement et conjointement mais, *pour diminuer* le chômage, le gouvernement a mis en avant une mesure très controversée : la réduction du temps de travail.

Frédéric Lemaître

Lire la suite page 15

La fiancée du pirate



BERNADETTE LAFONT

NATURE, brute de décoffrage comme les filles du cinéma néoréaliste italien *« qui ont des poils sous les bras »* : ainsi voyait-on Bernadette Lafont il y a quarante ans, à ses débuts au cinéma, *« la seule fidélité »* de sa vie. La *Fiancée du pirate*, qui fut l'égérie de la nouvelle vague, publie *Le Roman de ma vie* et propose, dans une salle parisienne, son « Tour du monde en 80 films ».

Lire page 14

KRACH La Bourse de Hongkong a chuté de plus de 10 %, jeudi 23 octobre, menaçant le statut d'une place financière considérée comme le dernier refuge des capitaux placés dans le continent. ● EN ASIE, les monnaies continuent de chuter. La situation politique en Thaïlande hypothèque les chances de redressement économique, alors que les effets de la crise risquent d'affecter la Chine, dont l'économie repose sur des structures encore fragiles. ● LES PLACES BOURSIÈRES occidentales ne sont pas à l'abri, elles non plus, des secousses consécutives à la chute des marchés asiatiques. Cette crise risque d'avoir des conséquences négatives pour l'activité économique aux Etats-Unis et en Europe, et l'équilibre du système financier international. Elle pourrait, selon certaines estimations, coûter au moins 0,2 % de croissance à l'économie française en 1998.

La crise des marchés en Asie menace le système financier international

Hongkong vient, à son tour, d'être touchée par la crise boursière qui atteint l'ensemble des pays de l'Asie de l'Est depuis l'été. La Bourse de l'ancienne colonie britannique a connu, jeudi 23 octobre, un véritable krach

L'ONDE DE CHOC de la crise financière qui a frappé l'Asie du Sud-Est depuis l'été atteint maintenant les économies considérées comme les plus solides de la région, à commencer par Hongkong. Au contraire de la Thaïlande, épicentre de la vague sans précédent de fuite des capitaux qui touche l'Asie depuis cet été, l'ex-colonie britannique accumule les excédents budgétaires et commerciaux et dispose de 85 milliards de dollars (510 milliards de francs) de réserves de change. Mais cela ne l'a pas mise à l'abri de la défiance des investisseurs étrangers.

Les gestionnaires craignent les conséquences très négatives sur la croissance des économies asiatiques *de la poursuite de la baisse des devises et plus encore de la forte hausse des taux d'intérêt dans l'ensemble de la région.*

SAUVE-QUI-PEUT

La Bourse de Hongkong, la deuxième d'Asie, et dont la taille est comparable à celle de Paris, a enregistré un véritable krach, jeudi 23 octobre. Dans une atmosphère de panique, l'indice de référence, Hangseng, a perdu jusqu'à 16,7 %, avant d'abandonner finalement 10,41 % en fin de séance. Au total, le Hangseng a plongé de 25,6 % depuis le début de la semaine. Une déroute plus importante encore qu'en 1989 : les affrontements de la place Tiananmen à Pékin avaient provoqué une chute de 25 % de la Bourse de Hongkong en quatre jours.

Aujourd'hui, Hongkong n'est plus un refuge. « *Pendant que les autres marchés asiatiques plongeaient, les investisseurs internationaux ont rapatrié cet été une partie de leurs avoirs à Hongkong* », explique Rupert Byng, responsable à Londres des ventes d'actions de Sassoon Securities, une société de Bourse de Singapour. « *La bulle spéculative boursière et immobilière déjà existante à Hongkong a pris alors des proportions invraisemblables* », ajoute-t-il. Cette bulle vient d'exploser et les capitaux fuient.

Les autres places financières de la région n'ont pas été épargnées, jeudi, par le sauve-qui-peut des fonds d'investissements. La Bourse de Singapour a cédé jeudi 5,87 % retrouvant ses plus bas niveaux depuis février 1993. Dans une étude rendue publique mercredi 22 octobre, la banque SBC Warburg ramène ses prévisions de croissance pour 1998 de l'économie singapourienne de 6 % à 2 %. La Bourse de Kuala Lumpur a perdu 3,95 % (pour sa cinquième séance consécutive de baisse) et celle de Manille a touché un plancher historique 4,98 %. Tokyo, très sensible à la conjoncture en Asie du Sud-Est, a abandonné jeudi plus de 3 %.

En dépit des efforts des autorités de Hongkong pour préserver la parité établie depuis quatorze ans entre le dollar de Hongkong et le dollar américain, la devise de Hongkong a fortement reculé.

IMPASSE

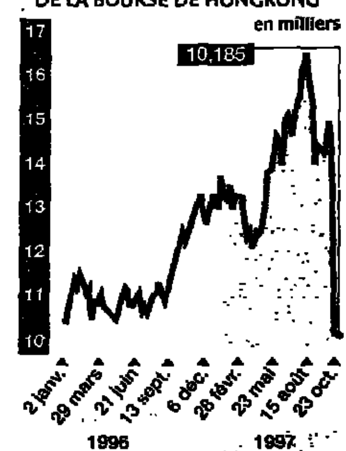
Elle s'échangeait à la mi-journée à 7,61 dollars pour un dollar américain contre 7,49 en début de séance. Le dollar de Singapour et le ringgit de Malaisie étaient soumis aussi à de fortes pressions, chutant respectivement à 1,5968 (contre 1,5850 mercredi) et 3,4160 (contre 3,3950).

Les autorités monétaires de Hongkong ont décidé jeudi matin de couper les liquités aux établissements soupçonnés de spéculer contre leur devise. Cela a entraîné une flambée des taux sur le marché interbancaire, alourdissant brutalement le coût du refinancement pour les banques de la place. Le loyer de l'argent au jour le jour a atteint le niveau de 300 %. Il était passé de 6 % mardi à 20 % mercredi. Ces mêmes autorités semblent se trouver dans une impasse. « *S'ils cherchent à défendre à tout prix leur devise, les taux d'intérêt vont rester très élevés ce qui va affecter non seulement la Bourse mais le marché immobilier qui a atteint des sommets. Mais s'ils ne défendent pas leur monnaie, cela va accélérer la fuite des capitaux et les conséquences seront tout aussi désastreuses pour la Bourse, l'immobilier et l'économie de Hongkong* », explique Christina Cheung, responsable de RBC Investment Management Asia.

Eric Leser

Fuite des investisseurs étrangers

INDICE HANGSENG DE LA BOURSE DE HONGKONG



L'indice Hangseng de la Bourse de Hongkong a retrouvé ses niveaux du début de 1996.

Le risque s'accroît pour les pays occidentaux

L'AGGRAVATION brutale de la crise monétaire et boursière en Asie du Sud-est aura-t-elle des conséquences pour les économies des pays occidentaux ? Constitue-t-elle une menace, en Europe, pour la reprise économique ? Jusqu'à présent, les dirigeants des grands pays industrialisés avaient tenu à minimiser l'impact de la tempête financière asiatique sur la croissance mondiale. Au début du mois d'août, la responsable économique de la Maison Blanche, Janet Yellen, avait estimé que l'économie américaine n'était pas menacée. « *Je ne pense pas que ces événements extérieurs soient suffisamment significatifs pour nous sortir du rail* », avait-elle affirmé.

Mais depuis, non seulement la chute des monnaies et des places boursières de la région s'est accélérée mais surtout la crise s'est étendue à des pays à niveau de vie élevé. A Hongkong, le produit national brut par habitant dépasse 22 000 dollars, soit un niveau équivalent à celui observé aux Etats-Unis, en Allemagne ou en France. Ce changement de dimension modifie aussi la nature et l'importance des risques pour les pays occidentaux.

CONSÉQUENCES DIRECTES AUX ÉTATS-UNIS

Ceux-ci sont de deux types. Le premier concerne l'équilibre du système financier mondial. Le krach de Hongkong, le second marché boursier de l'Asie et le sixième dans le monde, fait planer la menace d'une contagion aux autres grandes places. Afin de compenser les pertes subies sur leurs placements en Thaïlande, à Singapour ou à Hongkong, les gestionnaires pourraient choisir de prendre leurs profits à Wall Street, Francfort ou Paris. On ne peut, surtout, exclure, compte tenu de l'ampleur des pertes (évaluées à plusieurs centaines de milliards de francs), que quelques grandes banques américaines ou européennes se retrouvent aujourd'hui en situation financière délicate. Certains craignent des faillites, comme celle dont avait été victime la banque britannique Barings, en 1995, à la suite d'opérations sur le marché des actions japonaises. Ils s'interrogent aussi sur la résistance à cette tempête de la HSBC (Hongkong and Shangaï Banking Corp.), qui est la plus grande banque du monde. Même si une crise « systémique » est évitée, le krach des places asiatiques fragilisera le système financier et bancaire mondial et pourrait, notamment, inciter les banques à restreindre leur distribution de crédits aux entreprises.

La crise aura aussi des conséquences économiques négatives directes pour les Etats-Unis et l'Europe. Les plans de rigueur mis en place en Asie pour accompagner la dévaluation des monnaies et limiter les tensions inflationnistes se traduiront par un ralentissement économique brutal dans la région. Le Japon, déjà mal en point, sera aussi touché en raison de ses relations commerciales très étroites avec les pays de l'Asean (Association des Nations du sud-est asiatique). Ce ralentissement général pèsera sur l'activité aux Etats-Unis et en Europe : les exportations seront pénalisées, surtout si certains grands programmes d'infrastructure sont annulés, tandis que la compétitivité des produits asiatiques sera renforcée.

Le commerce entre les Etats-Unis et l'Asie en développement avait atteint en 1996 109 milliards de dollars et généré 700 000 emplois aux Etats-Unis, selon une étude réalisée par le département du travail américain. Même si elle est moins affectée que l'Allemagne, très active en Asie du Sud-Est, la France ne sera pas épargnée : elle réalise 6,2 % du total de ses exportations dans cette région. La crise asiatique, estiment les experts, est une très mauvaise nouvelle pour la reprise économique en Europe, jusqu'à présent essentiellement tirée par les exportations. Elle pourrait coûter, selon certains calculs, au moins 0,2 % de croissance à la France en 1998.

Pierre-Antoine Delhommais

La Chine pourrait être entraînée dans la tourmente

PÉKIN
de notre correspondant

La Chine est-elle à l'abri des contrecoups de la crise monétaire asiatique ? Pour Pékin, qui détient la clé ultime des choix qui seront faits à Hongkong entre maintien d'une monnaie forte pour raisons politiques ou réalisme économique, les événements des derniers jours prennent un tour singulièrement préoccupant.

Paradoxe : au moment même où la tourmente s'accentue sur les marchés financiers d'Asie, la banque centrale de Chine a annoncé, avec effet ce jeudi 23 octobre, une nouvelle baisse – 1,1 à 1,5 % – de ses taux d'intérêt sur les prêts et dépôts. Cette mesure, prise pour des raisons domestiques, va à l'encontre du mouvement général de la région, et semblerait suggérer que le « dragon » chinois se porte mieux que les « tigres » aux pattes blessées qui l'entourent. En réalité, la mesure adoptée par la Banque populaire de Chine, qui est la troisième diminution récente des taux d'intérêt depuis celles de mai et d'août 1996, indique que la Chine est dans une phase économique différente et traduit simplement son retard par rapport à ses petits voisins. Par de telles décisions, Pékin veut faciliter la restructuration des entreprises publiques en vue de soulager la pression de ce secteur sur les caisses de l'Etat.

RISQUE DE MINI-KRACH

Mais derrière cette vitrine la situation réelle de la Chine n'est pas aussi brillante. Les dévaluations en série des monnaies du Sud-Est asiatique vont avoir un effet de ricochet sur le commerce extérieur chinois. Les produits chinois, exportés en dollars américains, rarement comptabilisés dans la monnaie de Pékin, qui n'est pas encore réellement convertible, vont redevenir plus coûteux que leurs concurrents de la région. Le tassement prévisible de la croissance des exportations chinoises va sans doute s'accentuer.

Plus préoccupante peut-être est la direction économique qu'emprunte aujourd'hui la Chine. Si l'on en juge par des indicateurs comme les marchés immobiliers de Pékin et Shanghaï, des taux d'inoccupation de 30 à 40 % de la surface construite en immeubles d'affaires conduisent certains à évoquer le risque d'un effondrement à moyen terme. Rien ou presque ne distingue les pratiques chinoises de celles qui sont à la source des mésaventures de l'Asie du Sud-Est. Corruption, clientélisme, spéculation immobilière, désorganisation du système fiscal et faiblesse des institutions bancaires, constitution de féodalités économiques à solide assise politique largement hors de portée de la justice ou de réglementations, opacité des transactions... autant d'ingrédients qui font prédire à certains qu'un mini-krach chinois, même en l'absence de Bourses dignes de ce nom, n'est nullement à exclure.

Si une leçon reste à retenir, pour Pékin, des tourments affectant Hongkong, c'est que les certitudes s'effondrent rapidement à l'heure d'une mondialisation à laquelle l'Empire du milieu ne peut plus échapper totalement, quelle que soit la taille de son marché intérieur encore bien limité. Les plus optimistes dans l'ancienne colonie affirmaient, voici quelques mois, que l'index Hangseng crèverait le plafond des 20 000 points à l'aube de 1998. Sa chute des derniers jours vient démentir brutalement cette prédiction. Qu'en sera-t-il des prévisions qui faisaient de la Chine des premières années du XXI[e] siècle « *la plus large économie du monde* » ? La question se justifie au vu des engagements pris dans ce pays par la communauté internationale et par les milieux d'affaires du monde entier.

Francis Deron

En Thaïlande, l'incertitude politique freine la reprise économique

BANGKOK
de notre correspondant

L'incertitude politique, en Thaïlande, continue de freiner tout redressement de la situation économique et financière. L'application des mesures d'urgence annoncées la semaine dernière en pâtit. L'indécision du premier ministre, le général Chaovalith Yongchaiyuth, et les querelles au sein de son cabinet de coalition expliquent, toutefois, la dégradation régulière du climat depuis le flottement, le 2 juillet, du baht thaïlandais. Ce dernier a atteint mercredi son niveau le plus bas : plus de 39 bahts pour un dollar, contre moins de 26 bahts fin juin. L'indice de la Bourse de Bangkok, quant à lui, a chuté de moitié depuis fin 1996.

Les Thaïlandais donnent, en outre, l'impression de traîner les pieds dans l'application d'un plan d'austérité négocié en août avec le FMI et d'un montant de 17,2 milliards de dollars. La semaine dernière, le gouvernement avait annoncé une taxe impopulaire sur le prix de l'essence. Dans une volte-face qui n'est pas la première, le général Chaovalith est revenu, quarante-huit heures plus tard, sur cette décision.

REMANIEMENT REPORTÉ

Ainsi désavoué, le ministre des finances, Thanong Bidaya, a déclaré qu'il ne souhaitait pas demeurer au sein du cabinet lors d'un remaniement présenté comme imminent. Une réorganisation profonde du gouvernement, annoncée fin septembre, a été reportée de jour en jour faute d'un accord entre les deux formations qui le dominent, le New Aspiration Party de Chaovalith et le Chat Pattana du général Chatichai Choonhavan, un ancien premier ministre. L'impasse est due non à des querelles de préséance mais à la volonté du Chat Pattana de contrôler l'économie.

Au moment où il faudrait trancher pour restaurer la confiance, les valses-hésitations du gouvernement commencent à irriter. Des cols blancs descendent dans la rue, pour la première fois depuis les affrontements de 1992, pour réclamer la démission du général Chaovalith. Les milieux d'affaires expriment leur mécontentement. Pour être plus prudents et clamer leur « *neutralité* », les chefs de l'armée font cependant savoir qu'ils ne croient plus guère à la capacité de Chaovalith de redresser la situation. Un conseiller du roi, l'ancien premier ministre Prem Tinsulanonda, a proposé la formation d'un gouvernement national chargé de relancer l'économie et d'organiser, en mai prochain, des élections. Mais, dans un système au sein duquel politique et affaires font encore trop bon ménage, les élus de 1997 font le dos rond.

CONTRAINT AU DÉMENTI

Les ministres chargés du redressement de l'économie sont soumis à de telles pressions politiques que leur marge de manoeuvre est réduite. Les bons candidats seront peu nombreux tant que Chaovalith demeurera au pouvoir, et deux d'entre eux auraient refusé mercredi la succession du ministre des finances Thanong Bidaya.

Un hiatus est donc apparu entre les réflexes de la classe politique et l'urgence d'une relance de l'économie. Entretemps, la dette extérieure continue de croître et les négociations pour le rachat ou la liquidation de cinquante-deux sociétés financières sont au point mort. Les rumeurs abondent et le premier ministre a été contraint de démentir avoir envisagé de proclamer l'état d'urgence. La situation continue de pourrir, mais assez lentement pour que l'incertitude puisse encore prévaloir quelque temps.

Jean-Claude Pomonti

La presse algérienne prévoit une forte abstention lors des élections locales du jeudi 23 octobre

La tentative de « ravalement démocratique » ne convainc pas l'opposition

Avec les élections locales organisées jeudi 23 octobre, les autorités algériennes veulent parachever une *« normalisation »* politique qui a pour objectif de tourner la page ouverte en 1992 avec l'annulation du second tour des élections législatives qui allaient être remportées par le Front islamique du salut (FIS). Alors que la guerre civile continue de faire rage dans le pays, ces élections n'ont suscité qu'un faible intérêt.

ALGER
de notre envoyé spécial

Près de deux ans de *« ravalement démocratique »*, pour reprendre l'expression d'un opposant, vont s'achever jeudi 23 octobre avec l'élection des assemblées populaires communales (APC) et des assemblées populaires de wilayas (APW, sortes de conseils départementaux). L'inflation des partis en lice (pas moins de 38 officiellement recensés) ne doit pas faire illusion. Deux d'entre eux vont rafler la mise, de l'avis général : le Rassemblement national démocrate (RND), le tout nouveau parti du président Zéroual, et le Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique. Ils sont présents sur 4 017 des 5 471 listes engagées. Les autres formations sont plus ou moins condamnées à faire de la figuration.

Seul le Mouvement de la société pour la paix (MSP), le parti islamiste du cheikh Nahnah, qui a récupéré une partie de l'électorat de l'ancien Front islamique du salut (FIS) tout en participant au gouvernement, paraît en mesure de prendre le contrôle de plusieurs grandes villes. Encore faut-il que les élections ne soient pas entachées de fraudes et de manipulations. En revanche, le Front des forces socialistes (FFS) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) ne peuvent espérer réaliser de bons scores qu'en Kabylie, leur fief traditionnel, et dans la capitale.

Au-delà des résultats, les élections ont une valeur symbolique aux yeux du régime. Avec elles s'achève en effet le processus destiné à faire définitivement oublier, vis-à-vis notamment de la communauté internationale, la victoire électorale volée au FIS il y a bientôt six ans. En décembre 1991, les résultats du premier tour des législatives auguraient de sa victoire, avant que l'armée ne vienne interrompre le processus quelques jours plus tard, en janvier 1992. *« Pour clore le dossier FIS »*, une succession de consultations électorales ont été organisées : une élection présidentielle (novembre 1995), un référendum constitutionnel un an plus tard, puis des élections législatives, en juin 1997. La dernière pièce de l'édifice est désormais en place.

« CRI DE PROTESTATION... MUET »

Les élections locales vont également permettre l'élection du Conseil de la nation, prévue par la nouvelle Consitution. Par sa composition, il s'apparente à un Sénat traditionnel (les deux tiers de ses membres seront élus par les assemblées locales, à raison de deux membres par wilaya, le président de la République désignant le troisième tiers).

Mais le Conseil de la nation sera doté de pouvoirs exorbitants puisque toute loi votée par la Chambre des députés devra être approuvée par le Conseil de la nation à la majorité des trois quarts.

C'est peu dire que la campagne pour les élections locales n'a pas mobilisé les 16 millions d'électeurs algériens. Si *Le Moudjahid*, le quotidien officiel, évoque avec lyrisme une campagne électorale close *« en apothéose »* et parle d'une Algérie à la veille d'aborder *« un autre tournant de son histoire »*, le reste de la presse a pris la mesure de la désaffection générale. *« Jamais campagne électorale n'aura été aussi terne »*, écrit par exemple l'éditorialiste du *Matin*, qui pronostique un taux d'abstention *« autrement plus important »* qu'aux législatives.

Et l'éditorialiste de conclure : *« Quels discours pouvaient entendre des citoyens dont les familles ont été décimées, qui ont perdu leurs logements, des parents, des amis, ou tout à la fois ? (...) Le 23 octobre, c'est le silence des Algériens qu'il faudra savoir interpréter comme un cri de protestation... muet. »*

J.-P. T.

Les mille et une petites malédictions de la Casbah d'Alger

ALGER
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

La propagande officielle laisse de marbre les étudiants de la capitale

Non, elles n'iront pas voter jeudi 23 octobre. Elles n'ont d'ailleurs pas pris la peine d'aller chercher leurs cartes d'électrices. Pourquoi voter ? *« Le parachèvement de l'édifice institutionnel de l'Algérie »* vanté par la propagande officielle laisse de marbre les trois jeunes filles, étudiantes en droit à la faculté d'Alger. A vingt ans, elles rêvent d'autre chose : d'amphis où chaque étudiant serait assuré de trouver une place à l'heure des cours, de week-ends qui ne riment pas avec ennui, de balades – d'une vie moins grise. *« On aimerait sortir. Aller se promener à Tipasa, au bord de la mer. Mais il y a la sécurité, les faux barrages. On reste cloîtrées à la maison. C'est pas ça la vie, la vraie. »* Elles aimeraient quitter leur pays, aller vivre à l'étranger. A Dubaï, par exemple.. *« C'est un Etat développé. Il y a plus de liberté »*, affirme l'une des trois étudiantes. La France ? Elles la voient désormais comme un rêve lointain et inaccessible.

Kamel, vingt-six ans et un diplôme de commerce presque en poche, est persuadé qu'il va bientôt pouvoir y débarquer, en France. Grâce à Guillaume, un ami du Sentier, qui va l'aider, dit-il, à décrocher un visa. *« La vie est trop chère ici. Il n'y a pas de travail. Je veux m'enfuir »*, lance-t-il. En attendant, il habite chez ses parents, à quelques kilomètres de la capitale, sur la côte.

FOUILLES SYSTÉMATIQUES

Comme plusieurs de ses camarades, naguère, il est arrivé à Kamel d'aller flirter dans la forêt voisine de Bainem. Depuis quelques jours, l'armée a bouclé le coin pour en déloger un groupe de *« terroristes »*, auteur présumé, le mois passé, selon la presse, du massacre de Beni-Messous (plus de 200 morts), à deux pas de la capitale. *« Je suis sûr que l'Etat est de notre côté. Avec la crise, on est devenus des patriotes. Elle n'a pas été inutile en définitive »*, pense-t-il.

« C'est le plan Orsec », plaisante Liamine. Dans ce café du centre d'Alger, comme dans tout le quartier, l'eau est coupée régulièrement à cause de la sécheresse qui sévit depuis des mois dans l'Algérois. Au café, cet après-midi, on ne sert plus que de la bière. Ingénieur en hydraulique, Liamine aimerait s'exiler, lui aussi, au moins provisoirement. Il a tenté sa chance à l'université de Laval, au Canada. *« Ils étaient prêts à me prendre pour une année. Mais j'ai pas pu trouver les 2 000 dollars pour payer les droits d'inscription »*, raconte-t-il.

Liamine ne se sent pas à l'aise à Alger : *« On a peur de tout le monde. Quand quelqu'un s'approche avec un sac plastique, on se méfie de ce qu'il contient. »* Que l'on aille au marché, que l'on entre dans un bar ou un édifice public, la fouille est systématique. *« Les gens ne sortent plus le soir »*, rappelle Liamine. S'il avait de l'argent, il retournerait dans une boîte de nuit. Il a fréquenté un temps celle du complexe touristique de Sidi Ferruch, en dehors d'Alger. *« C'était mieux qu'à Miami. Devant, raconte-t-il, il y avait des super-voitures. »*

Les dizaines de milliers de personnes qui s'entassent dans la Casbah d'Alger, sur les hauteurs de la capitale, ont d'autres sujets de conversation. Les problèmes de sécurité ? Les accrochages entre groupes armés et les forces de sécurité ? Les maisons détruites parce qu'elles servaient de refuge aux *« terroristes »* ? Ils ont appris à vivre avec, mais n'en parleront pas à l'étranger de passage, surtout s'il surgit encadré d'une escouade de policiers. Restent les graffitis, un peu usés mais plus nombreux que dans les autres quartiers de la capitale : *« Bientôt un Etat islamique »*, *« Nous frapperons »*, *« Nous faisons la guerre à ceux qui font la guerre à nos guides. Nous faisons la paix... »*

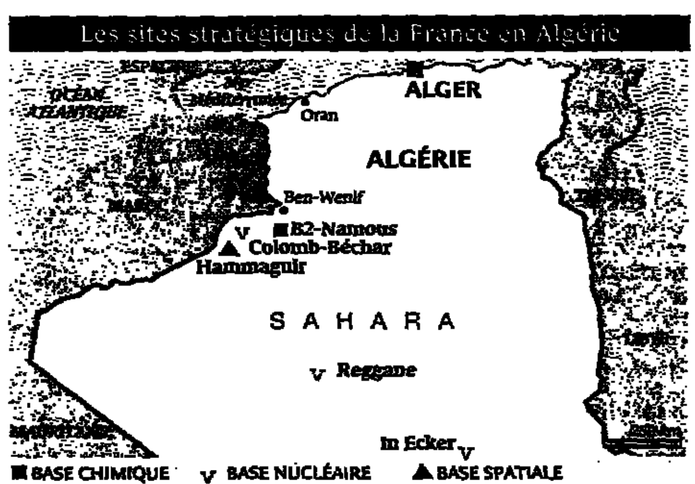
En revanche, les habitants sont plus diserts sur leur conditions de vie quotidienne. Héritage de l'époque ottomane, la Casbah a beau appartenir au patrimoine de l'humanité depuis son classement par l'Unesco, elle se délite petit à petit. Y habiter n'est pas un privilège. Plutôt une malédiction. Les ruelles sont défoncées et envahies par les détritus. L'éclairage fait souvent défaut. Et que dire des habitations ! Avec leur patio central ouvert sur un ciel limpide, leurs fines colonnes de stuc, leurs vieux carreaux de céramique multicolores, elles font illusion, une seconde.

Ensuite, on découvre la promiscuité, les familles entières contraintes de se partager une pièce unique sans ouverture, la gangrène du salpêtre, masquée par des draps, qui ronge les murs, l'odeur de moisi, les cafards et les rats. *« On aimerait habiter ailleurs »*, glisse une mère de famille. Pas à Dubaï, pas à Paris. A Alger, mais dans un logement décent.

Jean-Pierre Tuquoi

Alger va demander à Paris des explications au sujet de la base chimique secrète

Pour le Quai d'Orsay, cette information n'est pas « nouvelle »



LE GOUVERNEMENT algérien va *« prendre contact »* avec Paris au sujet des révélations du *Nouvel Observateur*, qui affirme, dans son numéro paru jeudi 23 octobre, qu'une base française installée dans le nord du Sahara pour tester des armes chimiques a continué de fonctionner jusqu'en 1978, soit seize ans après l'indépendance de l'Algérie (*Le Monde* du 23 octobre). Le chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, a déclaré lors d'une conférence de presse : *« En mai 1997, le gouvernement français nous a assuré qu'il n'avait pas conduit d'activités autres que celles de la décontamination après 1967 »*. *« A partir de 1967, les opérations ont été conduites par une équipe réduite de décontaminateurs*, a ajouté le ministre. *Nous n'avions pas de raison de douter de la sincérité des engagements du gouvernement français. »*. Donc, *« nous allons reprendre contact »* avec les autorités françaises à ce sujet, a ajouté M. Attaf.

L'hebdomadaire français *Le Nouvel Observateur* indique, dans le numéro paru jeudi 23 octobre, que cette base au nom de code *« B2 Namous »*, installée en 1935, a fonctionné jusqu'en 1978. Son existence a été prolongée aux termes de deux accords secrets conclus en 1967 et 1972.

Le chef de la diplomatie algérienne a rappelé que les accords d'Evian (signés en mars 1962, qui ont mis fin à la guerre et ont permis l'indépendance) comportaient *« des annexes spécifiques relatives aux activités spatiales, maritimes, chimiques et nucléaires »*. *« Lorsque le président Houari Boumédiene est arrivé au pouvoir* [en 1965], *il a demandé au gouvernement français d'abréger la durée de ces activités »*, ce que la France a fait *« devant cette détermination »*, a indiqué M. Attaf.

A Paris, le ministère des affaires étrangères a estimé que la révélation du *Nouvel Observateur* *« n'est pas une information nouvelle »*. *« Nous n'avons jamais nié ces faits et confirmons que de telles activités ont eu lieu. (...) Ces activités ont toujours été menées conformément aux réglementations internationales en vigueur et se sont déroulées en plein accord avec les autorités algériennes »*, a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay, Yves Doutriaux.

Nelson Mandela, en visite en Libye, défie les Etats-Unis

Le président sud-africain critique le « gendarme du monde », qui n'a « pas de morale »

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le président Nelson Mandela a défié les Etats-Unis en se rendant en Libye, mercredi 22 octobre, afin d'y rencontrer le colonel Mouammar Kadhafi, malgré les efforts américains pour l'en dissuader. *« Il ne peut y avoir un Etat qui s'arroge le rôle de gendarme du monde. Si d'autres pays se laissent dicter leur conduite, l'Afrique du Sud ne le tolérera jamais »*, a affirmé le chef d'Etat sud-africain à l'intention des Etats-Unis, après avoir été accueilli à Tripoli par M. Kadhafi.

La visite du président Mandela au très contesté dirigeant libyen a ouvert une crise sans précédent dans les relations déjà fort tumultueuses entre Pretoria et Washington. Les Etats-Unis ont provoqué la colère du chef d'Etat sud-africain en lui reprochant de rompre l'isolement international qui frappe le régime du colonel Kadhafi. *« Comment peuvent-ils avoir l'arrogance de nous dicter où nous devrions aller ou quels pays devraient être nos amis ? »*, s'était publiquement demandé M. Mandela avant de quitter l'Afrique du Sud.

Depuis l'attentat de Lockerbie, attribué à des agents libyens, les Etats-Unis se sont efforcés de mettre la Libye au ban de la communauté internationale. La visite d'un personnage de la stature de M. Mandela contrarie leurs efforts et elle a lieu à un moment particulièrement délicat, alors que le contentieux est examiné par la Cour internationale de justice. Elle précède de quelques jours le sommet du Commonwealth, qui se tiendra en Ecosse, là même où le Boeing de la PanAm explosa en plein vol, en 1988, causant la mort des 270 occupants.

Pour ne pas rompre l'embargo aérien qui frappe la Libye, M. Mandela s'est rendu à Tripoli par la route, à partir de la Tunisie. Fidèle à son image de *« sage africain »*, il comptait faire taire les critiques en proposant sa médiation et en obtenant un geste de conciliation de M. Kadhafi.

Son ministre des affaires étrangères avait auparavant annoncé que l'Afrique du Sud était favorable à la levée des sanctions contre la Libye. Toutefois, l'hommage qu'il a rendu aux victimes libyennes du raid américain de 1986 ne devrait pas contribuer à apaiser les tensions. L'entourage de M. Mandela a cependant fait remarquer que les visites d'autres responsables africains, comme l'Ougandais Yoweri Museveni, n'ont suscité aucune remarque de la part de Washington.

Le président Mandela a pris l'habitude de défier le *« gendarme »* américain, et il se montre toujours prompt à défendre l'indépendance de son pays contre le *« diktat »* des grandes puissances. A ce titre, la fidélité dans le soutien apporté à la lutte contre l'apartheid par certains pays considérés comme des parias par la communauté internationale constitue une des constantes de la politique étrangère sud-africaine.

« KADHAFI EST MON AMI »

C'est sur ce fondement que le président Mandela entretient des relations privilégiées avec Cuba et l'Iran, sources d'accrochages réguliers avec Washington. C'est également ainsi qu'il a justifié sa visite en Libye. *« Kadhafi est mon ami. Il nous a aidés quand nous étions seuls et quand ceux qui voudraient m'empêcher d'être ici aujourd'hui aidaient nos ennemis »*, a déclaré le président sud-africain. *« Ceux qui s'opposent actuellement à ma visite à Tripoli n'ont pas de morale, et je ne me joindrai pas à eux, parce que j'ai une morale »*, a-t-il ajouté.

La volonté de s'affirmer comme une puissance africaine soucieuse d'affranchir le continent de la tutelle des nations occidentales représente une autre des lignes directrices de la diplomatie sud-africaine. M. Mandela, toujours vigilant en la matière, s'est heurté plusieurs fois aux Etats-Unis. L'Afrique du Sud s'est ainsi opposée à la proposition américaine d'une force d'interposition africaine, estimant que l'initiative revenait aux pays africains eux-mêmes ou aux Nations unies.

Dans le même esprit, Pretoria a soigneusement tenu les Etats-Unis à l'écart de la médiation qu'il a essayé de mener lors du conflit en République démocratique du Congo (ex-Zaïre). Indépendante et susceptible, l'Afrique du Sud de Nelson Mandela constitue une puissance africaine difficile à manier dans l'offensive que les Etats-Unis cherchent à mener sur le continent.

Frédéric Chambon

هكذا من الأصل

Le procès d'Herri Batasuna s'est enfin ouvert devant le Tribunal suprême espagnol

Vingt-trois dirigeants basques comparaissent pour « collaboration avec une bande armée »

Vingt-trois dirigeants de la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna, considérée comme le bras politique de l'ETA, comparaissent depuis le début de la semaine devant le Tribunal suprême, à Madrid. Leur procès, dont l'ouverture avait été initialement fixée au 6 octobre, a commencé avec deux semaines de retard. Les premières journées ont été consacrées à l'examen des cassettes vidéo diffusées par l'organisation.

MADRID
de notre correspondante

L'ouverture du procès des vingt-trois dirigeants d'Herri Batasuna (bras politique de l'ETA) a été retardée pour permettre aux magistrats d'étudier les nombreux recours déposés par les avocats de la coalition indépendantiste, qui demandaient notamment que le procès se tienne au Pays basque. Les dirigeants indépendantistes ont une défense et un discours parfaitement orchestrés. Faisant chaque jour la navette par avion entre Bilbao et Madrid parce qu'aucun hôtel madrilène n'accepte de les loger, ils ont expliqué pendant trois jours au tribunal que leur action est celle de la recherche de la paix au Pays basque.

Accusés de « *collaboration avec une bande armée* » pour avoir diffusé, au début de l'année 1996, une cassette vidéo de l'ETA lors de la campagne pour les élections générales en Espagne, les dirigeants de la coalition Herri Batasuna ont tous dit que le responsable de la diffusion de cette vidéo était le chef de la communication de leur bureau, Roberto Sampedro, décédé l'année dernière d'une crise cardiaque.



« JURIDICTION ÉTRANGÈRE »

Tous les accusés, à l'exception d'Adolfo Araiz (avocat de profession), ne répondent qu'aux questions de leurs avocats et en basque. La coalition Herri Batasuna avait, en effet, qualifié en 1996 le Tribunal suprême de « *juridiction étrangère* ». Adolfo Araiz a expliqué au Tribunal que deux vidéos de l'ETA avaient été envoyées par la poste à Herri Batasuna au début de 1996. La première cassette vidéo avait une durée de vingt minutes, la deuxième de deux minutes. Le 5 février 1996, alors que commençait la campagne pour les élections du 3 mars en Espagne, le bureau national d'Herri Batasuna, qui n'était pas au complet ce jour-là, avait abordé la question de l'ETA mais sans visionner les cassettes.

« *Le contenu des vidéos fut présenté par le responsable de la communication, qui indiqua qu'il était politique, sans appel à la lutte armée ni à des actions violentes* », a déclaré Adolfo Araiz, qui ajoutait que la coalition avait décidé de diffuser la version longue lors de deux élections pour faire connaître « *l'alternative démocratique* » présentée par l'ETA. Quant à la version de deux minutes, c'est le chef de communication d'Herri Batasuna qui devait décider de son utilisation dans les espaces électoraux. Et c'est Roberto Sampedro, foudroyé depuis par un infarctus, qui a donc pris cette décision. Il aurait même adressé une copie de la cassette aux responsables politiques et au roi Juan Carlos.

Lorsque le juge interroge le seul dirigeant indépendantiste qui accepte de répondre à ses questions sur le contenu de la vidéo, où apparaissent des activistes cagoulés, en treillis et armés, Adolfo Araiz maintient que « *le message était seulement politique* », qu'il n'y avait « *ni menace ni appel à la lutte armée* ». Quant aux deux communiqués d'Herri Batasuna justifiant les assassinats par l'ETA, en 1996, d'un ancien dirigeant socialiste au Pays basque et de l'ex-président du Tribunal constitutionnel, Adolfo Araiz poursuit le même argumentaire : c'est feu le chef de communication qui les a dirigés. Les juges, qui entendent établir les liens existants entre l'ETA et Herri Batasuna, n'auront pour leur part étudié que les seules déclarations d'Araiz, considéré comme le théoricien de la coalition indépendantiste basque.

« EZ » ET « BAI »

Car les autres accusés n'ont répondu que par « *ez* » (non, en basque) et « *bai* » (oui) aux questions de leurs avocats, avec le même questionnaire pour tous. Seuls deux autres dirigeants ont été presque aussi bavards qu'Araiz, mettant à profit cette tribune médiatique que représente leur procès pour faire de grands plaidoyers politiques. Ces deux grandes figures de la coalition indépendantiste ont eu droit – selon un scénario préparé – à un supplément de questions politiques que leur avaient réservé leurs avocats.

L'un des dirigeants a sorti quelques notes pour dénoncer la situation politique au Pays basque, qui se maintient parce que c'est la Constitution espagnole, rejetée par les Basques, qui le veut ainsi et que l'armée espagnole l'impose par la force. Karmelo Landa, ex-député européen, a évoqué pour sa part le droit à l'information pour utiliser la vidéo de l'ETA dans un débat d'une campagne électorale. Il s'est même référé aux Nations unies pour revendiquer le droit à l'autodétermination pour le peuple basque. La fameuse vidéo de l'ETA devait être projetée jeudi, et le tribunal devait commencer à entendre les témoins. – *(Intérim.)*

La Slovaquie cherche le soutien de Paris pour entrer dans l'Union européenne

SEUL pays d'Europe centrale et orientale à avoir été recalé dans la première vague d'élargissement de l'Union européenne (UE) pour des raisons de déficit démocratique, la Slovaquie a lancé une offensive diplomatique pour tenter d'améliorer son image. Le but affiché est d'obtenir que ce pays de 5,6 millions d'habitants, aux résultats économiques plutôt positifs, figure parmi les Etats que le conseil européen de Luxembourg, en décembre, désignera comme aptes à ouvrir des négociations d'adhésion avec l'UE dès janvier 1998.

En visite à Paris, la ministre slovaque des affaires étrangères, Zdenka Kramplova, devait être reçue, jeudi 23 octobre, par le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine, et le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici. Mme Kramplova a indiqué, mercredi soir, son intention de plaider la cause de son pays en vue des élargissements de l'UE et de l'OTAN, pour lesquels la Slovaquie n'a pas été retenue. « *Il faut éviter une nouvelle ligne de division en Europe* », estime Mme Kramplova. « *Plusieurs pays européens, notamment la Grèce, l'Italie et le Danemark, sont déjà favorables à ce que les négociations d'adhésion à l'Union européenne démarrent au même moment avec tous les Etats candidats*, ajoute-t-elle. *De cette façon, la ligne de départ serait la même pour tous, quitte à ce que les négociations avancent ensuite à un rythme différent pour chacun.* »

Comme argument principal, les autorités slovaques mettent en avant la relative santé de leur économie, qui connaît pour la quatrième année consécutive une forte croissance, de 6 % en 1997, selon le ministre slovaque de l'économie, Karol Cesnek. L'inflation est de 6 % (contre 25 % en 1993). M. Cesnek devait s'entretenir jeudi à Paris avec Donald Johnston, le secrétaire général de l'OCDE. La Slovaquie souhaite rejoindre cette organisation, dont la République tchèque, la Hongrie et la Pologne (en juillet 1996) sont déjà devenues membres. Bratislava verrait dans une telle intégration un gage de bonne conduite, alors que le pays fait l'objet d'un opprobre de la part des Occidentaux pour le caractère autoritaire et imprévisible de son régime politique, incarné par Vladimir Meciar, le premier ministre populiste.

FRONT COMMUN

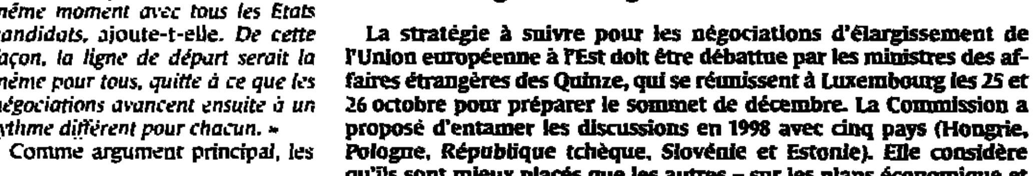
« *Les négociations sont engagées, mais l'entrée de la Slovaquie dans l'OCDE n'est pas imminente. Elle se fera sans doute, mais pas dans les prochains mois* », indique un expert occidental. Bratislava n'a en effet pas encore répondu favorablement aux critiques qui lui ont été adressées, portant essentiellement sur deux points : « *Le processus des privatisations a été détourné au profit des amis politiques du gouvernement, et les investisseurs étrangers ont le sentiment de ne pas être bien accueillis* », indique cette source.

Alors qu'ils se querellent publiquement depuis quatre ans, le chef du gouvernement, Vladimir Meciar, et le président slovaque, Michal Kovac, ont récemment décidé de faire front commun pour défendre le dossier de leur pays auprès de Bruxelles et briser l'isolement de la Slovaquie. Dans une déclaration cosignée, ils ont appelé, vendredi 17 octobre, l'UE à reconsidérer son refus d'engager des négociations d'adhésion avec Bratislava dès l'année prochaine. Les deux dirigeants s'engagent à « *s'efforcer de restaurer la confiance des pays de l'UE en la Slovaquie* », et expriment leur « *conviction* » que le Parlement de Bratislava « *réalisera rapidement* » les recommandations de l'Union européenne.

La dernière « réprimande » de l'UE à l'encontre de la Slovaquie est intervenue lorsque le Parlement de Bratislava a refusé, début octobre, de respecter une décision de la Cour constitutionnelle slovaque demandant la réintégration dans ses fonctions d'un ancien député de la majorité gouvernementale. D'autres reproches formulés par l'UE concernent l'absence de loi sur les langues minoritaires, le manque de dialogue entre l'opposition et le gouvernement et la mainmise du parti de M. Meciar sur les commissions parlementaires chargées de contrôler les services secrets.

Natalie Nougayrède

Une stratégie d'élargissement de l'UE contestée



La stratégie à suivre pour les négociations d'élargissement de l'Union européenne à l'Est doit être débattue par les ministres des affaires étrangères des Quinze, qui se réunissent à Luxembourg les 25 et 26 octobre pour préparer le sommet de décembre. La Commission a proposé d'entamer les discussions en 1998 avec cinq pays (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovénie et Estonie). Elle considère qu'ils sont mieux placés que les autres – sur les plans économique et politique – pour être intégrés.

Les négociations s'ouvriraient ultérieurement avec les autres, en fonction de leur évolution. Cette stratégie, appuyée par l'Allemagne, a été vivement critiquée par d'autres pays, qui soutiennent que les négociations doivent être menées avec tous les candidats parallèlement, même si cela doit se faire à des rythmes différents. Les Scandinaves, notamment, critiquent le fait que l'Estonie et les deux autres Républiques baltes (Lettonie et Lituanie) soient traitées différemment.

Pol Pot affirme avoir « la conscience tranquille »

HONGKONG. Pol Pot, l'ancien chef khmer rouge condamné en juillet à la prison à vie par son mouvement, ne regrette rien du génocide orchestré de 1975 à 1979 dans son pays. Dans une interview exclusive publiée, mercredi 22 octobre, par le magazine de Hongkong *Far Eastern Economic Review*, l'ex-chef de l'Angkar, l'organisation khmère rouge, affirme que les estimations faisant état de 2 millions de morts durant son « règne » sont « *exagérées* ». « *Je suis intervenu pour résister, pas pour tuer des gens. Même aujourd'hui, regardez-moi, suis-je un sauvage ?* », a-t-il demandé au journaliste Nate Thayer, venu l'interroger dans le nord du Cambodge. « *J'ai la conscience tranquille* », a ajouté Pol Pot. L'ancien dictateur, qui est aujourd'hui très malade, a également nié l'existence du sinistre centre de détention de Tuol Sleng, à Pnom Penh, dans lequel des milliers de Cambodgiens avaient été torturés et exécutés. Pol Pot consent simplement à reconnaître que son mouvement a « *commis des erreurs* ». – *(AFP.)*

Quatre extrémistes ont été exécutés au Caire

LE CAIRE. Quatre membres de l'organisation extrémiste Jamaat islamiya ont été pendus mercredi 22 octobre dans une prison du Caire. Ils avaient été condamnés en janvier par la haute cour militaire pour avoir pris la tête d'un groupuscule « *terroriste* » responsable d'une série d'attentats meurtriers au Caire. Tous les verdicts ont été prononcés par le tribunal militaire devant lequel ont été déférés Saber et Mahmoud Farahat, les deux accusés de l'attentat, le 18 septembre. Le procureur militaire a demandé la peine capitale contre les accusés responsables de la mort de dix personnes. Le principal accusé, Saber Farahat, a été jugé responsable de ses actions après avoir, dans un premier temps, été qualifié de fou. Le procureur a, par ailleurs, assuré que l'accusé « *avait adhéré à la pensée extrémiste sans pour autant faire partie d'un groupe terroriste* ». Les plaidoiries de la défense auront lieu le samedi 25 octobre. – *(Corresp.)*

Licenciements d'employés juifs en Suède pendant la guerre

STOCKHOLM. Des dirigeants et employés juifs d'entreprises suédoises ont été licenciés pendant la Seconde guerre mondiale pour contenter les Allemands et ne pas risquer de nuire au commerce bilatéral, selon une enquête publiée, mercredi 22 octobre, par le quotidien *Dagens Nyheter*. Citant des archives secrètes, le journal affirme que les membres suédois de la Chambre de commerce allemande à Stockholm exerçaient des pressions dans ce sens, en coopération avec l'ambassade allemande dans le pays resté neutre. Des informations sur « *l'influence juive* » dans les entreprises suédoises étaient envoyées à Berlin, qui boycottait les sociétés « *non-aryennes ou hostiles à l'Allemagne* ». Ces pratiques furent maintenues jusqu'en 1944, selon *Dagens Nyheter*. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **ALBANIE : la communauté internationale a décidé**, mercredi 22 octobre, d'octroyer à l'Albanie une aide d'urgence de 185,5 millions de dollars (près d'1 milliard de francs) pour les six mois à venir, selon un communiqué publié à l'issue de la conférence des donateurs. Elle s'est également engagée sur une somme de 500 millions de dollars, dont l'affectation n'a pas encore été déterminée, pour les trois ans à venir. – *(AFP.)*

■ **BULGARIE : pour la première fois depuis 1989**, le gouvernement bulgare a dévoilé, mercredi 22 octobre, les noms de 23 hauts responsables ayant collaboré avec les services secrets communistes. La liste, qui ne comporte aucun membre du gouvernement, a été lue devant le Parlement par le ministre de l'intérieur, Bogomil Bonev. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **ALGÉRIE : l'avocat Mohammed Tahri**, arrêté lundi 20 octobre à Alger au cours d'une manifestation contre les « *disparitions* » en Algérie, qui sont imputées aussi bien aux groupes armés qu'aux services de sécurité, a été libéré dans la soirée de lundi. En revanche, trois manifestantes étaient toujours retenues mercredi, a-t-on appris, jeudi 23 octobre, auprès de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme.

AFRIQUE

■ **RWANDA : une attaque contre un camion du Programme alimentaire mondial** (PAM) a fait neuf morts, mardi 21 octobre, à un barrage militaire dans l'ouest du pays. Le chauffeur a été tué, ainsi qu'un civil, un policier, un soldat et cinq assaillants. – *(AFP.)*

■ **NIGERIA : les pays du Commonwealth, réunis en sommet** à partir de vendredi 24 octobre à Edimbourg (Ecosse), vont être appelés à renforcer leurs sanctions à l'égard du Nigeria, déjà mis au ban de l'organisation il y a deux ans pour ses violations des droits de l'homme. Lagos espérait encore mercredi que sa délégation serait acceptée à Edimbourg afin de plaider la cause du pays. – *(AFP.)*

■ **CAMEROUN : le président sortant, Paul Bija, a remporté l'élection présidentielle** du 12 octobre avec une écrasante majorité de 92,51 %, selon la commission nationale de recensement des votes. La Cour suprême devrait proclamer officiellement les résultats dans les prochains jours. – *(AFP.)*

■ **ZIMBABWE : 75 fillettes de moins de cinq ans ont été violées à** Harare au cours des trois derniers mois, selon la police zimbabwéenne. Les violeurs sont souvent les parents des victimes. Des sociologues estiment que la recrudescence des viols d'enfants est sans doute liée à une croyance selon laquelle une relation sexuelle avec une vierge permettrait de guérir du sida. – *(AFP.)*

L'astuce de Boris Eltsine pour sauver le code fiscal

MOSCOU. L'affolement des investisseurs étrangers à l'annonce du retrait de la Douma du projet de code fiscal sur ordre de Boris Eltsine (*Le Monde* du 23 octobre) a été de courte durée : le responsable du projet, Anatoli Tchoubaïs, a annoncé, mercredi soir 22 octobre, qu'il sera, non pas « *retiré* », mais retravaillé par une commission mixte gouvernement-Parlement. M. Eltsine avait en effet ordonné de retirer ce projet de loi « *en conformité avec la réglementation parlementaire* ». Laquelle n'autorise pas le retrait d'une loi déjà votée en première lecture, sauf à utiliser des procédures compliquées, que l'opposition libérale de Iabloko, qui réclame une refonte totale du code fiscal, aura du mal à imposer aux députés communistes, plus conciliants sur ce sujet. Mais ces derniers se sont divisés, une aile radicale dénonçant le retrait, mercredi, de leur motion de censure. – *(Corresp.)*



هكذا من الأصل

M. Clinton propose un programme minimum contre les gaz à effet de serre

Les Etats-Unis s'engagent à stabiliser dans dix ans seulement leurs émissions au niveau de 1990 et proposent d'instaurer un système de droits à polluer. Ce projet sera défendu en décembre, lors de la conférence internationale de Kyoto sur la lutte contre le risque de réchauffement climatique

Le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a présenté, mercredi 22 octobre, les propositions américaines en matière de réduction des gaz à effet de serre : stabilisation entre 2008 et 2012 des émissions au niveau de celles de 1990, réduction de ce niveau de 2012 à 2017, lancement d'un système de *marché international de « permis de polluer »* à partir de 2008, obligation d'inclure les pays en développement dans le protocole de lutte contre le réchauffement climatique qui doit être discuté à Kyoto (Japon), *du 1er au 10 décembre*. Ces propositions sont nettement en retrait par rapport aux engagements pris au Sommet de la Terre de Rio, en 1992. Quelques semaines avant la conférence de Kyoto, elles placent les Etats-Unis *en position d'accusé numéro un sur la scène internationale*, à l'inverse de l'Union européenne, qui milite pour un objectif de réduction des gaz de 15 % à l'horizon 2010 et n'envisage pas favorablement la mise en place d'un marché international de la pollution. Jeudi 23 octobre, le Japon a exprimé son désaccord avec la position américaine.

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Clinton a fait connaître, mercredi 22 octobre, les propositions américaines sur les mesures que les Etats-Unis entendent prendre pour lutter contre le réchauffement climatique et qu'ils défendront, en décembre, lors de la conférence internationale de Kyoto qui devrait aboutir à un protocole de réduction des émissions de gaz. Aucun objectif chiffré, mais l'affirmation de la nécessité de stabiliser, entre 2008 et 2012, les émissions de gaz à effet de serre au niveau constaté en 1990 – avec, donc, un retard d'environ dix ans par rapport aux engagements souscrits (y compris par Washington) lors du sommet de la Terre de Rio en 1992 –, la perspective de leur réduction envisagée entre 2012 et 2017 et la proposition d'instaurer un système de « permis de polluer » négociables entre pays, à partir de 2008.

Ce plan américain, qualifié d'*« ambitieux »* par les conseillers présidentiels et censé, selon Bill Clinton, *« libérer la planète d'un risque inacceptable »*, va néanmoins susciter nombre de critiques. En rester à l'objectif fixé à Rio serait *« irréaliste »*, a souligné le porte-parole de la Maison-Blanche, et aurait probablement pour résultat de *« ruiner l'économie mondiale »*, à commencer par celle des Etats-Unis. Un discours qui risque de conforter l'administration américaine dans sa position d'accusé numéro un sur la scène de la pollution internationale.

En 1996, l'Amérique a accru de 3,4 % le volume de ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente une progression d'au moins 8 % par rapport à 1990. D'ores et déjà, les Etats-Unis sont responsables de la moitié des émissions de gaz carbonique des pays industrialisés, avec un taux de pollution par habitant qui est le plus élevé du monde.

PRESSION POLITIQUE

Les propositions américaines, pour insuffisantes qu'elles apparaissent aux Européens, sont cependant le fruit d'un délicat compromis politique, tant Bill Clinton était soumis aux pressions contradictoires des lobbies de l'industrie et de l'environnement. Le premier, organisé sous l'égide de la Global Climate Coalition, regroupant les industries du pétrole, du charbon et de l'automobile, a mené une campagne de longue haleine sur les dangers que représenterait un alignement de Washington sur les thèses européennes qui prônent une réduction de 15 % : forte hausse du prix de l'essence, perte de centaines de milliers d'emplois, baisse drastique du pouvoir d'achat, *bref*, selon la chambre de commerce, l'économie américaine pourrait subir une perte sèche de quelque 277 milliards de dollars (environ 1 717 milliards de francs) par an aux environs de 2010 !

Les républicains, porte-parole naturels des intérêts industriels, ont fait chorus, mettant en doute le bien-fondé des cris d'alarme de la majeure partie de la communauté scientifique, dont Bill Clinton et le vice-président Al Gore ont été les interprètes. En juillet, le Sénat a adopté à l'unanimité une résolution soulignant qu'il ne ratifierait pas un traité de Kyoto ne prévoyant pas de stricts engagements de la part des pays en développement pour réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

AL GORE, L'« OZONE MAN »

C'est cette pression politique qui explique l'insistance avec laquelle la Maison-Blanche a indiqué que les Etats-Unis ne s'estimeront liés par aucune obligation si les négociations de Kyoto devaient occulter la responsabilité actuelle et future des pays en développement.

A cette levée de boucliers des représentants d'intérêts industriels a répondu une égale mobilisation du lobby de l'environnement, lequel était d'autant plus enhardi que le vice-président Al Gore a bâti une partie de sa carrière politique sur sa réputation d'ardent avocat de cette cause. Or l'*« Ozone man »*, selon le surnom que lui décernait George Bush, l'homme qui prévoyait un *« holocauste de l'environnement »* faute d'une action internationale pour enrayer les émissions de gaz à effet de serre verrait sa crédibilité de candidat officieux à la Maison-Blanche sérieusement atteinte si Kyoto se solde par un désaccord. Une hypothèse que les divergences entre Américains et Européens ne peuvent que renforcer.

Laurent Zecchini

L'Europe veut une réduction de 15 %

La proposition américaine de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre est très éloignée de celle de l'Europe des Quinze, qui s'est engagée sur un objectif de réduction de 15 %. L'Union européenne propose un système de « bulle » : à l'intérieur de celle-ci, l'objectif collectif est de parvenir à une baisse de 15 % en 2010, mais les quotas sont différents par pays (– 25 % pour l'Allemagne, + 40 % pour le Portugal et 0 % pour la France). Quant à la proposition de permis négociables, elle a été qualifiée, mercredi 22 octobre à l'Assemblée nationale, d'*« inefficace et inéquitable »* par la ministre de l'environnement, Dominique Voynet.

Vers un marchandage planétaire des « permis de polluer »

WASHINGTON
de notre correspondant

« Les pays pauvres vont-ils devenir les femmes de ménage que les pays riches paieront pour balayer leurs pollutions ? » Cette réflexion d'un diplomate bon connaisseur du dossier résume de façon à peine caricaturale l'une des principales propositions des Etats-Unis : la création d'un marché international de « permis de polluer » pouvant être négociés entre pays à l'échelle planétaire.

L'effet de serre étant un phénomène global (peu importe, en principe, que les réductions de gaz carbonique ou de méthane soient effectuées en Europe ou en Asie, puisque l'augmentation de la température du globe résulte d'un brassage général), chaque pays recevrait un droit de polluer, assorti de plafonds. Les pays capables de réduire leurs émissions de gaz à un moindre coût seraient autorisés à vendre leurs allocations de pollution non utilisées aux nations qui rencontrent des difficultés (notamment politiques et économiques) pour restreindre leur consommation d'énergie.

DIALOGUE NORD-SUD

Ainsi, s'il en coûte 3 000 francs pour réduire les émissions de gaz carbonique dans un pays « A », contre 10 000 francs dans un pays « B », « A » et « B » pourraient négocier leurs permis, à condition que le total de leurs objectifs respectifs de pollution soit atteint. Le pays « A » (a priori pauvre) obtiendrait ainsi du pays « B » (a priori riche) une assistance financière déguisée, alors que le second, grâce à cette « réserve de pollution », ne serait pas obligé d'imposer une politique impopulaire d'économies d'énergie. Chaque nation y trouverait son compte sur le plan financier, pour un résultat écologique identique.

Il n'est guère surprenant que cette proposition émane des Etats-Unis, pays le plus riche et le plus pollueur de la planète, d'autant qu'elle est issue d'un « modèle » qui a fait ses preuves. Après l'adoption, en 1990, du Clean Air Act dont l'objet est de lutter contre les pluies acides en fixant un objectif de réduction de 50 % des émissions de dioxyde de soufre (SO_2) par rapport à 1980, des « permis de polluer » ont été alloués aux entreprises par l'Agence pour la protection de l'environnement. Des amendes sanctionnant les dépassements d'émissions sont prévues, mais les opérateurs sont libres de négocier leurs permis.

Si ce système a entraîné une baisse significative des volumes de SO_2, c'est notamment parce qu'il a poussé les entreprises à recourir massivement aux charbons à basse teneur en soufre, et que la concurrence a entraîné une baisse importante du coût des équipements de désulfuration. Les Européens sont pour le moment très réservés à l'égard d'une adaptation de ce principe aux gaz à effet de serre, d'autant que le champ d'application des « permis de polluer » n'est pas clairement défini.

Bien des inconnues subsistent, dont la moindre n'est pas l'attitude que choisiraient d'adopter les principaux producteurs (compagnies et pays) de gaz à effet de serre : les Etats-Unis se saisiraient-ils de cette opportunité pour réduire leurs émissions (comme pour le SO_2), ou se borneraient-ils à acheter massivement des permis aux pays pauvres, ce qui leur permettrait de consommer et de polluer sans entraves ? On voit bien, dans ce cas, pourquoi la perspective d'un tel « dialogue Nord-Sud » serait, politiquement et moralement, insupportable.

L. Z.

GAUCHE Les personnalités et les organisations qui se réclament du « mouvement social » – la mobilisation de décembre 1995 contre le gouvernement Juppé – sont embarrassées face au gouvernement de Lionel Jospin, qui concilie « réalisme » et respect des engagements les plus symboliques pris pendant la campagne électorale. ● LES PÉTITIONS restent un moyen d'expression privilégié pour les intellectuels et artistes qui cherchent à faire pression sur la gauche et sur le gouvernement. Le mouvement pétitionnaire avait commencé, en fait, en décembre 1995. ● L'IMMIGRATION reste un sujet de préoccupation, avec les projets de loi de Jean-Pierre Chevènement et d'Elisabeth Guigou et la régularisation des sans-papiers, mais les associations de défense des étrangers ne parviennent guère à susciter la mobilisation autour de leurs revendications.

Les militants du « mouvement social » ménagent Lionel Jospin

Pris à contre-pied par l'annonce d'une loi-cadre sur les trente-cinq heures, à laquelle ils ne croyaient pas, les partis, syndicats et associations qui se situent hors de l'espace gouvernemental ont du mal à retrouver le chemin de la mobilisation

« MANIFS » EFFLANQUÉES, colloques asséchés, militants groggys, pétitions qui s'épuisent : pour la gauche non gouvernementale, la rentrée est difficile. L'heure est aux « flops », aux « bides » ; les temps sont peu propices à la mobilisation. Associations, syndicats, petites formations partisanes, tout ce que compte, depuis les grèves et manifestations de décembre 1995, cette mouvance autoproclamée « mouvement social » peine à trouver ses marques face au gouvernement. *« Comme une anesthésie »*, dit Philippe Boursier, porte-parole des Verts. *« Fatalisme, lassitude »*, commente Wally Rosell, de la Fédération anarchiste (FA). *« Attentisme, observation »*, préfère dire Christophe Aguitton, de SUD.

Le collectif « RTT », initié par les Verts pour réunir syndicats et associations soucieux de réfléchir aux 35 heures, tenait, mercredi 22 octobre, une réunion supposée « fondatrice ». La septième... Le 18 octobre, moins de cinq mille personnes répondaient à l'appel de la FSU, principale organisation de l'éducation nationale, pour défendre le service public face aux *« provocations »* de Claude Allègre. Le même jour, le réseau Icare, qui demandait *« citoyennement »* à Lionel Jospin, le 1er mai, de *« redonner du sens à ce qui pourrait être la gauche »*, organisait, avec la Cadac et l'Appel des « Sans », la rencontre prévue avant la dissolution de l'Assemblée nationale : deux cents participants.

« Il y a une gêne », reconnaît Serge Depaquit, animateur d'Icare. Les raisons sont multiples. La première, classique, c'est la victoire de la gauche : il est plus facile de trouver ses marques lorsque la droite est au pouvoir. A la différence de 1981, une bonne partie de la gauche a en outre fait sienne la théorie – qui exaspère M. Jospin – selon laquelle un échec de la gauche ouvrirait grand la voie au Front national. *« C'est une forme de réalisme qui se manifeste*, commente le sociologue Philippe Corcuff. *Même dans les manifs les plus militantes, les gens ne veulent pas que la gauche se plante. »*

L'extrême gauche a donné elle-même, cet été, des signes inédits de bonne volonté. *« Aider le gouvernement ? Pourquoi pas, si c'est de cela qu'il a besoin »*, écrivait, le 11 juillet, Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière, tandis qu'Alain Krivine, porte-parole d'une autre organisation trotskiste, la Ligue communiste révolutionnaire, expliquait, lors de son « université d'été », qu'il n'attendait pas, *« en se léchant les babines, que ce gouvernement trahisse »*, mais qu'il *« réussisse »*.

UNE HEUREUSE « SURPRISE »

Cette fois, le gouvernement est « pluriel ». Participation communiste, mais aussi écologiste : deux « pôles critiques » ont été ainsi intégrés à la coalition et, pour les Verts, à la majorité parlementaire. La présence de Dominique Voynet au gouvernement ne facilite pas la tâche de la « gauche de la gauche ». Certes, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a séparé les rôles en laissant à son parti le droit de critiquer. Reste que, pour les autres, *« le discours des Verts, du PCF, voire – comble absolu – de certains militants de la CGT, c'est l'appel à... faire pression sur le gouvernement !* s'étrangle M. Rosell. *On nous invite à faire du lobbying au lieu de construire un rapport de forces »*.

Les hommes, enfin, ont changé. En M. Jospin, la gauche plurielle salue sans exclusive le *« vrai militant »* ou l'*« honnête homme »*. *« La logique de Lionel Jospin n'est pas seulement utilitaire et manipulatrice, comme a pu l'être celle de François Mitterrand »*, commente même Bernard Langlois, directeur et éditorialiste de *Politis*, hebdomadaire de la gauche écologiste et critique. *« Je ne crois pas à sa réussite*, ajoute-t-il, *parce que je pense qu'il est, comme les autres, coincé par les logiques économiques, mais il est capable de restaurer une certaine image de la façon de gouverner. »*

Dans la nouvelle imagerie du militant *« pluriel »*, le premier ministre socialiste efface le souvenir de l'ancien président de la République. Jusqu'au paradoxe. *« Face à Jacques Chirac et Alain Juppé, la gauche avait perdu l'habitude de faire de la politique*, explique un proche de M. Jospin. *Du coup, elle est désarmée vis-à-vis de Lionel Jospin, qui fait de la politique, lui, en héritier de François Mitterrand. »* Ainsi, au moment même où le premier ministre explique qu'il ne cédera pas sur le projet de loi Chevènement, il prend par surprise la « gauche de la gauche », sans exception, en proposant, lors du sommet sur l'emploi, le 10 octobre, une loi-cadre sur les 35 heures hebdomadaires, avec date-butoir.

« On n'avait pas prévu que ce serait aussi net sur l'affichage, reconnaît volontiers M. Aguitton, de SUD, *et on pensait que l'essentiel était renvoyé à une seconde loi. »* Elections prud'homales obligent, Louis Viannet est obligé d'applaudir, entraînant du coup les Verts à faire de même. Le PCF, également sceptique, avait pour sa part organisé, quelques jours plus tôt, sa diversion sur l'Europe : le 7 octobre, Robert Hue évoquait à nouveau l'idée d'un référendum. Même la Gauche socialiste, à la veille d'un important congrès du PS, est obligée de se déclarer *« heureusement surprise »* par l'annonce de la loi-cadre.

« La loi-cadre sur les 35 heures a été perçue massivement comme une mesure courageuse, commente Daniel Le Bret, secrétaire général du Snuipp, le principal syndicat d'enseignants du premier degré, *mais il ne faudrait pas pour autant confondre cela avec l'état de grâce des temps mitterrandiens. Les gens ne sont pas indifférents. Ils regardent. Ils sont en train de se faire leur idée. »* Les anciens rappellent, pour les plus jeunes, les déceptions de 1981, ou, comme Thierry Renard de SUD, *« les applaudissements qui avaient salué la réforme du plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale »*. *« Une sphère critique s'est constituée »*, juge Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national des Verts.

Soit ! Le « mouvement social » désiré n'est pas au rendez-vous – même s'il se fait entendre, par exemple, dans les pétitions de cinéastes –, mais ses adeptes assurent qu'il ne dort pas. Il veille.

Ariane Chemin

MES AMIS, IL FAUT SAVOIR TERMINER UNE PÉTITION.

PESSIN

Eclatements et fusions

***Les élections anticipées sont fatales aux petits partis et l'occasion,* souvent, de clarifications. Laminées par le scrutin de mai-juin, les formations de la gauche critique et alternative donnent des signes de faiblesse. La Convention pour une alternative progressiste (CAP) va « éclater » en trois morceaux : la majorité, avec Charles Fiterman et Gilbert Wasserman, souhaite *« maintenir la CAP comme structure souple de réflexion et d'initiative »* – avant, prédisent certains, de rejoindre le PS. Une minorité est en passe de rejoindre les Verts ; d'autres maintiennent l'idée d'une fusion avec l'Alternative rouge et verte. L'AREV, de son côté, lorgne d'un côté vers les Verts, de l'autre vers la Ligue communiste révolutionnaire. Le 4 octobre, elle signait avec la LCR une *« déclaration commune »*, appelant *« la gauche critique et écologiste »*, notamment la CAP, les refondateurs communistes de Futurs, les Verts, à mettre en place des *« forums d'initiative citoyenne »* avec des militants syndicalistes et associatifs.**

Le retour des pétitionnaires date de décembre 1995

DÉCEMBRE 1995, *février 1997* : comme à la fin des années 50, le temps est aux pétitions. Alors que Jean-Pierre Chevènement dévoilait son avant-projet sur l'immigration, d'autres appels ont fleuri à nouveau... Ces derniers n'ont pas connu le succès des précédents – autre signe d'un climat d'attentisme, peu propice à la mobilisation. Ils n'en confirment pas moins le « retour des intellectuels », salué il y a deux ans, et le malaise d'une gauche qui peine à trouver dans l'« offre » politique actuelle la réponse à ses préoccupations.

« C'est en décembre 1995 que les intellectuels ont repris l'habitude des interventions collectives », estime l'historien Jean-François Sirinelli, auteur de *Intellectuels et passions françaises, manifestes et pétitions au XXe siècle* (Gallimard, 1996). Il ajoute que *« la pétition des cinéastes, en février 1997, a renvoyé le mouvement pétitionnaire de décembre 1995 dans un ressac de la mémoire »*. L'annonce d'un plan de réforme de la Sécurité sociale par Alain Juppé avait déclenché, en effet, un retour des pétitions à gauche : d'un côté, autour de la fondation Saint-Simon et de la revue *Esprit*, ceux qui, comme Nicole Notat, défendent le principe d'un plan de sauvetage ; de l'autre, la mouvance des intellectuels proches de Pierre Bourdieu, qui souhaitent d'abord préserver les acquis sociaux.

Un an plus tard, c'est sur la question de l'immigration que la gauche militante se mobilise à nouveau. Alors que Jean-Louis Debré présente un projet de loi durcissant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, une pétition entraîne, en dix jours, cent mille personnes dans les rues parisiennes, pour réclamer le retrait du texte. *« C'est à ce moment-là que s'amorce le clivage entre une gauche qui se veut responsable, et une autre qui se veut morale »*, juge Jean-François Sirinelli. Mine de rien, et malgré l'opposition entre anciens – les cheminots et leurs braseros, en décembre 1995 – et modernes que certains tentent d'imposer, les mobilisations se ressemblent.

« INTERPELLATION »

« Il s'agit de ce que j'appellerai des pétitions d'interpellation », juge M. Sirinelli. *Les pétitions peuvent avoir une fonction d'explication de texte, de réflexion de fond. Cette fois, la posture n'est plus du tout idéologique, elle est éthique, voire, dans la posture, quasi épique. »* Ce sont ceux qui avaient vingt ans en 1986 et criaient « Non ! » au projet de loi Devaquet et *« Plus jamais ça ! »* après la mort de Malik Oussékine, qui, à trente ans, en 1997, se mobilisent à nouveau. La pétition lancée le 11 février par cinquante-neuf cinéastes illustre parfaitement ce changement d'âge. A leurs aînés de la lutte contre la guerre d'Algérie ou en faveur de l'avortement, les cinéastes empruntent un symbole : l'appel à la désobéissance. Les *« salopes »* des années 70 se disaient coupables d'avoir avorté ? Eux affirment avoir hébergé un étranger en situation irrégulière. Mais derrière ces similitudes – amplifiées par la signature de quelques « anciens » comme Jean-Luc Godard et Bertrand Tavernier –, les cinéastes adoptent une posture très différente.

Refus acharné de toute « récupération » politique, volonté délibérée d'éviter toute « starification » des leaders, affichage ouvertement corporatiste – les cinéastes, les avocats, les archéologues de Valence... Il n'y a pas les « intellectuels » (écrivains, philosophes) et les autres. C'est, au contraire, de réalisateurs trentenaires, produits de la génération de l'image, qu'est venue l'impulsion originelle. Et, une fois la pétition publiée, c'est sur les plateaux de télévision qu'ils s'adressent au plus grand nombre. Le succès a fait des émules. Au point, ces derniers temps, de rendre quasiment illisibles la multiplication d'appels, pétitions, lettres ouvertes, textes et contre-textes. Les signatures se croisent et s'entre-croisent. *« Il faut faire attention à ne pas répondre au virtuel – la magnifique communication de Lionel Jospin – par du virtuel : nos pétitions sur le Web »*, juge Thierry Renard, l'un des responsables de SUD, à propos des préparatifs en cours pour *« donner du sens »* à la loi-cadre sur les trente-cinq heures.

Ces mouvements témoignent, à leur manière, d'une crise de la représentation politique, voire syndicale. Dans les années 60, clubs et appels avaient participé à la « reviviscence » du PS, au Congrès d'Epinay. *« La gauche est arrivée au pouvoir en 1981, en pleine période de déficit idéologique. Or, on voit bien que, à gauche de la gauche, une gauche idéologique réapparaît »*, dit M. Sirinelli. Un bouillonnement encore en mal de répondant politique.

Ar. Ch. et N. H.

Pétitions et « sur-pétition »

Au-dessus de l'Appel pour la régularisation de tous les sans-papiers qui en ont fait la demande (*Le Monde* du 3 octobre), au-dessus de l'appel des onze intellectuels désireux de *« sortir l'immigration de l'arène démagogique »*, paru le 7 octobre dans *Libération*, il y a, désormais, une *« déclaration d'intention »*. Pour *« oublier les faux clivages »* entre *« gauche morale, gauche républicaine, gauche réaliste »*, sept personnalités ont décidé d'unir leurs forces – *« et leurs générations »* – dans un texte intitulé : *Notre véritable ennemi : le chômage !*

D'un côté, l'historien Pierre-André Taguieff (signataire de l'Appel des onze avec Emmanuel Todd) et l'éditeur et journaliste Jean-Claude Guillebaud, ex-membres du club Phares et balises ; de l'autre, les jeunes animateurs de l'Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, Hoang-Ngoc Liêm, signataire de l'appel du *« régularisation »* et Pierre-André Imbert, le sociologue Philippe Corcuff et l'historienne Delphine Gardey et François Kalfon (club Merleau-Ponty). Tous souhaitent *« une mobilisation rapide sur les 35 heures »*, et *« la relance du débat européen »*, pour *« sortir du carcan imposé par le pacte de stabilité »*. Ils mobiliseront à l'occasion du sommet européen sur l'emploi de Luxembourg, les 20 et 21 novembre.

Le gouvernement semble maîtriser le débat sur l'immigration

DANS la guerre d'influence que se livrent gouvernement et associations sur le dossier de l'immigration, Jean-Pierre Chevènement a pris incontestablement quelques longueurs d'avance. « Dignité » mais « fermeté », « équilibre » et « sens des responsabilités » : le ministre de l'intérieur peaufine avec aisance ses arguments, tandis que le camp adverse a le plus grand mal à se faire entendre.

M. Chevènement s'est livré à un nouvel exercice de pédagogie, mardi 21 octobre, devant le groupe socialiste du Sénat, où s'étaient recrutés les principaux pourfendeurs du projet Debré au début de l'année. Cueilli à froid par deux intervenants qui lui ont reproché d'entretenir l'amalgame entre chômage et immigration, le ministre s'est à nouveau entendu reprocher, par la voix de Michel Dreyfus-Schmidt (Territoire-de-Belfort), de ne pas avoir consulté les parlementaires lors de l'élaboration de son projet. Guy Allouche (Nord) et Robert Badinter (Hauts-de-Seine) ont contesté l'allongement de la durée de rétention administrative. Le maire de Lille, Pierre Mauroy, a évoqué les difficultés rencontrées face à un comité de sans-papiers qu'il a qualifié d'*« insurrectionnel »*. Au lendemain de cette audition, un sénateur socialiste se disait convaincu de ne pouvoir obtenir beaucoup de modifications lors de l'examen du texte.

Les associations tentent elles aussi de plaider leur cause. Mardi 20 octobre, le président de la Ligue des droits de l'homme (LDH), Henri Leclerc, a ainsi adressé à tous les parlementaires de la majorité une lettre dans laquelle il exprime son *« opposition à des projets législatifs dont nous estimons, s'ils étaient votés en l'état, qu'ils laisseraient subsister dans notre législation des dispositions indignes de notre République »*. Rappelant les débats autour de la loi Debré, en février, Me Leclerc souligne *« la réprobation fondamentale des parlementaires de l'opposition d'alors à l'égard de dispositifs que les nouveaux projets maintiennent »*.

En huit mois, la situation a changé. Le peu d'empressement mis par les parlementaires de la majorité à recevoir les associations en témoigne. L'intergroupe de la LDH, qui regroupait une soixantaine de parlementaires de gauche sous l'autorité de Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône), ne s'est pas réuni depuis les élections législatives. Membre du MDC, dont le président est M. Chevènement, M. Michel ne partage guère les positions de la Ligue sur ce dossier.

« OS À RONGER »

La Cimade a certes trouvé un accueil qu'elle dit *« franchement intéressé »* chez les députés Verts et parmi certains communistes, notamment les refondateurs. Elle a pu rencontrer MM. Dreyfus-Schmidt et Badinter au Sénat, mais elle s'est heurtée, à l'Assemblée, à un groupe socialiste transformé en *« bunker »*, où personne ne l'a reçue. Au MRAP aussi, le lobbying a commencé. *« Après avoir rencontré les états-majors des partis, nous avons demandé à nos comités locaux de faire pression auprès de leur député »*, explique le secrétaire général de l'association, Mouloud Aounit, mais il ne se fait guère d'illusions lui non plus : *« Certificat d'hébergement, commission de séjour : c'est tout ce qu'ils nous donneront comme os à ronger »*, prévoit-il.

Comme au temps de l'examen de la loi Debré, les associations appellent à une manifestation nationale le 22 novembre, avant le début de l'examen du texte. Un mois avant la manifestation du 22 février, veut-on se rassurer à la Cimade, personne n'aurait pu prédir son succès. Au MRAP, on observe qu'il a aussi les sans-papiers, dont les dépôts de candidature pour la régularisation s'arrêtent le 31 octobre. Sur ce sujet, dit-on, la mobilisation peut démarrer vite. C'est là, reconnaissent les associations, un espoir plus qu'une conviction.

Nathaniel Herzberg et Jean-Baptiste de Montvalon

Les députés socialistes ont été mis en minorité dans un vote sur les allocations familiales

La droite a fait passer un amendement annulant le dispositif gouvernemental

La présence insuffisante des députés socialistes à la commission des affaires familiales et sociales a permis au député communiste Maxime Gremetz de faire adopter par celle-ci, mercredi 22 octobre, avec les voix de l'opposition, un amendement accordant les allocations familiales dès le premier enfant et annulant le dispositif de condition de ressources. Cet amendement devait être annulé par un nouveau vote.

LES DÉPUTÉS socialistes sont perplexes : doivent-ils se rendre en séance publique comme Jean-Marc Ayrault (PS, Loire-Atlantique) les y a fermement invités après les incidents dus à leur absentéisme au cours de la discussion du budget (*Le Monde* du 23 octobre), ou bien doivent-ils plutôt siéger en commission ? Un certain nombre de membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avaient donc décidé, mercredi 22 octobre en fin d'après-midi, d'assister au débat sur le budget de la communication, qui appartient à leur secteur de responsabilité. C'était notamment le cas de Claude Bartolone. En tant que président de la commission des affaires sociales, M. Bartolone était donc tenu d'assister à ce débat dans l'hémicycle. Mais au même moment, la dite commission « planchait », au deuxième étage du Palais Bourbon, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui doit être discuté en séance à partir du lundi 27 octobre. Maxime Gremetz (PC, Somme), qui présidait la séance, en a profité pour faire adopter un amendement qui met à bas tout le dispositif élaboré par le gouvernement sur les allocations familiales.

> Ce vote est « un indice important d'un état d'esprit hostile au plafonnement des allocations familiales qui dépasse les clivages » pour Mme Boutin

L'amendement Gremetz prévoit en effet d'attribuer les « allocs » dès le premier enfant, et non à partir du deuxième comme c'est jusqu'ici le cas. Mais la rédaction de l'amendement est tournée de telle façon qu'il fait tomber tout l'article 19 du projet et annule le système de plafonnement modulé, laborieusement élaboré par le gouvernement. Cette mesure avait déclenché une polémique, après l'annonce de Lionel Jospin, dans sa déclaration de politique générale le 19 juin, d'un plafond de revenus fixé à 25 000 francs pour le versement des allocations familiales.

Les communistes ont toujours été opposés, par principe, à cette réforme, au même titre, à droite, que les défenseurs d'une politique familiale nataliste. Aussi, profitant de la faible représentation socialiste, une coalition de douze commissaires, contre onze, s'est spontanément constituée pour adopter l'amendement : deux communistes, cinq UDF, trois RPR et deux RCV élus des DOM-TOM, Huguette Bello (Réunion) et Alfred Marie-Jeanne (Martinique).

« *L'adoption de cet amendement est un indice important d'un état d'esprit hostile au plafonnement des allocations familiales qui dépasse les clivages* », s'est félicité Christine Boutin (UDF, Yvelines). Mme Boutin estime en effet qu'en conditionnant au revenu « *la dernière prestation attribuée jusqu'ici sans condition de ressource* », le gouvernement « *met fin à la politique familiale dans ce pays* » en lui substituant une « *politique sociale de la famille en difficulté. Ce faisant, on nie à l'enfant sa valeur d'investissement pour l'avenir du pays* », explique la députée des Yvelines. Soucieux de tirer partie de ce cafouillage, le groupe UDF a immédiatement publié un communiqué notant « *l'embarras des socialistes* » sur les dispositions du gouvernement qui « *frappent les familles* ».

Pour devenir effective, les dispositions de l'amendement Gremetz devraient être adoptées lors du débat en séance publique. Mais d'ici là M. Bartolone aura sans doute trouvé une procédure permettant de faire revoter, dès jeudi matin, la commission en sens inverse. « *Ce n'est vraiment pas grave*, a-t-il commenté dans les couloirs, *l'article 19 n'ayant pas été adopté* » dans son ensemble. « *Au moment où il y aura à se prononcer sur cet article, vous aurez un bel article 19 qui tient compte de la préoccupation du gouvernement, et qui ne posera pas de problème*, a déclaré le président de la commission des affaires sociales, en annonçant « *une seconde délibération en fin de discussion sur ce texte* ». « *On n'a jamais vu utiliser une telle procédure* », a commenté Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie), tandis que M. Gremetz lançait à M. Bartolone : « *Tu vas avoir du mal* ». « *Je vais essayer d'avoir un peu de talent* », a répliqué, en riant, le président de la commission.

Fabien Roland-Lévy

Cinq chantiers pour la loi sur l'audiovisuel

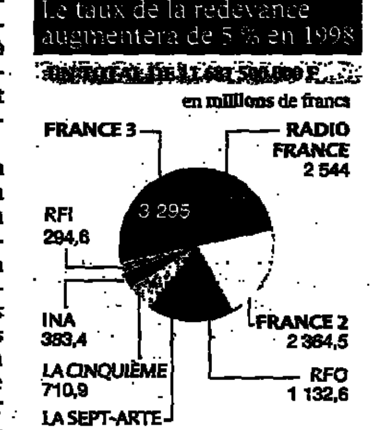
CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la culture et de la communication, a fait plusieurs annonces à l'occasion de l'examen par les députés, mercredi 22 octobre, du projet de budget 1998 de la communication.

La ministre a promis que la chaîne franco-allemande Arte sera très prochainement diffusée sur un second bouquet numérique par satellite, CanalSatellite (Arte était déjà diffusée sur TPS). « *Il est de la vocation des chaînes publiques culturelles de rechercher la diffusion la plus large* », a-t-elle affirmé, même si sa promesse de casser l'exclusivité de diffusion de France 2 et France 3 sur TPS n'a pas encore été suivie d'effet.

Mme Trautmann a plaidé en faveur d'une compatibilité des décodeurs numériques entre les différents opérateurs. Elle a confirmé que les chaînes thématiques diffusées par satellite et les chaînes étrangères francophones seront assujetties au compte de soutien à l'industrie des programmes.

La ministre a rappelé les cinq chantiers de la prochaine loi sur l'audiovisuel : « *la concurrence, sous l'angle de la régulation économique ; le pluralisme et l'indépendance par rapport au pouvoir économique ; le périmètre et l'organisation du service public ; la convergence entre l'audiovisuel et les nouveaux services ; les télévisions régionales et locales* ».

Le taux de la redevance augmentera de 5 % en 1998



RFO : Soc. nation. de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer
RFI : Radio France internationale
INA : Institut national de l'audiovisuel

Le produit de la redevance à répartir entre les différents organismes augmente grâce à l'extension du parc de téléviseurs, un meilleur recouvrement de la taxe et surtout une hausse de 5 % de son taux.

A propos de la suppression de l'abattement fiscal jusqu'alors accordé aux journalistes, Mme Trautmann a affirmé que « *le gouvernement n'*[en] *était pas partisan* ». La concertation sur le fonds de compensation, dotée de 100 millions de francs en 1998, s'effectuera « *dès cette semaine* ». Si Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or) a jugé « *riquiqui* » le budget de l'audiovisuel public (18 milliards de francs, en hausse de 3,3 % par rapport à la loi de finances initiale de 1997), les principales critiques sont venues des bancs RCV (Radical, citoyen et vert). Selon Noël Mamère (écol., Gironde), « *alors que la redevance a augmenté, France 2 et France 3 vont voir les ressources issues de cette taxe diminuer respectivement de 17 et 24 millions de francs* ».

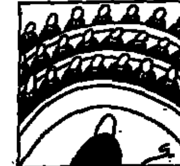
Roger-Gérard Schwartzenberg (PRS, Val-de-Marne) souhaite « *exclure de la soumission aux marchés publics toute société détenant plus de 10 % d'une entreprise de presse audiovisuelle* », rejoignant Didier Mathus (PS, Saône-et-Loire), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Ces députés ont critiqué le CSA, qui, selon M. Mathus, a « *donné l'impression de manquer de fermeté pour résister aux pressions exercées par les groupes privés* ». « *Il est temps d'avoir une instance de régulation de l'audiovisuel qui soit respectable et respectée*, a affirmé M. Schwartzenberg. (...) *Rendons l'institution plus autonome en faisant désigner ses membres par le Parlement à une majorité qualifiée des quatre cinquièmes.* »

Nicole Vulser

Laurent Fabius souhaite un débat sur l'euro

LE PRÉSIDENT de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, n'a pas exclu, mercredi 22 octobre, qu'il y ait un débat parlementaire en France avant le passage à la monnaie unique européenne. « *J'ai depuis longtemps été partisan d'un débat* [parlementaire], *même s'il n'est pas exigé par les institutions françaises* », a observé M. Fabius à l'issue d'une séance de travail réunissant les bureaux de l'Assemblée nationale et du Bundestag allemand. M. Fabius et la présidente du Bundestag, Rita Sussmuth, ont décidé de multiplier les mécanismes d'information réciproque « *sur les grands débats d'orientation européenne* ».


PARLEMENT

De même, a assuré M. Fabius, « *nous avons décidé de développer les contacts* » entre les commissions des Parlements français et allemand. « *Nous devons coopérer davantage qu'auparavant sur les dossiers européens car il y a encore beaucoup de problèmes à résoudre tels la réforme institutionnelle ou l'élargissement de l'Union européenne* », a assuré Mme Sussmuth, avant d'ajouter que « *l'on ne peut pas pratiquer l'élargissement de l'Union européenne de la même manière que nous l'avons fait dans le passé* ».

DÉPÊCHES

■ **FONCTIONNAIRES : les députés ont examiné**, mercredi 22 octobre, le budget du ministère de la fonction publique, qui s'élève à 1,468 milliard de francs. L'Assemblée nationale devait adopter ces crédits, jeudi. Le PS et le RCV ont annoncé qu'ils voteront pour, l'UDF et le RPR contre, tandis que le PCF a réservé sa position aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas donné plus de précisions sur les hausses de rémunération prévues dans la fonction publique. Le ministère de la fonction publique ne gère directement qu'une petite enveloppe de crédits, l'essentiel des dépenses étant inscrit dans les budgets des différents départements ministériels.

■ **« MAMMOUTH » : Claude Allègre**, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, n'a pas exclu, lors de son audition mardi 21 octobre par la commission de la production de l'Assemblée nationale, de baisser – « *éventuellement* » – le salaire des dirigeants du Centre national d'études spatiales (CNES), dont la dette, a-t-il rappelé, s'élève à 3 milliards de francs. Une telle diminution des salaires « *de l'équipe dirigeante* » du CNES serait effectuée « *en attendant le rétablissement d'une gestion correcte* », a déclaré M. Allègre.

■ **EMPLOIS-JEUNES : Jean-Claude Boulard** (PS, Sarthe), rapporteur du projet de loi sur l'emploi des jeunes, qui a été définitivement adopté par le Parlement le 13 octobre, a présenté, mercredi, un rapport d'utilisation de ce texte. En une soixantaine de pages, il répond à cinquante questions autour des interrogations les plus courantes. Cette initiative originale est destinée aux employeurs et candidats potentiels au dispositif. Adressé à toutes les préfectures et aux directions départementales du travail, ce rapport peut également être commandé par téléphone au 01.40.63.63.21.

■ **AUTOCRITIQUE : président du groupe centriste du Sénat, Maurice Blin** a déclaré, mercredi 22 octobre, devant la presse, que « *les choix du gouvernement appellent des réactions fortes, dures et graves* ». « *Or, le Sénat est tout sauf cela*, a-t-il ajouté, *mais nous sommes confrontés à cette réalité.* » Le sénateur des Ardennes a ajouté que le problème « *n'avait pas été résolu* » lors de l'examen du projet de loi sur l'emploi des jeunes où les groupes de la majorité se sont divisés. « *On s'en est mal sortis. Nous devons apprendre* », a-t-il conclu.

Le Sénat s'oppose à la création d'un délit de bizutage

Mme Guigou contestée par la commission des lois

« *NOUS SOMMES juridiquement certains que toutes les pratiques abusives qui rentrent sous l'appellation de "bizutage" tombent sous le coup du code pénal. Nous montrerons au gouvernement qu'il en a fait une mauvaise lecture* ». Partageant les remarques ainsi formulées par son président, Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), la commission des lois du Sénat, qui examinait mercredi 22 octobre le projet de loi sur la délinquance sexuelle, adopté à l'Assemblée nationale mercredi 1er octobre, a supprimé de ce texte les dispositions visant à créer un délit spécifique de bizutage.

Introduites dans le texte d'Elisabeth Guigou à l'initiative de Ségolène Royal, ministre délégué à l'enseignement scolaire, ces dispositions avaient été vivement contestées par certains députés de l'opposition. Citant l'avis du Conseil d'Etat qui avait estimé que l'objectif poursuivi « *devait être atteint en engageant des poursuites* » contre les bizuteurs et non pas en « *créant une nouvelle incrimination difficile à appliquer par le juge pénal* », Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) avait jugé ces dispositions « *parfaitement inutiles* ». Selon le communiqué de la commission, « *le droit actuel permettrait déjà des réprimer les actes répréhensibles, souvent même plus sévèrement que ne le prévoit le projet de loi* ».

Pour le reste, M. Larché estime que le texte de Mme Guigou, qui reprend l'architecture générale du projet qu'avait préparé l'ancien garde des sceaux Jacques Toubon, est « *solide, important et bien travaillé* ». Concernant le principal volet du texte, la commission des lois, qui a approuvé l'instauration d'un suivi socio-judiciaire, a porté de cinq à dix ans, en cas de délit, et de dix à vingt ans, en cas de crime, la durée maximale de cette mesure. Elle a également porté de deux à cinq ans la durée des peines sanctionnant son inobservation en cas de délit.

ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ

La commission a aussi adopté un amendement retirant au condamné qui refuse de se soigner la possibilité de bénéficier de réductions de peines supplémentaires, sauf avis conforme de la commission d'application des peines. Soucieuse d'assurer, à tous les stades de la procédure, la présence d'un avocat auprès du mineur victime d'une infraction sexuelle, la commission a supprimé les délais de prescription spécifiques prévus dans le projet du gouvernement. Afin d'assurer la confidentialité des enregistrements audiovisuels des auditions de mineurs, la commission a décidé d'interdire leur diffusion à l'audience – qui pourra s'appuyer sur une transcription –, et prévu leur destruction cinq ans après le procès.

Cherchant à permettre la répression des infractions commises par l'intermédiaire de sites Internet, la commission a prévu que des agents du Conseil supérieur de l'audiovisuel seraient habilités à constater cette infraction et qu'une copie de leurs procès-verbaux serait adressée à l'offreur de site. Elle a également adopté un amendement visant à informer les offreurs de sites Internet de la diffusion par leurs cocontractants d'images à caractère pédophile ou pornographique.

J.-B. de M.

هكذا من الأصل

Le gouvernement souhaite « une forte participation » aux élections prud'homales du 10 décembre

Le nombre d'inscrits est en progression de 5,2 % par rapport à 1992

Martine Aubry, ministre de l'emploi, souhaite qu'il y ait *« une forte participation »* aux élections prud'homales du 10 décembre. Une campagne nationale de communication incitera les 15,5 millions d'inscrits à se rendre aux urnes. Pour la CFDT, arrivée en deuxième position derrière la CGT en 1992, il s'agit d'une *« épreuve de vérité »*, les salariés devant se prononcer sur *« un certain type de syndicalisme »*.

MARTINE AUBRY souhaite une *« forte participation »* des salariés aux élections prud'homales du 10 décembre. C'est ce que la ministre de l'emploi et de la solidarité a précisé, mercredi 22 octobre, en conseil des ministres, dans le cadre d'une communication qui lui a permis de faire le point sur ce rendez-vous social important. Même si ce scrutin est marqué depuis de nombreuses années par une progression du taux d'abstention – il est passé de 54,05 % en 1987 à 59,63 % en 1992 –, *il permet de mesurer l'audience des organisations syndicales.*

Pour inciter les 15,5 millions d'électeurs à élire 15 000 conseillers répartis dans 271 conseils – le dépôt des listes de candidatures sera clos le 6 novembre à 12 heures –, le gouvernement va lancer, en novembre, une campagne nationale de communication.

Ces conseils, où siègent à parité représentants patronaux et syndicaux, sont appelés à se prononcer sur les conflits individuels entre un salarié et son employeur. Environ 200 000 conflits sont ainsi traités, chaque année, par les prud'hommes et, dans 90 % des cas, les décisions sont prises sans recours au juge d'instance.

Le gouvernement se félicite de la progression du nombre d'inscrits, qui atteint 15 554 358, ce qui représente une progression de 5,2 % par rapport à 1992, selon un premier bilan publié mercredi par le ministère de l'emploi et de la solidarité. Avec 14 633 059 inscrits, le collège salariés représente 94,1 % du corps électoral. Le collège employeurs compte 921 299 inscrits, soit 5,9 % du total. Ces chiffres traduisent, dans le détail, l'évolution du salariat ces dernières années.

Le ministère constate notamment une augmentation très forte du nombre des employés de maison dans le collège salariés (+ 170 %) et du nombre de leurs employeurs dans le collège patronal (+ 181 %). Il est vrai que les emplois de service chez les particuliers ont bénéficié, depuis 1992, de fortes incitations fiscales, et notamment d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 45 000 francs, qui sera réduite de moitié à partir de 1998. Désormais, les employés de maison représentent 3 % de l'électorat salarié avec plus de 453 000 inscrits et leurs employeurs 25 % de l'électorat employeur avec 228 000 inscrits.

Le ministère note également une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi (+ 62 %), qui représentent désormais 4,6 % de l'électorat salarié (675 832 inscrits). Il précise que la progression des catégories employés de maison et demandeurs d'emploi *« ne s'est pas réalisée au détriment des salariés employés dans les entreprises »*, l'électorat issu des entreprises restant stable dans le collège des salariés (+ 0,5 %) et progressant côté patrons (+ 10 %).

Depuis 1992, la structure socio-économique a sensiblement changé, comme l'indique la modification du poids respectif des cinq sections des prud'hommes (industrie, commerce, agriculture, activités diverses, encadrement). Ainsi, la section commerce devient la plus importante dans le collège salariés avec 30,7 % des inscrits et passe devant l'industrie (28,4 %).

Pour la CFDT, arrivée en deuxième position (23,81 %) derrière la CGT (33,34 %) en 1992, ces élections constituent une *« épreuve de vérité »* qui exprimera *« le choix d'un certain type de syndicalisme »*. Le syndicalisme de *« transformation sociale »* peut afficher *« un bon bilan sur l'assurance-maladie et sur le temps de travail »*, assure la centrale de Nicole Notat, qui estime avoir été entendue lors de la conférence sur l'emploi du 10 octobre. Il s'opposera à un syndicalisme plus « radical », incarné par la CGT et par FO (20,46 % des voix en 1992), qui avait reculé, il y a cinq ans, sans profiter à la CFDT.

Jean-Michel Bezat

Mme Guigou : « Etre vigilant sur les candidatures »

Interpellée par le député communiste du Nord, Georges Hage, qui, à propos des prochaines élections prud'homales, souhaitait que *« les listes qui ont à voir avec le Front national soient retirées »*, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, a répondu, mardi 21 octobre à l'Assemblée nationale, qu'elle ne voulait pas que ces élections soient *« l'occasion d'affrontements politiques suscités par des partis extrémistes »*.

La ministre de la justice a toutefois ajouté que, *« compte tenu de l'état dans lequel* [elle a] *trouvé ce dossier et du délai restant, il était impossible de modifier la loi pour éviter de telles dérives »*. Mme Guigou a précisé qu'il *« faudra être vigilant sur la recevabilité des candidatures en fonction des critères tenant à la personnalité, à l'âge, à la moralité, à la qualification professionnelle des candidats »*.

L'UDF souhaite un vote rapide sur le cumul des mandats

LES DIRIGEANTS de l'UDF prennent le PS au mot sur le cumul des mandats. Reçus mercredi 22 octobre par le premier ministre à l'hôtel Matignon dans le cadre de ses consultations sur la limitation du cumul, François Léotard et François Bayrou, respectivement président de l'UDF et président de Force démocrate, ont réclamé une application rapide de la réforme, si la volonté de Lionel Jospin est de respecter cet engagement. Les socialistes, à l'occasion de la réunion hebdomadaire de leur bureau national, mardi soir, avaient demandé au gouvernement d'*« aller vite et loin »* dans son projet (*Le Monde* du 23 octobre).

Après une demi-heure d'entretien avec le chef du gouvernement, M. Léotard a indiqué qu'il avait proposé à M. Jospin de limiter les mandats électifs cumulables à deux, dont un seul exécutif. Rappelant que la confédération a engagé une réflexion, qui est restée lettre morte, en 1979, il a déclaré : *« Nous proposions une formule intermédiaire de deux mandats cumulables. »*

La proposition actuelle de l'UDF, ratifiée en décembre 1996, est donc *« un mandat de délibération – membre d'une assemblée territoriale ou nationale – et un mandat de gestion ou d'exécutif »*. M. Léotard a précisé que sa position personnelle ne divergeait pas réellement de celle du premier ministre *« sur l'objectif final »*.

C'est surtout sur la date d'application de cette réforme que M. Léotard a insisté. Il souhaite qu'un texte éventuel soit soumis au Parlement *« bien avant les élections régionales de mars 1998 »* ou *« suffisamment après »* mais pas au même moment. *« Il faut que les Français sachent, quand ils vont voter* [aux élections régionales et cantonales], *ce que feront les gens qu'ils vont choisir »*, a-t-il dit, en souhaitant qu'on *« ne dissocie pas non plus ce texte d'une réflexion générale sur la décentralisation »*.

« HYPOCRISIE GÉNÉRALE »

M. Bayrou a exprimé ce même souci de rapidité à M. Jospin. Plaidant, lui aussi pendant trente minutes, pour que la loi éventuelle soit applicable dès les élections de mars prochain – la question de la présidence de la région Ile-de-France briguée par Dominique Strauss-Kahn (PS), ministre de l'économie, n'est sans doute pas étrangère à cette préoccupation –, le président de Force démocrate a déclaré : *« Il faut aller vite parce que ce débat est marqué de tellement d'hypocrisie de la part d'un certain nombre de gens qui se drapent dans les grands principes mais qui en réalité s'appliquent jour après jour à faire le contraire en matière de cumul de mandats de ce qu'ils préconisent pour les autres. »*

Selon lui, cette hypocrisie n'est pas l'apanage d'un camp ou d'un autre mais elle est *« générale »*. En conséquence, l'ancien ministre de l'éducation nationale souhaite que les électeurs de mars choisissent en toute connaissance de cause.

M. Bayrou s'est prononcé pour une limitation *« stricte à un mandat local et un mandat national »* car il est *« très important pour l'avenir que les élus nationaux puissent être enracinés dans la réalité locale »*. Dans l'hypothèse inverse, *« les villes n'y gagneraient rien, le Parlement y perdrait beaucoup, les présidents de conseils généraux et régionaux aussi »*.

Reçu la veille, une demi-heure, à Matignon, Alain Madelin avait également indiqué que *« la plus mauvaise solution consistait à essayer de faire un débat à cheval sur les élections »*. Le président de Démocratie libérale, autre composante de l'UDF, s'était prononcé pour une seule fonction exécutive à plein temps avec un autre mandat représentatif national (député ou sénateur), avançant que *« le fait pour un maire ou un président de conseil régional ou général d'avoir un mandat national est un plus dans un pays aussi centralisé que la France »*.

Le premier ministre devait poursuivre ses consultations, jeudi 23 octobre, en recevant Jean-Michel Baylet, président du Parti radical-socialiste. Pour le PRS, le cumul doit *« se limiter strictement à un mandat national et un mandat local, ou à deux mandats locaux »*.

Olivier Biffaud

DÉPÊCHES

■ **GOUVERNEMENT :** *pour une majorité de Français*, la politique menée par Lionel Jospin correspond aux engagements qu'il avait pris pendant la campagne des législatives. Selon un sondage de BVA, réalisé les 17 et 18 octobre auprès d'un échantillon de 954 personnes pour BFM et *L'Evénement du jeudi* (daté 23 octobre), ce jugement est partagé par 50 % des personnes interrogées, contre 35 % d'avis contraires et 15 % sans opinion. Nettement majoritaire à gauche (81 % des sympathisants socialistes et 63 % des communistes), il l'est aussi parmi les sympathisants RPR-UDF (49 % contre 45 %) et du Front national (47 % contre 42 %).

■ **MAJORITÉ : Robert Hue, secrétaire national du PCF**, estime, dans un entretien publié par *Le Nouvel Observateur* (daté 23 octobre), que *« la gauche aujourd'hui au gouvernement s'engage dans une voie spécifique : ni social-démocratie à l'anglaise ni centre-gauche à l'italienne ». « Franchement*, poursuit M. Hue, *les Français ne comprendraient pas, et ils auraient raison, qu'au premier obstacle le PCF choisisse de retourner au confort de l'opposition systématique ! »*

■ **ÉLECTIONS RÉGIONALES : le bureau politique de l'UDF**, réuni mercredi 22 octobre, a réaffirmé sa volonté de parvenir à des listes d'union avec le RPR pour les élections régionales de mars 1998. La confédération s'est aussi fixé pour objectif de présenter au moins un tiers de candidates en position éligible.

■ **SYNDICATS : Marc Blondel, secrétaire général de FO, et François Hollande, premier secrétaire délégué du PS**, se sont rencontrés, mercredi 22 octobre, au siège du PS, pour notamment examiner les *« retombées »* de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail du 10 octobre. M. Hollande a indiqué que les deux délégations avaient *« déploré »* l'attitude du CNPF et estimé qu'il y a un *« glissement politique d'une partie du patronat, au sommet notamment »*, qui est *« très tentée par la confrontation politique à l'égard de la majorité actuelle »*.

■ **AIDES À L'EMPLOI :** les aides à l'emploi ont bénéficié à 2,3 millions de personnes en 1996, soit une baisse de 5 % par rapport à 1995, mais ont tout de même permis de créer 25 000 emplois nets et d'*« éviter »* quelque 50 000 chômeurs de plus, selon une étude du ministère de l'emploi, publiée mercredi 22 octobre. Ces 2,3 millions de personnes, qui bénéficient notamment de contrats emploi-solidarité (CES), de contrats initiative-emploi (CIE), de stages de formation (SIFE, SAE, etc) ou de contrats d'apprentissage, *« représentent plus de 10 % de la population active occupée »* (22,4 millions au total), souligne l'étude.

Désaccord entre indépendantistes sur les mines de Nouvelle-Calédonie

DIX JOURS après l'appel à la mobilisation, lancé par le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), *« contre les intérêts du groupe métallurgique Eramet »*, la tension monte en Nouvelle-Calédonie. Mercredi 22 octobre, le dernier des quatre centres miniers exploités par la SLN, filiale d'Eramet, celui de Thio, sur la côte est, a été bloqué par un groupe de militants indépendantistes.

Cette action du FLNKS a été décidée pour soutenir le projet d'usine de traitement du nickel dans la province nord, porté par les indépendantistes (*Le Monde* du 18 octobre). Elle intervient alors que le PDG d'Eramet, Yves Rambaud, séjourne actuellement sur le territoire. Bien que favorable au projet d'usine du nord, le syndicat majoritaire de la SLN, l'Union des syndicats ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) dénonce le mouvement de blocage des mines entrepris par le FLNKS qui, estime-t-il, *« se trompe d'adversaires »*.

« Seuls les travailleurs de la SLN sont touchés, alors qu'ils ne sont pas responsables de la politique de l'entreprise », dénonce Didier Guénant, le secrétaire général du syndicat des mines. Pour protester contre le refus de la direction de l'entreprise de payer les heures chômées de quelque 500 salariés de la SLN, l'USOENC bloque, à son tour, depuis mardi, les exportations de ferronickel.

Le même jour, les représentants du syndicat ont, du reste, quitté la réunion du conseil d'administration de la SLN, au cours de laquelle la direction a fait état d'un bénéfice de 81,9 millions de francs pour le premier semestre de 1997, soit une hausse de 30 % par rapport à la même période de l'année précédente.

L'USOENC redoute aussi que des heurts surviennent sur les barrages entre militants politiques et militants syndicaux, pourtant tous favorables au projet d'usine. Dans une lettre adressée le 13 octobre au premier ministre afin de l'engager à prendre une décision rapide concernant l'approvisionnement en minerais de la future usine du nord, son secrétaire général, Gaston Hmeun, estimait ainsi que *« le risque est grand de réactiver un brasier qui continue de couver en Nouvelle-Calédonie »*.

Jean-Louis Saux (avec Franck Madœuf à Nouméa)

Polémique entre le gouvernement et l'opposition sur la fonction publique

TOUR À TOUR, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, et Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, se sont employés, mercredi 22 octobre, à rassurer les fonctionnaires et à désamorcer une polémique naissante sur les effectifs publics. Le matin même, *Le Canard enchaîné* avait fait état de notes émanant de l'Inspection générale des finances, dont l'une – rédigée par l'ancien directeur du budget, Jean Choussat, – affirme constater un sureffectif de 10 % dans la fonction publique. Cette note suggère de faire disparaître 500 000 postes, en ne remplaçant que trois départs à la retraite sur quatre, pendant dix ans.

Dans un communiqué diffusé mercredi, Bercy a dû mettre les choses au point. Les notes citées *« sont des notes personnelles qui n'engagent que leurs auteurs »*, indiquait le ministre de l'économie et des finances. *« Elles n'engagent en aucun cas le gouvernement »*, soulignait-il. Il rappelait, par ailleurs, que le gouvernement avait comme politique pour 1998 *« une stabilisation globale des effectifs civils »*, avec la création nette de 490 emplois de fonctionnaires en 1998, après la suppression de 5 600 postes en 1997. Dans l'entourage de M. Strauss-Kahn, on tenait à faire savoir que personne n'avait commandé à M. Choussat une note sur ce sujet.

Venu soumettre à l'Assemblée nationale le budget de la fonction publique, M. Zuccarelli a répondu en des termes similaires à une interpellation du député communiste de l'Oise, Patrice Carvalho. *« Ces notes n'engagent que leurs auteurs (...)*, a indiqué le ministre. *On ne va pas confondre ce qui est une note d'un fonctionnaire, avec tout le respect que je porte à la fonction publique, avec une position politique émanant du gouvernement dont le rôle dans ce domaine est exclusif. »*

Ces mises au point étaient avant tout destinées aux syndicats de fonctionnaires, avec lesquels le gouvernement va engager une négociation salariale. Plusieurs fédérations, à l'instar de FO-Finances, ont très vivement réagi à la publication d'une telle note, exigeant immédiatement des explications ministérielles et craignant *« un double langage »* derrière *« ces provocations »*.

De son côté, l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA, constituée autour de la FEN) notait que *« la seule donnée importante est le signal fort émis par l'actuel gouvernement, aussitôt sa prise de fonctions, à savoir l'arrêt de l'hémorragie des effectifs de la fonction publique, confirmé par le projet de loi de finances »* pour 1998.

Les « sureffectifs » dans la fonction publique sont un vieux cheval de bataille de M. Choussat. L'opposition s'est en tout cas saisie, dès mercredi, de l'occasion fournie par la divulgation de cette note pour relancer le débat sur le poids des effectifs publics en France. L'ancien ministre de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, Claude Goasguen (UDF, Paris), estimait que cette note *« rappelle opportunément que la réforme de l'Etat passe par la diminution progressive du nombre de fonctionnaires comme dans tous les pays modernes »*. Philippe Auberger (RPR, Yonne), ancien rapporteur général du budget, affirmait que *« chacun sait qu'il y a des sureffectifs dans la fonction publique »*, mais que *« personne n'a le courage de les dénoncer »*.

Dominique Perben (RPR), ancien ministre de la fonction publique, jugeait *« provocateur »* le chiffre de *« 500 000 fonctionnaires de trop »*, mais indiquait dans *Le Figaro* du 23 octobre qu'*« il faut aller vers une réduction des effectifs »*. Quant au vice-président RPR de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud, il déclarait, jeudi matin sur RMC, non sans humour, qu'il y avait *« trop de fonctionnaires territoriaux et peut-être un peu trop d'inspecteurs des finances »*, mais *« pas assez de fonctionnaires d'Etat »*.

JUSTICE Dans un avis du jeudi 16 octobre, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) « soumet » à Jacques Chirac ses réflexions sur les pouvoirs du CSM, l'indépendance du parquet et la responsabilité des magistrats. ● LE CSM SOUHAITE que les propositions de nomination des procureurs et procureurs généraux *soient faites par le Conseil,* et non plus par le ministre de la justice. Il demande aussi la suppression des instructions « *écrites ou orales* » du garde des sceaux dans les dossiers particuliers, et la création d'une « *faute disciplinaire d'un nouveau type* » pour les magistrats du parquet. ● DEPUIS LA RÉFORME constitutionnelle de 1993, le CSM a rendu deux avis : le premier, en 1994, concernait l'éventuel dessaisissement du juge chargé de l'affaire des fausses factures des HLM de Paris, Eric Halphen ; le second, en 1996, concernait l'autonomie des parquets.

Le CSM souhaite proposer les nominations des magistrats du parquet

Dans un avis sur la réforme de la justice, remis le 16 octobre au président de la République et révélé par « Le Monde », le Conseil supérieur de la magistrature demande l'interdiction des instructions individuelles, « écrites ou orales », du garde des sceaux

LE CONSEIL SUPÉRIEUR de la magistrature (CSM) ne souhaite visiblement pas être absent du débat actuel sur la réforme de la justice. Dans un avis de neuf pages adressé, jeudi 16 octobre, à Jacques Chirac, le Conseil *« soumet à l'attention »* du président de la République *« le résultat de sa réflexion »* sur les compétences du CSM, l'indépendance du parquet et la responsabilité des magistrats. La date de cet envoi n'a rien de fortuit. Mercredi 29 octobre, le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, doit présenter au conseil des ministres une communication sur la réforme de la justice (*Le Monde* du 22 octobre).

Le Conseil s'interroge, dans un premier temps, sur la nomination des magistrats du ministère public, qui sont, aux termes du statut de 1958, placés *« sous l'autorité du garde des sceaux »*. Actuellement, leur carrière dépend étroitement du bon vouloir du pouvoir politique : la nomination des procureurs généraux échappe totalement au CSM tandis que celle des procureurs est l'objet d'un simple avis qui ne lie pas le garde des sceaux. *« L'exigence d'un avis conforme pour la nomination des magistrats du parquet,* conclut le CSM, *constituerait un incontestable progrès dès lors que serait, par là même, donnée à un organe constitutionnel indépendant du pouvoir politique la possibilité de faire obstacle à toute nomination qu'il estimerait partisane. »*

S'ALIGNER SUR LE SIÈGE

Le Conseil estime cependant que la réforme pourrait aller plus loin encore. *« La volonté d'écarter toute suspicion, notamment sur le choix des magistrats appelés à exercer l'action publique (procureurs généraux et procureurs de la République), conduit certainement à donner, en ce qui les concerne, un pouvoir de proposition au Conseil supérieur »*, note le CSM. Les règles de nomination des magistrats du parquet seraient alors totalement alignées sur celle du siège. C'est ce que proposaient récemment, dans un texte commun, l'Union syndicale des magistrats et le Syndicat de la magistrature (*Le Monde* du 16 octobre). C'est également ce qu'envisageait, en 1996, le programme du Parti socialiste.

Ce renforcement des pouvoirs du CSM devrait, selon l'avis, s'accompagner *« inéluctablement »* d'une refonte du Conseil. Le projet qui consiste à rendre les magistrats minoritaires afin de lutter contre le corporatisme, ne sied visiblement pas au CSM. Invoquant une recommandation du conseil des ministres du Conseil de l'Europe, il affirme à demi-mots que les magistrats devraient rester majoritaires. L'avis note également que *« l'octroi de pouvoirs plus étendus pour la nomination des magistrats du parquet doit avoir pour corollaire un rôle nouveau, à l'égard des mêmes magistrats, en matière disciplinaire, le Conseil étant désormais appelé à prendre lui-même la décision et non plus seulement à émettre un avis »*.

Dans un second chapitre, qui concerne cette fois les liens entre le garde des sceaux et le parquet, le CSM affirme sa volonté de conserver l'architecture traditionnelle du ministère public, qui est née au XIIe siècle. *« Chargé de mettre en œuvre, en matière criminelle, la politique du gouvernement dont il est membre, le ministre de la justice doit conserver la charge de la coordination et de l'harmonisation qui s'imposent dans l'exercice de l'action publique*, souligne l'avis. *C'est donc à lui – dûment informé par les parquets (...) – qu'il revient de définir les grandes orientations ainsi que les objectifs à atteindre et de donner aux magistrats du ministère public, par voie de circulaires, toutes instructions d'ordre général qui lui paraissent opportunes. »*

Si les directives générales doivent relever du ministre, la conduite des affaires individuelles doit cependant, aux yeux du CSM, être confiée aux seuls magistrats. *« L'application de la politique pénale, c'est-à-dire la décision sur la mise en œuvre de l'action publique, doit relever localement de la seule responsabilité du ministère public »*, souligne l'avis. Le CSM souhaite que le garde des sceaux perde toute possibilité de donner des instructions, *« écrites ou orales »*, sur le déroulement des procédures. *« C'est sans doute à tort que certains commentateurs ont vu dans une réforme en ce sens – et souvent pour la déplorer – l'émergence d'une* "indépendance des procureurs" *: cette réforme doit être considérée comme bénéficiant, non au chef d'un parquet déterminé, mais au ministère public dans son ensemble. »*

Le CSM souligne en effet que cette nouvelle liberté d'action des procureurs se heurterait à trois limites : leurs choix devraient être conformes aux directives générales données par le garde des sceaux ; les procureurs généraux, qui seront nommés sur proposition du CSM et qui ne pourront donc plus être *« regardés comme les mandataires du pouvoir politique »*, pourraient continuer à donner des instructions individuelles aux procureurs ; les décisions des parquets – et notamment les classements sans suite – pourraient faire l'objet d'un recours. *« Sous ces réserves, l'impossibilité, pour le ministre de la justice, d'agir sur le cours des poursuites doit nécessairement s'appliquer, sans distinction, à toutes les procédures »*, conclut l'avis.

CRÉER DES VOIES DE RECOURS

Le CSM propose l'institution d'un mécanisme de recours. *« Il est l'indispensable contrepartie de la plus grande liberté reconnue aux parquets »*, souligne l'avis. Ces voies nouvelles seraient ouvertes aux personnes qui ne peuvent actuellement se constituer parties civiles mais qui ont malgré tout *« intérêt à agir »*. Le CSM cite, par exemple, le cas des habitants d'une commune qui pourrait, aux yeux de la loi, se constituer partie civile mais qui refuserait de le faire. Pour le Conseil, ces recours devraient s'exercer devant les procureurs généraux, dont la *« légitimité »* aura été renforcée par de nouvelles conditions de nomination. Cette possibilité serait également offerte au garde des sceaux.

Le Conseil se montre en revanche hostile à l'une des propositions faite en juillet par la commission présidée par Pierre Truche : la possibilité, pour le garde des sceaux, de saisir directement une juridiction par l'intermédiaire d'un magistrat de la chancellerie ou d'un avocat lorsqu'il conteste le classement sans suite d'un procureur. *« Ces dispositions,* note l'avis, *seraient à la fois contraires à la conception française du ministère public et sources de difficultés d'application alors même que leur utilité peut être contestée. »* Selon le CSM, ce système entraînerait la constitution d'un parquet parallèle, le *« désaveu public »* des procureurs et le dessaisissement des juridictions initiales alors que les recours suffiraient à entraver les classements sans suite abusifs.

Enfin, le CSM revient sur le problème de la responsabilité des magistrats. *« L'octroi aux magistrats du parquet d'une plus grande liberté d'action conduit nécessairement à une redéfinition des conditions dans lesquelles peut être mise en œuvre leur responsabilité »*, affirme l'avis. Le Conseil rappelle que les magistrats sont pénalement responsables des infractions qu'ils commettent, disciplinairement responsables de leurs manquements professionnels et civilement responsables de leurs fautes lourdes. Il propose cependant l'instauration, sous le contrôle du CSM, d'une *« faute disciplinaire d'un nouveau type »* qui devrait susciter bien des débats : le *« refus avéré »* de respecter les instructions générales données par le garde des sceaux.

Anne Chemin

Une institution fondée en 1946

Fondé en 1946, réformé en 1958, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) participe, sous la forme d'avis ou de propositions, à la nomination de tous les magistrats français, à l'exception des procureurs généraux. Il fait des propositions pour les premiers présidents des cours d'appel et les présidents de tribunaux. Il rend un avis conforme sur la nomination des autres magistrats du siège et un avis simple sur celles qui concernent les procureurs.

Depuis la réforme constitutionnelle de 1993, le CSM comprend deux formations : l'une pour le siège, l'autre pour le parquet. Présidé par le chef de l'Etat, vice-présidé par le garde des sceaux, il comprend six magistrats élus par leurs pairs, un conseiller d'Etat désigné par le Conseil et trois personnalités extérieures qui n'appartiennent ni à l'ordre judiciaire, ni au Parlement. Ces derniers sont choisis par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Deux avis en quatre ans

Depuis la réforme constitutionnelle de 1993, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) peut transmettre des avis au président de la République, qu'il est chargé d'assister dans sa tâche de garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire. En quatre ans, deux avis ont été rendus.

● **Affaire Halphen.** Le 22 décembre 1994, au beau milieu de l'affaire Maréchal-Schuller, alors que des rumeurs de dessaisissement visaient le juge Halphen, le président de la République, François Mitterrand, demandait au CSM si cette procédure était *« de nature à porter atteinte à son indépendance »*. Dans un avis rendu le 30 janvier 1995, le CSM notait que les *« circonstances et la chronologie »* de l'affaire Maréchal-Schuller révélaient *« la volonté ou l'intention de porter atteinte à l'indépendance »* du juge. Selon le Conseil, le dessaisissement *« n'apparaissait pas comme la seule procédure possible ni, dans la présente affaire, comme la plus souhaitable »*.

● **Autonomie du parquet.** Le 19 décembre 1996, le CSM prenait l'initiative d'adresser un avis sur la réforme du ministère public au chef de l'Etat, Jacques Chirac. Constatant que la différence entre les règles de nomination du siège et du parquet nourrissaient, *« à l'intérieur même du corps de la magistrature mais aussi dans l'opinion publique, un soupçon sur l'indépendance des magistrats concernés vis-à-vis du pouvoir politique et sur leur liberté d'action »*, le Conseil suggérait que les procureurs et procureurs généraux ne soient plus nommés sur proposition du ministre mais sur proposition du CSM. Il souhaitait également que le garde des sceaux conserve le droit d'harmoniser les politiques pénales en diffusant des orientations générales mais qu'il se voit *« expressément retiré tout pouvoir dans la conduite des procédures particulières »*.

Jacques Chirac nomme Mgr Joseph Doré archevêque de Strasbourg

STRASBOURG
de notre correspondant

Conjointement, au *Journal officiel* et dans l'*Osservatore romano* datés du vendredi 24 octobre, sera annoncée la nomination du Père Joseph Doré comme archevêque de Strasbourg, dont la compétence s'étend sur toute l'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Les diocèses de Strasbourg et de Metz sont en effet les deux seuls au monde dont les évêques sont encore nommés par un chef d'Etat. Cette prérogative du président de la République française tient à l'application du concordat signé en 1801 entre le premier consul Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII.

Lors du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905, ces deux diocèses de Strasbourg et de Metz ne pouvaient pas être concernés. L'Alsace et la Moselle étaient terres de l'empire allemand à la suite du traité de Francfort (1871). Le concordat, comme les articles organiques qui régissent encore les trois autres cultes reconnus d'Alsace-Moselle (luthérien, réformé et israélite), y sont restés applicables, même après la fin de la première guerre et le retour à la France.

La procédure de nomination de l'archevêque de Strasbourg est donc très spécifique : l'Etat français, en droit, est souverain en la matière. Paris nomme par décret l'évêque, auquel le pape confère ensuite l'institution canonique par une bulle pontificale. Les deux actes ne prennent effet qu'après l'examen de la bulle du Saint-Siège par le Conseil d'Etat, qui en contrôle la conformité au droit français. De fait, depuis plus d'un demi-siècle, Rome propose un nom à Paris qui ne le discute plus. Le décret français et la bulle du Saint-Siège sont publiés en même temps, ce qui souligne l'accord entre la République et l'Eglise.

Archevêque de Strasbourg depuis 1984, Mgr Charles-Amarin Brand avait donné sa démission le 27 juin 1995, à la date de ses 75 ans, conformément au droit de l'Eglise, mais avait dû attendre vingt-huit mois la nomination de son successeur, le refus de plusieurs prêtres sollicités ayant allongé ce délai inhabituel. Mgr Doré, nouvel archevêque, sera ordonné dimanche 23 novembre à Strasbourg, en présence du ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

L'annonce de cette nomination, dès la fin juillet, par *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, avait soulevé un début de polémique. Le Père Joseph Doré n'est pas alsacien, alors qu'une consultation diocésaine dépouillée avait insisté sur la nécessité d'un évêque issu de la région. Il est en revanche germanophone, note-t-on à Strasbourg, où la tradition d'un évêque autochtone est en fait assez récente : cinq évêques sur sept furent alsaciens depuis le milieu du dix-neuvième siècle. Mais aucun au cours des cinq siècles précédents.

Jacques Fortier

PROFIL

UN THÉOLOGIEN RECONNU

Joseph Doré, homme de l'Ouest, né à Grand-Auverné (Loire-Atlantique) le 26 septembre 1936, qui aime la Loire et l'océan, ne sera pas dépaysé en Alsace. Non seulement il parle parfaitement l'allemand – ce qui est une condition sine qua non pour être archevêque de Strasbourg –, mais il est également proche de la grande école théologique d'outre-Rhin, celle de Karl Rahner, Walter Kasper ou Josef Ratzinger.

Ordonné prêtre à Nantes en 1961, entré dans la compagnie de Saint-Sulpice en 1962, Joseph Doré s'est affirmé comme l'un des meilleurs théologiens français, notamment par l'importance des collections qu'il a fondées ou dirigées depuis vingt ans : *Jésus et Jésus-Christ* (72 volumes), *Christianisme et foi chrétienne* (8 volumes) chez Desclée ; *Sciences théologiques et religieuses* chez Beauchesne. Il s'est aussi distingué par la qualité de son enseignement, sa participation à nombre de séminaires de recherche, prédications et congrès spécialisés. Comme ses « maîtres » en théologie (Henri Cazelles, Louis Bouyer, Jean Daniélou, Urs von Balthazar, etc.) et ceux qu'il appelle les « *intrépides* », hier suspectés à Rome (Congar, Chenu, etc.), il est soucieux de lier la recherche aux questions nouvelles. A ce titre, Joseph Doré avait déjà été associé par les évêques à leur réflexion sur la « *proposition de la foi dans la société d'aujourd'hui* » (Rapport Dagens).

Il a enseigné au grand séminaire de Nantes, puis à Paris, à partir de 1971, au séminaire universitaire de l'Institut catholique (les Carmes). De 1988 à 1994, il fut le doyen de la faculté de théologie de Paris, où il a formé des générations d'étudiants. Sa parfaite orthodoxie lui vaut aussi d'avoir été nommé, en 1992, à la Commission théologique internationale, que préside, au Vatican, le cardinal Ratzinger.

Ses plus récents travaux l'ont conduit à étudier le pluralisme et le dialogue des religions, qui feront l'objet de prochaines publications au Cerf. Son expérience des confessions nées de la Réforme, sa connaissance du judaïsme et de l'islam faciliteront aussi son intégration en terre alsacienne.

Avec la... gastronomie, cet homme convivial a enfin une passion pour l'icône, le vitrail, la peinture, et l'une de ses récentes satisfactions est la création à Paris d'un Institut d'art sacré.

Henri Tincq

Les derniers témoignages des partisans de Maurice Papon

Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a invoqué François Mitterrand, un homme « élu par deux fois par un jury de 35 millions de Français », « décoré et de la Francisque et de la médaille de la Résistance en les ayant méritées toutes les deux »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Gillette Chapel, quatre-vingt-trois ans, est la veuve de Jean Chapel, l'ancien directeur de cabinet du préfet régional Maurice Sabatier, qui fut en poste à Bordeaux de 1942 à 1944. Un gilet marron tombe, bas, sur sa robe chasuble. De ceux qui témoigneront à Bordeaux, elle est la seule qui, à l'époque des faits, a connu l'accusé. *« Nous nous* [étions] *connus, les Papon, mon mari et moi, en 1936. Au début de la guerre, nous nous sommes retrouvés à Vichy, dans les pires conditions. »*

La vieille dame a l'air affolée. Avec elle, la cour d'assises frôle la préfecture de la Gironde, alors en zone occupée. *« Quand Maurice Sabatier a été nommé préfet régional, c'est avec un soulagement énorme que nous avons quitté Vichy pour Bordeaux. »* Le débit est rapide. Elle affirme : *« Les arrestations n'ont pas été ordonnées par Maurice Papon, mais par les commissaires de police sous les ordres du colonel Duchon* (NDLR : intendant de police). *Maurice Papon, lui, a réquisitionné des moyens de transports. Au lieu des wagons, il réquisitionnait des voitures de voyageurs. Il a même fait porter – n'est-ce pas, Maurice ?* (elle se tourne doucement vers l'accusé) *– des couvertures. Mon mari me disait toujours : "Il en fait trop, il va avoir des problèmes". Il donnait des renseignements extraordinaires à la Résistance. »*

« NOUS AVONS TOUS PLEURÉ »

Alors les mots se heurtent, quand approche celui de *« déportations »* : *« Nous avons tous pleuré. Nous étions malades. C'était épouvantable. On se disait : "Avec ça, les Allemands sont foutus. Ils ont perdu". »* Puis, émue : *« Comment M. Sabatier, dont la femme était juive aurait pu savoir ? Nous ne savions pas où ils allaient. Nous savions qu'ils étaient regroupés. Nous en étions malades (...). Quand vous pensez qu'on arrêtait les mères et qu'on laissait les enfants ! Ces pauvres gosses, on est venu les chercher après coup. Ah ! La police. Elle a beau faire repentance. Duchon a été nommé général. Le seul qui a été mis en prison, c'était Boucoiran* (NDLR : alors préfet délégué de la Gironde). *Il était Vichy-Vichy. »*

Le président Castagnède intervient, manifestement étonné : *« La femme de M. Sabatier était juive ? » « Oui. C'est pour cela. En partant à Bordeaux, pour sa femme, c'était mieux. »* En 1981, dédouanant Maurice Papon devant le jury d'honneur chargé d'examiner son passé, l'ancien préfet Sabatier avait *« assumé l'entière responsabilité de la répression antijuive dans le ressort de sa préfecture »*. Alors Gillette Chapel dit sa conviction : *« Maurice Papon est parfaitement innocent. Seize ans qu'on torture ce pauvre homme ! Non, c'est vraiment épouvantable. »*

Me Arno Klarsfeld, avocat de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, se lève et dit avec respect : *« Madame, sur des documents, j'ai rencontré la signature de votre mari. Il a sauvé des enfants. »* La vieille dame acquiesce. Puis l'avocat, d'un ton plus ferme : *« Pas comme M. Papon, à votre droite ! »* Elle répond simplement : *« Je vous ai dit ce que j'ai vécu »*. Et elle ajoute : *« Quand mon mari a appris* [les accusations contre Maurice Papon], *il était effondré. Il me disait : "Mais c'est épouvantable ! Ils n'écoutent rien !" Mon mari s'est suicidé trois mois après. Ce n'était pas la seule raison. Mais c'est ce qui a tout déclenché. »*

La cour fait entrer le témoin suivant. L'écrivain Jean-François Steiner, auteur en 1966 du roman *Treblinka*, vient exposer pourquoi *« juif »*, fils de déporté mort dans les camps, il vient témoigner, lui aussi, en faveur de l'accusé. Mais à peine a-t-il commencé, le président Castagnède l'interrompt. Dans le box, Maurice Papon est livide, ses mains tremblent, à la recherche d'un médicament. Il n'avait pas revu Gillette Chapel depuis des années. Le magistrat veut suspendre. *« Je vais prendre sur moi »*, assure l'accusé. Mais l'audience trébuche à nouveau et finit par être suspendue.

Une heure plus tard, la sonnerie retentit. Me Varaut rajuste la cravate de l'accusé. Dans le box, en soutien, Me Francis Vuillemin, jeune collaborateur de l'avocat, a pris place à ses côtés. Jean-François Steiner reprend le fil de ses idées. Il explique comment il a eu accès à une correspondance des années 30 entre Maurice Papon et l'un de ses amis, un jeune juif viennois apatride, qu'au lendemain de l'Anschluss, le fonctionnaire a aidé à s'exiler. De cet exemple, l'écrivain tire une généralité : *« Celui qui a vu la détresse d'un homme, celui-là ne peut pas être un criminel contre l'humanité. Peut-être le manche de la cuillère était-il trop court quand il a soupé avec le diable nazi ? Mais j'ai le sentiment que nous jouons ici une sinistre comédie. »*

« Je n'ai pas ce sentiment », reprend fermement le président. Dans la salle, la rumeur se fait houleuse. Me Arno Klarsfeld intervient : *« De Beate Klarsfeld, à qui l'on doit d'avoir jugé Klaus Barbie (...), de cette femme admirable, de ma mère, donc, vous avez dit qu'elle était proche de la bande à Baader. N'êtes-vous pas, monsieur, le juif-caution de la bande à Papon ? »* Le témoin fusille du regard l'avocat : *« Je ne suis le juif de personne. »* Et il sort.

Entre alors, canne à la main, Maurice Druon, secrétaire perpétuelle de l'Académie française, ancien ministre des affaires culturelles de Pierre Messmer (1973-1974), *« ancien engagé des Forces françaises libres »*. L'homme de lettres ouvre le feu sur l'un des aspects de la sentence du jury d'honneur composé de grands résistants, prononcée en décembre 1981. *« Tous les témoins sauf un* (NDLR : Serge Klarsfeld) *ont conclu que l'accusation de crimes contre l'humanité était injustifiée »*, dit-il. A moins que ces grands résistants fussent *« devenus débiles mentaux, oublieux ou complaisants (...), c'est une insulte à leur mémoire et à leur sacrifice que ce procès. »*

Puis il reprend, songeant à François Mitterrand : *« Il y a quelque chose d'étonnant à voir passer devant un jury populaire un fonctionnaire de Vichy dont on a reconnu les actes de résistance* (NDLR : à partir de janvier 1943, selon le jury d'honneur), *quand un jury de 35 millions de Français, par deux fois, a élu un homme qui avait été décoré et de la Francisque et de la médaille de la Résistance en les ayant mérité toutes les deux. »* Et, citant Aristote : *« Juger également de choses inégales est aussi injuste que de juger inégalement de choses égales. Dire de fonctionnaires de Vichy qu'on peut les assimiler à des Himmler, Heydrich ou des Barbie, cela me semble injuste ! »*

L'académicien brosse alors son tableau de l'Occupation : la faim, le froid, la connaissance des camps et l'ignorance de l'extermination. *« Ah ! Si on avait su ! Il n'y aurait peut-être pas eu de secrétaires généraux de préfecture pour signer les ordres de déportation et cela aurait peut-être été pire. Si on avait su ! Il y aurait eu beaucoup moins de juifs passifs. S'ils avaient su (...), les juifs auraient dû partir* (et ne pas) *attendre comme des brebis offertes aux sacrificateurs. »* Le propos heurte des consciences. Des parties civiles quittent la salle. *« Le procès de Vichy a été fait et est terminé »*, poursuit cependant Maurice Druon, disant sa foi dans l'épuration. *« Et voilà qu'aujourd'hui on recommence tout (...). Nous avions fait en sorte* (à la Libération) *que soient contenu dans un même héroïsme tous ceux qui avaient pâti de la guerre : les otages, les déportés résistants, les juifs résistants. Et voilà qu'aujourd'hui on voudrait faire une catégorie particulière ! »*

« IL MANQUAIT UN CERCUEIL »

Alors, sur le ton de la vindicte, l'académicien ajoute : *« A qui profite ce procès ? A l'Allemagne et seulement à l'Allemagne. Demain, l'Allemagne aura repris sa revanche. C'est une puissance nombreuse, forte, lourde et sûre de soi. Il n'y a qu'une seule chose qui puisse empêcher l'Allemagne d'être reprise par ses démons impérialistes, c'est le souvenir des démons nazis. Si on se met à condamner un Français symbolique, il sera facile de dire : les Français eux aussi ont été moches. Il y aura une dissolution de la culpabilité. Il y a une sorte de paradoxe à voir aujourd'hui les fils des victimes devenir les alliés objectifs des fils des bourreaux. »*

Malgré le respect qu'il porte au créateur du Chant des partisans (avec son oncle Joseph Kessel), Me Arno Klarsfeld s'étrangle : *« Mais si la France d'aujourd'hui ne condamne pas la France d'hier, alors l'administration française de demain pourra, elle-aussi, toujours envoyer des juifs à la mort ! » « Quand commence donc le crime contre l'humanité ? »*, renchérit Me Michel Zaoui.

– *« Il commence aux ordres donnés par l'Occupant. La culpabilité de Vichy, c'est d'y avoir répondu. C'est d'avoir existé. »*

– *« Donc, vous êtes bien d'accord pour dire que les fonctionnaires se sont comportés comme des complices ? »*

– *« Monsieur le président ! Alors, qu'on appelle tous les gendarmes qui ont poussé dans les trains !* (dans la salle, une houle : *"oui ! oui !"*). *C'est un procès qu'on fait à la France, et la France, elle, elle ne s'est pas si mal conduite. »*

Mais Me Zaoui revient sur la cérémonie du 11 novembre 1945, où quatorze cercueils furent déposés en hommage aux victimes de la guerre : *« Toutes les catégories devaient y être représentées. Savez-vous qu'une seule catégorie ne l'était pas ? Les déportés raciaux. » « Dans le cœur de certains, il est clair qu'il manquait un cercueil »*, ponctue le président Castagnède.

Alors, la parole est donnée à l'accusé, dont la vigilance, estime la cour, n'est plus *« suffisante »* pour continuer au-delà. *« J'observe, depuis quelques jours, une dérive évidente pour engager le procès du général de Gaulle*, dit Maurice Papon. *Je partage sur ce point la véhémence de M. Druon avec qui je suis en bonne compagnie. »*

Jean-Michel Dumay

Une interview de Maurice Papon à la BBC

Dans une interview accordée à la BBC, diffusée dans la soirée du mercredi 22 octobre, Maurice Papon a déclaré avoir *« le sentiment d'être utilisé comme un bouc émissaire pour des choses faites par un régime qui appartient au passé »*. *« Je crois que je suis perçu comme un symbole. (...) C'est un symbole que l'on juge ici, pas un homme, qui n'a à avoir honte de rien. »*

L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde a affirmé, à la télévision britannique, avoir *« tout fait pour sauver à la fois des juifs et des membres de la Résistance française »*. *« Le génocide contre les juifs a laissé une marque indélébile sur le XXe siècle, qui a été le pire de l'histoire de l'humanité »*, a t-il estimé, avant d'ajouter : *« Pour les juifs, pour toutes les victimes de cette guerre terrible, mon cœur est rempli de chagrin. Le reste de ma vie sera consacré à porter la croix du chagrin. »*

■ ARCHIVES : une enquête administrative a été ouverte, mercredi 22 octobre, aux Archives de France après la publication par *Libération* d'un document extrait des registres du parquet de Paris sur la répression de la manifestation des Algériens du 17 octobre 1961. Le directeur des Archives, Alain Erlande-Brandenburg a affirmé ne pas avoir reçu de demande de dérogations pour la communication de ce document judiciaire, protégé par un délai de cent ans.



Dans le public, une femme se lève : « La politique, c'est de la merde. » Le président lui demande de sortir. Dessin : Noëlle Herrenschmidt

L'audition de l'historien Michel Bergès sera anticipée

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Au nom des avocats de la partie civile, Me Michel Zaoui a réagi, mercredi 22 octobre, aux propos tenus dans la presse par l'historien Michel Bergès, qui contribua, en 1981, à lancer l'affaire Papon en découvrant des documents d'archives, et qui, aujourd'hui, fait part de ses doutes sur les responsabilités de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde (*Le Monde* du 22 octobre). Craignant que le procès *« disparaisse dans l'attente de la déposition de M. Bergès »* (initialement prévue le 1er décembre), Me Zaoui a déposé une requête pour obtenir que la cour d'assises puisse entendre plus tôt le témoin cité par la défense : *« le seul historien à venir parler des faits, qu'il connaît »*, a reconnu Me Zaoui.

Appuyant cette demande, le procureur général Henri Desclaux s'est dit *« extrêmement choqué »* par les *« atteintes intolérables contre le sérieux de l'arrêt de renvoi »* formulées par l'historien. *« Quarante tomes : le dossier parle de lui-même »*, a assuré M. Desclaux, qui a dénoncé la *« mise en cause de l'honnêteté professionnelle des magistrats ayant eu en charge le dossier d'instruction »*.

S'associant à la demande des parties civiles, Me Jean-Marc Varaut, conseil de l'accusé, s'est, de son côté, étonné que le parquet général n'ait pas eu l'idée, de lui-même, de faire citer l'historien qui, avec Michel Slitinsky, était à l'origine du dossier. Hors audience, il indiquait son intention, « le moment venu », de demander que soient communiquées à la cour d'assises les pièces dont Michel Bergès fait état, sans toutefois envisager de demander un supplément d'information.

DANS LA SALLE D'ASSISES

Finalement, les parties semblaient d'accord pour que l'audition de M. Bergès ait lieu plutôt vers la mi-novembre, une fois entendues les explications de Maurice Papon sur son rôle et ses fonctions à la préfecture de la Gironde.

« Pour moi, ce qui se passe au-dehors est quantité négligeable », a clos le président Jean-Louis Castagnède, qui s'est déclaré *« déterminé à faire que ce procès ait bien lieu »* dans la salle d'assises.

J.-M. Dy

Paroles de lycéens au sortir d'une audience

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

« Hors sujet », « trop long », puis « ils ne le connaissaient pas au moment des faits »

Vendredi 17 octobre, sous la conduite d'Alain H. Pallas, leur professeur d'histoire, vingt-quatre lycéens de première économique et sociale du lycée Daguin de Mérignac, une commune de l'agglomération bordelaise, assistaient, dans la salle vidéo du palais de justice, à l'audience de la cour d'assises. Lundi, ils étaient appelés à commenter ce qui était une première pour la totalité d'entre eux. *« Auparavant*, demande le professeur, *avez-vous suivi le début du procès ? » « Nous avons vu que Papon était viré de partout et qu'en fait, il était vachement pas malade ! »*, répond un lycéen. De quoi Maurice Papon est-il accusé ? Réponses en vrac : *« Crimes contre l'humanité »*, *« Il a tué des gens »*, *« Il a fait tuer des juifs »*, *« Il a donné des ordres pour qu'on tue des juifs »*. D'autres sont moins tranchants : *« Il les a déportés, mais il ne savait pas où ils allaient. »* Quel était son poste pendant la guerre ? *« Préfet de police ! »*, répondent plusieurs lycéens, qui confondent les fonctions occupées par l'accusé en 1942 et celles occupées en 1961. Comme pour beaucoup de leurs compatriotes, c'est le procès de Maurice Papon qui a permis aux lycéens de Bordeaux d'entendre parler de la répression sanglante de la manifestation du 17 octobre 1961 par les policiers parisiens.

Comment ont-ils ressenti l'audience de vendredi ? Ils sont unanimement irrévérencieux à l'égard de la déposition du père Lelong : *« Trop long ! »*, *« Hors sujet ! » « Ce n'était pas l'Eglise qui était accusée mais Papon ! »* Raymond Barre ? *« Il a parlé de la moralité de Papon, mais il ne le connaissait pas au moment des faits ! » « Les politiques protègent Papon »*, estime un lycéen. *« Auriez-vous fait venir ces témoins ? »*, demande le professeur. Réponse quasi unanime : *« Ce n'était pas la peine, puisqu'ils ne connaissaient pas Papon au moment des faits. »*

La conversation dévie sur les autres accusés de crimes contre l'humanité. Au premier abord, les noms de Barbie, de Bousquet, de Touvier n'évoquent pas grand-chose pour la classe. Une fois les personnages « recadrés », les commentaires se multiplient.

LA « MENTALITÉ » DES NAZIS

« Eux, on voyait tout de suite qu'ils étaient pour l'Allemagne et contre la France ; Papon, c'est plus compliqué ! » « Papon est coupable, dit l'un, *mais ce n'est pas entièrement de sa faute. » « Il a choisi son camp »*, rétorque sa voisine. *« Il doit avoir des circonstances atténuantes, car il avait le couteau sur la gorge »*, explique une lycéenne. Une autre avertit : *« Il faut le condamner au vu des documents dont on dispose aujourd'hui, mais peut-être que l'on va découvrir plus tard des documents prouvant son innocence. De toute manière, le peuple l'a déjà condamné. » « Il est coupable, même s'il n'était pas tout seul à faire cela et que nous ne savons pas ce que nous aurions fait dans cette situation »*, conclut un garçon.

Beaucoup sont choqués de la lenteur de la justice et du fait que le procès arrive si tard. *« Déjà que Papon a dépassé l'âge normal »*, dit l'un. *« Si cela continue, on va juger Napoléon »*, ajoute une autre. Qui a essayé de freiner la procédure ? La réponse fuse de tous les côtés de la classe : *« C'est Mitterrand ! »*. *« Pourquoi ? »*, demande Alain Pallas. *« Il avait un ami qui était ami de Papon »*. *« Il était à Vichy ! »*

Pensent-ils qu'on peut cacher autant de choses aujourd'hui qu'hier ? *« Bien sûr ! »* répondent la plupart des élèves. Des exemples ? *« La vache folle »*, précise une lycéenne, qui s'attire cette remarque de sa voisine : *« Tu ne vas quand même pas comparer avec la guerre ! »* Une autre parle de l'assassinat de Yann Piat. En veulent-ils à leurs parents, leurs grands-parents, leurs familles d'avoir laissé accomplir le massacre des juifs ? Le *« non »* est unanime. En revanche, beaucoup pensent que le Front national – *« les responsables, pas ceux qui votent »* – a la *« même mentalité »* que les nazis. *« Quand il a pris le pouvoir*, explique un garçon, *Hitler n'a pas dit : "Je vais déporter les juifs", il a dit : "C'est la crise, je vais donner du boulot à tout le monde." »*

José-Alain Fralon

Les accidents mortels dus à l'alcool sont en forte hausse à Paris

Soixante-dix personnes ont été victimes de la circulation automobile depuis le début de l'année dans la capitale. Les voitures sont les premières touchées. Mais le nombre de conducteurs de motos concernés est en nette augmentation

Les statistiques officielles montrent une forte augmentation du nombre d'accidents mortels à Paris depuis le début de l'année : soixante-dix personnes ont trouvé la mort. Pour la moitié d'entre elles, l'un des protagonistes de l'accident avait une alcoolémie supérieure au taux légal. Les conducteurs de voitures particulières sont les premiers concernés. Mais les motards sont de plus en plus fréquemment impliqués. Le changement de la réglementation, avec la suppression d'un permis spécifique pour la conduite des 125 cm³, « a sans doute attiré une nouvelle clientèle vers ce type de déplacement », estime-t-on au bureau central des accidents de la préfecture de police de Paris. Les contrôles d'alcoolémie sur les sites les plus sensibles ont été renforcés. Ainsi, pour les huit premiers mois de l'année, 12 505 dépistages ont été pratiqués, contre 8 610 pour l'ensemble de 1996.

SUR les soixante-dix personnes qui ont trouvé la mort sur les routes parisiennes depuis le début de l'année, trente-deux étaient impliquées dans un accident où l'un au moins des protagonistes avait une alcoolémie supérieure au taux légal de 0,5 gramme, soit un pourcentage de 45,7 %. Ce chiffre, fourni par le service statistique du bureau central des accidents (BCA), montre une forte augmentation comparé à la même période de 1996, où dix morts avaient été comptabilisés sur un total de cinquante-huit, soit 17,2 %.

Les véhicules légers, essentiellement les voitures particulières, sont les premiers concernés, puisque quatorze automobilistes sont décédés dans ce type d'accidents en 1997, contre deux en 1996. *« Les chiffres étaient particulièrement bas pour cette catégorie d'usagers en 1996, grâce aux effets positifs d'une campagne de sensibilisation et d'information à destination des automobilistes »*, relativise le commissaire Bernard Bouzon, responsable du BCA. Le nombre de piétons tués lors d'un accident provoqué par l'alcool est lui en légère baisse : quatre morts en 1997, contre six en 1996. En revanche, le « score » des deux-roues, singulièrement les motos et les cyclomoteurs, a surpris. Cette catégorie a connu une augmentation sensiblement identique à celle des véhicules légers : treize morts en 1997 contre deux en 1996.

Ces premiers chiffres devront être confirmés et il va donc falloir attendre encore quelques mois avant d'en faire une analyse fine, mais déjà M. Bouzon avance une explication liée au développement des ventes de deux-roues. *« La suppression du permis pour les 125 a sans doute attiré une nouvelle clientèle vers ce type de déplacement, plus souple, plus rapide dans les embouteillages »*, estime-t-il. Ces nouveaux usagers, que les spécialistes appellent *« motards-costards »*, sont principalement des jeunes cadres qui vivent en banlieue et travaillent à Paris. Pas forcément aguerris à la conduite d'un deux-roues motorisé, ils prennent parfois des risques inconsidérés qui les amènent à la faute.

L'augmentation importante du nombre d'accidents impliquant un deux-roues seul – c'est-à-dire sans collision avec un autre véhicule – confirme cette hypothèse : 319 accidents en 1996, 414 en 1997. Près de 10 % de ces accidents ont concerné des conducteurs dont l'alcoolémie était supérieur à la norme légale, contre moins de 6 % en 1996. *« Après les heures de travail, on peut avoir envie de sortir au spectacle, puis de prendre un verre ou deux avant de rentrer à son domicile, mais le retour est, quoi qu'on en pense, moins facile en deux-roues qu'en voiture, notamment de nuit »*, précise Bernard Bouzon. L'essentiel des accidents, tous véhicules confondus, se produit d'ailleurs de 17 heures à 6 heures du matin, avec une pointe aux alentours de minuit.

De plus en plus de deux-roues motorisés impliqués

EN % DONNÉES 1996		EN % DONNÉES 1997	
PIÉTON	7,9	PIÉTON	7,8
VÉLO	2,1	VÉLO	0,4
CYCLOM.	8,9	CYCLOM.	8,2
MOTO	9,3	MOTO	15,7
POIDS LOURDS	0,7	POIDS LOURDS	1,1
		autres	0,4

Sur les neuf premiers mois de 1997, les motos ont été à l'origine de 15,7 % des accidents comptabilisés, contre 9,3 % sur la même période de 1996. *Vingt-huit motards et cyclomotoristes ont été tués (seize en 1996). Treize étaient impliqués dans des accidents dus à l'alcool.*

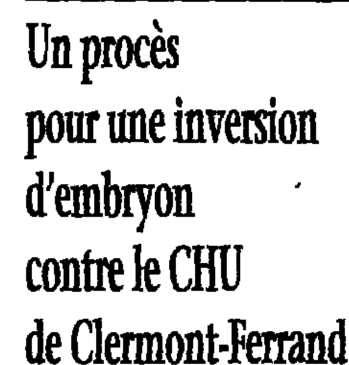
DES « RISQUES RÉDUITS »

A contrario, et malgré une augmentation sensible ces dernières années du parc parisien, le nombre d'accidents impliquant un vélo dont *« l'utilisateur est présumé responsable »* est en baisse : six accidents en 1996, un en 1997. *« Le développement des pistes cyclables a permis de réduire les risques*, confirme M. Bouzon, *mais il faut rester vigilants, car nombre de cyclistes ont encore tendance à ne pas respecter les règles et n'empruntent pas toujours les voies qui leurs sont réservées. »*

Un autre indicateur, relevé dans les statistiques du BCA, permet de préciser le rôle de l'alcool dans la survenue d'un accident. Dans la liste des *« infractions principales du présumé responsable »*, la *« conduite en état d'ivresse manifeste »* reste largement en tête. Elle est en cause dans 87,3 % des cas, contre 70 % en 1996, loin devant la *« traversée d'une chaussée à moins de 50 mètres d'un passage piéton »* (7,1 % des cas) ou la *« vitesse excessive en raison des circonstances »* (1,5 %). Surtout, la part des usagers de motos ou de cyclos a doublé en 1997 (60 infractions de conduite en état d'ivresse relevées contre 29 en 1996). Les autres catégories d'usagers restent stables.

Pour tenter d'inverser une tendance largement négative depuis le début de l'année, le préfet de police de Paris a renforcé les contrôles d'alcoolémie sur les sites les plus sensibles. Ainsi, pour les huit premiers mois de l'année, 12 505 dépistages ont été pratiqués (310 se sont révélés positifs), contre 8 610 pour l'ensemble de 1996 (225 positifs). *« Lors des contrôles nocturnes, que nous effectuons trois fois par semaine dans la capitale, nous faisons passer un test d'alcoolémie à environ deux cents personnes et, en moyenne, une douzaine sont positifs »*, confirme le commissaire Bouzon.

Acacio Pereira



Un procès pour une inversion d'embryon contre le CHU de Clermont-Ferrand

UNE FEMME de trente-sept ans a réclamé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mardi 21 octobre, 800 000 francs de dommages et intérêts au centre hospitalier universitaire (CHU) de la ville, à qui elle reproche de s'être trompé d'embryon lors d'une fécondation *in vitro*. La plaignante avait décidé, en 1995, de recourir à cette technique dans les services de l'unité de procréation médicalement assistée du CHU de Clermont-Ferrand. Alors que, selon elle, l'implantation avait réussi, l'équipe médicale l'avait convoquée pour lui faire part d'un risque d'inversion entre l'embryon qui lui avait été implanté et celui destiné à une autre femme. Dans le doute, elle a finalement avorté.

Les médecins reconnaissent ne pas s'être opposés à l'avortement mais réfutent avoir fait pression pour la convaincre d'interrompre sa grossesse. Le commissaire du gouvernement a demandé au tribunal de condamner le CHU à 30 000 francs de dommages et intérêts. Le jugement a été mis en délibéré.

A Plabennec, l'école Diwan, en panne de locaux, se bagarre contre la mairie

PLABENNEC
de notre correspondante régionale

Depuis la rentrée scolaire, les enfants, sauf ceux de maternelle, jouent les nomades. A Plabennec, ils ont successivement suivi les cours dans la salle des mariages, différents locaux municipaux, une tente plantée dans la cour du centre de loisirs. Aux premiers froids, ils ont fini par se replier dans une grange-garage. Tableau noir, exercices, chansons et récréations : le rythme de la classe ressemble à celui de n'importe quelle primaire. A cela près que tout s'y passe en breton, même les disputes autour d'un ballon de foot.

REPORTAGE
Dans ce bourg, l'enseignement du breton est l'apanage du privé

Voilà des semaines que dure le conflit. L'association Diwan – le « germe » en breton – réclame des locaux publics pour y installer une école bilingue, quitte à verser un loyer raisonnable. Le conseil municipal de Plabennec, un bourg du Finistère de 7 000 habitants, refuse. L'impasse est totale. Les parents, eux, continuent de narguer le maire, Louis Coz (RPR), en médiatisant leurs *« 24 enfants SDF »* et en organisant des fêtes de soutien, comme lors du dimanche 19 octobre. Légalement, la municipalité n'est pas obligée de céder. En 1994, criblée de dettes, Diwan a dû signer un contrat d'association avec l'Etat, qui la renvoie au même statut que les établissements privés catholiques. Or l'association, qui dispense un enseignement laïc et gratuit, se voudrait service public. Elle vient d'entamer une campagne sur ce thème auprès des élus.

Les bretonnants reconnaissent avoir souvent pratiqué la politique du fait accompli, en ouvrant des écoles dans des locaux précaires et en forçant quelque peu la main des élus. La tactique a plutôt bien réussi, en particulier dans le Finistère, où l'implantation de Diwan est fortement soutenue par le conseil général. Mais, *« en vingt ans d'existence, c'est la première fois que le conflit atteint ce point de blocage »*, note André Lavanant, président du mouvement. Du coup, tout le monde observe avec inquiétude le bras de fer de Plabennec. Car l'Etat pourrait décider de rentrer dans la danse.

Que les préfets se penchent avec trop de zèle sur ses subventions tomberaient mal pour Diwan, alors que cette structure est confrontée à une crise de croissance. En Bretagne et Loire-Atlantique, elle compte vingt-sept écoles maternelles et primaires, un collège, et s'apprête à ouvrir un lycée à Carhaix-Plouguer. A la rentrée, elle a accueilli 1 750 élèves, 17 % de plus qu'en 1996-97.

« SANS COLLÈGE PUBLIC »

A Plabennec, l'apprentissage du breton a gagné du terrain. Seulement, c'est l'enseignement privé catholique qui s'est saisi de ce créneau-là. Il propose des classes bilingues dans le bâtiment de l'école Sainte-Anne, qui accueille deux fois plus d'enfants que le primaire laïc. Son collège est sans concurrence. Les parents de Diwan s'en étranglent d'ailleurs : *« Plabennec est le seul chef-lieu de canton du Finistère sans collège public ! »* Sachant que Louis Coz est aussi un puissant président de commission au conseil général, il y a là de quoi s'interroger. *« Je pense que la loi n'est pas bonne puisqu'elle ne permet pas d'aider beaucoup le privé, mais je suis légaliste. En outre, je n'ai pas de locaux disponibles pour Diwan »*, tranche cet ancien directeur d'une maison familiale. Quant à la « cause du breton », elle le laisse sceptique. *« Ce n'est pas la langue qui demeurera, mais la culture. Or nous avons déjà un bagad, un cercle de danse... »*, estime-t-il.

La majorité des habitants de Plabennec évite de prendre parti. A la sortie de la messe, les plus anciens administrés parlent naturellement leur langue maternelle. Mais, compte tenu du traumatisme que fut, dans leur enfance, l'apprentissage obligatoire du français, l'idée d'infliger le breton aux nouvelles générations passe parfois très mal. Les petits de la section maternelle Diwan semblent cependant s'en accommoder, passant d'une langue à l'autre selon les moments.

Martine Valo

هكذا من الأصل

Les préfets sont appelés à se mobiliser pour l'emploi des enfants de harkis

Une circulaire de Martine Aubry demande de développer formations et aides

Martine Aubry, ministre de l'emploi et des affaires sociales, a adressé, jeudi 23 octobre, une circulaire aux préfets leur demandant de se mobiliser pour l'insertion professionnelle des enfants de harkis. A Paris et en province, les mouvements de protestation se développent depuis plusieur semaines. L'accès aux emplois-jeunes leur sera facilité, et des formations spécifiques seront développées avec les collectivités locales

ALORS QUE grèves de la faim et *mouvements de protestation* des enfants de harkis se poursuivent, à Paris et en province, depuis deux mois, Martine Aubry a adressé une circulaire aux préfets, jeudi 23 octobre. Il leur est demandé de mobiliser l'arsenal des aides à l'emploi, notamment pour un accès équitable aux emplois-jeunes, mais aussi de négocier avec les conseils régionaux des dispositifs spécifiques au bénéfice de ce public.

Trois ans après le vote, à l'unanimité, de la loi Romani, qui manifeste *« la reconnaissance de la France aux rapatriés pour les sacrifices qu'ils ont consentis »* et attribue à chaque famille d'ancien harki une « allocation forfaitaire » de 110 000 francs, le malaise de cette communauté s'exprime à nouveau. Mercredi, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'emploi et de la solidarité, en charge du dossier, a expliqué les actuelles flambées de colère par le fait que la loi de 1994 *« n'a pas été appliquée avec tout l'intérêt qu'aurait souhaité la comunauté harkie »*.

35 % DE CHÔMEURS

Répondant à une question posée par le député (UDF) Pierre Albertini, Martine Aubry a évoqué *« des problèmes d'endettement, de favoritisme vis-à-vis de certaines familles, des problèmes inacceptables de camps qui existent encore dans notre pays (...) »*. Le ministre a justifié le récent remplacement du délégué aux rapatriés par le rapport de la cour des comptes constatant que *« ces deux dernières années, les fonds réservés aux harkis ne leur avaient pas été versés »* (*Le Monde* du 27 septembre). Dans la circulaire adressée jeudi aux préfets, Martine Aubry souhaite engager un nouveau « plan d'action » centré sur l'insertion professionnelle. Le texte estime à 150 000 le nombre de personnes concernées (alors que les grévistes de la faim parisiens parlent de 900 000) mais reconnaît les ravages spécifiques du chômage dans ce milieu : 30 à 35 % de sans-emploi, *« avec des pointes à 50 % dans les secteurs urbains les plus touchés »*.

Après un bilan de la situation des « Français musulmans rapatriés », les préfets devront *« favoriser la mise en place de prestations d'orientation et de préparation à l'emploi »*, autrement dit de préformations cofinancées par les régions et l'Etat au titre des rapatriés. Les militaires du contingent, chargés de l'insertion professionnelle des rapatriés dans les préfectures, devront être mobilisés pour que les enfants de harkis bénéficient de la nouvelle formule des emplois-jeunes *« dans une proportion correspondant à la place qu'ils occupent parmi les demandeurs d'emploi »*. Pour les plus de trente ans, des programmes d'emploi spécifiques devront être négociés avec les conseils régionaux.

La circulaire invite les préfets à mobiliser les crédits réservés aux public défavorisés pour préyoir des *« relogements adaptés aux besoins »* des familles de harkis. Elle leur demande enfin de *« prévenir toute attitude discriminatoire »* en mentionnant les dispositions pénales existant à ce sujet.

Philippe Bernard

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le pourvoi en cassation d'Alain Carignon sera examiné lundi 27 octobre,** après sa condamnation pour corruption en juillet 1996, à quatre ans de prison ferme par la cour d'appel de Lyon. L'ancien maire de Grenoble est toujours président du conseil général de l'Isère. Il est incarcéré à Villefranche-sur-Saône (Rhône), depuis juillet 1996.

■ **FAIT DIVERS : un Nigérian a été découvert mort dans le train avant d'un Airbus,** mercredi 22 octobre, à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. L'Airbus A-340 d'Air-France avait assuré, dans la nuit de mardi à mercredi, la liaison Lagos-Roissy et s'était posé à 6 h 15. Le corps n'a été découvert qu'à 17 heures, lors de la révision technique de l'avion.

■ **ENVIRONNEMENT : la commission d'élaboration du plan régional pour la qualité de l'air** a été mise en place, mercredi 22 octobre, par Joël Thoraval, préfet de Paris et de la région Ile-de-France. Créée en application de la loi sur l'air du 30 décembre 1996, la commission doit établir d'ici la fin de 1998 un projet de plan destiné à améliorer la qualité de l'atmosphère, tranmis pour avis aux conseils municipaux, au Syndicat des transports parisiens, aux conseils généraux et à la mairie de Paris.

■ **UNIVERSITÉS : le président de l'université Paris X-Nanterre,** Michel Imberty, et son équipe ont démissionné, mercredi 22 octobre, de leurs fonctions. Cette démission fait suite à l'occupation, du 14 au 19 octobre, de la centrale informatique de l'université par une quinzaine d'étudiants réclamant l'inscription d'une douzaine de leurs camarades.

■ **Cinq cents étudiants en IUT ont manifesté,** mercredi 23 octobre à Bordeaux, pour protester contre la réforme du contrôle des connaissances et la procédure de validation des stages en entreprises dans les départements de gestion et administration des entreprises (GEA) et techniques de commercialisation. Parti de l'institut universitaire de technologie de Limoges, le mouvement de grève s'est étendu à Bayonne, Bordeaux, Périgueux, Tarbes et Pau.

■ **ÉDUCATION : les trois principaux syndicats d'instituteurs** (FSU, FEN, CFDT) ont adressé mercredi 22 octobre une lettre commune à Claude Allègre pour demander une intégration rapide de tous les instituteurs dans le nouveau corps de professeurs des écoles, promise par le ministre. Les syndicats constatent que cette volonté *« ne se traduit pas dans le budget 1998 »* et demandent l'ouverture rapide de négociations.

CARNET

DISPARITION

Maarten Van Traa

Un des piliers du Parti du travail néerlandais

LA POLITIQUE néerlandaise a perdu l'un de ses meilleurs représentants : Maarten Van Traa, député social-démocrate, est décédé dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 octobre dans un accident de la route, à la sortie d'Amsterdam. Il était âgé de cinquante-deux ans.

Si l'information a fait les gros titres des quotidiens néerlandais, c'est bien parce que cet ancien étudiant de sciences politiques à Paris était sorti du quasi-anonymat qui entoure les deux tiers des parlementaires. Comme eux, Maarten Van Traa était plus un homme de dossiers qu'un tribun au verbe haut. Mais cet ancien journaliste, correspondant du *Monde* aux Pays-Bas dans les années 70, avait fait la preuve de ses nombreuses qualités.

Francophone et francophile, ce joueur de trombone à la tignasse grisonnante et à l'air récalcitrant était un européen convaincu, président de la commission parlementaire des affaires étrangères. L'un des piliers du Parti du travail (PvdA), Van Traa était *« la conscience du parti »*, écrit le quotidien populaire et conservateur *De Telegraaf*. Les médias insistent sur son intégrité, son sérieux et son humanité.

Convaincu de la nécessité de rapprocher la France et les Pays-Bas, Maarten Van Traa était toujours disponible pour rencontrer des journalistes français de passage et les aider à percevoir les différentes facettes de cette société à l'apparence si monolithique. Surtout, Maarten Van Traa était devenu l'un des parlementaires les plus célèbres en assurant avec maîtrise la présidence de la Commission d'enquête sur le crime organisé et les moyens de lutte aux Pays-Bas. Accrocheur, Van Traa avait permis de faire la lumière sur les pratiques douteuses de la police antidrogue néerlandaise et sur les carences du système judiciaire et de contrôle.

Alain Franco

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du mercredi 22 octobre sont publiés :

● **Accord de Schengen :** deux lois autorisant l'approbation des accords d'adhésion de l'Autriche et de la Grèce à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières entre les pays de l'Union européenne ; trois décrets portant publication des accords d'adhésion de l'Italie à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985.

● **TGV :** une loi autorisant l'approbation de l'accord entre la France et l'Espagne concernant la construction et l'exploitation de la section internationale d'une ligne ferroviaire à grande vitesse entre la France et l'Espagne (façade méditerranéenne).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Geneviève LLORET-NICOLAS
et
François NICOLAS,
Guillaume, Simon, Paul, Bruno
et Andréa
ont la joie de faire part de la naissance de

Inès, Louis et Marc

le 19 octobre 1997, à Paris.

– **François-Régis et Wamia CHAUMARTIN**

ont la très grande joie d'annoncer l'avènement de

Cerise

au foyer de François-Régis et Chrystelle.

Décès

– Les familles Cartigny, Vit, Denis ont la douleur de faire part du décès survenu le 16 octobre de

Georgette CARTIGNY

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– Jeanne Czernecki,
son épouse,
Nicolas et Christelle Czernecki,
Sébastien Czernecki
et Corinne Givois,
ses enfants,
Sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Stanislas CZERNECKI
professeur d'université,
docteur ès sciences,
agrégé de l'Université,

à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Les obsèques seront célébrées, le vendredi 24 octobre 1997, à 16 h 30, en l'église de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Le président de l'université* Pierre et Marie-Curie, Paris-VI,
Le directeur de l'UFR de chimie
et ses collègues,
Les personnels,
ont la tristesse de faire part du décès, le 21 octobre 1997, de

M. Stanislas CZERNECKI
directeur du laboratoire
de chimie des glucides.

– Françoise Joly,
son épouse,
Nicolas et Alexandra Bertrand,
Clémence et Cyprien,
ses enfants et petits-enfants,
font part du décès de

M. Patrick JOLY,
directeur de recherches au CNRS
en retraite,

survenu le 22 octobre 1997, à l'âge de soixante-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le samedi 25 octobre, à 9 h 15, en l'église Saint-Jean-Marie-Vianney, à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne).

– Elisabeth Klein,
son épouse,
ses enfants et petits-enfants,
sa famille et ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Jean-Louis KLEIN,
doyen honoraire de la faculté
libre de théologie protestante de Paris,

survenu le 16 octobre 1997.

Les obsèques ont eu lieu à Nyons (Drôme).

« L'amour est plus fort que la mort ».
(Cantique des Cantiques).

14, rue Juiverie,
26110 Nyons.

– Les associés et collaborateurs de Deloitte et Touche ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

Philippe MATHIAS

survenu le 17 octobre 1997,
et s'associent à la douleur de sa famille.

– Mme Nicole Mazières,
M. Bernard Mazières,
ses enfants,
Lucas Mazières,
son petit-fils,
M. Jacques Richard,
Mme Maïté Sidaine,
Mme Denise Sidaine,
ses beaux-frères et belles-sœurs,
Jean-Philippe, Daniel,
Francis et Nathalie Richard,
Marie-Claude et Françoise Sidaine,
ses neveux et nièces,
Les familles Aoust, Balfet, Delecroix, Escande, Guiraud, Ivanoff, Loubet, Moure, Vidal, ont la tristesse de faire part du décès de

M. André MAZIÈRES
journaliste,
ancien président
de la presse diplomatique,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 16 octobre 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Sulpice, à Paris 6e,
Le vendredi 24 octobre 1997, à 15 heures.

38, rue Saint-Sulpice,
75006 Paris.

– *Françoise Séguy*
et ses filles,
Michèle Dahan
et sa fille,
Elisabeth et Jean-Louis Nicolas,
ses *enfants et petits-enfants,*
Jean et Madeleine Delhaye
et leurs enfants, ses frère, belle-sœur, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Marie-Aimée NICOLAS,

survenu à Paris, le 17 octobre 1997, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu ce jeudi 23 octobre, à 16 heures, en l'église de Seugy (Val-d'Oise).

– *Serviteur du Christ en Eglise.*

Mgr René PICANDET,
évêque d'Orléans,
est entré dans la Paix du Seigneur.

Il nous a quittés le 20 octobre 1997, dans sa soixante-sixième année et dix-septième de son épiscopat.

La messe de sépulture sera concélébrée en l'église cathédrale d'Orléans, le vendredi 24 octobre, à 15 h 30.

De la part de :
La famille épiscopale,
Les prêtres, les diacres, les religieux et religieuses, les chrétiens du diocèse d'Orléans,
Mgr l'évêque et le clergé de Moulins,
M. et Mme Robert Picandet,
ses frère et belle-sœur,
M. et Mme Jean-Pierre Picandet,
M. et Mme Michel Picandet
et leur fille Estelle,
ses neveux et nièces
et toute sa famille.

Que notre affection se traduise par notre prière et l'offrande de l'Eucharistie.

– Nantes-Tilly-Rennes-Orvault.

Henri et Françoise Renouard,
Michel et Marie-Jeanne Fontaine,
Marie-Odile Robert,
ses *enfants,*
ses petits-enfants
et son arrière-petite-fille,
font part du décès de

Mme Juliette RENOUARD,
née BUREAU,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 24 octobre 1997, à 14 heures, *en l'église Notre-Dame-de-Lorette*, à Nantes, suivie de l'inhumation au cimetière du Parc.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Rectificatifs

– Dans l'avis de décès de

M. Michel HAKOPIAN

paru dans le Carnet daté 23 octobre 1997, il fallait lire :

11, rue Ernest-Cresson,
75014 Paris.

Remerciements

– **Michel HANDBURGER**
professeur de biologie,
agrégé de l'Université,
chevalier de l'ordre
des Palmes académiques,

remercie tous les démocrates qui l'ont mis à l'abri, par leurs dires et par leurs actes, des mains pétainistes. Ils lui ont évité ainsi de partager le sort de
Berthe Handburger, Isidore Handburger, Charles Handburger, Catherine Handburger, Peter Handburger, Adolphe Handburger et Marthe Handburger,
dépouillés de leurs biens d'abord, et assassinés à Auschwitz ensuite.

Il leur témoignera sa reconnaissance en luttant, comme ils l'ont fait, pour les libertés républicaines permettant à la pensée de s'affranchir des dogmes.

Château du Massacan,
32390 Sainte-Christie.

Anniversaires de décès

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Pierre de DREUZY,

une messe sera célébrée à son intention.

Une prière et une pensée sont demandées à ceux qui l'ont connu et aimé.

Victor LAZARUS-GIRAUD

8 avril 1973-
24 octobre 1993.

Ceux qui l'aiment.

– Restez en tenue de service
Et gardez vos lampes allumées.
Luc XII : 35.

24 octobre 1947,
Mytho (Cochinchine).

A la *mémoire* du

lieutenant Christian PLANAUD
en union avec ses compagnons de
la promotion Indochine
MORTS POUR LA FRANCE.

Dans le souvenir de sa fille,

Marie-Christine
(1944-1983).

Conférences

Conférences de l'Etoile

Six mercredis de suite à 20 h 30 : temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Entrée libre, *libre participation aux frais.*

Le droit à la désobéissance, jusqu'où ? Le 12 novembre. Jean-François Burgelin : Hélie de *Saint-Marc* : Mgr Gaillot.

Le pouvoir de l'économie de marché, jusqu'où ? Le 19 novembre. Louis Schweitzer ; Jean-Baptiste de Foucauld ; *Etienne Petitmengin, pasteur.*

Le devoir d'ingérence, jusqu'où ? Le 26 novembre. Rony Brauman ; Philippe Moreau Desfarges ; Alain Houziaux.

Le pouvoir de l'Etat, jusqu'où ? Le 3 *décembre*. Pierre Truche : *Antoine* Garapon ; Gilles Bernheim, rabbin.

Le droit de l'étranger, jusqu'où ? Le 10 décembre. François Bayrou : Alain Touraine : Mgr de Berranger.

La mondialisation, jusqu'où ? *Le* 17 décembre. Jacques Attali : Jean Boissonnat ; Michel Wagner, pasteur.

Colloques

– Roland Nadaus,
maire de Guyancourt,
président du SAN
de *Saint-Quentin-en-Yvelines*,
conseiller général des Yvelines.

Michel Garnier,
président de l'université
de Versailles-
Saint-Quentin-en-Yvelines,

vous invitent à participer au
Colloque international
« Les collectivités territoriales et locales à l'ère des intégrations régionales : les cas de l'Union européenne et de l'Accord de de libre-échange *nord-américain* (ALENA)

organisé conjointement par :

Centre d'analyse comparée des idéologies et pratiques politiques
université de *Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines*
Armelle Le Bras-Chopard

Chaire Jean-Monnet de l'université de *Montréal*
Panayotis Soldatos.

Jeudi 20 novembre 1997
Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines
Collège universitaire Vauban,
47, boulevard Vauban,
78280 Guyancourt
Saint-Quentin-en-Yvelines.
Renseignements : Mme Grunenwald.
Tél. : 01-30-48-33-33.

– L'Association des Amis de Passages et la revue *Passages* organisent un colloque international sur le thème :

COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES,
COMPÉTITIVITÉ DES NATIONS

Le jeudi 30 octobre 1997, de 9 h 30 à 17 h 30, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, *carré des sciences, amphithéâtre* Poincaré.
(Accès par le 25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.)

Ouverture et présentation par Jean Matteoli, président du *Conseil économique* et social, et Christian Pierret, secrétaire d'Etat chargé de l'industrie.

Avec les interventions :

Edmond Alphandéry, Jean Arvis, Gérard Athias, Régis Baudoin, *Jean* Bergougnoux, Elie Cohen, Christian de Boissieu, Jean-Pierre Fourcade, Paul Calandra, *Georges Ferné, Pierre Gadonneix,* Jean-Louis Guigou, Michel Lamy, Jean-Christophe Le Duigou, André Le Saux, Philippe Marini, Christian Schmidt. Animation des débats : Erik Izraelewicz et Emile *Malet.*

Réservations et inscriptions :
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
La revue Passages : 17, rue Simone-Weil,
75013 Paris.

Expositions

– Eve Luquet,
peintures et gravures,
du 4 au 23 novembre, à la Maison Mansart, 5, rue Payenne, 75003 Paris. (Tél. : 01-48-87-41-03).

Ouvert du mardi au vendredi, de *15 heures à 19 heures, samedi* et dimanche de 11 heures à 19 heures.

Eve Luquet a fait les Beaux-Arts (1976-1981) et suivi les cours de Jean-Marie Granier. Elle est la créatrice du timbre actuel d'usage courant à l'effigie de Marianne.

Concerts

– Le concert annuel
du Mémorial du martyr juif inconnu
aura lieu
le mercredi 19 novembre 1997, à 20 h 30, au Théâtre des Champs-Elysées.

Les pianistes **B. Engerer, M. Beroff, J.-F. Heisser et C. Ivaldi** joueront des œuvres pour piano à 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 8 *mains.*

Réservations au Mémorial :
Tél. : 01-42-77-44-72.
Fax : 01-48-87-12-50.

Soutenances de thèse

– **Armand Goulipian** soutiendra sa thèse de *doctorat sur* **« Humour et métaphysique chez Graham Greene »** le lundi 27 octobre, à l'université de Clermont-Ferrand-II.

La « ville périphérique » pourrait devenir le chantier du prochain siècle

Après trente ans de laisser-aller, la prise de conscience de la dégradation des entrées de ville s'accélère, comme en témoigne la tenue des premières assises nationales sur le sujet à Amiens. Le chaos qui prévaut actuellement concourt à l'exclusion des faubourgs et des banlieues

« Y A-T-IL UNE FATALITÉ à ce que les entrées de ville soient ce qu'elles sont ? », se demandait, faussement interrogateur, Jean-Claude Gallety, chef du département d'urbanisme du Certu, lors des premières assises nationales des entrées de ville, qui se sont déroulées en septembre dernier à Amiens. Pour l'orateur, la réponse était évidemment non.

Et de rappeler que, *« s'il y a opposition entre la ville-chaos du passé et la ville émergente »* actuelle, *« le faubourg – originellement hors de la ville, comme son nom l'indique –, qui a été intégré, qui est devenu quartier à part entière, doit être cette cité émergente »*, l'objet de soins concertés, pour un développement harmonieux et intégré des zones périurbaines.

Avec le développement commercial et industriel, la croissance démographique et les progrès de l'automobile, les limites de la ville ont éclaté. Ses entrées – *« passage bien délimité entre le paysage rural et le paysage urbain »*, souligne le sénateur du Calvados et président du comité national des entrées de ville Ambroise Dupont (RI) – *disparaissent* alors dans un anarchique décor d'habitations et de bâtiments commerciaux, où la route règne en maîtresse, flanquée d'une floraison d'enseignes criardes.

UN CONSTAT AFFLIGEANT

Un constat affligeant et décrié : pollution visuelle, laideur et banalité des lieux. Bien peu de villes et même de gros villages ont échappé à ce phénomène, dont les premiers symptômes remontent au début des années 60. Comme le rappelle André Lauer, directeur du Certu, ces années-là ont été *« marquées par un très fort mouvement collectif de planification. Une démarche qui devait apporter des améliorations considérables dans la vie urbaine et dont l'un des modèles sous-jacents était celui de la ville latine modernisée avec son animation, sa convivialité, ses services... »*

Les résultats furent tout autres. *« Au rêve de la ville dense s'est substitué*, dit-il, *le phénomène de la périurbanisation avec l'étalement urbain et la création de "zones industrielles", qui se révèlent, aujourd'hui, inadaptées à l'environnement que recherchent les industriels. »*

Le désordre actuel qui caractérise les entrées de ville incite à une réflexion concertée pour une action pluridisciplinaire avec les différents acteurs impliqués dans leur développement : l'Etat, les collectivités locales, le monde politique, les représentants économiques et ceux de la population. Une évolution des mentalités, qui va dans le sens de cette concertation, est perceptible ces dernières années. Les moyens d'agir existent. Contrairement à ce qu'on croit généralement, la débauche de panneaux publicitaires, souvent à la limite du bon goût, n'est pas un problème en soi, puisque les maires ont toute licence pour en réglementer le nombre et la surface.

Les entrées de ville existantes n'ont pas fait l'objet d'une mesure législative. Il existe néanmoins depuis peu un texte de loi pour les zones d'urbanisation future. En effet, une partie des propositions contenues dans le rapport de 1994 du sénateur Ambroise Dupont, concernant l'urbanisation des abords des infrastructures routières des entrées de ville, *a été reprise* dans l'article 52 de la loi sur le renforcement de la protection de l'environnement du 5 février 1995, devenu l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme.

Cependant, l'amendement Dupont ne s'applique qu'aux espaces *actuellement non urbanisés. Il estime* lui-même qu'*« il s'agit d'un premier pas qui laisse dans l'ombre le problème de la requalification des entrées de ville déjà constituées. Son objectif n'est pas de geler la construction, mais d'inciter les décideurs à conduire des réflexions préalables et à mettre en œuvre des mesures concrètes sur la base d'un projet urbain de qualité »*. Les entrées de ville anarchiques sont le résultat d'une monoculture et leur désordre répond à des centres urbains sans âme, dit-il encore en substance.

Aussi faut-il se poser une question fondamentale : à quoi *doivent-elles servir ? Pour le président* du comité national des entrées de ville, *« le chantier de l'an 2000 doit être la ville périphérique »*, conçue non pas uniquement pour des intérêts commerciaux mais aussi pour ceux qui l'habitent ou qui la traversent.

MILIEUX DÉGRADÉS

Car les entrées de ville, avatars des anciens faubourgs intégrés à la cité, ne sont pas seulement des passages ou des endroits réservés à l'automobile et aux grandes surfaces commerciales. Un pourcentage non négligeable de la population réside, plutôt mal que bien, *dans ces milieux largement dégradés.*

Certes, le mal-être, la mal-vie sont aussi anciens que la ville elle-même. Certes, le faubourg a de tout temps été un lieu d'exclusion. Mais on admet désormais qu'il ne doit plus être coupé du reste de l'agglomération. *« Les pouvoirs publics pensent trop encore en termes de zones commerciales. Or la reconquête de la ville doit induire une formule d'intégration, sorte de mixage habitat/commerces »*, estime Gérard Charlet, directeur de projet au groupe Caisse des dépôts.

Pour Michelle Garhann, vice-présidente de l'association havraise Trait d'union, *« il faut sortir de la problématique des bons et des méchants : les bons dans le centre-ville, les méchants dans les banlieues »*. D'autant, souligne-t-elle, que, *« si les centres commerciaux, en périphérie, ont focalisé la violence, les lieux criminogènes y ont été créés, bien involontairement, par les urbanistes »*.

La revalorisation de ces quartiers s'inscrit donc en corollaire avec celle des entrées de ville. En *recherchant à concilier développement* économique et qualité de l'environnement.

Ali Habib

Une directive paysagère pour protéger la vue sur la cathédrale de Chartres

CHARTRES
de notre envoyé spécial

Chartres et sa cathédrale. Inscrit à l'inventaire du patrimoine mondial de l'Unesco, l'édifice religieux draine des centaines de milliers de touristes par an. Mais ce joyau de l'art gothique est inséparable de la cité qui s'est bâtie autour de lui et dont les rues pittoresques dévalent la butte jusqu'aux berges de l'Eure, une coulée verte revalorisée avec ses lavoirs et maisons anciennes.

Si Notre-Dame de Chartres est mondialement connue, les vieux quartiers et leurs nombreux édifices historiques valent, eux-aussi, le détour. Pour continuer à « engranger » la manne touristique, la capitale de la Beauce se doit donc d'être très attentive à la qualité de son environnement, non seulement de proximité mais aussi lointain. Que l'on arrive par la route ou par le train, les deux flèches, puis le corps de l'édifice se voient, en effet, de très loin, comme posés à l'horizon.

La plaine beauceronne et les communes qui forment le pays chartrain peuvent aider à la sauvegarde de ce site prestigieux. Une directive *« de protection et de mise en valeur des paysages »*, destinée à protéger les vues sur la cathédrale et concernant quarante-neuf communes, *a été prescrite* par le ministère de l'environnement, le 26 mai 1997.

La directive paysagère – rendue possible par la loi de janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, qui donne à l'Etat la possibilité d'intervenir –, vient relancer, opportunément, plusieurs initiatives engagées, sans résultat probant, en 1963 et à partir de 1983. Après la côte de Meuse et les Alpilles, le site de la cathédrale de Chartres est le troisième à faire l'objet d'une telle procédure.

Elus locaux, représentants du monde économique et population seront approchés, secteur par secteur, dans une phase de concertation qui durera jusqu'au second semestre de 1998. Le projet de directive sera ensuite soumis au Conseil d'Etat pour approbation par décret, dans le courant de l'année 1999.

« INVENTER DES TRAJETS DE DÉCOUVERTES »

Pour l'agence paysagiste TER et l'architecte Jean-Paul Porchon, auteurs des études préliminaires, *« il faut redécouvrir la cathédrale à partir de vues diverses, dont quatre-vingts ont été répertoriées dans un rayon de quinze à dix-sept kilomètres ; il faut inventer des trajets de découvertes et une scénographie d'approche de la ville qui respectent les contrastes d'un relief très doux entre plaine et vallons ». « Il y aurait un risque de voir banaliser le territoire par une extension urbaine continue et dense, ou au contraire diffuse dans les zones rurales »*, affirme encore Jean-Paul Porchon.

La directive paysagère est un instrument qui permettra, selon Hervé Augier, adjoint au bureau d'urbanisme de la ville de Chartres, *« de gérer les urbanisations futures de la cité »*, ce qui induit *« une prise en compte de la vue sur la cathédrale et des entrées de ville »*. L'axe d'arrivée par Paris, avec vue frontale sur l'édifice religieux, a été bien mis en valeur par la municipalité (gazon et absence de panneaux publicitaires). La rocade sud, pour sa part, constitue *« une limite franche autour de la ville et un boulevard urbain arboré, grâce à une démarche personnalisée »*.

Mais les autres entrées de Chartres, par Barjouville, Luisant ou Le Coudray, par exemple, *« sans être des cas réellement critiques »*, possèdent des zones enlaidies par une urbanisation chaotique commerciale ou privative. La mairie de Chartres le déplore mais n'y peut rien : le district comporte sept communes, chacune maîtresse sur son propre territoire. La directive paysagère et les concertations qu'elle implique pourraient donc permettre, peut-être, de remédier à ces situations.

A. H.

Narbonne : la statue, le maire et la médiathèque

NARBONNE
de notre correspondant

De Léon Blum, qui fut son député, à Laurent Fabius, qui envisage d'y acquérir une résidence secondaire, Narbonne a *toujours* cultivé les personnalités socialistes. Mais dans le panthéon imaginaire local, c'est sans conteste Ernest Ferroul, député guesdiste, maire de Narbonne de 1891 à 1921, médecin des pauvres et chantre de la révolte du Midi viticole en 1907, *qui* tient la première place.

Ferroul forme avec Hubert Mouly, l'actuel premier *magistrat dont la politique est franchement* ancrée à droite et qui est réélu sans discontinuer depuis 1974, une sorte de couple improbable : le buste du premier trône dans le bureau du second depuis toujours, comme un label d'indépendance d'esprit.

M. Mouly aime à rappeler que son lointain prédécesseur, *« élu socialiste, bien sûr, est devenu au fil de ses mandats le maire de tous, quitte à être pris entre la droite radicale et les socialistes devenus communistes »*. L'actuel maire ne procède *d'ailleurs pas autrement* avec la droite traditionnelle du département de l'Aude en s'intercalant régulièrement entre les appareils RPR et UDF.

« ON N'IMAGINE PAS BELFORT SANS SON LION »

Mais la cohabitation des *symboles* peut parfois se révéler conflictuelle. Le 9 septembre, quelques jours après avoir battu le record de longévité d'Ernest Ferroul à la tête de la ville, Hubert Mouly a annoncé aux élus de l'opposition de gauche de son conseil municipal, lors d'une réunion privée, que le projet de construction d'une médiathèque allait rendre nécessaire le déplacement *d'une statue. Et pas* n'importe laquelle. Celle justement d'Ernest Ferroul, édifiée en 1923 et payée par une vaste souscription regroupant cent communes et un millier de particuliers de tout le Midi viticole, désireux d'honorer le héros de 1907.

Le monument en lui-même est une sorte de *condensé de la statuaire épique chère au tournant* du siècle. L'ancien maire y est représenté en pied, la barbe jauressienne, le doigt pointé sur l'horizon à atteindre. Un obélisque se dresse derrière lui, tandis qu'à ses pieds un bas-relief est censé représenter le peuple autour de lui rassemblé. *« Il incarne la synthèse des revendications socialistes, viticoles et occitanes »*, s'insurge Rémi Pech, *universitaire toulousain originaire* de Narbonne, qui a pris la tête d'une rébellion d'intellectuels et de leaders de la viticulture méridionale *contre le projet de déplacement de la statue.*

Maurice Agulhon, professeur au Collège de France, lui a emboîté le pas : *« On n'imagine pas Belfort sans son lion ou Orléans sans Jeanne d'Arc »*, écrit-il. Et chacun d'évoquer un fâcheux précédent : l'enlèvement de ce symbole par les autorités de Vichy en 1942, pour en récupérer les trois cent soixante-seize kilos de bronze.

« Tout cela ressemble un peu à une opération "ôte-toi de là que je m'y mette" », renchérit Jean-Marcel Bichat, président du groupe socialiste au conseil municipal, qui met l'accent sur le fait que le monument de Ferroul sert de lieu de rassemblement lors d'événements importants pour la gauche comme, la mort de François Mitterrand ou la venue de Lionel Jospin, en mai 1996, à *l'occasion du 60e* anniversaire du Front populaire.

« Il s'agit seulement de déplacer la statue de quelques mètres », se défend M. Mouly, préférant parler de la future médiathèque qui s'étendra sur 4 000 mètres carrés et *« fera entrer Narbonne dans le troisième millénaire »*. Peine perdue pour le maire : alors que la polémique semblait s'essouffler, un « comité Ferroul » s'est constitué pour *« expliquer à la population l'importance de ce monument »*.

Laurent Rouquette

Port-Saint-Louis-du-Rhône, condamné puis sauvé des eaux

PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE
(Bouches-du-Rhône)
de notre correspondant régional

Voyez le Rhône au moment sublime où il se répand dans la mer, autour de son delta : son eau limoneuse va créer une sorte de lac d'eau presque douce, dans la Méditerranée salée. Moules, tellines et *poissons vont y grouiller. Quelques* pêcheurs viendront bien sûr, de Martigues ou de Fos, poser leur filets sur les langues de sable, entre étangs, lande et tamaris. Après les pêcheurs, et avec un canal, vinrent marins, dockers et ouvriers. Dans les années 70, tout s'effondra, jusqu'aux *scieries, qui filèrent* vers Sète. Port-Saint-Louis redevint un bout du monde alangui, friche industrielle mélancolique sur paysage camarguais.

Et voilà que, en août 1996, le préfet Hubert Blanc, alerté par la direction départementale de l'équipement (DDE), annonça aux Port-Saint-Louisiens que leur ville était inondable à 80 % en cas de crue du Rhône équivalente à la crue centennale de 1856 – et donc inconstructible pour l'essentiel de sa superficie. La carte départementale des zones à risque, obligatoire depuis les *catastrophes* de Nîmes et Vaison-la-Romaine, montrait leur ville sous la forme d'une immense tache bleue.

Le maire (sans étiquette) Philippe Caizergues, *qui avait ravi la mairie* après un long règne communiste, voulait relancer sa ville : en créant ZAC et ports ou en favorisant un *projet de reconstruction* immobilière le long des quais déserts. Il vit dans cette décision un arrêt de mort. Il lui fallait tracer un nouveau plan d'occupation des sols (POS). En attendant, tous les permis de construire étaient bloqués.

L'affaire se cristallisait autour *d'un projet de lotissement de* soixante-dix habitations, condamné par les études de la DDE. En octobre 1996, le conseil municipal unanime adopta un *« vœu (...) pour le maintien du développement et de l'urbanisation »* de la ville. Une pétition circula, qui affirmait que *« depuis son origine, même aux endroits les moins aménagés, le Rhône n'avait jamais envahi la ville »*. Pour la raison que *« tout surplus d'eau s'évacue forcément vers la Méditerranée »*.

DE NOUVELLES ÉTUDES

En novembre 1996, de nouvelles études furent décidées, essentiellement financées par le Port autonome de Marseille (PAM) – plus grand propriétaire foncier de la ville et l'un de ses partenaires principaux –, afin de modéliser plus finement les effets d'une crue sur la *sorte de tôle ondulée* qu'est le territoire de Port-Saint-Louis. Car les premières études avaient seulement imaginé le niveau d'élévation des eaux, pointé les crêtes où elles *franchiraient les digues* – même remises en état –, cartographié les endroits où le niveau des eaux dépasserait un mètre et ceux où leur vitesse serait de plus de 0,50 mètre/seconde : c'est selon ce critère qu'on déclare une zone inconstructible.

Le miracle a été proclamé cet été : selon les nouveaux examens, en prenant en compte le détail du terrain, et surtout le fait que l'eau se déverserait bien vers la mer, l'essentiel de la commune reste contructible. *Des modèles mathématiques* sophistiqués ont intégré le fait que la surface de la crue ne serait pas horizontale, mais en pente, et épargnerait donc l'essentiel de cette ville marine. L'ensemble des parcelles est désormais répertorié. Mais en attendant, et sur demande, la DDE *et la mairie sont en mesure de dire* si le terrain risque l'inondation ou s'il nécessite des aménagements. Le registre des permis de construire est donc ouvert.

Rassuré, le maire déclarait quand même qu'on aurait pu d'emblée y regarder d'un peu plus près, imaginer *des concertations* avec les responsables communaux afin que la ville ne se trouve pas *« dans la situation de faire preuve de son innocence »*. Tandis que le responsable de la DDE rappelait *mezzo voce* que la prudence en ces matières était de mise. Les deux se rejoignaient pour rappeler les précautions – publiques et privées –, malgré tout nécessaires à toute construction en présence d'un fleuve décidément indomptable. Mais Port-Saint-Louis-du-Rhône, *condamné en* août 1996, était déclaré sauvé des eaux, un an plus tard.

Michel Samson

Bernadette Lafont, la fiancée du cinéma

L'ex-égérie de la Nouvelle vague revient sur ses quarante ans de cinéma dans un livre, « Le Roman de ma vie ». Elle propose aussi aux cinéphiles parisiens son « Tour du monde en 80 films »

DE sa cage près de la fenêtre ombragée par le lierre, le mainate s'exclame d'un ricanement qui n'en finit pas. *« Voilà la réponse d'Albert, elle est parfaite »*, sourit Bernadette Lafont. A peine avait-on eu le temps de demander : *« Vous considérez-vous comme l'égérie de la nouvelle vague, ainsi que l'écrivent les historiens du cinéma ? »* Le bel oiseau venu de Sumatra partage avec sa maîtresse le sens de la dérision.

Dans son appartement du Marais, à Paris, où abondent tableaux et sculptures, et qui fleure bon les herbes de Provence, Bernadette Lafont apportait les dernières corrections à son livre, *Le Roman de ma vie*, qu'elle publie le 24 octobre chez Flammarion pour ses quarante ans de cinéma. Pour écrire ces pages *« entremêlant le fil des rencontres et celui des réalisations »*, elle a travaillé *« en osmose, pendant des mois »* avec une amie romancière, Evane Hanska, et un cinéphile, Philippe Aymeri.

Le 28 octobre, la dernière salle d'essai indépendante de Paris, l'Accatone, dirigée par l'écrivain Kazik Hentchel, va lui donner carte blanche pour un mois. Elle y propose « Un tour du monde en 80 films », dont une trentaine de ses propres œuvres. Au restaurant de l'Accatone, on dégustera la daube provençale et l'aïoli de morue, dont elle fournira les recettes en fine cuisinière. Dans la galerie attenante, seront accrochées des toiles du peintre Pierre de Chevilly, son compagnon depuis dix ans. Bernadette Lafont est une amoureuse des arts plastiques, *« et des plasticiens. Comme me le confirmait mon amie Arletty avec qui je partageais ce goût, il existe un lien très particulier entre un peintre et une comédienne. Comment dire ? Le regard, l'image... »*

Paul, douze ans, rentre de l'école chez sa grand-mère, salué par un trémolo d'Albert. Mme Lafont, qui attend avec impatience la naissance d'un quatrième petit-enfant pour Noël, se lève chaque matin à 7 heures *« pour préparer les petits »* qu'elle héberge, puisque leur mère Elisabeth s'initie à l'art du tailleur de pierre à Chartres. *« Je fais tout à l'envers. J'ai vécu la première dent de Paul, ses premiers pas, alors que je n'avais pas eu le temps de vivre ceux de mes propres enfants, élevés par ma mère dans les Cévennes. »*

Mariée *« pour faire plaisir à mes parents »* à un sculpteur hongrois et rebelle, *« je pondis trois enfants comme une poule pond des œufs »*. Elisabeth est née en 1960, David en 1961 et Pauline en 1963, à la campagne, où s'étaient isolés Bernadette et son mari. *« Au bout de quatre ans, je m'ennuyais vraiment. Alors, j'ai quitté la maison pour revenir au cinéma, qui est ma seule fidélité dans l'existence. »*

Plus tard, bien plus tard, en 1988, il y eut la chute mortelle, dans les Cévennes, de Pauline dont le corps fut découvert après trois mois de recherche angoissée et pourrie par les poursuites de paparazzi. *« On n'est plus pareil après une telle épreuve. »* En choisissant d'assurer ses spectacles prévus, Bernadette Lafont avait, à l'époque des faits, affronté les pires ragots. En solide Cévenole.

Ses parents protestants, d'origine cathare dit-on, étaient installés à St-Géniès-de-Malgoirès (Gard) : *« Prononcez Malgoirèesse »* précise la voix chaude et métallique comme un chant de cigale. Ils désespéraient d'avoir un enfant et avaient fini par se rendre à Lourdes. Quelques mois après ce pèlerinage, une petite fille naquit, appelée *« Bernadette, le prénom de sainte Soubirous »*. Le père, pharmacien, préparait des décoctions prisées des villageois dans son arrière-boutique, et la mère régnait sur le foyer.

FILLE unique, Bernadette obtint d'étudier la danse au ballet de l'Opéra de Nîmes, où ses parents étaient venus s'installer pour son entrée au collège. *« Le cinéma, c'était mon école buissonnière. »* Avec son père, chaque dimanche, elle se rendait à la séance où on projetait aussi bien *Nous irons à Paris* avec l'orchestre de Ray Ventura, *Los Olvidados* de Buñuel, *Orphée* de Cocteau ou un mélo américain des années 50. *« Heureusement, à cette époque, les clivages n'existaient pas entre cinéma d'essai et le reste »*, se souvient aujourd'hui l'actrice, qu'irrite toute tentative de ghetto, *« qu'il soit homosexuel ou autre »*.

« Ce sont les rencontres qui font ma vie. Les films sont un prétexte pour accrocher la vie. » La première fut celle, dans les rues de Nîmes et par hasard, d'un comédien beau et ténébreux arrivé de Paris en Samson rouge décapotable, Gérard Blain, qui devint son premier mari. Et le premier film fut, durant l'été 57, *Les Mistons*, avec lequel débuta François Truffaut et où elle eut pour partenaire Gérard Blain.

Depuis sa tendre enfance, la jeune Bernadette rêvait de faire du cinéma, s'entraînant devant son miroir au milieu des photos de *Paris-Match*. *« Je suis arrivée devant la caméra sans aucun problème, heureuse d'être là, complètement offerte à l'objectif, ça se sentait. Comme je les inspirais, ces gens merveilleux écrivaient pour moi. Pour eux, j'étais nature, un genre Silvana Mangano, des filles comme le néoréalisme italien les montrait, assez brutes, qui ont des poils sous les bras. Un personnage amoral, qui se trimballe, insolent, et qui rompait avec le jeu figé des actrices d'alors, du style Martine Carol. Une sorte de fille fatale qui sème la désolation, avec une sorte de " barjerie ". »* Pourtant, Pourtant, la Bernadette d'alors, pas plus que celle d'aujourd'hui devenue grand-mère, *« n'était en rien barjo, mais une jeune fille de province très coincée avec un accent d'aïoli. Je sautais dans l'aventure à pieds joints, ils fantasmaient sur moi. C'est la vie qui m'a faite. J'ai été formidablement servie parce que c'était du sur-mesure »*.


FRANÇOISE HUGUIER/RAPHO

Passée du joug d'un père à celui d'un mari, qui ne voulait pas que sa femme fasse du cinéma, la jeune actrice quitta Gérard avec qui elle venait de tourner *Le Beau Serge*, premier film et succès international d'un autre de la bande des *Cahiers du cinéma*, Claude Chabrol.

« Ces gens que l'on qualifia de nouvelle vague étaient d'abord des historiens du cinéma. Ils ont mis en avant le nom du metteur en scène, dont on ne parlait guère jusque-là. Toute la bande passait son temps dans les salles des boulevards ou des Champs-Elysées, notre Q. G. Les Mistons *étaient, déjà, bourrés de saluts à Louis Lumière, à son* Arroseur arrosé. *Mais la nouvelle vague, qui n'est pas du tout aujourd'hui reléguée au musée, c'est avant tout une révolution technique. Parce qu'il y a eu une nouvelle caméra, et une pellicule plus sensible : on a pu filmer dehors. Comme on n'avait pas les moyens de se payer le studio... Depuis, Truffaut, Chabrol, et les autres ont été canonisés. Il n'y en a qu'un qui reste éternellement nouveau, c'est Godard, avec qui je n'ai jamais tourné. Il a une magie, comme un peintre, il n'y a plus d'anecdote, ni ce côté théâtre filmé. »* Dans ces années d'avant 68, où la bande poursuivait son ascension vers le firmament cinématographique, Bernadette avait choisi l'exil campagnard en famille. Quand elle revint, les agents l'avaient oubliée. *« J'avais eu les fées sur moi. C'était le passé. Il me fallait retrouver la disponibilité devant la caméra, pour être à nouveau capable de jouer. Alors j'ai porté un autre drapeau, féministe, sans entrer pour autant dans aucune chapelle. J'ai provoqué une rencontre avec Belen, une femme écrivain qui s'avéra être la réalisatrice Nelly Kaplan.* La Fiancée du pirate *fut le succès de mon come-back. »* Et quel succès ! Suivit, en 1972, le chef-d'œuvre de Jean Eustache, *La Maman et la Putain*, où Mme Lafont surprit son monde en jouant la maman, et qui suscita la ferveur sur les campus américains.

> « J'étais nature, un genre Silvana Mangano, des filles comme le néoréalisme italien les montrait, assez brutes, qui ont des poils sous les bras. Un personnage amoral, qui se trimballe, insolent, et qui rompait avec le jeu figé des actrices d'alors »

Dans *Le Monde*, quelques années plus tard et à l'occasion d'une première rétrospective, l'écrivain Hervé Guibert, aujourd'hui disparu, honorait la belle Bernadette Lafont avec passion. Le portrait n'a pas pris une ride. *« Toujours un jeu entre le buste, le sourire et le coup de jambe qui donne un air d'improvisation excitante, de possibilité de catastrophe, comme si la couture venait de se fendre. Un peu chinoise par le maquillage, andalouse par la coiffure, gitane blanche, Bardot nègre, garce sublime, pépée de tous les diables, fée du bagout, enquiquineuse de choc. Une « nature » décuplée, plutôt un phénomène »*. On croirait voir la Bernadette surgissant en 1972 dans *Une belle fille comme moi*, sous l'œil de la caméra de François Truffaut.

Une actrice, comme un tableau, c'est une affaire d'image. Voici une des conversations d'alors entre le réalisateur et Jean-Loup Dabadie, son coscénariste sur ce film, conservée en archive par Les films du Carrosse. Ces compères venaient de lire un roman drôle de la « Série noire » d'Henry Farrel : *Such a Gorgeous Kid Like Me* », à l'écriture verte comme les propos d'un charretier.

Truffaut : *« A quelle actrice l'héroïne de ce livre vous fait-elle penser ? »*

Dabadie : *« A chaque page, j'ai pensé à Bernadette Lafont ! »*

T. : *« Eh bien, c'est ce que j'espérais vous entendre dire.... Ne pensez-vous pas que Bernadette est une aristocrate ? »*

D. : *« Si, Bernadette est une aristocrate et elle est en même temps l'actrice la plus bandante du cinéma français. »*

T. : *« Affirmatif ! Même si on lui demandait d'être vulgaire, elle n'y arriverait pas. Elle peut tout dire, elle peut tout faire, elle a la classe d'un... »*

D. : *« La classe d'un Michel Simon, hein ? »*

T. : *« ... et d'un Charles Laughton : ce sont ses acteurs préférés. Dans le passé et le futur, on montrera Bernadette en silhouette marchant, courant, et le spectateur deviendra comme un enfant derrière la vitrine d'une pâtisserie, il mourra d'envie de la toucher... »*

D. : *« ... et dans les scènes au présent, dans le parloir, vous la montrerez enfin en gros plan, comme une récompense... »*

T. : *« Oui. Il nous faut trouver un mot-clé pour travailler à ce film, un mot qui nous inspirera à tous les stades de notre travail... »*

D. : *« ... le mot : vitalité ? »*

T. : *« Voilà ce que je cherchais. Tous les films sont des expériences. On va faire, avec l'aide de Bernadette Lafont, une expérience de vitalité. »*

Dans l'appartement du Marais où l'héroïne découvre aujourd'hui avec émotion ces mots d'amis, dont un a disparu, Albert le mainate lance une vocalise digne de l'hommage rendu à sa maîtresse. Celle-ci, après la sortie du livre, envisage de reprendre le voyage, *« qui va si bien avec mon métier »*.

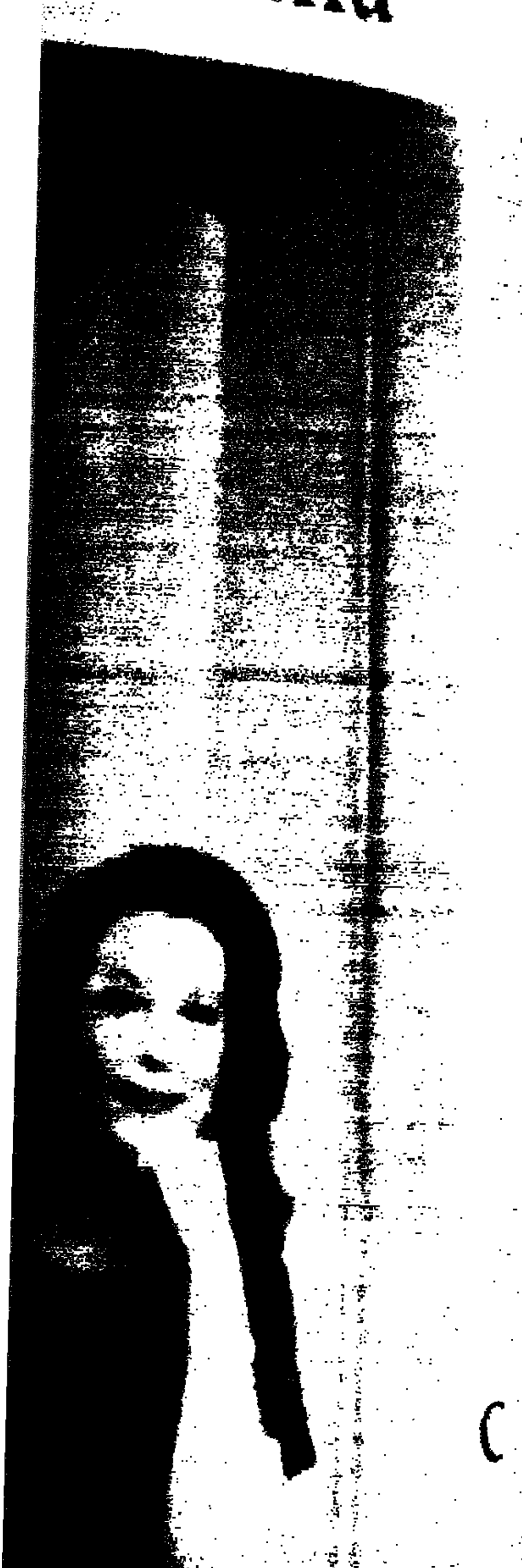
CETTE vamp comique, qui a souvent traversé les continents pour son travail, a, entre autres projets, un film en Afrique, *Toubab or not Toubab* avec Doukouré, le réalisateur guinéen du *Ballon d'Or*. *« Il a le rythme, ça dépote avec lui, comme hier avec Chabrol, Rivette, Ruiz ou Anne-Marie Miéville. Il va m'emmener là où mon envie me porte. Il a le jus ! »* Quès aco ? *« Le jus, c'est du nerf ! »*, selon elle. Plus précisément, c'est de la vitalité dans les dialogues, le montage et le jeu des acteurs, des personnages, qui ne se trimballent pas toujours avec des problèmes, de l'humour et une certaine forme de légèreté. *« Le jus dépote également en musique »*, comme dans celle du groupe Kitchs, punky et cévenol, qu'elle vient de présenter sans tapage un soir d'octobre sur une jonque du quai de la Gare à Paris.

Ainsi Bernadette Lafont, comédienne vagabonde, se balance-t-elle comme dans la chanson de *La Fiancée du pirate*, entre cinéma et réalité, entre un tournage télé et une réunion de la commission d'avance sur recettes qui lui fait lire scénario sur scénario. La valise toujours prête au voyage. *« C'est la vie d'une nomade, mais d'une nature paysanne, jamais contente, tout en faisant son petit bonhomme de chemin. »*

Surtout, il y a le théâtre désormais objet de passion, pour elle qui eut *« la chance de le découvrir avec le bel et jeune metteur en scène de* La Comtesse sanglante, *Pierre Roman, parti depuis, ensuite avec Copi et Roland Topor, amis disparus eux aussi »*. Aujourd'hui, elle rêve de jouer une pièce de Bertrand Blier, dont l'actuel spectacle, *Les Côtelettes*, l'a *« ravie »*.

Danielle Rouard

afont,
cinéma



La De Beers règne toujours sur le marché du diamant

« IL N'Y A aucune garantie que l'entente avec les Russes durera. Mais, pour la De Beers, un contrat, même imparfait, est mieux que pas de contrat du tout. » Comme l'indique Marc Cockle, rédacteur en chef de la revue spécialisée *Diamond International*, l'accord sur la commercialisation des diamants, signé le 21 octobre entre la De Beers et le gouvernement de Moscou (*Le Monde* du 23 octobre), fait l'affaire du conglomérat sud-africain. Imprévisible, le Kremlin l'est assurément. Mais le retour du deuxième producteur mondial de diamants bruts dans son giron souligne combien le plus puissant, le plus ancien et peut-être le dernier cartel au monde a su tirer le meilleur profit de la nouvelle donne du marché diamantaire.

Du côté de l'offre, tous les feux sont au vert. En Angola, la De Beers a astucieusement choisi la sécurité dans les bras des autorités légales contre le mouvement rebelle Unita, qui contrôle pourtant d'importantes zones diamantifères. La compagnie rachète aujourd'hui les deux tiers de la production officielle du pays tandis que l'Unita éprouve de grandes difficultés à écouler ses pierres via la République démocratique du Congo (ex-Zaïre).

Les liens étroits entre Laurent-Désiré Kabila et le président angolais José Eduardo Dos Santos ont par ailleurs permis à son alliée De Beers de reprendre pied dans l'ex-colonie belge, malgré la rude concurrence des « juniors » minières américaines et canadiennes. Non seulement ses comptoirs d'achat tournent à nouveau à plein régime, mais la voilà associée étroitement aux pourparlers portant sur l'avenir de l'entreprise nationale Miba, principal exploitant des diamants du pays.

RIVAL EN DIFFICULTÉ

Toujours en Afrique, le géant de Johannesburg a obtenu du Botswana, premier producteur au monde en valeur, qu'il prolonge de cinq ans le contrat qui le lie à lui. En Afrique du Sud, berceau et écrin de l'« empire », l'optimisme est aussi de rigueur après le rapprochement avec les nouveaux milieux d'affaires noirs et la modération dont fait preuve le syndicat des mineurs.

Enfin, la mise en exploitation, dans le courant de 1998, par BHP, de la première mine de diamants d'Amérique du Nord, dans le Grand Nord canadien, ne risque pas de saper sa suprématie. Aux dernières nouvelles, pour commercialiser ses futures gemmes, le rival australien a pris contact avec une firme anversoise liée... à la De Beers.

Maître à la fois des approvisionnements, du flux des ventes, des prix et des stocks, le colosse des pierres de feu continue de régner sans frontières sur la planète du diamant. L'Australie, numéro un mondial en volume, qui avait fait défection en juin 1996, a appris à ses dépens ce qu'il en coûte de faire cavalier seul. Les difficultés actuelles de la compagnie Argyll, contrainte de réviser à la baisse ses ambitions, l'attestent. Au niveau de la demande, la donne est toutefois plus fluctuante. A Anvers, les professionnels se plaignent de la baisse des prix, conséquence de la diminution des achats de diamants en Asie, en particulier au Japon, en Thaïlande et en Malaisie. Cette déprime des cours est, dit-on, en partie le résultat d'un dumping inopiné de la De Beers pour faire plier les Russes.

IRRITANTE ET RASSURANTE

Aux Etats-Unis, où la consommation d'articles de bijouterie est en plein essor, la compagnie et ses cadres sont toujours interdits de séjour par le département de la justice pour violation de la législation antitrust, malgré les pressions du gouvernement Mandela. Sur le plan financier, le manque de transparence des comptes, la structure complexe de participations croisées, la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de la famille Oppenheimer ou de ses hommes liges, d'autres libertés prises avec le gouvernement d'entreprise, déplaisent aux milieux boursiers.

Cette organisation monopolistique d'un autre âge peut-elle succomber demain aux coups de boutoir de la globalisation de l'économie ? Peu probable. Malgré les aléas, le système De Beers, fondé dans les années 30 par Sir Ernest Oppenheimer, garde bien des atouts. La solidité de son bilan, ses considérables facilités de crédit auprès des banques internationales, l'importance de ses revenus non diamantaires qui lui permettent d'amortir *les fluctuations des prix et d'adapter* l'offre à la demande, sont autant de points forts du groupe.

En dépit des grincements de dents que provoque un autoritarisme sans faille, l'ombre du *« syndicat »*, son surnom à connotation péjorative, continue de rassurer la profession.

La hantise de ventes massives, par des Etats ou des mouvements politiques désespérément à la recherche de devises, qui provoqueraient un écroulement des prix mondiaux, reste la meilleure garantie de survie du cartel. Dernier atout à sortir de sa manche au moment idoine : un savoir-faire technologique en matière d'exploration et d'exploitation minière jugé sans pareil, même par ses détracteurs.

« Un diamant est éternel », proclame la publicité de la De Beers. Après l'accord avec la Russie, son emprise sur le marché diamantaire l'est, semble-t-il, tout autant...

Marc Roche

Fleurs *par Calligaro*



L'échec d'un pacte social à la française

Suite de la première page

La seconde erreur du gouvernement est psychologique. Lors de l'annonce des conclusions du premier ministre, le gouvernement a *clairement choisi son camp* : celui des syndicats. En annonçant une loi sur les 35 heures assortie d'une date-butoir, il ne pouvait que provoquer la fureur du patronat, sauf à glisser dans le texte une ou deux expressions dont Jean Gandois aurait pu s'emparer, comme *« annualisation »* ou *« flexibilité »*.

« Le texte apparaît comme un compromis entre les thèses de la CFDT et celles de FO, alors qu'il aurait dû constituer un compromis entre celles de la CFDT et celles du CNPF », reconnaît un haut fonctionnaire proche du Parti socialiste.

Pour les conseillers du gouvernement, ce parti pris n'aurait pourtant pas dû être fatal car, si les syndicats avaient obtenu gain de cause sur les 35 heures et la date-butoir, la lecture du texte montre que le patronat a obtenu, lui, satisfaction sur tout le reste.

La première loi ? Une simple loi d'orientation et d'intention dont *« l'objectif »* est de parvenir aux 35 heures. Contrairement aux apparences, l'essentiel est dans la seconde loi, qui ne sera négociée qu'en 1999. Or tout reste ouvert, en particulier *« l'organisation et la modulation du travail »*. En clair : l'annualisation. Nicole Notat a très vite décrypté le message pour venir en aide à Jean Gandois. *« L'affichage du slogan sur les 35 heures ou les 32 heures fait penser que la réduction est cantonnée à la semaine. Mais on sait tous aujourd'hui qu'il faudrait parler de 35 heures par semaine en moyenne sur l'année »*, a-t-elle déclaré à *Libération* (13 octobre). Ce n'est pas, loin de là, la seule concession faite par le gouvernement aux thèses patronales.

SOUPLESSE PARTOUT

Les 35 heures payées 39 ? Il n'en est plus question. Autre satisfaction pour le patronat : la possibilité qu'auront les très petites entreprises de déroger à certaines règles du code du travail. Par ailleurs, les entreprises disposeront de nouveaux outils pour gérer intelligemment la durée du travail des cadres, sans se faire épingler par les inspecteurs du travail.

Si l'on ajoute que le gouvernement envisage d'être souple dans le mode de rémunération des heures supplémentaires au-delà de la 35e heure, on voit que les gestes envers le patronat étaient significatifs. L'erreur psychologique du gouvernement a donc été de croire que Jean Gandois serait capable de faire passer le message à ses troupes. Lionel Jospin et Martine Aubry ont sous-estimé le rejet de la réduction du temps de travail par une grande majorité de chefs d'entreprise, ainsi que le pouvoir de nuisance d'une partie non négligeable du patronat, comme l'UIMM, qui considère toujours les socialistes comme l'ennemi de classe à abattre.

C'est pourquoi le patronat n'est pas non plus à l'abri des critiques. Le 30 octobre 1995, l'accord signé entre le CNPF et les syndicats précisait que *« la réduction du temps de travail constitue un élément de lutte contre le chômage lorsque de nouvelles formes d'aménagement du travail permettent des gains de productivité »*.

Aujourd'hui, son opposition à toute réduction du travail, devenue dogmatique bien que la plupart des entreprises y recourent localement, a fortement entamé la crédibilité du CNPF. Jamais celui-ci n'est parvenu à porter le débat sur des idées qui lui sont propres. Au fait, en a-t-il ? L'organisation en décembre prochain seulement d'états généraux destinés à *« adopter un programme capable de faire reculer le chômage »* semble constituer un aveu de taille.

Enfin, le patronat a commis l'erreur de ne pas comprendre – de ne pas vouloir comprendre – que le discours de gauche du premier ministre lui offrait de larges espaces de négociations. Se mettant lui-même *« au coin »*, pour reprendre l'expression de Jean Gandois, le patronat risque de se priver d'intervenir dans l'élaboration de la future loi sur les 35 heures. Pourtant, il serait dans l'intérêt du patronat de faire entendre sa voix dans les semaines à venir.

INTROUVABLE REPRÉSENTATIVITÉ

A première vue, les syndicats sont donc les principaux vainqueurs de la conférence nationale. Pourtant, cette analyse pourrait être de courte vue. En privilégiant les négociations d'entreprises, la loi sur les 35 heures va leur poser un redoutable problème de représentativité réelle.

Aujourd'hui, sur 14 millions de salariés travaillant dans le secteur privé, 3 millions seulement sont couverts par un accord d'entreprise. Surtout, en acceptant aujourd'hui, au nom de l'efficacité, qu'un gouvernement de gauche court-circuite les structures patronales et s'adresse directement aux entreprises, les syndicats prennent le risque de voir demain un gouvernement de droite les court-circuiter à leur tour en généralisant la pratique du référendum dans les entreprises ou en autorisant les comités d'entreprise à signer des accords avec les directions.

Frédéric Lemaître

RECTIFICATIFS

GÉNÉRALE ET LYONNAISE

La CGEA est une filiale de la Compagnie générale des eaux, et non de la Lyonnaise des eaux, contrairement à ce que nous avons écrit sur l'expérimentation de voitures électriques à Saint-Quentin-en-Yvelines (*Le Monde* du 17 octobre).

BENOÎT VERNY

Dans notre article consacré au procès opposant l'ancien haut fonctionnaire Michel Junot à plusieurs organes de presse (*Le Monde* du 16 octobre), nous avons écrit par erreur que l'historien cité à la barre comme témoin était François Verny. Il s'agissait en fait de Benoît Verny.

EAUX MINÉRALES

Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article intitulé « Les Français ont pris goût aux eaux minérales » (*Le Monde* du 10 octobre), Wattwiller n'a jamais appartenu à Nestlé.

Les sources Wattwiller sont une filiale à 100 % de la Société française d'innovation industrielle (SFII). Le parc et la source ont été acquis par SFII en 1992. L'usine a été terminée en avril 1993 et la commercialisation a commencé en mai 1993.

CLUB DE L'HORLOGE

La citation *« c'est une question de structure mentale »* figurant dans l'article intitulé « La droite de la droite tente de s'organiser » (*Le Monde* du 21 octobre) était de Jean-Louis Garello, médecin psychiatre, président du cercle provençal du Club de l'horloge.

PRÉCISION

VICHY

A la suite de l'entretien que nous avons publié avec l'historien Michael Marrus (*Le Monde* du 7 octobre), M. Claude Lévy nous rappelle qu'avant même la publication de l'ouvrage de MM. Marrus et Robert Paxton *Vichy et les juifs*, il avait lui-même publié, en 1967 et en collaboration avec Paul Tillard, *La Grande rafle du Vel'd'Hiv'*, un livre que l'éditeur Robert Laffont vient de rééditer.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Dopage et franchise

AINSI, trois nouveaux footballeurs (Vincent Guérin, Antoine Sibierski, Dominique Arribagé) et un judoka français de renom (Djamel Bouras) sont soupçonnés de s'être dopés avec des anabolisants. On peut déplorer une telle information. On peut aussi se féliciter de cette révélation.

A huit mois de la Coupe du monde 1998 organisée en France, l'image d'un football national d'abord préoccupé de pourchasser les « fumeurs de pétards », puis les consommateurs de nandrolone, est quelque peu pathétique et – pourquoi le cacher ? – guère rassurante. C'est ce que les pays déjà qualifiés pour le Mondial et la Fédération internationale (FIFA) pensent tout bas. Voilà pourquoi la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, approuvée par Michel Platini, co-président du Comité français d'organisation (CFO) de l'épreuve, a immédiatement annoncé son intention de saisir la justice, tandis que Noël Le Graet, le patron du football professionnel français, réclamait l'instauration de tests inopinés.

Quinze jours après le triomphe du judo tricolore dans les championnats du monde organisés à Paris (neuf médailles, dont quatre en or), l'annonce du contrôle positif d'un champion olympique en titre, médaillé d'argent lors de ladite compétition, fait tache. Cette première dans l'histoire d'une discipline connue pour son attachement aux valeurs et pour la rigueur de son enseignement porte un rude coup aux ambitions de la Fédération française (FFJDA), qui se posait comme la grande rivale de l'école japonaise.

Mais, paradoxalement, la mise au jour de ces quatre cas est aussi une bonne nouvelle. Elle démontre que la loi du silence, qui fut longtemps la seule en matière de dopage, a été abrogée. Elle prouve que les procédures prévues sont respectées et que l'on ne peut plus – comme le fit un club de football français devenu champion d'Europe – présenter au contrôle d'autres individus que ceux formellement désignés. Elle affirme le professionnalisme des personnels chargés d'exécuter les actes à défaut de montrer celui de l'entourage des sportifs en cause. Elle établit la volonté des pouvoirs publics de lutter sincèrement contre un fléau dont les répercussions n'affectent plus seulement la santé des coupables.

Evidemment, cette rigueur fait de la France le pays phare de l'Europe du dopage avec un pourcentage de cas positifs sur les contrôles effectués de 4,1 %. Le chiffre est communiqué avec franchise : on ne peut que se réjouir de cette attitude qui est une autre preuve de la fermeté des autorités et de leur volonté de transparence.

Il ne reste plus à la France qu'à convaincre ses voisins de l'imiter et de mener, ensemble, le combat contre les trafiquants et les fournisseurs. Pour mettre un terme à la course entre l'obus et la cuirasse, ne suffit-il pas de supprimer les poudreries ?

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Le rêve déçu de l'Union soviétique

SI L'UNION soviétique nourrissait encore quelque espoir d'obtenir une concession pétrolière dans le nord de l'Iran, le vote du Parlement de Téhéran vient d'ajourner à bien longtemps sinon définitivement la réalisation de ce rêve. Depuis dix-huit mois, la politique de Téhéran traînait comme une lourde hypothèque la promesse faite en avril 1946 aux Russes par M. Ghavam.

Certes, de part et d'autre, on niait énergiquement que la constitution d'une société irano-soviétique concessionnaire des gisements septentrionaux fût le pot-de-vin avec lequel M. Ghavam obtint le retrait des troupes soviétiques. Au demeurant, les développements ultérieurs de la conjoncture internationale montrèrent assez que le repli de l'URSS en Iran n'était qu'une phase du fléchissement de sa diplomatie sur tous les fronts.

Mais, sur le plan local, la pression soviétique demeurait assez forte pour que les députés iraniens et le gouvernement lui-même aient pu hésiter avant d'adopter une attitude mécontentant les voisins du Nord. En choisissant de rejeter le projet d'accord, les députés iraniens, sans nécessairement aliéner l'indépendance de leur pays, montrent clairement qu'ils entendent défendre cette dernière derrière les retranchements américains.

Depuis un certain temps on pouvait percevoir cette orientation nouvelle. Le matériel américain destiné à la zone pétrolière anglaise du Sud, comme des équipements achetés par la gendarmerie iranienne, commençait à débarquer dans le golfe Persique.

(24 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

هكذا من الأصل



هكذا من الأمل



DESSIN : SELÇUK

SILHOUETTER LE TROISIÈME MILLÉNAIRE

Air connu : l'an 2000 fascine, l'an 2000 fait peur. Variantes liées à l'air du temps : la passion des commémorations ne l'épargnera pas ; pas plus que l'appétit marchand de la plupart des sociétés occidentales. Donnée inédite, enfin, par rapport à la vulgate du millénarisme « ordinaire » : celui qui renaît est placé sous le signe de la mondialisation. Organisée par la Mission pour la célébration de l'an 2000, une série de « forums » – le premier a lieu à Lyon du 24 au 26 octobre, avec la participation du *Monde* – s'efforceront de cerner ces différents aspects qui sont aussi évoqués, ou subvertis, par les textes ici rassemblés

Après l'utopie, l'imagination ?

par Etienne Balibar

Il me semble que le problème principal auquel nous avons affaire en cette fin de siècle consiste à prendre congé de l'utopie, *tout en* libérant les puissances de l'imagination. Cette thèse n'est pas originale – j'en conviens volontiers – mais il se pourrait qu'elle nous permette de dépasser les oppositions stériles entre l'éthique de la conviction et l'éthique, ou politique, de la responsabilité.

Les raisons que j'invoquerai se développent sur trois registres, étroitement liés entre eux. D'abord, l'utopie – qu'elle soit individualiste ou collectiviste – nous *enferme* et *enferme l'imagination* dans l'alternative du réalisme et de l'irréalité, alors que le réalisme est *profondément* irréel, *et qu'en un* autre sens l'irréel, voire *« l'impossible »*, est ce sans quoi aucune réalité ne se soutient dans l'histoire.

Ensuite, force est de constater qu'avec le processus aujourd'hui désigné sous le nom de *« globalisation »* ou de *« mondialisation »*, et que je préfère pour ma part appeler *« mondialisation du monde »*, les bases mêmes de l'utopie classique ont été radicalement détruites. En revanche, la question du changement des institutions, avec la part *inévitable de fiction qu'elle* comporte (invention de droits, de techniques nouvelles pour l'expression et la *représentation de* l'intérêt collectif, transmutation des valeurs qui articulent la sphère *« privée »* et la sphère *« publique »*), est devenue incontournable. Elle concerne en particulier les formes et le contenu de la *« citoyenneté »*, par-delà la crise de l'Etat-nation que nous vivons aujourd'hui.

Qu'on me permette ici d'effectuer un détour par les formulations que nous avons héritées de Karl Marx et de Michel Foucault, dont *l'incompatibilité des philosophies* rend, au bout du compte, la convergence d'autant plus significative.

Très tôt, on le sait, Marx avait choisi pour cible le *« socialisme utopique »*. Mais le sens de cette critique a été occulté par la fausse alternative du *« socialisme utopique »* et du *« socialisme scientifique »*, avec les effets que l'on sait. Le socialisme scientifique, il faut bien le dire, n'est pas l'opposé du socialisme utopique (pas plus que le *capitalisme scientifique*, celui des Prix Nobel d'économie, n'est l'opposé du capitalisme utopique, dans lequel s'harmoniseraient naturellement les intérêts des individus). Il en est plutôt l'aboutissement, la transposition dans un langage positiviste.

Le sens de la critique marxienne de l'utopie ne doit pas être cherché du côté de la science (dont la fonction est tout autre : de connaissance, précisément), mais du côté de la pratique et de sa conception révolutionnaire. *« Transformation du monde »*, ou mieux, solution alternative à l'évolution du monde qui semble inéluctable, telle qu'elle *s'inscrit objectivement dans ses* contradictions et ses luttes, dans l'impossibilité pour les tendances *dominantes de se réaliser sans* contraintes insupportables pour des masses d'hommes de plus en plus larges. Et donc, dans les résistances qu'elles suscitent.

De son côté, Foucault (à qui la pensée de la résistance était rien moins qu'étrangère) opposait à l'utopie, non pas le mouvement des transformations de masse, mais ce qu'il appelait *« l'hétérotopie »*, dont il cherchait à décrire et à classer les variétés bien réelles. Elles se situent, généralement, aux *marges de la société*, mais agissent sur elle en retour et remplissent une fonction essentielle dans sa régulation des différences, à grande ou petite échelle : lieux d'exclusion ou, au contraire, d'expérimentation, de normalisation et de déviance. Maisons closes, colonies, *théâtres, prisons, musées, jardins...* au bout du compte, on se demandera quelle institution n'a pas une *dimension hétérotopique, et pourrait* vivre sans cela. L'important est ici l'accent qui est mis, non pas sur la contradiction d'un *devenir, sur* ses conflits inconciliables, mais sur l'hétérogénéité irréductible des comportements sociaux, rebelles à toute normalisation, plus complexes ou marqués d'étrangeté que toute règle.

Mais – il convient aussi de le noter – *Marx et Foucault* explorent chacun à leur façon une dimension essentielle de la politique, qui est le *surgissement de la subjectivité* dans le champ social, non pas comme son *« autre »* absolu, mais *comme sa différence intime*, nécessaire, la contrepartie de sa mobilité inéluctable, de son *« historicité »*.

Qu'en est-il donc de l'utopie et de sa critique dans le monde contemporain ? Je dirai, pour aller vite, que la mondialisation a sonné le glas des grandes formes classiques, dans la mesure, en particulier, où elles s'inscrivaient dans l'horizon du *« cosmopolitisme »* : *extension aux dimensions du* monde du rêve d'harmonie de la *Città ideale*, horizon de toute la pensée moderne du progrès, où l'on pouvait imaginer que la domination de la planète, l'unification de l'espèce humaine au sein d'un unique espace de communication *intellectuelle et de division du* travail, coïnciderait avec la résolution des antagonismes raciaux ou nationaux, l'élimination des formes les plus inacceptables de l'inégalité et de l'oppression de l'homme par l'homme.

C'est cela qui, sous nos yeux dessillés par la fin de l'antagonisme producteur des *« camps »*, par l'interpénétration croissante des populations du *« Nord »* et du *« Sud »*, par les échecs sanglants *du nouvel ordre international et de* ses prothèses humanitaires – bref, ce qu'on appelle la mondialisation – a fini par se dissoudre complètement.

Il apparaît en effet que l'unité enfin réalisée de l'espèce humaine au sein d'un même monde, soumis aux mêmes régulations économiques, confronté aux mêmes problèmes d'environnement, ressemble plutôt à la *« guerre de chacun contre chacun »* naguère décrite par Hobbes comme un état *de nature, qu'à un espace civique,* ou civil. Il semble même que la multiplication des *« mondes virtuels »* de communication ne cesse de favoriser l'indifférence aux malheurs les plus proches de nous, transformés en spectacles (comme on l'a vu en Bosnie, au Rwanda ou *en Algérie), et de recréer la division* des *« sous-hommes »* et des *« surhommes »*, qu'on avait cru définitivement abolie.

> La question du changement des institutions, avec la part inévitable de fiction qu'elle comporte, est devenue incontournable

Plus d'utopie, donc, car nous sommes réellement passés au-delà *des conditions de sa réalisation.* C'est pourquoi, peut-être, elle ne survit intellectuellement que sous des formes *dégénérées*, opposées entre elles : des programmes technocratiques, ou des prédications messianiques...

Je n'en conclus aucunement, pour ma part, que l'imagination n'ait plus lieu d'être en politique, et qu'il faille se contenter de gérer l'inéluctable, d'en aménager les marges ou d'en minimiser autant que faire se peut les coûts humains. *Mais je pense plutôt à une* imagination du présent qu'à une imagination de l'avenir. Et surtout, *je crois qu'il faut à nouveau exercer* cette imagination dans le champ de la création institutionnelle, avec sa *dimension collective*, pratique, et sa dimension juridique, symbolique. Par exemple, entreprendre de démocratiser l'institution des frontières, cette condition antidémocratique par excellence des démocraties elles-mêmes, ce qui n'est pas une mince affaire.

C'est ce que j'appelle fiction au sens complet du terme : étant entendu que la fiction est la production *du réel à partir de l'expérience* elle-même, connaissance et action indissociablement mêlées, insurrection débouchant *sur la* constitution (et la transformation des constitutions existantes).

Ce qui importe le plus, *sans* doute, à la réinvention de la politique dans le monde d'aujourd'hui, comme responsabilité individuelle et comme schème de communication entre les groupes, c'est de trouver par l'expérience les lieux de la fiction. L'actualité immédiate nous en désigne quelques-uns, de façon non limitative : le statut des étrangers dans la *« nation »*, ou la fonction de la différence entre nationaux et étrangers, qu'il ne s'agit surtout pas d'abolir, mais qu'il *s'agit de faire passer d'une fonction* de discrimination à une fonction de réciprocité, et d'ouverture *locale sur les solidarités et les* conflits de l'espace global. Ce n'est là qu'un exemple, sans doute, et *que nous ne devrions pas isoler* d'autres enjeux, du côté du travail, ou du côté de l'identité culturelle et de la religion, mais qui, tout bien considéré, quand on mesure le chemin parcouru depuis dix ou vingt ans, permet de résister au nihilisme.

Etienne Balibar *est professeur de philosophie à l'université Paris-X-Nanterre.*

Tout sauf la fin de l'Histoire

par Yves Lacoste

L'ENTRÉE prochaine dans le XXIe siècle et le troisième millénaire suscite déjà maints commentaires quant aux destins du monde ; du moins en Europe, en Amérique et autres contrées de peuplement européen, où la date *de la naissance du Christ a été ins*tituée comme repère primordial de la mesure du temps et de l'Histoire. Il n'en va pas de même, du *moins sur le plan symbolique*, dans les autres pays où vivent au total les trois quarts de l'humanité.

Certes, le rôle planétaire que de*puis trois siècles* jouent les Européens et aujourd'hui plus encore les Américains, fait que pour l'ensemble des nations, l'an 2000 n'est *pas considéré comme une année* quelconque. Mais en Inde et dans le monde musulman notamment, soit deux fois un milliard d'hommes, la célébration de l'entrée dans le troisième millénaire ne manquera de susciter des réactions destinées à souligner la différence de ces deux civilisations par rapport au monde chrétien.

Les commentaires à propos de l'an 2000, sont évidemment sur*tout retrospectifs*, car la prospective est fort incertaine. Elle ne peut se risquer – et encore – que pour les proches décennies, alors que le *passé peut être évoqué aussi bien* sur les temps courts que sur les temps longs. Il est plus que jamais nécessaire de faire la différence *entre ceux-ci et ceux-là, mais on* peut préciser davantage ce que disait à ce propos Fernand Braudel.

> Ce sont surtout dans de gigantesques agglomérations, comptant chacune de 30 à 40 millions d'habitants, que vont s'entasser dans les décennies à venir les 4 milliards d'hommes supplémentaires que va apporter la phase finale de la transition démographique au plan mondial

Il convient en effet de distinguer les temps *géologiques*, que l'on exprime en millions d'années, de ce qui évolue selon les millénaires, de ce qui change en quelques siècles *et de ce qui* se *transforme* au rythme des temps relativement courts, sur des décennies ou des années. Les différentes catégories de phé*nomènes, ainsi classées en fonc*tion du temps, sont conçues à des degrés très différents d'abstraction, mais elles s'enchevêtrent les unes aux autres dans notre présent.

Ce n'est pas seulement par effet d'optique s'il nous semble que certains des changements survenus dans le siècle qui vient de s'écouler sont plus importants que ceux qui se sont déroulés auparavant sur plusieurs millénaires : ainsi, dans l'histoire de l'humanité, le XXe siècle restera celui du formidable *accroissement du nombre des* hommes. Il est en effet passé de un milliard à six milliards, alors que durant des millénaires, la *croissance démographique avait* été extrêmement lente (sauf en Europe au XIXe siècle) et marquée, de surcroît, par des reculs massifs, *notamment lors des grandes* pestes du XIVe siècle en Eurasie ou sous l'effet du « choc viral » qui au XVIe siècle a fait disparaître les deux tiers des Amérindiens.

L'explosion démographique du XXe siècle traduit les effets de la révolution médicale et technique qui a permis de réduire soudainement la mortalité, dans les sociétés où *les taux de natalité étaient* restés traditionnellement très élevés. Mais ceux-ci sont désormais en voie de réduction, et la « *transition démographique* » est en cours dans presque tous les pays. Aussi peut-on dire qu'au cours du siècle prochain le nombre des hommes va se *stabiliser aux environs de dix mil*liards, ce qui, pour les agronomes, paraît globalement correspondre aux potentialités alimentaires de la planète, à condition toutefois d'en assurer le renouvellement et d'en faire une utilisation rationnelle.

Cependant, il faut se garder de *faire un diagnostic aussi optimiste*, car, depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis le déclenchement de l'explosion démographique dans *les pays sous-développés*, des ressources qui ne sont pas rapidement renouvelables, notamment de vastes étendues de sols tropi*caux fragiles, ont été dilapidées*. A cet égard, la situation de l'Afrique tropicale (à l'exception sans doute de l'Afrique du Sud) est pour le proche avenir assez catastrophique car l'accroissement de la population va y être encore très rapide pendant plusieurs décennies, alors qu'une grande partie des sols latéritiques y sont irrémédiablement dégradés.

En revanche, *la situation* est beaucoup plus assurée en Asie tropicale, malgré de bien plus fortes densités de population : près de trois milliards d'hommes cultivent de façon beaucoup plus efficace et intensive les sols les moins pauvres des vallées et des deltas.

Ce sont surtout dans de gigan*tesques agglomérations, comptant* chacune trente à quarante millions d'habitants que vont s'entasser dans les décennies à venir, en dépit de la *faiblesse des équipements* collectifs, malgré le manque d'égouts et d'adductions d'eau, les quatre milliards d'hommes supplé*mentaires que va apporter* la phase finale de la transition démographique sur le plan mondial.

Cependant, dans ces perspec*tives démographiques*, il *ne faut* pas écarter le risque de catastrophes de grande envergure que peuvent causer l'apparition d'épidémies de types nouveaux, causées soit par de nouvelles mutations virales dans certains contextes écologiques (du genre sida, mais en bien pire, comme le terrible virus « Ebola » qui est apparu en Afrique centrale), soit par la résistance que des souches microbiennes ont acquises du fait de *l'utilisation massive que l'on a fait* des différentes sortes d'antibiotiques.

Par ailleurs, il faut tenir compte *des catastrophes géologiques qui* ne manqueront pas de se produire dans des délais plus ou moins proches au sein d'énormes villes *comme San Francisco, Los An*geles, Mexico, Téhéran, Le Caire, et bien d'autres dont la localisation, par commodité géographique, sur de grandes lignes de discontinuité et de fracture de l'écorce terrestre, apparaît aujourd'hui comme extrêmement *périlleuse*. A Tokyo, *comme dans* les autres villes japonaises, malgré l'architecture antisismique, on attend aujourd'hui avec inquiétude *le très grand tremblement de terre* à venir, car il se reproduit régulièrement, semble-t-il, à moins d'un siècle d'écart.

Il faut enfin tenir compte des grandes oscillations climatiques pluriséculaires, et des possibles conséquences du fameux « *effet de serre* » dans la zone tropicale où l'aridité peut s'étendre.

En revanche, par rapport aux inquiétudes économiques que l'on pouvait avoir il y a une trentaine d'années quant à l'avenir de ce que l'on appelait alors le tiers-monde, les perspectives d'avenir semblent aujourd'hui beaucoup moins défavorables : en Asie, où se trouve plus de la moitié de l'huma*nité, la croissance démographique* est en voie de ralentissement rapide (sauf en Inde) alors que la croissance économique a pris un essor *surprenant* – c'est notamment le cas en Chine et dans divers pays d'Extrême-Orient.

Commence ainsi à s'atténuer la *distorsion qui est la caractéristique* majeure du sous-développement entre la croissance massive des besoins et celle des ressources dont disposent effectivement les populations. Bien qu'elle ne soit pas aussi spectaculaire qu'en Asie, la croissance économique est désormais sensible en Amérique latine.

Cette croissance économique qui, à l'exception de l'Afrique tropicale, paraît désormais caractériser la plus grande partie du tiers-monde, est souvent considérée comme un facteur d'atténuation *des conflits. Il faut cependant* constater qu'après la révolution industrielle du XIXe siècle, le dé*veloppement économique* de l'Europe au XXe siècle s'est accompagné (pour ne pas dire : fut la cause) de deux terribles conflits, la pre*mière et la seconde guerre mon*diale ; la seconde moitié de ce siècle a connu une formidable course aux armements, entre *l'URSS et les Etats-Unis, l'une et* l'autre de culture européenne, en prévision d'une troisième guerre mondiale, qui fort heureusement, n'est pas venue. Aussi peut-on penser que la considérable croissance industrielle en Asie peut y être dans l'avenir accompagnée aussi par de très grands conflits.

La Chine semble désormais « *ré*veillée », et son impérialisme militaire se manifeste déjà non seulement au Tibet, face à l'Inde, mais surtout contre l'Indonésie et les autres Etats riverains de la Méditerranée asiatique que *Pékin* considère comme sa propriété sous prétexte qu'elle a été inconsidérément dénommée « *mer de Chine* » au XIXe siècle par des géographes... européens. De surcroît, l'Inde et la Chine sont les derniers deux très grands empires regroupant chacun, de gré ou de force, de multiples peuples qui commencent à vouloir devenir des nations... indépendantes.

Le développement des phéno*mènes de mondialisation* s'accompagne cependant d'une différenciation de plus en plus marquée de grands ensembles po*litico-culturels où, de surcroît*, les nations avec leurs langues nationales ne sont pas prêtes, quoi qu'on en dise, de se fondre dans l'anglo-yankee commercial planétaire.

Le plus vaste et le plus peuplé de ces grands ensembles sera-t-il un « Occident » (un milliard six cents millions d'hommes et de femmes) associant les deux Amériques et les différents pays européens ? Ou s'agira-t-il plutôt, de part et d'autre de l'Atlantique, d'un ensemble américain tout à la fois « latin » et anglo-saxon et d'une très grande Europe (huit cents millions de personnes) qui, au-delà d'un Oural, *limite* en vérité assez *dérisoire, s'étendrait* jusqu'au Pacifique, c'est-à-dire au nord des très grandes *chaînes de montagne* et de l'écharpe des déserts qui limitent beaucoup plus réellement l'Asie, celle des moussons et des *très fortes densités de populations* ?

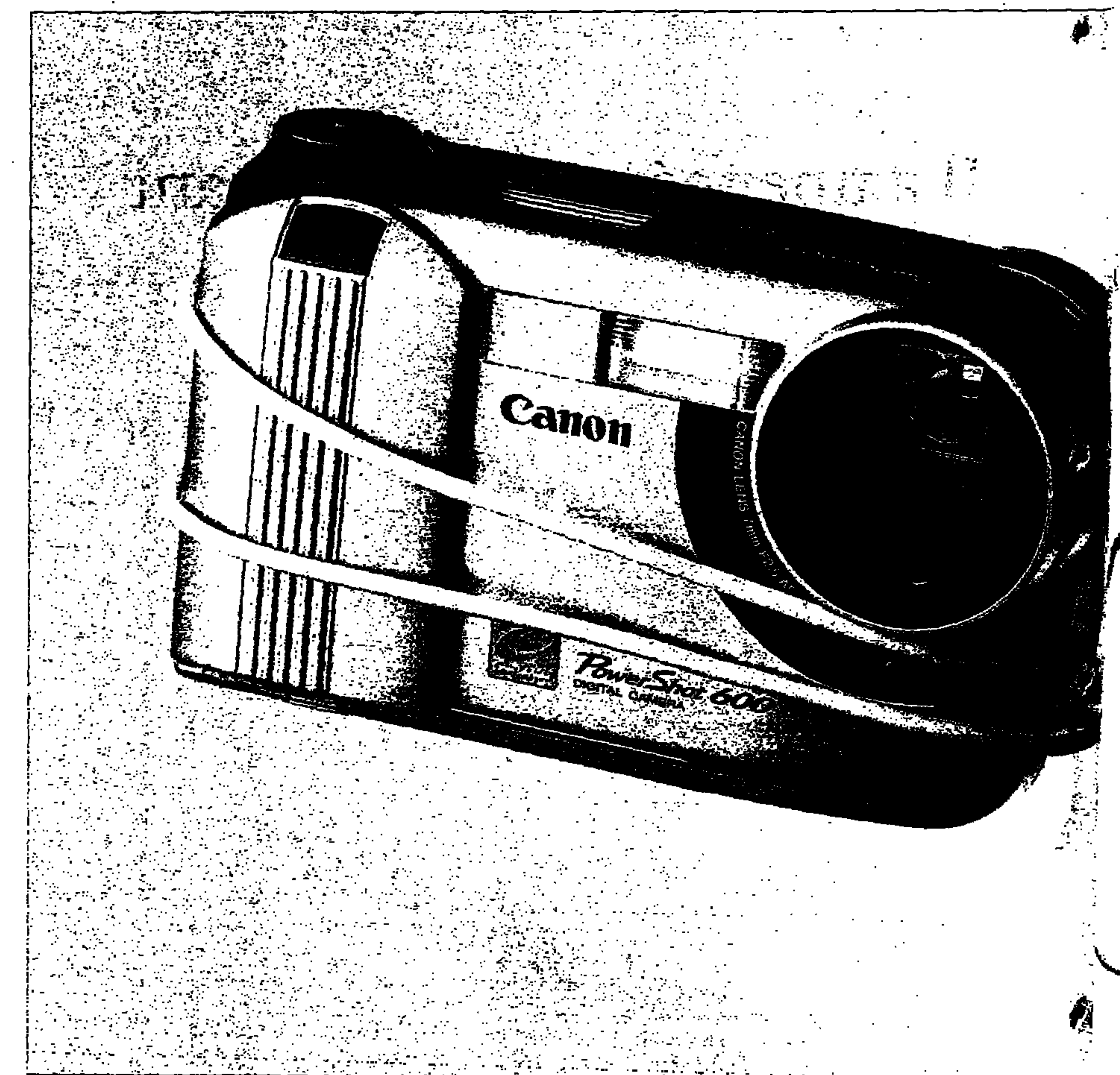
Mais sur cette façade asiatique s'opposent deux ensembles continentaux, *la Chine et l'Inde*, avec chacune plus ou moins un milliard d'hommes, et un ensemble de quelque huit cents millions d'êtres humains, celui des péninsules et des archipels depuis le Japon et la Corée, jusqu'à l'Indonésie. Cette dernière participe aussi du monde musulman qui s'étend des rivages de l'océan Indien à ceux de l'Atlantique.

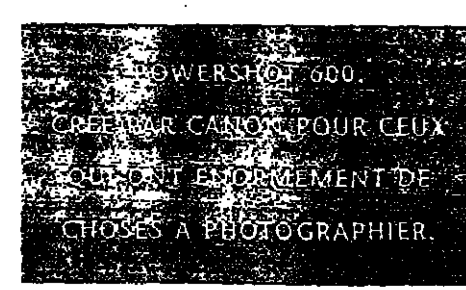
La Méditerranée euro-arabe avec *ses prolongements* vers l'Asie centrale, frange septentrionale du tiers-monde, est sans doute la zone de tensions et d'interactions la plus évidente entre « l'Occident » – ou la grande Europe – et le monde musulman. Mais la confrontation que recherchent les *islamistes peut tout autant se pro*duire avec l'Inde, où se développe un intégrisme hindouiste. Les débuts du troisième millénaire ne risquent certes pas d'être « *la fin de l'Histoire* ».

Yves Lacoste *est géographe et directeur de la revue* Hérodote.

Les grands ensembles du troisième millénaire

L'OCCIDENT
1,6 MILLIARD D'HOMMES
LA GRANDE EUROPE
CHINE
1,2 MILLIARD D'HOMMES
L'ENSEMBLE AMÉRICAIN
LE MONDE MUSULMAN
ARCHIPELS ET PÉNINSULES
800 MILLIONS D'HOMMES
INDE
1 MILLIARD D'HOMMES





Demain, la crainte ou la fête ?

par Jean Delumeau

NOUS parlons sans arrêt de l'an 2000, et en des termes contradictoires. Certains redoutent les pires malheurs. D'autres évoquent l'entrée dans une ère nouvelle meilleure que la précédente.

Il y a deux ans, un sondage révélait qu'aux Etats-Unis, 59 % des habitants s'attendaient à une catastrophe à l'aube du prochain millénaire. Dès 1970, l'Américain Hal Lindsey avait publié *Feu la grande planète Terre* qui prédisait la fin du monde pour l'an 2000. Son livre s'est vendu à 28 millions d'exemplaires !

Les suicides collectifs perpétrés dans des sectes telles que l'Ordre du temple solaire ou la Porte du paradis révèlent l'angoisse qui s'est emparée de certains esprits fragiles à l'approche d'échéances qui leur paraissent apocalyptiques : la vie sur notre planète, pensent-ils, est devenue impossible et va l'être de plus en plus à l'approche des catastrophes eschatologiques.

En contrepartie, l'an 2000 est un slogan qui fait vendre – preuve que tout le monde ne redoute pas le changement de millénaire. On « accroche » le public avec les voitures, les lessives et les ordinateurs de l'an 2000. Ce dernier est devenu synonyme de modernité. Sur la tour Eiffel, nous lisons quotidiennement le nombre de jours qui nous séparent du XXI[e] siècle sur un compteur de 33 mètres de large sur 12 mètres de haut éclairé par 1 342 projecteurs.

Les organismes de tourisme sont déjà au travail depuis plus d'un an pour accueillir les visiteurs dans les pays qui marqueront plus particulièrement le passage au nouveau millénaire. Car c'est en 2000 que la capitale de l'Allemagne sera transférée à Berlin et l'on s'y active fébrilement pour lui donner un visage futuriste digne de l'événement.

Quant à l'Italie, elle s'apprête à recevoir quelque cinquante millions de pèlerins pour le jubilé de cette année-là. Rome ne pouvant à l'évidence loger une telle affluence, les visiteurs seront hébergés dans d'autres cités, même assez lointaines comme Bologne, d'où des norias de trains, de cars ou d'avions les conduiront dans la ville du pape.

La Grande-Bretagne centrera les manifestations d'ouverture du nouveau millénaire sur l'observatoire de Greenwich où passe la ligne symbolique du méridien qui porte son nom.

Alors, qui croire ? Ceux qui ont peur de l'an 2000 ou ceux qui y voient le début d'un temps de bonheur, parmi lesquels figurent les adeptes du New Age ? Ces derniers sont persuadés que, sinon exactement en 2000, du moins vers 2030 commencera l'ère du Verseau où l'homme, libérant enfin sa réserve de forces « positives », sera réconcilié avec lui-même, ses semblables et le cosmos.

Pour prendre du recul par rapport à ces interrogations, un détour par l'histoire est nécessaire. Et d'abord, pourquoi cette attirance vers le chiffre 1000 comme repère dans la chronologie ? La division des périodes de l'histoire en tranches de mille ans est restée longtemps étrangère à l'Ancien Testament qui calculait plutôt le temps en semaines d'années (49 ans), à la suite desquelles intervenait un jubilé.

> Convient-il de fêter les deux mille ans du christianisme ? Je réponds : oui, sans hésitation. Je n'ignore ni ne sous-estime les reproches qui lui sont adressés

L'origine des millénaires se situerait en Babylonie et en Iran. Le premier texte juif contenant la mise en relief d'une séquence de mille ans se trouve précisément dans le *Livre des jubilés*, IV, 29-31 (une centaine d'années seulement avant Jésus Christ) où il est écrit : « *Adam mourut soixante-dix ans avant d'avoir atteint mille ans. Car mille ans sont comme un jour dans le ciel...* »

Mais c'est l'*Apocalypse* attribuée à saint Jean qui, en raison de son durable succès dans l'espace chrétien – surtout latin –, fit la fortune du millénaire d'années. Après que de multiples catastrophes auront frappé le monde pécheur, voici, selon le chapitre 20, qu'un ange descendra du ciel et enchaînera le « *dragon* », c'est-à-dire le mal, pour « *mille ans* ». Alors « *les justes* » – ceux qui refusèrent d'adorer la Bête – reprendront vie et règneront avec le Christ « *mille années* ». Lorsqu'elles seront écoulées, Satan libéré tentera – selon l'*Apocalypse* – de « *séduire les nations* ». Après une seconde séquence de malheurs, plus brève que la première, interviendront l'ultime bataille du bien et du mal et le jugement dernier.

L'*Apocalypse* a donné naissance à deux versions du millénarisme. L'une, celle qui s'attache aux peurs de l'an 1000 ou de l'an 2000 a surtout retenu du « *Livre des révélations* » sa description hyperbolique des malheurs et cataclysmes entourant le millénaire de paix.

Dans le vocabulaire d'aujourd'hui, le mot « *millénarisme* » renvoie surtout à cette lecture simplifiée, voire simpliste, de l'*Apocalypse*. Selon elle, la fin d'un millénaire ne peut qu'être suivie de catastrophes cosmiques ou même de la fin du monde.

L'autre lecture du livre de saint Jean entrevoit, précédé assurément par une séquence tragique, le passage prochain à un millénaire de bonheur sur terre réservé aux « *justes* » ressuscités qui y règneront avec le Christ.

Mais saint Augustin, dont l'influence fut immense, enseigna que la naissance de Jésus avait fait commencer les mille ans mentionnés par l'*Apocalypse*. Il n'y avait donc pas à attendre une période intermédiaire – un millénaire de paix sur terre – avant la fin du monde.

En revanche ceux qui entendirent – ou entendent encore aujourd'hui – le livre de façon littérale espérèrent – ou continuent d'espérer – la venue imminente d'une longue période de bonheur terrestre. Cette espérance suscita plusieurs mouvements révolutionnaires, notamment aux XV[e] et XVI[e] siècles.

Elle se laïcisa au XIX[e] siècle pour s'investir dans le socialisme. Elle a, en outre, inspiré, au cours des siècles, de multiples « *millénarismes* » pacifiques : autrefois ceux de Joachim de Flore, de Tommaso Campanella, du jésuite portugais Antonio Vieira, du protestant Pierre Jurieu, etc. ; aujourd'hui ceux des Mormons, des Adventistes ou des Témoins de Jéhovah.

Le recours à l'histoire conduit aussi à poser une question inévitable : les peurs de l'an 1000 ont-elles existé ? Assurément dans les monastères, où on lisait alors beaucoup l'*Apocalypse*, et avec les lunettes de saint Augustin, on a certainement cru que, la fin du millénaire d'après la naissance de Jésus étant proche, la fin du monde l'était aussi.

Mais beaucoup de médiévistes sont persuadés qu'aucune panique collective « *millénariste* » n'a déferlé sur l'Europe du temps. Comment l'aurait-elle pu quand il n'y avait presque pas de villes, ni de routes, ni de médias ? La légende des peurs de l'an 1000, née au XV[e] siècle, s'est surtout développée au XIX[e] siècle avec l'historiographie romantique. Il appartient donc aux médias d'aujourd'hui de dédramatiser le passé et de ne pas susciter des cauchemars chez nos contemporains en se fondant sur une tardive reconstruction historique.

Mais s'il n'y a pas à redouter l'an 2000 qui sera sans doute une année comme les autres, pourquoi fêter le passage au XXI[e] siècle ? N'ironisons pas sur nos fréquentes célébrations d'anniversaires. Mieux vaut essayer de comprendre notre comportement en ce domaine. Car nous sommes prisonniers d'une civilisation de la vitesse qui risque d'emporter dans sa course les repères qui nous paraissaient les plus solides.

Quoi d'étonnant si nous nous accrochons à des bouées ? Les anniversaires en sont, en nous renvoyant à des événements fondateurs auxquels nous sentons un urgent besoin de nous référer. On rejoint alors une nécessité humaine plus profonde et qui remonte loin dans le passé, celle de se situer dans le temps par rapport à un point de départ : pour les Latins d'autrefois, la fondation de Rome en 753 avant Jésus Christ ; pour les musulmans d'aujourd'hui l'Hégire, fuite de Mahomet à Médine en 622, etc.

Mais pourquoi spécialement l'an 2000 ? Il s'agit, bien entendu, d'une date de l'ère chrétienne. Pourtant les chrétiens des premiers siècles ne comptaient pas ainsi. Pendant un certain temps on utilisa l'ère dite « *de Dioclétien* » ou « *des martyrs* » partant de 284 après Jésus Christ.

Eusèbe de Césarée (256-340), quant à lui, utilisait l'ère d'Abraham remontant à 2016 avant l'ère chrétienne. C'est au VI[e] siècle qu'un moine arménien, Denis, pour fixer la date de Pâques, situa la naissance de Jésus en 754 de l'ère romaine et le début de l'an 1 chrétien au 25 mars de l'année précédente, jour de la conception du Christ. Mais nous savons aujourd'hui que Jésus est né entre l'an 8 et l'an 4 avant notre ère.

DESSIN : SELÇUK

Malgré cela, c'est bien les deux mille ans – chiffre approximatif – de l'histoire chrétienne que marque le passage du XX[e] au XXI[e] siècle.

Mais alors, convient-il de fêter les deux mille ans du christianisme ? Je réponds : oui, sans hésitation. Je n'ignore ni ne sous-estime les reproches qui lui sont adressés : son hostilité passée aux autres religions, l'Inquisition, les guerres qui opposèrent catholiques et protestants, la condamnation de Galilée, l'antijudaïsme avec toutes ses conséquences, etc.

Mais je crois, d'une part, que l'homme n'est pas naturellement humble et tolérant et qu'à toute époque il utilise le paravent des religions et des idéologies pour camoufler son orgueil et son désir de domination ; et, d'autre part, que les apports du christianisme à la civilisation ont été immenses dans tous les domaines et qu'on a tendance aujourd'hui en Occident à les sous-évaluer. L'occasion de l'an 2000 me paraît fournir l'occasion d'une réévaluation positive.

Il me semble en tout cas légitime que les chrétiens fêtent le prochain jubilé, en procédant – ce qui est d'ailleurs en cours – aux « *purifications* » nécessaires. Je souhaite, en outre, m'adressant plus particulièrement aux responsables des Eglises, qu'ils en profitent pour réaliser une célébration authentiquement œcuménique. Mais puisque le calendrier chrétien est devenu en fait le calendrier universel, il est normal que nous profitions du passage à l'an 2000 pour dresser un bilan des deux millénaires écoulés et notamment du dernier.

On y comptabilisera, certes, beaucoup de crimes, d'horreurs et d'échecs, mais aussi une liste impressionnante de réussites spirituelles et matérielles, artistiques et culturelles, sociales et humanitaires. Et pourquoi ne pas replacer les deux derniers millénaires dans la chronologie en prenant la mesure que nous suggère un physicien, D. Grésillon ? Celui-ci propose le calcul suivant : « *Si l'on transforme l'échelle du temps en échelle linéaire avec un an par millimètre, le big-bang se situe à quinze mille kilomètres de nous, tandis que les premiers hommes sont à quatre kilomètres, les hommes du néolithique à dix mètres et le Christ à deux mètres seulement* ». Il nous reste sans doute une longue histoire à écrire encore.

***Jean Delumeau**, professeur honoraire au Collège de France, est historien.*

La justice, d'un service public à un bien public

par Antoine Garapon

LA justice, affirmait il y a quelques mois Lord Woolf au début de son rapport sur la justice anglaise, ne donne satisfaction que *« si les questions de temps et de coûts sont mises de côté. Le système actuellement marche de manière correcte pour les avocats et les juges, mais les gens ordinaires sont maintenus en dehors du procès »*.

On pourrait en dire de même de la justice française, voire de toutes celles des pays démocratiques. Toutes sont confrontées à un triple *défi sociologique, politique et économique* : le recours au juge est devenu un bien de consommation courante, le prétoire un lieu de contestation du pouvoir, le tout engendrant un véritable *« marché du droit »*. La conception du juste se trouve profondément bouleversée par son destin démocratique.

Point n'est besoin de s'étendre sur les causes de cette judiciarisation par défaut de la vie collective dont la manifestation la plus visible est l'explosion des contentieux. Mais derrière l'augmentation quantitative se profile une rupture qualitative : certaines affaires retentissantes ont montré que le procès n'était plus seulement un relais de l'Etat mais aussi un contre-pouvoir. Le procès, tant civil que pénal, est devenu, dans ces cas-là, non plus l'instrument du pouvoir mais celui de sa contestation. La justice n'est plus uniquement un bien distribué mais aussi le principe de distribution des biens. c'est la raison pour laquelle il n'est pas possible d'assimiler purement et simplement la justice à un service public.

Deux fonctions bien distinctes de la justice se profilent : l'apaisement des conflits privés et le contrôle par le droit de la vie collective que les Anglo-Saxons appellent *« judicial review »*. Cette fonction politique est le point aveugle de toutes les réflexions françaises contemporaines sur la justice. Même les plus progressistes n'arrivent pas à comprendre que la justice est devenue la nouvelle *« scène de la démocratie »* à travers laquelle des attentes sont exprimées, des revendications formulées, des inquiétudes mises en scène.

Ce nouveau rôle politique est particulièrement difficile à concevoir pour nous autres Français, tant notre conception du juste est liée à une institution et celle de la justice à l'Etat. La seule légitimité politique est la représentation « absolue » du souverain, ainsi nommée parce qu'elle n'en supporte aucune autre. Ce qui a eu pour effet de dénier tout rôle à la société civile et d'empêcher d'institutionnaliser la fonction arbitrale.

Or voici que cette approche du juste cède du terrain, ce qui nous oblige à une véritable révolution mentale : il faut penser la justice non plus exclusivement dans l'institution mais aussi dans le face-à-face, non plus seulement à partir d'un créancier de services – ce qui est une autre forme de domination – mais aussi à partir d'un citoyen adulte, pas uniquement dans le prétendu désintéressement du fonctionnaire mais aussi dans la combinaison des intérêts, non plus dans un paternalisme d'Etat mais aussi dans l'arbitrage par un tiers. Cette désinstitutionnalisation de l'idée contemporaine de justice est à comprendre comme un retour de balancier entre les deux approches du juste comme procédure ou comme vertu. Tant que la justice était sociologiquement rare – en restant le privilège d'une certaine partie de la population – et politiquement marginale, elle pouvait se permettre d'ignorer l'économie. Ce n'est plus possible aujourd'hui où un besoin de justice quasi infini se heurte aux ressources de plus en plus finies de l'Etat providence. L'entrée du citoyen et de la société civile d'une part, la prise en compte d'une perspective économique d'autre part, ne constituent pas une menace pour le politique mais *doivent être considérées*, au contraire, comme son nouveau langage, comme le lieu de sa rénovation. Loin de nous éloigner de la question du juste, elles nous en rapprochent.

La désinstitutionnalisation de l'idée contemporaine de justice est à comprendre comme un retour de balancier entre les deux approches du juste comme procédure ou comme vertu

Comme pour la santé il y a quelques années, notre fin de siècle prend conscience que les ressources de la justice sont limitées. De ce postulat découle toute une série de questions inédites dans le débat actuel sur la justice : comment gérer cette rareté ? Comment proportionnaliser les moyens mobilisés à l'enjeu, voire sélectionner les affaires à retenir et celles auxquelles un autre sort devrait être réservé ? Comment lutter contre le gaspillage de ce bien public, son encombrement par des appels dilatoires, son instrumentalisation par des mauvais coucheurs ? Que devient, dans cette nouvelle configuration, le principe d'égalité devant la justice, le droit au juge ?

La rationalisation budgétaire des moyens de la justice n'est pas critiquable en soi, à condition qu'il s'agisse non d'un rationnement mais d'une véritable économie politique. Qui aujourd'hui désire une société où tous les conflits se termineraient devant un juge ? Probablement personne. Le problème n'est pas celui de la nécessité du choix – plus aucun pays ne peut y échapper – mais des critères que l'on retiendra pour les faire : seront-ils liés à la fortune des parties comme dans les pays anglo-saxons ou plus conformes à l'égalité républicaine ?

C'est que derrière cette crise financière de l'Etat se cache une crise de légitimité du politique. Les citoyens exigent désormais de leurs dirigeants qu'ils épousent un peu moins le point de vue professionnel et qu'ils s'intéressent un peu plus à la demande des justiciables jusqu'ici un peu négligés. Ils ne réclament pas qu'un meilleur service public : ils désirent aussi ne pas être dépossédés de leur affaire (cela fut particulièrement net en Belgique dans l'affaire Dutroux).

Cette demande massive des citoyens est à la fois une exigence de qualité et une volonté de rester maîtres de leurs conflits. Relever le défi majeur de l'accès à la justice ne consiste pas seulement à rendre l'administration de la justice plus performante mais aussi à imaginer d'autres moyens d'aboutir au même résultat par des voies à la fois plus économiques et plus respectueuses de leur dignité.

Double approche – procédurale ou directe – du juste, double fonction – politique et administrative – de la justice, nécessité d'économiser la justice étatique, apparition d'un secteur informel de résolution des conflits : la question du juste migre d'un débat sur une réforme de l'institution vers les nouveaux rapports que doivent entretenir ces différentes voies de la justice.

Certains – cela n'étonnera personne – ne jurent que par les vertus de la concurrence. Et l'on voit dans certains pays se développer une concurrence à l'intérieur de la justice, ce qui semble incongru. Les avocats perdent le monopole de la représentation en justice et se trouvent en compétition avec d'autres : des travailleurs sociaux, des syndicalistes, des militants associatifs, voire des élus locaux, ce qui a certes pour conséquence de faire baisser les prix – mais aussi la qualité – de la justice et d'accélérer sa dualisation.

Tout le domaine juridique est envahi par la concurrence : les procès par des instances de résolution alternative des conflits, le droit statutaire par un droit contractuel, le recours judiciaire par l'assurance... Jusqu'aux juges eux-mêmes qui se trouvent en compétition avec des arbitres privés !

N'y a-t-il pas d'autres manières de concevoir les rapports entre ces deux chemins pour arriver au juste ? A quelle condition la justice pourra-t-elle rester un bien public sans être pour autant exclusivement entre les mains de l'Etat ? Le débat ainsi n'est pas entre le monopole de l'Etat sur la justice ou le renvoi au marché comme on le présente de manière caricaturale. L'aménagement d'une justice plus civique à l'ombre du droit est un enjeu politique nouveau, non comme un pis-aller mais comme le lieu d'une redynamisation de la démocratie.

Au-delà de l'étatisation ou de la privatisation, la voie de la « procéduralisation » propose un nouveau rapport entre l'Etat et la société civile. Mais, pour dialoguer, il faut être deux, et cette démocratie juridique a besoin d'une société civile mature, de citoyens debout. La première tâche du droit est d'habiliter la société civile en imaginant des nouvelles voies de représentation, de donner compétence au citoyen, d'instituer de nouveaux acteurs collectifs civils.

Ainsi, ce ne sont plus comme aujourd'hui des logiques bureaucratiques, technocratiques ou corporatistes qui prévalent mais une approche procédurale apte à représenter la division des intérêts en présence, à organiser les contradictions propres à toute société démocratique, et à les dépasser de manière pacifique et juste.

Antoine Garapon *est secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice.*

Des identités flexibles

par Yves Michaud

SI le XX[e] siècle a été un siècle de déplacements de population, l'avenir sera un avenir de migrations et de communication.

Il y eut les déplacements de population dus aux guerres, aux persécutions, aux exodes, aux regroupements opérés au nom de communautés prétendument pures ou viables. On connaît, bien sûr aussi, les mouvements d'immigration et d'émigration à la poursuite du travail et du bien être. Plus récemment s'est ouvert le temps du tourisme et des transports de masse. L'industrie touristique est aujourd'hui la première industrie du monde ; 500 millions d'êtres humains se déplacent chaque année pour le loisir. Ils seront 1 milliard à le faire vers 2010.

Tout cela jette quelques doutes sur les notions de sédentarité et d'appartenance et nous confronte à la nécessité de repenser l'identité : qui suis-je, qui êtes-vous, qu'est-ce qui nous caractérise ?.

Dans un monde où le déplacement devient la norme, une nouvelle catégorie doit se substituer à celle de sédentarité : celle que l'anthropologue James Clifford nomme la *« sédentarité-dans-le-voyage »*. Elle est déjà le lot des hommes d'affaires et des commerciaux, des routards, des touristes et des journalistes, du *jet set* de la société mondaine si bien nommée. Mais elle est aussi le lot des immigrés autour des grandes villes et des retraités dans les lieux de villégiature qu'ils colonisent.

Vivre dans cet « état de déplacement », cela signifie appartenir à *plusieurs endroits et plusieurs* mondes à la fois, parfois très distants. Une nouvelle pensée des phénomènes de diaspora devient nécessaire.

La diaspora, c'était une manière de rapporter des lieux séparés à une seule et unique communauté, mais le retour était interdit et la relation au foyer commun reposait sur la nostalgie. Désormais, à travers une circulation incessante de gens; d'argent, de biens, d'information, à travers voyages et communications, du téléphone à Internet, des individus peuvent appartenir à plusieurs communautés, celle où ils sont arrivés comme migrants et celle dont ils proviennent comme immigrés.

La diaspora devient une forme de subsistance à travers des appartenances multiples. Il y a ainsi une diaspora chinoise, une diaspora palestinienne, une diaspora mexicaine, une diaspora turque, une diaspora algérienne. Cela induit des relations flexibles et modulables d'appartenance aux communautés, comme si les gens ne voulaient pas mettre tous leurs œufs dans le même panier, comme s'ils voulaient avoir des citoyennetés multiples, pouvoir prendre certaines choses d'une communauté sans les prendre toutes et sans avoir à abandonner tous leurs engagements envers d'autres communautés. Ce sont des manières complexes de séjourner à un endroit et de rester lié à d'autres.

Ces diasporas nouvelles sont, évidemment, un défi aux rigidités des Etats-nations, mais elles s'opposent tout autant aux rigidités locales en dé-localisant en quelque sorte le local. S'esquisse ainsi d'ores et déjà une mondialisation « par en bas » qui contrebalance la mondialisation « par en haut » que pratiquent les groupes de production et les gouvernements.

Notre notion de l'identité demande, elle aussi, redéfinition. Nous vivons encore largement sur l'idée d'une identité bien établie et fixe, construite autour de quelques repères stables : une langue, des traditions et valeurs partagées, une famille, une communauté et un milieu géographique. L'idée d'intégration républicaine constitue, pour l'essentiel, une rationalisation de cette vision : au poids des traditions et de la nature, elle substitue le volontarisme de l'appartenance réfléchie.

Les contacts et échanges qui se multiplient, les déplacements qui deviennent un état doivent nous conduire à penser non plus en termes d'accession à des identités et cultures fixes, mais d'ajustements et de négociations aboutissant à des identités dynamiques et flexibles. Des personnes en déplacement se rencontrent en des lieux qui sont des zones de contact où elles établissent des relations impliquant conflit, inégalité, exposition à autrui et transaction.

De Gizeh à Disney en passant par La Villette, les hauts lieux du tourisme et du loisir sont de telles zones de contact. Comme le sont les grands centres urbains ou commerciaux, les musées, comme le sont les espaces de la communication électronique.

Dans les Etats-nations qui sont provisoirement encore les nôtres, ces évolutions sont vues comme des menaces : elles fragiliseraient les identités et mettraient en cause la pureté des cultures. On reconnaît là un discours apeuré et un discours de la peur, largement répandu par-delà les clivages politiques : tel est aujourd'hui le discours de l'universalisme républicain, souvent bien proche de celui de la défense intégriste des identités traditionnelles ou patriotiques.

Encore faudrait-il que ces identités fixes et intégrées, construites autour d'une langue, d'un sol, de croyances partagées, et, pourquoi pas, d'une race, ne soient pas des fictions. Déjà, par le passé, les gens étaient d'ici et d'ailleurs, déjà, ils regardaient autour d'eux, ils avaient des relations compliquées aux lieux où ils vivaient, à leurs voisins. Peut-être n'avaient-ils simplement même pas besoin de revendiquer leur identité, de se situer en termes d'identité ou de culture ?

Une nouvelle pensée des phénomènes de diaspora devient nécessaire

Les identités contemporaines changent : elles deviennent plus modulables et flexibles ; elles sont dynamiques aussi, et cela constitue en fait leur force. Qu'on songe à la capacité des peuples colonisés à se réinventer après avoir subi les assauts militaires, idéologiques, culturels et politiques de la colonisation. Qu'on pense à la vitalité identitaire des populations émergeant des empires socialistes.

Les identités reposent, en fait, sur l'agencement délicat et instable de processus hétérogènes. Elles sont affaire de négociations, le résultat temporaire de la rencontre de processus d'identification qui marchent plus ou moins bien ensemble. C'est pour cela qu'une identité est forcément problématique, qu'il y a des conflits et des névroses identitaires : nous n'en finissons pas de nous y retrouver (ou de tenter de nous y retrouver) entre l'image du père, la langue de la mère, les territoires que nous avons arpentés, les groupes où nous sommes plus ou moins volontairement entrés, les rencontres que nous ne cessons de faire. Nous y passons même toute notre vie.

Nous vivons plus longtemps. Un mariage pouvait durer toute une vie quand une vie se terminait à cinquante ans. Qu'en est-il quand une vie dure quatre-vingts ans et plus, et qu'elle se prolonge avec des modifications importantes des ressources mentales et corporelles ? Nous le savons : les individus ont désormais plusieurs familles. Et ils ont une vie après la vie : le quatrième âge.

Nous disposons aussi d'un pouvoir dramatiquement étendu sur nous-mêmes grâce à toutes les techniques médicales et paramédicales : nous agissons sur notre corps et sur nos idées ; nous nous manipulons sans cesse nous-mêmes pour devenir qui nous croyons vouloir être. Dopage, drogues, régimes, chirurgie plastique en sont autant d'instruments.

Nous bougeons, pour de bon grâce aux transports, ou sur place à travers la communication, les images, les réseaux. Bref, non seulement nos identités changent mais elles seront de plus en plus changeantes.

Ce n'est pas de tout repos ni tout rose. A un surcroît de liberté et d'inventivité répond un surcroît d'incertitude. A un surcroît d'opportunités répondent des menaces de destructuration, de fragmentation et de désarticulation. Une de nos tâches prioritaires est de prendre la mesure de ces défis et de voir comment y répondre, y compris en examinant comment déjà pas mal d'hommes se débrouillent pour y répondre.

Yves Michaud *est professeur de philosophie à l'université Paris-I.*

COURRIER **La Poste, principal employeur après l'Etat, est à un tournant de son histoire. Les nouvelles technologies et le développement de la concurrence rendent cette entreprise *« mortelle »*. Tel est le verdict d'un rapport du sénateur Gérard Larcher (RPR, Yvelines), rendu public le jeudi 23 octobre. ● LE CONTRAT DE PLAN que La Poste et l'Etat vont négocier dans les prochaines semaines sera déterminant. Il devra à la fois clarifier les missions de service public de La Poste et lui donner les moyens d'être concurrentielle. ● LE FINANCEMENT DES RETRAITES et la possibilité donnée à La Poste de commercialiser des produits d'assurance-dommages constituent les deux points les plus délicats de la négociation. ● AUX PAYS-BAS, les PTT se scindent en deux parties : poste et télécoms, qui seront introduites séparément en Bourse.**

La concurrence remet en cause les missions publiques de La Poste

Les discussions sur le prochain contrat de plan ont commencé avec l'Etat. Le sénateur Gérard Larcher estime, dans un rapport, que la tutelle publique ne donne pas à l'opérateur postal les moyens de faire face à l'accélération de la compétition internationale

DEUX ANS après les grèves de l'automne 1995, qui ont profondément marqué l'entreprise, et quatre mois après l'alternance politique, qui continue de déstabiliser sa direction, La Poste s'apprête à définir avec sa tutelle la stratégie qui doit lui permettre d'affronter une concurrence désormais quasi-totale. Dans les prochaines semaines, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, et Claude Bourmaud, président de La Poste, arrêteront les grandes lignes du prochain contrat de plan que les deux hommes envisagent de signer début 1998.

Publié opportunément, jeudi 23 octobre, un rapport du sénateur Gérard Larcher (RPR, Yvelines) rappelle, en exergue, que *« la poste est mortelle »*. Cette vérité ne s'est imposée en France qu'en 1996, avec le départ de certains vépécistes vers des opérateurs privés lors des grèves et la négociation d'une directive européenne introduisant davantage de concurrence à partir de 2003. L'explosion des nouvelles technologies (fax, courrier électronique...), la concurrence exacerbée de certaines sociétés privées, voire des postes européennes, en particulier néerlandaise et suisse, ébranlent La Poste, sans cesse écartelée entre ces impératifs de productivité et les missions de service public (aménagement du territoire, *« banque des Rmistes »*, aides à la presse...).

Dans ce contexte difficile, la direction actuelle peut, malgré tout, afficher un bilan honorable. Claude Bourmaud prévoit que 1997 sera marqué par *« un retour à l'équilibre financier, une augmentation de 0,8 % du volume du courrier, un niveau record d'encours financiers (1 000 milliards de francs gérés contre 587 millions en 1990) et un endettement réduit de 36 à 24 milliards en trois ans »*.

La capacité de La Poste à affronter une concurrence qui s'annonce aussi acharnée que dans les télécommunications dépendra directement de l'engagement de l'Etat sur certains dossiers cruciaux. La partie du contrat de plan concernant le courrier ne pose a priori pas de difficultés majeures – le contrat fixera des objectifs d'amélioration de l'offre et le développement du courrier électronique – mais les autres chapitres sont plus délicats. Au sujet de la messagerie, La Poste sera priée de trouver des partenaires étrangers. Des contacts sont en cours avec la poste allemande. Dans son rapport, Gérard Larcher préconise même un rapprochement avec une messagerie express mondiale, comme UPS, Fedex ou DHL.

DOSSIER ÉPINEUX

Concernant les services financiers, La Poste souhaite être davantage rémunérée pour les dépôts qu'elle verse au Trésor et à la Caisse des dépôts. *« Si nous étions rémunérés non à la commission mais en fonction du marché de l'argent, ces placements nous rapporteraient 1 milliard de plus »*, plaide La Poste. Sur ce point, l'entourage de Christian Pierret reste très prudent. De même, rien n'indique qu'il laissera La Poste commercialiser des produits d'assurance-dommages, commme la loi l'autorise. *« C'est un sujet extrêmement délicat sur lequel le gouvernement souhaite prendre le temps de la réflexion et de la concertation »*, s'est contenté de déclarer M. Pierret, fin septembre. Autre sujet délicat : la présence postale. Le secrétaire d'Etat avait qualifié, dans *Le Monde* (du 23 juillet), de *« rétrograde »* le gel des bureaux de Poste. Claude Bourmand reconnaît que *« quand bien même nous voudrions fermer un bureau, ce serait politiquement impossible »*.

Mais l'Etat n'entend visiblement pas aider La Poste à supporter le poids de cette présence postale évalué à plus de1 milliard de francs. *« L'esprit de la directive européenne est que le périmètre hors concurrence soit suffisant pour permettre de financer le service universel. Il faut que le publipostage reste dans le champ réservé, même après 2003 »*, explique l'entourage de Christian Pierret, qui sait pourtant que les autres pays européens sont sur une toute autre logique.

Christian Pierret et Claude Bourmaud entendent donc étudier toutes les possibilités : maisons des services publics, participation des collectivités locales au financement du réseau... *Mais, dans tous les cas,* les négociations s'annoncent longues et délicates. Outre l'assurance-dommages, le dossier le plus épineux entre La Poste et sa tutelle concerne les retraites. L'exploitant rembourse à l'Etat les pensions versées aux retraités et, au nom de la solidarité, finance d'autres régimes particuliers, à hauteur de 400 millions. Conséquence : la charge des retraites représente aujourd'hui 12,6 milliards de francs, en augmentation de 600 millions par an et porte le taux de cotisation patronale à 42 %, soit 7 % de plus – 2,2 milliards – que la concurrence. *« Si rien n'est fait, nous verserons, en 2015, autant au titre des pensions qu'au titre des traitements »*, remarque Claude Bourmaud. *« Ce dossier constituera un test. S'il n'est pas résolu, cela signifie que, malgré les discours, le gouvernement n'a pas de réelle ambition pour La Poste »*, témoigne un dirigeant.

Pour le moment, Christian Pierret n'a pas tranché. Le secrétaire d'Etat préfère mettre l'accent sur la réduction de l'attente aux guichets, la certification de La Poste aux normes Iso 9 000, les nouvelles technologies et la lutte contre la précarité à La Poste. *« 7 % seulement des 62 000 contractuels sont à temps complet. L'Etat demande à l'exploitant de s'intéresser davantage à ces questions »*, affirme-t-il, reconnaissant que, comme le directeur général, la directrice des ressources humaines est sur la sellette. En revanche, il est un point sur lequel MM. Pierret et Bourmaud sont d'accord : en matière de réduction du temps de travail, la plus grande prudence s'impose. Mais cela ne suffit pas à définir une stratégie. Même en matière sociale.

Frédéric Lemaître

2 500 emplois-jeunes en 1997

Christian Pierret et Martine Aubry devraient signer, au début du mois de novembre, une convention lançant le dispositif d'emplois-jeunes à La Poste. En 1997, 2 500 agents de contact seront recrutés pour une durée de cinq ans. Travaillant dans les 1 400 principaux bureaux et dans 300 bureaux en zones sensibles, ils orienteront le public, effectueront des tâches d'écrivain public, d'interprétariat, voire de médiation sociale.

D'un niveau bac ou bac+2, leur rémunération sera de 81 330 francs par an, soit le niveau minimal de la grille de La Poste. Recrutés par l'ANPE, ils recevront une formation en alternance durant six mois. Des propositions de titularisation leur seront faites durant leur CDD. En 1998, 2 500 autres jeunes seront recrutés. Les projets seront davantage décentralisés et menés parfois en partenariat avec d'autres entreprises publiques ou des collectivités locales.

La poste néerlandaise sera introduite en Bourse avant l'été 1998

AMSTERDAM
correspondance

Les PTT néerlandaises – Koninklijke PTT Nederland (KPN) – avaient déjà une originalité : leur privatisation, en 1994, a concerné l'ensemble de leurs activités, y compris la poste, alors que partout ailleurs, seul le secteur des télécommunications était touché. KPN s'apprête à franchir un pas supplémentaire. D'ici à l'été 1998, le groupe aura fait de sa branche postale une société indépendante, cotée à Amsterdam et à New York, ce qui, selon lui, constituera une première mondiale.

La Bourse avait bien accueilli le projet de séparation de KPN en deux entités distinctes, dont le principe a été annoncé en juin. Pourtant, sous sa forme actuelle, KPN est une compagnie rentable, qui, au premier semestre, a affiché un bénéfice net en hausse de près de 9 %, à 1,3 milliard de florins (3,7 milliards de francs). Mais d'un point de vue boursier, elle était devenue difficile à décrypter.

Jusqu'en 1996, KPN était plutôt une compagnie de télécommunications, également présente dans la distribution de courrier. Les deux tiers du chiffre d'affaires (20 milliards de florins au total) provenaient de la téléphonie, tandis que cette branche générait les trois quarts du bénéfice (2,4 milliards en 1996). Mais le profil de KPN a été bouleversé par l'acquisition, en octobre 1996, du géant australien de la messagerie et de la logistique, TNT. A la suite de cette opération, le chiffre d'affaires de la branche postale, à laquelle est rattachée TNT, a bondi à 48 % du total; et sa part dans le résultat d'exploitation à plus du tiers.

Cette nouvelle dimension de la branche postale n'a pas été seule à plaider en faveur de la scission. Les deux activités de KPN ont des logiques très différentes. Alors que la poste est une activité de main-d'oeuvre nécessitant peu d'investissements, les activités de télécommunications ont des besoins opposés. En 1996, la branche poste, qui emploie 55 000 salariés, a investi 345 millions de florins en équipements. Pour la même période, les télécommunications, qui emploient 32 000 personnes, ont dépensé 2,4 milliards en matériel.

BÉNÉFICES ROGNÉS

Les marchés aussi sont profondément différents. Après des années de forte croissance, les télécommunications se préparent à la dure concurrence de la déréglementation en Europe. Ces derniers mois, les baisses des tarifs se sont succédé, rognant les marges bénéficiaires. La téléphonie mobile est également concernée : alors qu'un concurrent fait déjà de l'ombre à KPN sur le marché des GSM, France Télécom tente de décrocher une licence d'exploitation d'une nouvelle fréquence (DCS 1 800).

La branche postale, elle, compte deux points forts. D'une part, la forte densité démographique des Pays-Bas lui permet de distribuer facilement le courrier, avec des tarifs bon marché. Ce qui permet à PTT Post de se développer rapidement à l'international. La branche s'était déjà taillé des parts de marché dans le repostage (le regroupement et la redistribution de courrier d'autres pays européens), qui écorne les monopoles nationaux. Le rachat de TNT en a fait le quatrième groupe mondial de logistique et de messagerie expresse.

Alain Franco

Les récentes « affaires » obligent les tribunaux de commerce à se réformer

Les scandales qui éclaboussent depuis deux ans juges consulaires et administrateurs judiciaires mettent en lumière les dysfonctionnements de la justice commerciale. Les pouvoirs publics comme les intéressés mènent une réflexion sur les changements souhaitables

Vendredi 24 octobre, la Conférence générale des tribunaux de commerce tient des assises nationales pour fêter son centenaire, en présence du garde des sceaux, Elisabeth Guigou. C'est l'occasion d'entamer une réflexion en profondeur sur la nécessaire réforme de la justice consulaire, alors que celle-ci baigne dans un climat de suspicion, après la révélation de scandales qui ont éclaboussé, notamment, les tribunaux de la région parisienne. Faut-il abandonner le principe d'une juridiction confiée à des commerçants et des industriels élus par leurs pairs ? Doit-on souhaiter la présence, parmi eux, de magistrats professionnels – l'échevinage, tel qu'il est pratiqué en Alsace-Lorraine – ou d'un procureur de la République ? Peut-on envisager l'institution d'une justice à deux vitesses, les petits tribunaux conservant les litiges commerciaux, les tribunaux départementaux, voire régionaux, se réservant les dépôts de bilan et les faillites ? Autant de questions que se posent les pouvoirs publics, mais aussi les juges consulaires eux-mêmes.

C'EST DANS UN CLIMAT de malaise que la Conférence générale des tribunaux de commerce fête, vendredi 24 octobre, son centenaire, en présence du garde des sceaux, Elisabeth Guigou. Mais ce malaise pourrait servir de détonateur à une *grande révision de la justice* commerciale en France. Ces derniers mois, les affaires se sont multipliées, jetant une lumière crue sur certaines pratiques des tribunaux de commerce. *Une soixantaine de* mises en examen ou condamnations d'administrateurs ou de juges ont été prononcées.

Elisabeth Guigou s'est préoccupée du dossier dès son arrivée au ministère. Le 11 juillet, elle rappelait aux procureurs généraux la nécessité de *« veiller au suivi des affaires commerciales »* et d'exercer un réel contrôle sur l'activité des administrateurs judiciaires. Une consultation a été lancée dans les départements pour étudier le fonctionnement de la juridiction commerciale et les modifications souhaitables. De son côté, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a demandé, mercredi 15 octobre, la création d'une commission d'enquête sur les tribunaux de commerce, destinée à établir un diagnostic et des propositions de réforme, renforçant la *« légitimité »*, la *« compétence »* et l'*« efficacité »* de cette juridiction. Enfin, le CNPF, dans un rapport critique, souligne lui aussi les dysfonctionnements de l'institution et les améliorations à leur apporter.

REVOIR LA CARTE JUDICIAIRE

Faut-il réformer en profondeur la justice consulaire, créée en 1563 ? *« L'économie a besoin d'une juridiction importante, ouverte sur l'Europe, la rapidité des marchés, les nouvelles pratiques financières, où le rôle de chacun soit clairement défini »*, insiste un magistrat consulaire. Tout en soulignant la légitimité de l'institution – à peine 8 % des dossiers vont en appel –, le président du tribunal de commerce de Paris, Jean-Pierre Mattei, estime qu'il est temps d'en proposer une véritable refonte : *« Si nous ne le faisons pas, on nous l'imposera. »*

Si de grands tribunaux de commerce, à l'image de celui de Paris, ont su gérer des dossiers complexes comme la crise de l'immobilier, beaucoup ont du mal à suivre l'évolution économique. Faute de compétence et de formation suffisantes, observe-t-on dans le milieu. Les juges consulaires (au nombre de 3 256) sont la plupart du temps des commerçants, des industriels, des notables, élus par leurs pairs. Trop d'entre eux, formés sur le tas, ignorent la complexité de certaines matières économiques et les subtilités du droit. *« Pour les petits dossiers, ils tiennent parfaitement leur rôle. Mais quand il s'agit d'entreprises importantes, avec un grand nombre de salariés, des actifs et un passif lourd, nous ne trouvons pas toujours des interlocuteurs avertis »*, raconte l'avocat d'affaires Dominique Schmidt.

Ainsi, lors de la bataille pour la prise de contrôle de Perrier, qui opposa en 1992 Nestlé, BSN et les Agnelli, une partie du dossier relevait du tribunal de commerce de Nîmes, dont dépendait la source Vergèze. Officiellement, c'est lui qui jugea le différend entre les groupes. En sous-main, le tribunal de Paris, saisi sur un autre aspect, instruisait toute l'affaire.

Consciente de ces faiblesses, la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) a présenté, fin juin, un rapport recommandant une réforme de la justice consulaire. Selon elle, la carte judiciaire n'est plus du tout adaptée aux réalités économiques. Sur les 227 tribunaux existants, 20 assurent à eux seuls l'instruction de plus de la moitié des dossiers, tandis que 71 traitent moins de 200 affaires nouvelles par an. *« On ne peut rendre de bonne justice dans ces conditions »*, assure le rapport de la CCIP, qui prône une réduction substantielle du nombre de tribunaux.

La Conférence générale des tribunaux de commerce est favorable à cette révision de la carte judiciaire. Le ministère de la justice juge le rapport de la chambre de commerce de Paris *« intéressant »*. Mais beaucoup doutent qu'il soit suivi à la lettre. *« Dès 1984, la suppression d'une bonne centaine de tribunaux avait été envisagée. Mais aucun gouvernement n'a bougé devant l'hostilité des élus locaux »*, souligne un administrateur.

Pour contourner l'obstacle, certains prônent une organisation à deux vitesses. Les petits tribunaux conserveraient les litiges commerciaux, assurant une justice de proximité, rapide et gratuite. Les procédures collectives (dépôt de bilan, faillite) seraient traitées par des tribunaux départementaux, voire régionaux. Cette proposition améliorerait l'efficacité et la confidentialité et permettrait d'éviter de nombreux conflits d'intérêts. Au tribunal d'Aurillac, des juges n'ont ainsi vu aucun inconvénient à juger un différend entre un libraire et le Crédit agricole, où ils siégeaient par ailleurs comme administrateurs. Le libraire fut acculé à la faillite. Aujourd'hui, ces mêmes juges font l'objet d'une procédure judiciaire.

COMPORTEMENTS DOUTEUX

Pour éviter de telles errances, certains préconisent la présence d'un procureur de la République au sein de chaque tribunal. D'autres demandent que les juges soient assistés d'un magistrat professionnel, comme cela existe en Alsace-Lorraine ou dans les DOM. Cette suggestion, reprise par le CNPF, ne fait pas l'unanimité. *« Je ne crois pas à l'échevinage. Le mélange des genres ne marche pas. Le juge professionnel finit toujours par imposer ses vues aux magistrats élus »*, explique René Ricol, président du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

Mais il est aussi urgent de s'attaquer à une réforme de la profession des administrateurs et mandataires de justice. Trop de leurs membres ont été mêlés à des affaires récentes. *« L'absence de contrôle d'accès, de déontologie et de discipline mine la profession »*, dénonce un administrateur. Jean-Yves Aubert, président du conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, se défend : *« C'est au Parquet d'assurer le contrôle de la discipline. »* Saisie plusieurs fois sur des comportements douteux, notamment au tribunal de Nanterre, la chancellerie a jusque ici fait la sourde oreille.

Si les juges des tribunaux ne sont pas vigilants, les administrateurs ont entière liberté pour gérer les entreprises qui leur sont confiées. Cela conduit à bien des déviations. Bien que la loi les oblige à déposer les fonds des entreprises en difficulté à la Caisse des dépôts, la plupart ne le font pas ou très partiellement. Ils préfèrent s'adresser à des banques amies, prêtes à prendre le risque d'avoir un compte de société en difficulté, en lui faisant payer le prix fort. En contrepartie, des administrateurs peuvent obtenir des prêts personnels à des taux défiant toute concurrence.

Vaut-il mieux les encadrer en leur demandant des rapports réguliers sur leur activité ? Ou supprimer le monopole de la profession et former des équipes pluridisciplinaires pour gérer les entreprises en faillite ? Une révision, en tout cas, s'impose. La France est le seul pays européen qui connaisse un si grand nombre de scandales à la suite de faillites d'entreprises. C'est aussi celui où le nombre de liquidations est le plus élevé.

Martine Orange

Les confortables honoraires des administrateurs

Classés dans les professions libérales, les administrateurs et mandataires de justice sont rémunérés sur les fonds de l'entreprise qui leur est confiée. Pas moins de 36 articles du code du commerce traitent de leurs honoraires. A un paiement fixe compris entre 10 000 et 15 000 francs s'ajoutent des paiements variables calculés en fonction du chiffre d'affaires, du nombre de salariés, de la valeur des actifs. *« Dans 9 cas sur 10, ils touchent très peu, car il n'y a plus rien dans l'entreprise. Mais ils se rattrappent sur les grandes affaires »*, témoigne un observateur.

Le système de calcul mis en place pousse à la faillite plutôt qu'au redressement. La tentation est grande, pour les administrateurs, de faire traîner les procédures, de multiplier les missions et les conseils extérieurs : à chaque acte, ils touchent une commission. Tout est payé par l'entreprise, qui y épuise souvent ses dernières réserves. Les liquidateurs sont aussi bien traités : ils sont payés au pourcentage des actifs vendus.

De multiples scandales

Récemment, les « affaires » impliquant juges ou administrateurs se sont multipliées :

- **Détournement** d'au moins 200 millions de francs par deux administrateurs judiciaires de Nanterre, Oliver Sauvan et Jean-Michel Goulletquer (*Le Monde* du 3 octobre).
- **Reprise frauduleuse**, par l'industriel Michel Coencas, de l'une de ses sociétés Affinal, précédemment décidée par le tribunal de Nanterre.
- **Condamnation pour escroquerie** de Jean-Pierre Adam, administrateur judiciaire de Nanterre.
- **Condamnation** des trois anciens juges du tribunal de Bobigny.
- **Prêts à taux très bas** consentis par des banques comme Rivaud à des administrateurs acceptant de déposer des fonds non rémunérés de sociétés en difficulté.

Les Chantiers de l'Atlantique se réorganisent pour pouvoir vivre sans aides publiques

NANTES
de notre correspondant

Etre capable, dans trois ans, de prendre des commandes de navires sans aides publiques. Présenté le 22 octobre à l'encadrement et au comité d'entreprise des Chantiers de l'Atlantique par leur nouveau PDG, Patrick Boissier, cet objectif exigera une véritable révolution culturelle et industrielle du plus grand chantier naval civil français, filiale de GEC Alsthom, qui emploie 4 100 personnes à Saint-Nazaire.

Dans une activité qui a toujours été subventionnée, en France comme dans le reste du monde, le pari est aussi considérable que difficile à quantifier car le montant réel de l'aide publique est un secret bien gardé. Patrick Boissier admet du bout des lèvres que le besoin de son entreprise est *« un peu supérieur »* aux 9 % du montant des commandes autorisés par l'Union européenne. L'ex-député de Loire-Atlantique, Etienne Garnier (RPR), avait révélé l'an dernier, sans être démenti, que ce montant est dans les faits trois à quatre fois supérieur au plafond légal.

Peu importe désormais pour le PDG des Chantiers de l'Atlantique : il est convaincu que la suppression des subventions est inéluctable. Soit parce que l'accord OCDE les interdisant sera mis en œuvre, soit parce que l'Europe le décidera, soit, plus prosaïquement, parce que l'Etat français n'aura plus les moyens budgétaires nécessaires, comme le montre la suppression du financement quirataire ou le retard dans le versement des subventions aux Chantiers de l'Atlantique qui atteint actuellement plus d'un milliard de francs. *« Nous avons le choix entre disparaître si nous continuons comme cela et nous développer si nous devenons, comme nous le voulons, le chantier européen le plus performant »*, affirme Patrick Boissier, qui qualifie son plan de *« stratégie de sortie par le haut combinant une forte amélioration de la performance et une augmentation des volumes »*.

Les Chantiers de l'Atlantique réduisent actuellement leurs coûts de 6 % par an. Pour rattraper le retard pris face aux concurrents italiens ou finlandais, la barre est cette fois placée beaucoup plus haut : baisses annuelles de 10 % du nombre d'heures de production et de 25 % du nombre d'heures d'études par navire, baisse annuelle du coût des achats de 10 %, réduction de moitié des frais généraux en trois ans. Pour y parvenir, l'entreprise nazairienne est mise sous tension.

> « Si nous atteignons nos objectifs, nous pourrons envisager de construire trois paquebots, un méthanier et un navire spécialisé par an, soit plus du double de ce que nous faisons aujourd'hui. »

Au menu des mois à venir : le rapatriement des directions commerciale et financière de Paris à Saint-Nazaire afin *« d'améliorer la communication entre services »*, la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, la constitution d'équipes internes *« aussi autonomes que possible »*, la concentration des ressources sur les compétences-clés doublée d'un appel accru à la sous-traitance, le développement *« d'une culture de l'innovation tournée vers la simplification et la standardisation »*, la réorganisation du temps de travail, etc.

Patrick Boissier se garde bien d'afficher un objectif d'évolution de l'effectif, dont la baisse semble pourtant inévitable : *« Le nombre de salariés sera la résultante de l'augmentation de la productivité, de l'externalisation de certaines activités et de la hausse des volumes de production que nous espérons pour l'ensemble Chantiers de l'Atlantique-sous-traitants. »* Si aucun plan social n'est à l'ordre du jour, le PDG indique que *« beaucoup de salariés devront changer de fonction et se reconvertir, y compris en changeant d'entreprise »*. Les sous-traitants sont, de leur côté, priés de se montrer à la hauteur des enjeux, en étant notamment capables d'intervenir dès les études : *« Nous sommes décidés à travailler avec les plus performants, où qu'ils se situent dans le monde. »*

La hausse des volumes de production sur laquelle repose le plan n'est pas une vue de l'esprit, affirme Patrick Boissier, au vu des études réalisées par les Chantiers de l'Atlantique sur le marché mondial des navires à forte valeur ajoutée dont ils se sont fait une spécialité : le nombre annuel de paquebots commandés devrait passer de sept à douze ou treize d'ici à 2005 et celui des méthaniers de cinq à une dizaine d'ici à 2010. *« Si nous atteignons nos objectifs, nous pourrons envisager de construire trois paquebots, un méthanier et un navire spécialisé par an, soit plus du double de ce que nous faisons aujourd'hui. Ce n'est pas notre capacité industrielle qui nous limite mais la possibilité de recevoir des subventions. »*

Une analyse que l'actualité pourrait confirmer dans les semaines à venir. Sans un agrément rapide par le gouvernement de la demande de financement quirataire déposée par l'armateur américain Renaissance Cruise pour deux paquebots représentant cinq millions d'heures de travail, le chantier nazairien aura un « trou de charge » de six mois pour les neuf cents personnes de sa division tôlerie. La filiale de GEC Alsthom espère que l'Etat lui saura gré de vouloir se passer à terme de lui en débloquant les aides nécessaires d'ici là.

Adrien Favreau

هكذا من الأصل

Le gouvernement autorise Air France à préparer une entrée en Bourse

Le nouveau PDG, Jean-Cyril Spinetta, devra combler en trois ans l'écart de compétitivité de la compagnie avec ses principaux concurrents européens et redresser l'activité sur les lignes nationales

JEAN-CYRIL SPINETTA, nommé officiellement PDG du nouveau groupe Air France au conseil des ministres du mercredi 22 octobre, a été autorisé à mettre sur le marché une *« fraction limitée du capital à compter de la mi-1998 ».* Christian Blanc, son prédécesseur, qui avait démissionné le 5 septembre, exigeait une véritable privatisation, avec une diminution de la participation de l'Etat sous la barre des 50 %. Jean-Claude Gayssot, le ministre communiste des transports, s'y était refusé. Dans la lettre de mission adressée à M. Spinetta, il réaffirme qu'*« Air France restera au sein du secteur public ».*

La mise sur le marché doit permettre de *« tenir les engagements vis-à-vis des salariés actionnaires sur la liquidité de leur titre ».* Les pilotes avaient accepté, il y a trois ans, des baisses de salaires en échange d'actions (environ 2 % du capital). Le gouvernement évoque même la possibilité de *« prolonger et développer cet actionnariat salarié ».* La liquidité du capital doit également permettre de rassurer les partenaires commerciaux d'Air France, comme les américains Delta et Continental Airlines, qui pourraient faire leur entrée dans le capital de la compagnie française.

Le gouvernement a pu vérifier, avec France Télécom, qu'une mise en Bourse minoritaire ne décourage ni les actionnaires individuels ni les investisseurs institutionnels français et étrangers. Mais il sait aussi que le redressement d'Air France est trop fragile pour permettre à l'Etat actionnaire de valoriser de manière satisfaisante une partie substantielle du capital de la compagnie. M. Spinetta est ainsi invité à combler, d'ici trois ans, l'écart de productivité qui le sépare de ses principaux concurrents et à éradiquer le déficit de l'ex-Air Inter (488 millions de francs en 1996-1997).

Christophe Jakubyszyn

Boeing défie l'Union européenne

Karel Van Miert, le commissaire européen chargé de la concurrence, a demandé à ses services d'enquêter immédiatement, dans le cadre du suivi de la fusion Boeing-McDonnell Douglas, pour savoir si Boeing avait imposé un accord d'exclusivité de fait à Delta Airlines. La compagnie aérienne américaine a confirmé, mercredi 22 octobre, une commande de 644 appareils sur vingt ans.

L'action Boeing a, par ailleurs, dégringolé de 8 % à Wall Street, mercredi 22 octobre, après l'annonce d'une charge exceptionnelle de 1,6 milliard de francs (près de 10 milliards de francs) pour le troisième trimestre. Le brutal développement du marché aéronautique perturbe en effet les chaînes du constructeur aéronautique américain, qui a été contraint d'arrêter, depuis le 3 octobre, la production de son superjumbo 747 et des nouvelles versions du 737 en raison d'une pénurie de composants.

Le patronat bancaire négocie avant de dénoncer la convention collective

Les syndicats participeront aux discussions

Devant la colère des syndicats, soutenus par Matignon et Bercy, l'Association française des banques a renoncé à dénoncer le principal texte social de la profession bancaire sans négociations préalables mais a mandaté son président, Michel Freyche, pour le faire en septembre 1998 si aucune solution n'est trouvée.

MALGRÉ sa détermination, l'Association française des banques (AFB) n'a pas osé dénoncer brutalement et sans préavis la convention collective qui régit l'organisation sociale dans sa branche depuis 1947. A l'issue de son conseil, longuement réuni mercredi 22 octobre, l'AFB a proposé aux syndicats *« l'ouverture d'une négociation sociale pour moderniser la convention collective de la profession bancaire »,* qui *« devrait s'achever avant le 1er janvier 2000, coïncidant ainsi avec l'échéance du passage aux 35 heures ».*

Les syndicats du secteur ont annoncé qu'ils participeraient à la première réunion, le 5 novembre. A l'exception de FO, toutes abordent les discussions avec une attitude assez ouverte, soulagées que l'AFB ait changé, in extremis, de tactique. Mardi soir, à l'issue d'une réunion extraordinaire du bureau de l'AFB, le patronat bancaire était bien décidé à dénoncer sans détour la convention.

Entre mardi et mercredi matin, cette détermination s'est effritée. Certains dirigeants, dont Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais, et Patrick Careil, celui de la Banque Hervet, doutaient de l'opportunité politique d'une telle décision. Elle risquait d'apparaître comme une riposte aux décisions gouvernementales sur les 35 heures. Puisqu'il faut passer aux 35 heures, semblait dire le patronat bancaire, faisons d'abord table rase des accords qui nuisent encore à la souplesse salariale.

PUTSCH SOCIAL

Le cabinet du ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a ensuite tout fait pour amener les banquiers à renoncer à leur putsch social. Ces derniers n'ont pas résisté à la pression. D'abord, parce qu'il y a encore, dans le giron de l'association, des banques nationalisées (le Crédit lyonnais, le groupe CIC, la Banque Hervet, la Société marseillaise de crédit). Ensuite, parce que la position de Bercy a reçu le soutien de certains responsables de petites banques, qui se réfugient encore derrière l'AFB pour justifier une politique salariale chiche. En 1997, la progression du point bancaire a été de... 0 %. Enfin, parce que les banques ont beaucoup à attendre de l'Etat, maître de nombreuses réformes à venir dans le secteur. Même la BNP et la Société générale, les plus favorables à la dénonciation, se sont ralliées au compromis.

Les banques n'ont pas complètement renoncé à leur projet de dénonciation. Le président de l'AFB, Michel Freyche, a indiqué *« avoir délégation »* pour dénoncer la convention le 30 septembre 1998 s'il juge que les négociations ne donnent pas de résultats satisfaisants. *« Cela revient, pour l'AFB, à utiliser la même méthode que le gouvernement pour les 35 heures : on fixe une date-butoir avec un résultat connu et, entre-temps, on fait ce que l'on veut »,* commente un observateur. Au-delà du 30 septembre 1998, l'AFB ne pourra plus patienter : la convention doit être dénoncée au plus tard à cette date pour que la mesure prenne juridiquement effet le 31 décembre 1999.

Sophie Fay

Le maire de Saint-Etienne a vu en secret le PDG de Promodès

UNE RENCONTRE A EU LIEU entre Michel Thiollière, le maire de Saint-Etienne, et le président de Promodès, Paul-Louis Halley, à Paris, dès les premiers jours de l'OPA lancée par ce groupe sur Casino le 1er septembre. M. Thiollière, qui avait pris position contre Promodès dès le début, avait souhaité que cette rencontre restât secrète. Contactée jeudi 23 octobre au matin, la mairie de Saint-Etienne a confirmé cette rencontre. Selon nos informations, au cours de ce face-à-face, M. Halley a proposé à l'élu de *« contractualiser »* les engagements pris par Promodès de maintenir des emplois à Saint-Etienne et de participer au développement de l'économie locale. Mais M. Thiollière aurait refusé de poursuivre plus avant la discussion avec le groupe assaillant de Casino.

M. Thiollière, *« dément »,* dans un communiqué paru mercredi 22 octobre, avoir déclaré au *Monde* que *« Paul-Louis Halley n'a jamais demandé à le voir ». Le Monde* confirme les propos tenus par M. Thiollière.

La vente d'Endesa rapportera moins que prévu à l'Espagne

LA PRIVATISATION DE L'ÉLECTRICIEN Endesa, plus importante opération de désengagement jamais réalisée en Espagne, a été un succès auprès des épargnants avec 1,6 million de souscripteurs, mais ne rapportera que 680 milliards de pesetas (27,2 milliards de francs) au lieu des 800 milliards escomptés, soit 15 % de moins, en raison de la chute du titre boursier.

En raison des difficultés liées à sa tentative de rachat de la société chilienne Enersis, Endesa a perdu 16 % en un mois à la Bourse, contraignant le gouvernement à revoir en baisse le prix de vente des actions et le niveau de la participation qu'il cédait. A l'issue de l'opération, l'Etat espagnol détiendra encore 34 % du premier électricien du pays.

DÉPÊCHES

■ **USINOR :** le ministère de l'économie et des finances a annoncé, jeudi 23 octobre, la cession par l'Etat français de la totalité de sa participation dans Usinor, numéro un européen de l'acier, soit au total 7,7 % du capital. Cette opération devrait lui rapporter environ 2 milliards de francs.

■ **SGS-THOMSON : le fabricant franco-italien de semi-conducteurs,** se prépare à lever 2 milliards de dollars sur le marché boursier, selon le *Financial Times* du jeudi 23 octobre, soit plus de 17 % de la capitalisation boursière de la société.

■ **MANNESMANN : VDO, filiale de composants automobiles de l'allemand Mannesmann,** a annoncé, jeudi 23 octobre, l'acquisition de 65 % de Philips Car Systems (navigation et sytèmes de commmunication) du groupe électronique néerlandais Philips. VDO se portera acquéreur, dans deux ans, du restant du capital de PCS dont la valeur est estimée à environ 1,5 milliard de florins (4,5 milliards de francs).

■ **FN Herstal : le groupe d'armement public français GIAT industries** a accepté, mercredi 22 octobre, le principe de la reprise totale de la Fabrique nationale d'Herstal, dont GIAT détient 92 % des parts, par la région de Wallonie, déjà détentrice (avec droit de veto) des 8 % restants. Les négociations continuent cependant pour définir les modalités de cette reprise.

■ **FRANCE TÉLÉCOM : l'exploitant français** participera *« probablement »* à la société commune de téléphone en cours de création par la compagnie d'électricité italienne Enel (51 %) et Deutsche Telekom (49 %), a indiqué, mercredi 22 octobre, Enel, précisant que Deutsche Telekom et France Télécom négocient pour se partager les 49 % du groupe allemand.

■ ***SIRIS* : l'opérateur téléphonique** français, filiale du consortium européen Unisource, a été autorisé, mercredi 22 octobre, par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) à choisir prochainement le préfixe (premier des dix chiffres d'un numéro de téléphone), qui l'identifiera comme un transporteur de téléphone longue distance. L'ART a confirmé que la société Omnicom a été autorisée à faire de même (*Le Monde* du 21 octobre).

■ **OFFRES PUBLIQUES D'ACHAT : la Commission des opérations de Bourse et le Conseil des marchés financiers** précisent, dans de nouvelles recommandations concernant la déontologie à respecter, que les établissements présentateurs et conseils lors d'une OPA ne peuvent intervenir pour compte propre sur les titres concernés entre le moment où l'offre est préparée et celui où elle est annoncée.

La concurrence entre les télévisions destinées aux enfants s'accroît

Cinq nouvelles chaînes thématiques destinées aux 2 - 12 ans sont arrivées en France en moins d'un an. S'ajoutant à Canal J et aux programmes spécifiques des télévisions hertziennes, elles vont stimuler la production, mais perturber la répartition des droits de diffusion

LES ENFANTS zappeurs devraient être comblés. En moins d'un an, cinq chaînes thématiques qui leur sont destinées se sont installées ou sont en train de le faire sur le câble et le satellite. Avec des résultats qui dépassent souvent les objectifs qu'elles s'étaient fixés. La prochaine sera Fox Kids, qui, à partir du samedi 15 novembre, sera visible sur CanalSatellite. Cette chaîne est aussi en discussion avec quatre câblo-opérateurs. Quant à Cartoon Network, la chaîne de l'Américain Ted Turner, actuellement sur le satellite Astra, elle devrait finir par obtenir son conventionnement sur le câble (*Le Monde* du 27 juin).

Entre produit d'appel pour un bouquet satellite et déclinaison européenne de chaînes américaines, chacun de ces programmes tente de se faire une place. Cible commune : les 2 - 12 ans. Ces chaînes viennent troubler un jeu jusqu'ici dominé par la pionnière Canal J et les programmes pour enfants des chaînes hertziennes.

Avec trois chaînes dans son bouquet, CanalSatellite est pour l'instant la championne de cette activité. Aux côtés de Canal J, ce bouquet diffuse Disney Channel et Fox Kids. Les abonnés à CanalSatellite peuvent aussi recevoir Cartoon Network, une chaîne américaine pour la jeunesse diffusée en numérique et en clair via le satellite Astra. Ces chaînes ont chacune leur stratégie. Disney Channel joue le prestige et la famille. Pour la capter, il faut payer un abonnement supplémentaire de 35 francs par mois. En contrepartie, les téléspectateurs échappent aux spots publicitaires. *« Nous sommes la seule chaîne pour enfants sans publicité et les enquêtes menées auprès de nos abonnés et des enfants eux-mêmes montrent qu'ils en sont très satisfaits »*, explique Philippe Lacau, directeur général de Disney Channel.

Il insiste surtout sur l'aspect familial de ses programmes. Car, avant d'être une chaîne pour enfants, Disney Channel, qui émet *dix-neuf heures par jour*, s'adresse à toute la famille, des tout-petits à leurs parents. Outre les dessins animés, elle propose les séries éternellement à la mode, des documentaires sur les animaux et des films regardables par tous. Elle *revendique 265 000 abonnés alors* qu'elle en prévoyait entre 150 000 et 200 000 pour la fin de l'année, avec la perspective d'atteindre l'équilibre financier en cinq ans.

Les deux autres chaînes s'adressent plus directement aux enfants et elles comportent une forte proportion de dessins animés dans leurs programmes. Fox Kids, filiale de Fox Kids Worldwide née en septembre 1996 de la fusion de Fox Children Network, filiale de Fox et de Saban Entertainment, émet déjà en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Elle s'appuie sur un catalogue qui se veut *« l'un des plus fournis du monde »*, allant de Peter Pan aux Power Rangers en passant par Dennis la Malice et l'Inspecteur Gadget. Par ailleurs, le studio Saban basé à Paris produit des dessins animés.

Après dix mois d'existence, Teletoon, la seule chaîne pour enfants sur le bouquet TPS, – dont elle est une filiale –, mais aussi sur le réseau de la Lyonnaise et quelques régies municipales, revendique 625 000 abonnés et en espère 750 000 à la fin de l'année. A ce train, ses dirigeants prévoient d'atteindre l'équilibre financier dès 1999 avec un chiffre d'affaires de 40 millions de francs et grâce à un développement à l'étranger, notamment au Moyen-Orient et en Suisse. Cette demi-sœur des chaînes hertziennes (elles sont toutes dans son actionnariat par l'intermédiaire de TPS) a évidemment des relations privilégiées avec elles, notamment pour la fabrication des programmes. *« 60 % de notre grille sont conditionnés à la levée d'exclusivité des chaînes hertziennes »*, précise François Deplanck, directeur de Teletoon.

Pour le reste, la chaîne s'est lancée dans les coproductions et les *préachats, qui, pour cette année*, se sont élevés à seulement 500 000 francs mais pourraient vraisemblablement dépasser plusieurs millions dans le futur. Quant à AB Cartoon, elle est clairement un produit d'appel d'AB-Sat et *revendique 20 000 abonnés*.

> « Les chaînes hertziennes financent 90 % de la production, car les chaînes thématiques n'ont pas encore pris leur envol »

Toutes ces chaînes soignent leur « habillage » et aussi leur contenu. Elles savent notamment que, pour séduire les petits Français, elles doivent leur offrir des programmes spécifiques. Elles y sont aussi contraintes par les règles sur les quotas de diffusion qui les obligent à ce que 60 % de leurs programmes soient produits sur le Vieux Continent. Les producteurs les plus optimistes y voient une aubaine pour leur profession. *« Actuellement les chaînes hertziennes financent 90 % de la production, car les chaînes thématiques n'ont pas encore pris leur envol. Mais d'ici trois ou cinq ans le nombre d'abonnés aura explosé et dès lors elles pourront participer à la reproduction pour peu qu'on leur facilite l'accès aux aides du Centre national de la cinématographie (CNC) et du Compte de soutien à l'industrie de programme (Cosip) »*, estime Christian Davin, président du Syndicat des producteurs de films d'animation.

Autre problème, celui des droits de diffusion. Souvent coproductrices, les chaînes terrestres n'ont pas envie de les voir filer trop vite vers leurs concurrentes satellitaires. Or une des caractéristiques du film d'animation, dont le coût de fabrication est très élevé, est sa durée de vie et les possibilités de rediffusion qu'il permet. *« A ce jeu-là, tout le monde risque d'y perdre*, craint Rachel Kahn, directrice de l'unité jeunesse de France 2. *Il faut que les œuvres se reposent. Comment les chaînes auront-elles une identité si les séries circulent sans arrêt de l'une à l'autre ? »* A moins que, d'ici quelques années, certaines n'aient disparu.

Françoise Chirot

Canal J reste sereine

La concurrence des nouvelles chaînes thématiques pour les enfants n'entame pas la sérénité des responsables de Canal J. *« Notre catalogue est important et notre ligne éditoriale bien précise »*, commente Eve Baron, directrice des programmes de Canal J, *« la télé qui fait grandir »*. Avec ses deux millions d'abonnés, cette chaîne, lancée le 25 décembre 1985, a l'avantage de l'antériorité et d'une solide image auprès des enfants et de leurs parents. *Considérée par certains comme le « service public de l'enfant »*, elle vise les 2-14 ans et diffuse 90 % de programmes inédits et 50 % de produits exclusifs, dans un format généraliste qui va des films d'animation aux documentaires, en passant par des journaux, etc.

***Canal J réalise un chiffre d'affaires de* 120 millions de francs et un bénéfice de 1 million de francs. Mais dix ans ont été nécessaires pour qu'elle atteigne la rentabilité. En 1997, cette chaîne a consacré 65 millions de francs à ses programmes.**

Les bouquets AB Sat et TPS négocieraient leur rapprochement

LES GRANDES manœuvres entre bouquets numériques continuent. Après le rapprochement de CanalSatellite et d'AB Sat, c'est au tour de Télévision par satellite (TPS) de prendre langue avec l'ensemble de programmes numériques filiale du Groupe AB. Selon des proches du dossier, AB Sat et TPS seraient *« en négociations avancées »*. Les discussions entre les deux bouquets devraient aboutir avant la fin de l'année. Elles pourraient déboucher sur un accord commercial plus large qu'un simple contrat de symulcrypt entre les deux opérateurs.

Dans la pratique, la mise en place du symulcrypt devrait donner la possibilité aux abonnés des deux bouquets de souscrire à TPS et à AB Sat sans faire l'acquisition ou louer un second décodeur numérique. Ce passage obligé devrait être facilité par la proximité technologique de TPS et d'AB Sat. Les deux bouquets de programmes numériques sont diffusés *via* les satellites Eutelsat et sont décryptés par le même boîtier numérique de type Viaccess, développé par France Télécom.

Pour s'ouvrir aux abonnés d'AB Sat, TPS réclamerait *« une commission pour l'utilisation de son décodeur numérique »*. Le bouquet dirigé par Patrick Le Lay souhaiterait aussi percevoir d'AB Sat *« une rétrocession pour compenser les frais d'infrastructures »* engagés depuis son lancement. AB Sat devra payer pour bénéficier du réseau de distribution mis en place par TPS. Les discussions porteraient aussi sur *« la diffusion en exclusivité de certaines chaînes d'AB Sat dans l'offre de TPS »*. La chaîne pornographique XXL et celle consacrée à la faune, Animaux, seraient très convoitées par TPS.

CONFLIT DE PDG

Quasi inéluctables, les discussions entre les deux offres numériques ont été longtemps différées, commente-t-on tant du côté de TPS que de celui d'AB Sat, compte tenu des relations conflictuelles entretenues par Claude Berda, patron du Groupe AB, avec Patrick Le Lay, PDG de TF 1 et de TPS. En outre, les deux opérateurs concurrents, nouveaux entrants sur le marché de la télévision à péage, semblent avoir voulu prendre leurs marques avant d'ouvrir des discussions. Selon certains, *Patrick Le Lay craignait aussi de* voir AB Sat être tenté de *« sucer la roue de TPS »*. En clair, le PDG de TPS refusait que les investissements promotionnels et les offres commerciales de TPS profitent aussi à AB Sat, installé sur le même satellite et utilisateur du même décodeur numérique.

Dix mois après le lancement commercial de TPS la situation a changé. Avec 225 000 abonnés à la mi-octobre, le bouquet dirigé par Patrick Le Lay a largement dépassé ses objectifs (175 000 souscripteurs à la fin de 1997). Des *« raisons politiques »*, indiquent des actionnaires, auraient présidé au réchauffement des relations.

TPS, déjà menacé de perdre l'exclusivité de la diffusion de France 2 et France 3, ne voudrait pas laisser croire que son décodeur est le seul boîtier fermé du marché français. Du côté d'AB Sat, après un démarrage plus que difficile, l'accord de symulcrypt signé avec CanalSatellite semble avoir dopé les abonnements. Toutefois, cette embellie doit être durablement confirmée. Pour y parvenir, un accord avec TPS pourrait être la meilleure locomotive. A la recherche de sa rentabilité, AB Sat devrait renoncer, par cette entente avec TPS, à s'imposer comme une offre premium, à l'instar de CanalSatellite et TPS, pour devenir un bouquet de complément.

Guy Dutheil

Les paradoxes de l'aide postale à la presse

LES RAPPORTS entre la presse et La Poste sont depuis longtemps conflictuels. La Poste estime qu'elle subventionne la presse, tandis que les éditeurs jugent la qualité du service postal mauvaise et critiquent les chiffrages avancés par La Poste. La table ronde entre La Poste, la presse et l'Etat organisée l'an dernier a illustré ces divergences. Elle a débouché sur de nouveaux accords tarifaires qui prévoient une augmentation des coûts pour les journaux échelonnée sur cinq ans. Ces accords n'ont pas été signés par le Syndicat de la presse parisienne (SPP), tandis que les autres syndicats patronaux les ont contestés après les avoir ratifiés.

CHIFFRAGE CONTESTÉ

C'est dans ce contexte tendu que survient le rapport sur La Poste du sénateur (RPR) Gérard Larcher (*lire page 21*), qui consacre quelques pages plutôt iconoclastes au sujet. Le coût global du transport de la presse est estimé par La Poste à 7,5 milliards de francs. Les éditeurs payent 2 milliards, l'Etat 1,9 milliard. Il reste donc 3,6 milliards à la charge de La Poste. Les éditeurs contestent ce chiffrage et estiment le coût réel du transport à 4,4 milliards de francs. Le rapport Larcher tient compte d'une partie des arguments des éditeurs, pour estimer que *« la réalité du coût du transport postal se situe vraisemblablement dans une fourchette de 6,5 à 6,75 milliards de francs plutôt qu'autour de 7,5 milliards »*.

Le sénateur Larcher pointe également les *« trois paradoxes de l'aide postale à la presse »*. D'abord, le système est *« coûteux, peu apprécié de ses bénéficiaires, et ne contribue pas à un haut niveau de diffusion de notre presse »*. Ensuite, *« il ne garantit pas nécessairement une délivrance optimale de l'information à l'opinion »*. De nombreux éditeurs mettent en avant la faible qualité du service, estimant notamment que les journaux sont délivrés trop tardivement.

Enfin, pour le sénateur, *« le soutien public à la distribution du* J'accuse *publié par Zola à la une de* L'Aurore *a en quelque sorte été étendu au "J'éclaire mon salon à l'halogène" des pages intérieures d'un mensuel de décoration (...). Cette dilution de l'aide à la presse d'opinion dans un soutien général et banalisé à la presse ne paraît pas présenter un intérêt évident pour la démocratie »*. Pour lui, *« l'aide publique à la distribution postale de la presse doit être résolument recentrée sur les quotidiens et les hebdomadaires d'information générale et politique »*. Le sénateur demande également de *« préserver la deuxième tournée postale dans la capitale »* pour les quotidiens du soir.

« DOUBLONS L'AIDE AU PORTAGE »

Le sénateur Larcher conseille également de favoriser nettement l'aide au portage à domicile, qui est très développé au Japon, aux Etats-Unis ou en Allemagne, pays où la diffusion des quotidiens est forte. *« Accélérons d'une manière pragmatique*, préconise-t-il, *le mouvement en faveur du développement du portage. Doublons l'aide au portage prévue pour 1998. Portons-la à 90 millions au lieu de 45 millions de francs. »*

Alors que le rapport met en avant les ambiguïtés de La Poste, qui concurrence la presse sur le marché publicitaire par sa filiale hors médias, Postimpact, le sénateur propose, pour financer la mesure, *« de lui affecter une partie du produit de la taxe sur les recettes publicitaires des supports dits hors médias dont l'instauration a été votée par l'Assemblée nationale lors de la discussion en première lecture du projet de loi de finances pour 1998 »* (*Le Monde* daté 19-20 octobre).

Alain Salles

RFI peaufine sa grille d'information

Radio France Internationale (RFI) peaufine sa ligne du « tout-information ». Jean-Paul Cluzel, PDG de RFI, a présenté, mercredi 22 octobre, la grille de rentrée de la station. Après avoir rappelé que de 30 à 45 millions d'auditeurs dans le monde écoutent RFI, il a indiqué que les perspectives de développement en 1998 se situeraient notamment en Afrique, en Amérique latine, aux Etats-Unis et dans les pays d'Europe de l'Est.

En ce qui concerne la grille, Gilles Schneider, directeur de l'information, veut *« déstresser »* l'information, avec des rendez-vous, des invités, un allongement des journaux de 8 heures, 13 heures et 19 heures et de la revue de presse. Par ailleurs, une émission, « Vingt-quatre heures en France », sera diffusée quotidiennement. Alex Taylor, directeur des programmes, a annoncé le lancement d'un magazine hebdomadaire consacré à l'action humanitaire et un traitement important de la Coupe du monde de football.

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ :** *« Illégalité dans le fonctionnement et détournement de succession »* sont les deux motifs retenus par Michèle Bleustein-Blanchet, fille cadette du fondateur de Publicis, Marcel Bleustein-Blanchet, pour assigner Elisabeth Badinter, sa sœur, et les actionnaires de la Somarel, holding familiale contrôlant 45 % des droits de vote de Publicis SA. *« Cette société* [la Somarel] *est frauduleuse et a été exploitée dans le but unique de détourner les règles du droit français en matière de succession »*, a déclaré, jeudi 23 octobre, Mme Bleustein-Blanchet dans un entretien au quotidien *La Tribune*.

■ **PRESSE :** la section syndicale SUD de *Libération*, nouvellement créée, a largement remporté les élections professionnelles, lundi 20 octobre, en obtenant la majorité dans tous les collèges.

■ **LA BOURSE DE HONGKONG,** victime d'une vague de défiance des *investisseurs internationaux*, a connu un véritable krach jeudi 23 octobre perdant *jusqu'à* 16,7 %.

■ **LES AUTORITÉS MONÉTAIRES** de Hongkong couperont la liquidité aux banques soupçonnées de spéculation contre le dollar. Le taux au jour le jour a atteint 300 %.

■ **LES PRINCIPAUX MARCHÉS** asiatiques ont plongé jeudi dans le sillage de Hongkong. Tokyo a cédé 3,03 %, Singapour 5,87 %, Manille 4,98 % et Kuala Lumpur 3,95 %.

■ **LONDRES** a ouvert en très forte baisse jeudi, entraîné dans sa chute par la Bourse de Hongkong. *L'indice* Footsie perdait 183,4 points, soit 3,56 % à 4 965,4 points.

■ **WALL STREET** a clôturé en baisse mercredi, affaiblie notamment par un net recul de Boeing et AlliedSignal. L'indice Dow Jones a cédé 25,79 points (0,32 %) à 8 034,65.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

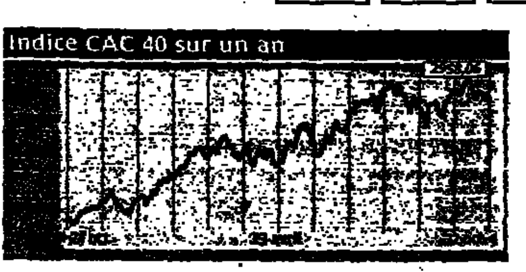
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

La crise asiatique affecte Paris

LA BOURSE DE PARIS s'inscrivait en net repli, jeudi 23 octobre, en fin de matinée. A 12 heures, l'indice CAC 40 cédait 2,46 %, à 2 885,30 points.

Les actions françaises étaient pénalisées par le krach, quelques heures plus tôt, à la Bourse de Hongkong. *« On suit clairement ce qui s'est passé à Hongkong. Londres et Paris en subissent les conséquences ce matin. Wall Street devrait également en pâtir dans l'après-midi »*, commentait un opérateur. Il craignait qu'un nouveau courant de ventes de la part des investisseurs américains n'entraîne la Bourse encore plus bas cet après-midi. *« Les Américains, qui sont très concernés par ce qui se passe en Asie, vont peut-être réagir plus violemment que nous »*, dit-il.

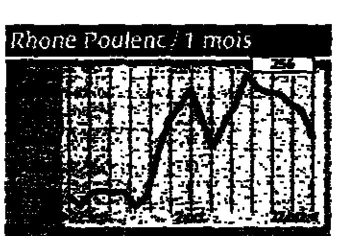
« Le risque n'est pas énorme pour nous », estimait en revanche un autre opérateur, pour qui la crise est avant tout monétaire et n'aura pas de répercussions, du moins immédiates,



sur l'économie européenne. Les valeurs de luxe, qui réalisent souvent une part importante de leur chiffre en Asie, étaient attaquées : LVMH, sensible au marché asiatique, où le groupe réalise plus de 30 % de son chiffre d'affaires, accentue sa chute entamée depuis le début de la semaine et perd 4,96 %.

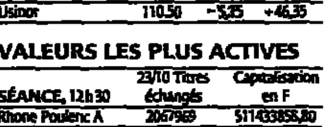
Valeur du jour : Rhône-Poulenc

RHÔNE-POULENC a lancé jeudi 23 octobre son augmentation de capital d'un montant initial de 6,7 milliards de francs pouvant être porté à 7,7 milliards, sous la forme d'émission de 25,47 millions d'actions d'ABSA (actions à bons de souscription d'actions). Le prix unitaire de l'action et de son bon est fixé à 263 francs, pour un dernier cours du titre à 256 francs. Trois bons donnent le droit de souscrire une action nouvelle au prix de 303 francs par action. La période d'exercice s'étend du 4 novembre 1997 au 5 novembre 2001 inclus. Cette émission intervient alors que le groupe se concentre sur la santé et filialise sa chimie.



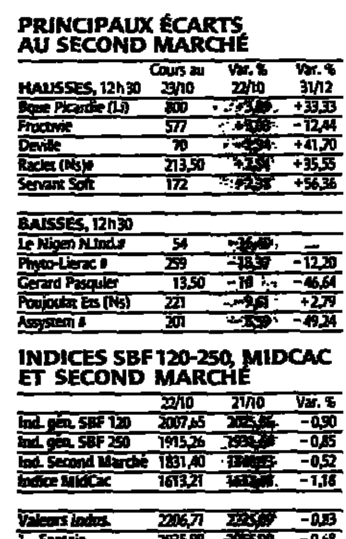
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 23/10	Var. % 22/10	Var. % 31/12
ISIS	712	+3,98	—
Sat	1554	+1,56	+0,58
Bail Investis.	770	[illegible]	+3,91
Christian Dalloz	723	[illegible]	+17,29
Silic CA	845	[illegible]	+13,72
Canal +	1044	[illegible]	−8,90
Pathe	1058	[illegible]	−15,36
Euro Disney	7,95	[illegible]	−22,83
Salomon (Ly)	512	[illegible]	+15,05
De Dietrich	269,90	[illegible]	+38,05
BAISSES, 12h30			
Gr.Zannier (Ly) #	128	[illegible]	+9,21
Gaumont #	373	[illegible]	−13,25
Christian Dior	650	[illegible]	−22,34
Comptoir Entrep.	11	[illegible]	+14,58
Gascogne (B)	523	[illegible]	+14,44
LVMH Moet Hen.	1046	[illegible]	−27,83
Clarins	476	[illegible]	−37,45
Eurotunnel	5,35	[illegible]	−21,89
Dynaction	157	−5,38	+28,58
Usinor	110,50	−5,35	+46,35



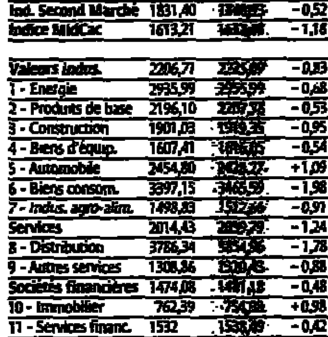
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	23/10 Titres échangés	Capitalisation en F
Rhone Poulenc A	2067969	511433858,80
France Telecom	2384077	492757412,90
LVMH Moet Hen.	435061	457510352
Alcatel Alsthom	423214	330491591
Carrefour	71888	238073608
Axa	590600	237635930,30
AGF-Ass.Gen.France	675210	213529710,30
Elf Aquitaine	267277	203645515
L'Oreal	93178	200536515
ISIS	247735	175166122



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

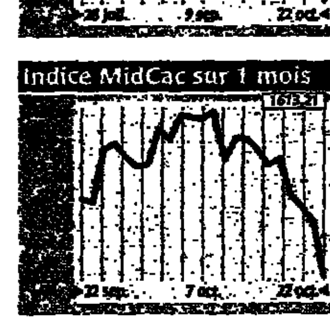
HAUSSES, 12h30	Cours au 23/10	Var. % 22/10	Var. % 31/12
Bque Picardie (Li)	800	[illegible]	+33,33
Froctovie	577	[illegible]	−12,44
Deville	70	[illegible]	+41,70
Radiel (Ns)#	213,50	[illegible]	+35,55
Servant Soft	172	[illegible]	+56,36
BAISSES, 12h30			
Le Nigen N.Ind.#	54	[illegible]	—
Phyto-Lierac #	259	[illegible]	−12,20
Gerard Pasquier	13,50	−10	−46,64
Poujoulat Ets (Ns)	221	[illegible]	+2,79
Assystem #	201	[illegible]	−49,24



INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	22/10	21/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2007,65	[illegible]	−0,90
Ind. gén. SBF 250	1915,26	[illegible]	−0,85
Ind. Second Marché	1831,40	[illegible]	−0,52
Indice MidCac	1613,21	[illegible]	−1,18
Valeurs indus.	2206,71	[illegible]	−0,83
1 - Energie	2935,99	[illegible]	−0,68
2 - Produits de base	2196,10	[illegible]	−0,53
3 - Construction	1901,03	[illegible]	−0,95
4 - Biens d'équip.	1607,41	[illegible]	−0,54
5 - Automobile	2454,80	[illegible]	+1,09
6 - Biens consom.	3397,15	[illegible]	−1,98
7 - Indus. agro-alim.	1498,83	[illegible]	−0,91
Services	2014,43	[illegible]	−1,24
8 - Distribution	3786,34	[illegible]	−1,78
9 - Autres services	1308,36	[illegible]	−0,88
Sociétés financières	1474,08	[illegible]	−0,48
10 - Immobilier	762,39	[illegible]	+0,98
11 - Services financ.	1532	[illegible]	−0,42
12 - Sociétés invest.	1750,81	[illegible]	−1,24





Forte baisse à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a fini en forte baisse de 3,03 % jeudi 23 octobre, entraînée par la chute de la Bourse de Hongkong, qui a cédé jusqu'à 14 % avant d'effacer partiellement ses pertes. L'indice Nikkeï a perdu 536,06 points à 17 151,55, terminant au plus bas de la séance. *« La Bourse de Tokyo est tirée à la baisse par les autres places asiatiques, mais ce repli est finalement assez limité. Cela pourrait signifier que les investisseurs ne veulent pas se débarrasser outre mesure de leurs titres japonais »*, rapporte Hiroshi Arabo, de Dai-Ichi Kangyo Asahi Asset Management.

Le décrochage de Hongkong a déstabilisé l'ensemble des places asiatiques, qui cédaient du terrain en cours de séance : Kuala Lumpur a baissé de 4,9 %, Singapour de 5,9 %, les Philippines de 4,6 %. Le marché thaïlandais était fermé.

La veille, Wall Street avait clôturé en baisse, affaiblie notamment par un net recul de Boeing et d'Allied-Signal, deux valeurs vedettes, après l'annonce pour le premier de prévisions de pertes au troisième trimestre et pour l'autre de résultats jugés décevants. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a cédé 25,79 points (0,32 %) à 8 034,65.

INDICES MONDIAUX

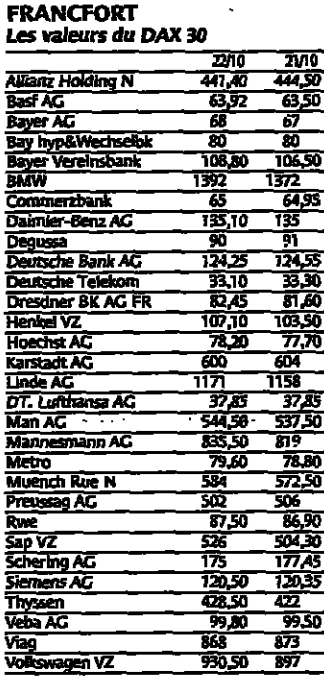
	Cours au 22/10	Cours au 21/10	Var. en %
Paris CAC 40	2972,30	[illegible]	−0,59
New-York/DJ indus.	8022,13	[illegible]	−0,48
Tokyo/Nikkei	17687,60	[illegible]	+2,70
Londres/FT100	5127,50	[illegible]	−1,92
Francfort/Dax 30	4171,45	[illegible]	+0,77
Frankfort/Commer.	1395,22	[illegible]	+1,20
Bruxelles/Bel 20	2934,43	[illegible]	—
Bruxelles/Général	2391,72	[illegible]	−0,39
Milan/MIB 30	1234	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	640,10	[illegible]	+1,12
Madrid/Ibex 35	600,22	[illegible]	−0,30
Stockholm/Affarsal	2533,71	[illegible]	—
Londres FT30	3368,70	[illegible]	−0,24
Hong Kong/Hang S.	11637,80	[illegible]	−6,58
Singapour/Strait t	1731,68	[illegible]	−2,28

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	22/10	21/10
Alcoa	80,75	80
Allied Signal	40,75	43,50
American Express	83,43	83,93
AT & T	49,50	49,75
Boeing Co	49,56	53,93
Caterpillar Inc.	60,12	59
Chevron Corp.	86,43	87,81
Coca-Cola Co	59,31	60
Disney Corp.	83,18	83,68
Du Pont Nemours&Co	59,62	58,18
Eastman Kodak Co	62	63,06
Exxon Corp.	64,93	65,18
Gen. Motors Corp.H	71,56	71,31
Gen. Electric Co	69,43	70,62
Goodyear T & Rubbe	67,25	68,37
Hewlett-Packard	67	66,93
IBM	105,18	105,25
Intl Paper	57,31	57,43
J.P. Morgan Co	120,81	122,43
Johnson & Johnson	60	59,93
Mc Donalds Corp.	48,50	48,68
Merck & Co.Inc.	97,43	97,12
Minnesota Mng.&Mfg	100,62	94,81
Philip Moris	41,81	41,68
Procter & Gamble C	72,12	73
Sears Roebuck & Co	44,62	45,81
Travelers	76,37	75,18
Union Carb.	49,75	49,56
Utd Technol	79,81	79,12
Wal-Mart Stores	35,62	36,06

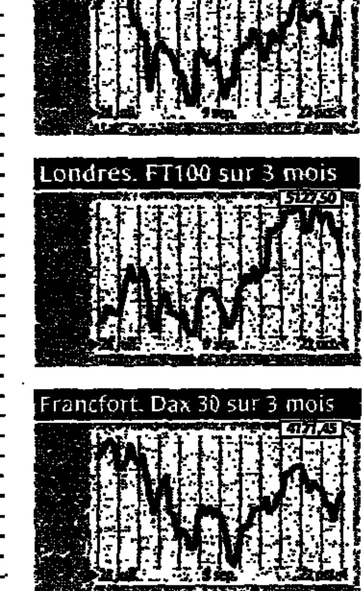
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	22/10	21/10
Allied Lyons	5,11	5,17
Barclays Bank	15,92	16,24
B.A.T. Industries	5,81	5,89
British Aerospace	16,75	16,90
British Airways	6,42	6,28
British Petroleum	9,14	9,30
British Telecom	4,78	4,80
B.T.R.	2,28	2,38
Cadbury Schweppes	6,26	6,29
Eurotunnel	0,59	0,63
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	12,99	13,25
Granada Group Plc	8,55	8,72
Grand Metropolitan	6,05	6,17
Guinness	6,07	6,23
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,36	7,21
H.S.B.C.	16,92	17,78
Imperial Chemical	9,43	9,60
Legal & Gen. Grp	5,11	5,11
Lloyds TSB	7,66	7,80
Marks and Spencer	6,21	6,42
National Westminst	9,69	9,75
Peninsular Orienta	7,21	7,29
Reuters	7,38	7,38
Saatchi and Saatch	1,34	1,32
Shell Transport	4,48	4,59
Tate and Lyle	4,76	4,85
Zeneca	20,12	20,38



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	22/10	21/10
Allianz Holding N	441,40	444,50
Basf AG	63,92	63,50
Bayer AG	68	67
Bay hyp&Wechselbk	80	80
Bayer Vereinsbank	108,80	106,50
BMW	1392	1372
Commerzbank	65	64,95
Daimler-Benz AG	135,10	135
Degussa	90	91
Deutsche Bank AG	124,25	124,55
Deutsche Telekom	33,10	33,30
Dresdner BK AG FR	82,45	81,60
Henkel VZ	107,10	103,50
Hoechst AG	78,20	77,70
Karstadt AG	600	604
Linde AG	1171	1158
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	544,50	537,50
Mannesmann AG	835,50	819
Metro	79,60	78,80
Muench Rue N	584	572,50
Preussag AG	502	506
Rwe	87,50	86,90
Sap VZ	526	504,30
Schering AG	175	177,45
Siemens AG	120,50	120,35
Thyssen	428,50	422
Veba AG	99,80	99,50
Viag	868	873
Volkswagen VZ	930,50	897



LES TAUX

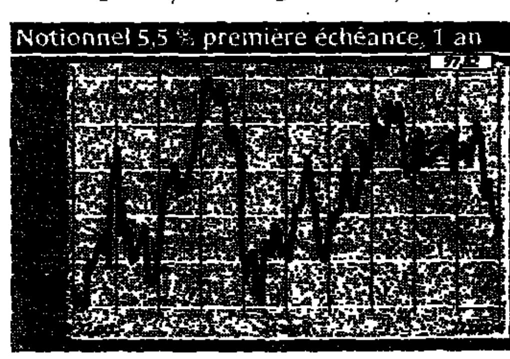


PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bonds 10 ans

Progression du Matif

LE MARCHÉ obligataire français a ouvert en hausse, jeudi 23 octobre. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts, gagnait 28 centièmes à 98,10 points. Il était soutenu par le krach des places boursières *asiatiques, qui incite* les investisseurs à transférer leurs capitaux vers les emprunts d'Etat, placement refuge par excellence.

Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,75 %, soit 0,06 % audessus du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, les obligations américaines avaient terminé la séance en légère baisse, dans un marché peu actif en l'absence de publication d'indicateurs économiques. Le rendement du titre à 30 ans s'était inscrit à 6,42 % en clôture.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 22/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	1	[illegible]	6,25	[illegible]
Allemagne	3,35	[illegible]	6,24	[illegible]
Grande-Bretagne	7,06	[illegible]	NC	[illegible]
Italie	6,81	[illegible]	6,71	[illegible]
Japon	0,48	[illegible]	NC	[illegible]
Etats-Unis	5,53	[illegible]	6,41	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 22/10	Taux au 21/10	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	[illegible]	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	[illegible]	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	[illegible]	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	[illegible]	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	[illegible]	102,67
Obligations françaises	5,76	[illegible]	101,02
Fonds d'État à TME	−1,95	[illegible]	98,28
Fonds d'État à TRE	−2,78	[illegible]	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	[illegible]	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	[illegible]	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 22/10	Vente 22/10	Achat 21/10	Vente 21/10
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,60	[illegible]	3,60
3 mois	[illegible]	3,81	[illegible]	3,79
6 mois	[illegible]	3,96	[illegible]	3,88
1 an	[illegible]	4,27	[illegible]	4,25
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 22/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	187715	[illegible]	98,26	[illegible]	98,04
Mars 98	49	[illegible]	97,62	[illegible]	97,54
Juin 98	2	[illegible]	97,10	[illegible]	97,10
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	14047	[illegible]	96,15	[illegible]	96,10
Mars 98	14547	[illegible]	95,76	[illegible]	95,72
Juin 98	9870	[illegible]	95,48	[illegible]	95,44
Sept. 98	6318	[illegible]	95,27	[illegible]	95,23
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	850	[illegible]	97,50	[illegible]	97,34
Mars 98	2	[illegible]	97,20	[illegible]	97,20

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 22/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	16999	[illegible]	3027	[illegible]	3023
Nov. 97	343	[illegible]	3031,50	[illegible]	3026
Déc. 97	1026	[illegible]	3040	[illegible]	3036,50
Mars 98	280	[illegible]	3029	3019,50	3029

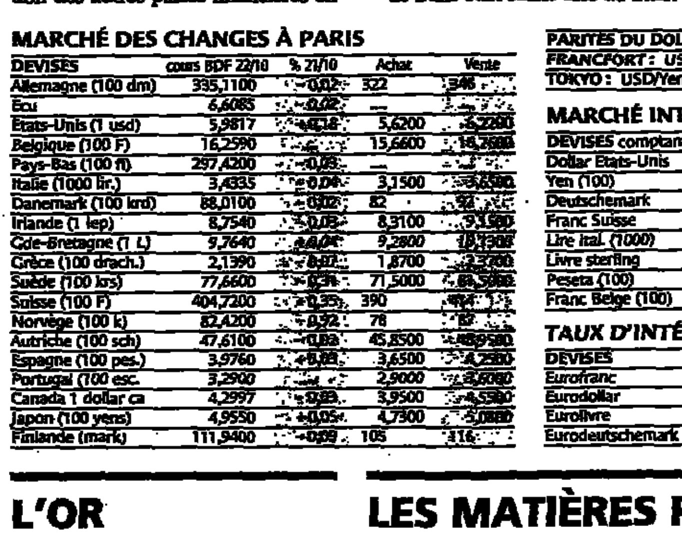
LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9817 | US/DM ↘ 1,7858 | US/¥ ↗ 120,8900 | DM/F ↘ 3,3511 | £/F ↗ 9,7640

Hausse du dollar

LE DOLLAR progressait face à l'ensemble des devises, jeudi 23 octobre. *Le billet vert avait déjà gagné du terrain* sur le yen à Tokyo, soutenu par de fortes ventes de la devise nippone déclenchées par une chute de la Bourse, touchée par les inquiétudes sur l'évolution des autres places financières en Asie. *Dans les premiers échanges* à Paris, le dollar progressait face au franc (5,9922 francs), *au mark* (1,7885 marks) et au yen (121,38 yens) contre respectivement *5,9764* francs, 1,7832 marks *et* 120,68 yens la veille dans les derniers échanges interbancaires.

Le franc était stable face au mark à 3,3515 francs contre 3,3514 francs mercredi. La livre s'échange à 9,7914 francs *en début de journée contre* 9,7622 francs la veille. La monnaie britannique s'était repliée mercredi, *tirée à* la baisse par un recul des ventes de détail en Grande-Bretagne. Un repli jugé passager par les opérateurs.



MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 22/10	% 21/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,1100	−0,02	322	346
Ecu	6,6085	−0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9817	[illegible]	5,6200	[illegible]
Belgique (100 F)	16,2590	[illegible]	15,6600	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	297,4200	−0,03	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4335	[illegible]	3,1500	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,0100	[illegible]	82	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,7540	[illegible]	8,3100	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,7640	[illegible]	9,2800	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1390	[illegible]	1,8700	[illegible]
Suède (100 krs)	77,6600	[illegible]	71,5000	[illegible]
Suisse (100 F)	404,7200	[illegible]	390	[illegible]
Norvège (100 k)	82,4200	[illegible]	78	[illegible]
Autriche (100 sch)	47,6100	[illegible]	45,8500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	3,9760	[illegible]	3,6500	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,2900	[illegible]	2,9000	[illegible]
Canada 1 dollar ca	4,2997	[illegible]	3,9500	[illegible]
Japon (100 yens)	4,9550	[illegible]	4,7300	[illegible]
Finlande (mark)	111,9400	[illegible]	105	116

PARITÉS DU DOLLAR	23/10	22/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7858	[illegible]	−0,24
TOKYO : USD/Yens	120,8900	120,8600	+0,02

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9910	5,9885	5,9498	[illegible]
Yen (100)	4,9660	4,9685	4,9237	[illegible]
Deutschemark	3,3513	3,3508	3,3522	[illegible]
Franc Suisse	4,0284	[illegible]	4,0396	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4362	3,4328	3,4343	[illegible]
Livre sterling	9,7833	[illegible]	9,7406	[illegible]
Peseta (100)	3,9752	3,9722	3,9788	[illegible]
Franc Belge (100)	16,271	16,244	16,265	16,253

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,54	3,72	3,85
Eurodollar	5,56	5,75	5,84
Eurolivre	7,18	7,35	7,42
Eurodeutschemark	3,54	[illegible]	3,88

L'OR

	cours 22/10	cours 21/10
Or fin (k. barre)	61700	61800
Or fin (en lingot)	62950	62150
Once d'Or Londres	324,30	322,45
Pièce française(20f)	358	356
Pièce suisse (20f)	362	358
Pièce Union lat(20f)	358	359
Pièce 20 dollars us	2500	2500
Pièce 10 dollars us	1327,50	1327,50
Pièce 50 pesos mex.	2300	2300

LE PÉTROLE

En dollars	cours 23/10	cours 22/10
Brent (Londres)	19,75	20,33
WTI (New York)	20,64	21,17
Light Sweet Crude	20,60	20,67

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	23/10	22/10
Dow-Jones comptant	136,23	[illegible]
Dow-Jones à terme	145,74	[illegible]
CRB	243,77	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2100,50	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2092,50	[illegible]
Aluminium comptant	1582,25	1570
Aluminium à 3 mois	1601	[illegible]
Plomb comptant	598,50	[illegible]
Plomb à 3 mois	610,50	[illegible]
Etain comptant	5467,50	[illegible]
Etain à 3 mois	5470	[illegible]
Zinc comptant	1263,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1277	[illegible]
Nickel comptant	6382,50	[illegible]
Nickel à 3 mois	6470	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	494,70	[illegible]
Platine à terme	423,50	[illegible]
Palladium	206,70	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	376	[illegible]
Maïs (Chicago)	287,50	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	694,75	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	225,20	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	76,90	76,90
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1599	[illegible]
Café (Londres)	1437	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	300,20	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	72,18	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	69,10	[illegible]

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 23 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
-2,97 %
CAC 40 : 2870,29

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	990	992	+ 0,20	983
Cr.Lyonnais(T.P.)	911	906	- 0,54	946
Renault (T.P.)	1853	1852	- 0,05	1859
Rhone Poulenc(T.P)	2217	2216	- 0,04	2271
Saint Gobain(T.P.)	1290	1300	+ 0,77	1280
Thomson S.A (T.P)	965	—	—	975
Accor	1119	1077	- 3,75	1000
AGF-Ass.Gen.France	318,90	315,90	- 1	245
Air Liquide	952	926	- 2,73	950
Alcatel Alsthom	802	774	- 3,49	785
Atos (ex.Axime) CA	679	664	- 2,20	640
Axa	408,50	400,60	- 1,93	408
Bail Investis	761	770	+ 1,18	765
Bancaire (Cie)	781	773	- 1,02	758
Bazar Hot. Ville	567	551	- 2,82	550
Bertrand Faure	372,50	358	- 3,89	368
BIC	410,30	400	- 2,51	470
BIS	490	490	—	495
B.N.P.	320,10	304,50	- 4,87	295
Bollore Techno.	800	790	- 1,25	775
Bongrain	2220	2205	- 0,67	2050
Bouygues	582	559	- 3,95	536
Bouygues Offs.	299,90	288,10	- 3,93	305
Bull#	70,95	68,55	- 3,38	56
Canal +	1036	1044	+ 0,77	1070
Cap Gemini	476,60	460	- 3,48	390
Carbone Lorraine	1640	1642	+ 0,12	1700
Carrefour	3381	3292	- 2,63	3640
Casino Guichard	338	334,30	- 1,09	332,10
Casino Guich.ADP	267,90	265,20	- 1	259,40
Castorama Dub.(Li)	560	543	- 3,03	605
C.C.F.	362	349	- 3,59	325
Cegid (Ly)	642	635	- 1,09	600
Cerus Europ.Reun	34	33,50	- 1,47	34
Cetelem	647	635	- 1,85	630
CGIP	1910	1884	- 1,36	1720
Chargeurs	395	390,10	- 1,24	418
Christian Dalloz	715	723	+ 1,11	810
Christian Dior	697	650	- 6,74	850
Ciments Francais	245	236,10	- 3,63	230
Cipe France Ly #	177	170	- 3,95	250
Clarins	504	476	- 5,55	675
Club Mediterranee	440,50	430	- 2,38	480
Coflexip	695	665	- 4,31	735
Colas	888	885	- 0,33	850
Comptoir Entrep.	11,70	11	- 5,98	11,50
Comptoirs Mod.	2395	2354	- 1,71	2750
CPR	471,70	458,20	- 2,86	450

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
Cred.Fon.France	64,20	63,50	- 1,09	65
Credit Lyonnais CI	350	333,10	- 4,82	395
Cred.Nat.Natexis	360,50	348	- 3,46	400
CS Signaux(CSEE)	200	198	- 1	200
Damart	3780	3751	- 0,76	3890
Danone	905	885	- 2,20	905
Dassault-Aviation	1250	1215	- 2,80	1280
Dassault Electro	605	592	- 2,14	520
Dassault Systemes	188,60	181,50	- 3,76	390
De Dietrich	269	269,90	+ 0,33	260
Degremont	500	500	—	419,20
Deveaux(Ly)#	647	642	- 0,77	625
Dev.R.N-P.Cal Li #	48,70	48,60	- 0,20	44
Dexia France	595	579	- 2,68	555
DMC (Dollfus Mi)	112,10	110	- 1,87	91
Dynaction	165,80	157	- 5,30	147
Eaux (Gle des)	687	672	- 2,18	700
Eiffage	275,90	263,20	- 4,60	298
Elf Aquitaine	779	756	- 2,95	800
Eramet	271	266	- 1,84	275
Eridania Beghin	865	851	- 1,61	905
Essilor Intl	1533	1491	- 2,73	1600
Essilor Intl.ADP	1510	1480	- 1,98	1470
Esso	519	511	- 1,54	550
Eurafrance	2455	2445	- 0,40	2440
Euro Disney	7,90	7,95	+ 0,63	8
Europe 1	1250	[illegible]	—	1308
Eurotunnel	5,65	5,95	- 5,30	6,50
Fimalac SA	513	513	—	510
Finextel	111	108,10	- 2,61	108
Fives-Lille	405	395	- 2,46	425
France Telecom	210,80	205,40	- 2,56	—
Fromageries Bel	4160	4075	- 2,04	4100
Galeries Lafayette	2701	2702	+ 0,03	2550
GAN ex.dt sous.	136,90	132,10	- 3,50	153
Gascogne (B)	555	525	- 5,76	540
Gaumont #	405	373	- 7,90	425
Gaz et Eaux	2480	2460	- 0,80	2400
Geophysique	901	870	- 3,44	820
G.F.C	532	525	- 1,31	525
Groupe Andre S.A.	566	552	- 2,47	555
GROUPE GTM	377	368	- 2,12	385
Gr.Zannier (Ly) #	141,90	128	- 9,79	132
Guilbert	825	795	- 3,63	760
Guyenne Gascogne	1995	1952	- 2,15	2010
Hachette Fili.Med.	1077	1057	- 1,85	1230
Havas	400,60	394,60	- 1,49	410
Havas Advertising	743	725	- 2,42	675
Imetal	665	649	- 2,40	760
Immeubl.France	340,50	340,10	- 0,11	335
Infogrames Enter.	850	840	- 1,17	780
Ingenico	116,60	114	- 2,22	145
Interbail	171	169,60	- 0,81	147
Intertechnique	1431	1430	- 0,06	1440
ISIS	685	712	+ 3,94	—
Jean Lefebvre	322,20	322	- 0,06	330
Klepierre	810	810	—	785
Labinal	1698	1662	- 2,12	1680
Lafarge	404	392	- 2,97	450
Lagardere	173,50	169,70	- 2,19	182
Lapeyre	355,10	348,10	- 1,97	385
Lebon	239	231,50	- 3,13	225
Legrand	1142	1109	- 2,88	1210
Legrand ADP	775	755	- 2,58	780

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
Legris indust.	226,10	218,50	- 3,36	255
Locindus	772	771	- 0,12	798
L'Oreal	2201	2112	- 4,04	2340
LVMH Moet Hen.	1108	1046	- 5,59	1308
Marine Wendel	680	665	- 2,20	640
Metaleurop	72	68,50	- 4,86	82
Metrologie Inter.	14,80	14,50	- 2,02	15
Michelin	356,70	345	- 3,28	338
Moulinex #	148,50	144	- 3,03	138
Nord-Est	124,40	122,20	- 1,76	126
Nordon (Ny)	408,30	400	- 2,03	380
NRJ #	875	875	—	800
Olipar	70,50	68,50	- 2,83	71
Paribas	463,90	448,70	- 3,27	430
Pathe	1051	1058	+ 0,66	1210
Pechiney	287,50	277,30	- 3,54	285
Pernod-Ricard	287	279	- 2,78	290
Peugeot	783	755	- 3,57	795
Pinault-Print.Red	2688	2585	- 3,83	2690
Plastic Omn.(Ly)	634	622	- 1,89	580
Primagaz	442,20	435,20	- 1,58	460
Promodes	2019	1960	- 2,92	2250
Publicis #	580	560	- 3,44	570
Remy Cointreau	113,10	110	- 2,74	117
Renault	172,50	168	- 2,60	175
Rexel	1640	1600	- 2,43	1820
Rhone Poulenc A	256	246,20	- 3,82	235
Rochette (La)	29,10	28,60	- 1,71	28
Rue Imperiale(Ly)	5660	5610	- 0,88	5410
Sade (Ny)	186,20	185,10	- 0,59	187
Sagem SA	2879	2780	- 3,43	2800
Saint-Gobain	884	865	- 2,14	905
Salomon (Ly)	510	512	+ 0,39	595
Salvepar (Ny)	461,20	457	- 0,91	470
Sanofi	514	501	- 2,52	630
Sat	1530	1554	+ 1,56	1580
Saupiquet (Ns)	590	575	- 2,54	616
Schneider SA	362,40	350,30	- 3,33	360
SCOR	267	259,20	- 2,92	265
S.E.B.	724	702	- 3,03	800
Sefimeg CA	365	365,50	+ 0,13	370
SEITA	192,50	187	- 2,85	178
Selectibanque	72,50	69,10	- 4,68	64
SFIM	1075	1050	- 2,32	1100
SGE	150,10	146	- 2,73	141
Sidel	355	338,60	- 4,61	380
Silic CA	838	845	+ 0,83	825
Simco	449	446,90	- 0,46	450
S.I.T.A	1058	1031	- 2,55	1160
Skis Rossignol	117	114	- 2,56	138
Societe Generale	920	893	- 2,93	745
Sodexho Alliance	2921	2842	- 2,70	2800
Sommer-Allibert	207	200	- 3,38	230
Sophia	229,50	225	- 1,96	220
Spir Communic. #	407	402	- 1,22	400
Strafor Facom	395	393	- 0,50	415
Suez Lyon.des Eaux	624	607	- 2,72	650
Synthelabo	672	656	- 2,38	725
Technip	730	719	- 1,50	740
Thomson-CSF	178,80	174,10	- 2,62	175
Total	654	637	- 2,59	695
UFB Locabail	560	555	- 0,89	605
UIF	423	412,10	- 2,57	425
UIS	214	212	- 0,93	205
Unibail porteur	573	565	- 1,39	570
Union Assur.Fdal	672	664	- 1,19	630
Usinor	116,50	110,50	- 5,15	107
Valeo	401	400,10	- 0,22	370
Vallourec	415,50	410	- 1,32	415
Via Banque	184	176,60	- 4,02	188
Worms & Cie CA	501	500	- 0,19	395,90
Zodiac ex.dt divid	1270	1237	- 2,59	1450
Elf Gabon	1171	1160	- 0,93	1160

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
ABN Amro Hol.#	118	114,60	- 2,88	124
Adecco S.A.	2165	2089	- 3,51	2540
Adidas AG #	843	822	- 2,49	800
American Express	491	491,70	+ 0,14	485
Anglo American #	317	305	- 3,78	305
Angold #	326	322	- 1,22	385
Arjo Wiggins App.	18,20	17,85	- 1,92	18,50
A.T.T. #	294,60	288,10	- 2,20	275
Banco Santander #	185	176,30	- 4,70	182
Barrick Gold #	139,90	140,70	+ 0,57	129
B.A.S.F. #	212,30	205	- 3,43	210
Bayer #	224	219	- 2,23	248
Cordiant PLC	12,90	12,95	+ 0,38	11,50
Crown Cork ord.#	277,50	[illegible]	—	285
Crown Cork PF CV#	264	[illegible]	—	238
Daimler Benz #	450	435	- 3,33	400
De Beers #	174,60	165	- 5,49	182
Deutsche Bank #	416,60	396	- 4,94	385
Dresdner Bank	273,50	267	- 2,37	325
Driefontein #	40	39,50	- 1,25	438
Du Pont Nemours #	340	354	+ 4,11	325
Eastman Kodak #	374	363	- 2,94	425
East Rand #	1,50	1,48	- 1,33	[illegible]
Echo Bay Mines #	30,35	30,20	- 0,49	29
Electrolux #	522	[illegible]	—	405
Ericsson #	289,10	275	- 4,87	280
Ford Motor #	292	283,90	- 2,77	325
Freegold #	36	35,75	- 0,69	29
Gencor act.regr	15,20	14	- 7,89	14
General Elect. #	421,40	410,10	- 2,68	430
General Motors #	429,50	420	- 2,21	410
Cie Belgique #	536	524	- 2,23	550
Grd Metropolitan	59	57,60	- 2,37	58
Guinness Plc #	59,60	58	- 2,68	58
Hanson PLC reg	30,25	30	- 0,82	38
Harmony Gold #	24,70	24,65	- 0,20	1980
Hitachi #	51,55	51,05	- 0,96	54
Hoechst #	255,70	252	- 1,44	258
I.B.M #	624	614	- 1,60	625
I.C.I #	91,20	92,90	+ 1,86	95
Ito Yokado #	318,50	310	- 2,66	302
Kingfisher plc #	82	82	—	76
Matsushita #	110,40	108	- 2,17	103
Mc Donald's #	290,50	287,10	- 1,17	290
Merck and Co #	579	573	- 1,03	620
Mitsubishi Corp.#	55,40	54,50	- 1,62	54
Mobil Corporat.#	438,90	433,50	- 1,23	455
Morgan J.P. #	727	[illegible]	—	690
Nestle SA Nom. #	8670	8360	- 3,57	8100
Nipp. MeatPacker #	80,50	77,40	- 3,85	72
Nokia A	598	591	- 1,17	520
Norsk Hydro #	338	335	- 0,88	350
Petrofina #	2250	2248	- 0,08	2500
Philip Morris #	251,90	244,70	- 2,85	255
Philips N.V #	514	478,20	- 6,96	465
Placer Dome Inc #	112	112	—	94
Procter Gamble #	431	431,90	+ 0,20	360
Quilvest	328,80	320	- 2,67	320
Randfontein #	12,65	12,80	+ 1,18	10,50
Rio Tinto PLC #	92	87,50	- 4,89	97
Royal Dutch #	328,10	320	- 2,46	325
Sega Enterprises	159,90	154,60	- 3,31	173
Saint-Helena #	23,70	23,05	- 2,74	22
Schlumberger #	550	531	- 3,45	505
SGS Thomson Micro.	493,90	466,60	- 5,52	600
Shell Transport #	45	42,40	- 5,77	43
Siemens #	398,30	385	- 3,33	410
Sony Corp. #	562	533	- 5,16	548
Sumitomo Bank #	80	76,85	- 3,93	86
T.D.K #	522	512	- 1,91	490
Telefonica #	172	167,60	- 2,55	179
Toshiba #	28,95	27,85	- 3,79	33
Unilever act.Div.#	333,50	320	- 4,04	1280
United Technol. #	478,70	478	- 1,19	510
Vaal Reefs #	315	319,50	+ 1,42	265
Volkswagen A.G #	3940	3885	- 1,39	3980
Volvo (act.B) #	172	171,30	- 0,40	165
Western Deep #	147	[illegible]	—	127
Yamanouchi #	157,50	153,30	- 2,66	141
Zambia Copper	16,65	15,85	- 4,80	13,50

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
JEUDI 23 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	117,50	8,827
CEPME 9% 89-99 CA#	107,11	1,726 ↑
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,132 d
CFD 9,7% 90-03 CB	119,61	7,082 d
CFD 8,6% 92-05 CB	117,70	8,126 ↑
CFF 10% 88-98 CA#	104,90	0,164
CFF 10,25%90-01 CB#	114,68	6,375 ↓
CLF 8,9% 88-00 CA#	108,96	3,731
CLF 9%88-93/98 CA#	101,30	6,633 o
CNA 9% 4/92-07	122	4,364
CRH 8,6% 92/94-03	114,84	2,851
CRH 8,5% 10/87-88#	104,91	5,599
EDF 8,6% 88-89 CA#	107,85	6,008
EDF 8,6% 92-04 #	116,53	4,759
Finansder 9%91-06#	121,70	8,285 ↓
Finansd.8,6%92-02#	112,45	6,456 ↑
Floral9,75% 90-99#	108,42	2,564
OAT 88-98 TME CA#	100,24	3,712 d
OAT 9/85-98 TRA	100,02	0,355 ↓
OAT 9,50%88-98 CA#	103,46	3,253 o
OAT TMB 87/99 CA#	99,93	2,512 d
OAT 8,125% 89-99 #	105,40	3,473 o
OAT 8,50%90/00 CA#	108,38	4,984
OAT 85/00 TRA CA#	102,20	0,682 d
OAT 10%5/85-00 CA#	112,05	4,219
OAT 89-01 TME CA#	101,33	3,712 d
OAT 10% 90-01 ecu	114,25	6,685 ↓
OAT 7,5%7/86-01 CA#	108,34	1,952 d
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	5,286 ↑
OAT 8,5% 87-02 CA#	114,46	7,848
OAT 8,50% 89-19 #	—	0,070
OAT 8,50%92-23 CA#	129,90	4,332 d
SNCF 8,8% 87-94CA	104,90	6,461
Suez Lyon.Eaux 90	962	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		66	65,10
Baccarat (Ny)		540	551
Bains C.Monaco		610	610
Bque Transatlantl.	◆	180,10	180,10
B.N.P.Intercont.		914	893
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy		413	[illegible]
Champex (Ny)	◆	22,30	22,30
CIC Un.Euro.CIP		442	440
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2265	2265
Generali Fce Assur	◆	1250	1250
Continental Ass.Ly		462,70	485,10
Darblay	◆	560	560
Didot Bottin		743	776
Eaux Bassin Vichy	◆	3102	3102
Ecia		1018	1012
Ent.Mag. Paris	◆	1350	1350
Fichet Bauche		52	54,50
Fidei		35,50	35,50
Finalens	◆	265	265
F.I.P.P.	◆	348,50	348,50
Fonciere (Cie)		606	601
Fonc. Lyonnaise #		730	728
Foncina #		504	498
Francarep		293	283
France S.A.		1146	1200
From. Paul-Renard	◆	2050	1612
Gevelot	◆	1300	1300
G.T.I (Transport)	◆	228	228
Immobail		150,10	149
Immobanque		647	645
Locamion (Ly)	◆	401,20	401,20
Lucia	◆	59,80	59,80
Monoprix		316	316,10
Metal Deploye		385	380
Mors		5,70	5,45
Navigation (Nle)		126,50	126,50
Optorg	◆	365	365
Paluel-Marmont		325	325
Exa.Clairefont(Ny)		850	850
Parfinance		270	256,80
Paris Orleans		270,50	270
Promodes (CI)	◆	1695	1695
PSB Industries Ly		520	511
Rougier #		322,80	310,30
Saga		128	122
S.I.P.H.	◆	350	350
Sofragi		4950	4900
Taittinger		2876	2900
Tour Eiffel	◆	285	285
Vicat		545	540
Caves Roquefort		1850	1898
Elyo		325	330
Finaxa		345	341
Gaillard (M)	◆	1510	1510
Givaudan-Lavirotte	◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly)	◆	163	163
Gd Moul.Strasbourg	◆	1725	1725
Hotel Lutetia		326	326
Hotels Deauville		521	510
Immeubl.Lyon (Ly)		512	520
L.Bouillet (Ly)	◆	300	300

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
JEUDI 23 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		49,45	48,25
AFE #		535	509
Aigle #		327	322
Albert S.A (Ns)	◆	169	169
Altran Techno. #		1509	1505
Arkopharma#		311,90	311,50
Montaignes P.Gest.	◆	2424	2424
Assystem #		219,90	201
Bque Picardie (Li)		770	808
Bque Tarneaud(B)#		346,10	340
Bque Vernes	◆	175	175
Beneteau #		835	855
B I M P		114,90	115
Boiron (Ly)		320	315
Boisset (Ly) #		695	683
But S.A.		257,80	275,50
Cardif SA		890	897
C.E.E #		75,40	73
CFPI #		380	380
Change Bourse (M)		201	205
CNIM CA#		203,50	200
Codetour		387,80	378
Comp.Euro.Tele-CET		339,30	314,40
Conflandey #		315	315
C.A. Hte Normandie		330	325
C.A. Paris IDF		748	745
C.A.Ille & Vilaine		300	300
C.A.Loire Atl.Ns #		280	280
C.A.Pas de Calais		548	550
C.A.du Nord (Li)		518	515
C.A. Oise CCI		328	328
C.A. Somme CCI		301,60	301,50
C.A.Toulouse (B)		420	421,70
Devanlay		660	650
Devernois (Ly)		590	595
Ducros Serv.Rapide	◆	55	55
Emin-Leydier (Ly)#		466	456
Europ.Extinc.(Ly)#		437	43
Expand s.a		570	570
Factorem		650	649
Faiveley #		198	163
Finacor		66	64,60
Fininfo		723	722
Fructivie		560	577
Gautier France #		240	234,20
Gel 2000		51	52
GEODIS #		340	330
GFI Industries #		1120	1110
Girodet (Ly) #	◆	27	27
GLM S.A.		250	240
Grandoptic.Photo #		1048	1028
Gpe Guillin # Ly		226	224
Kindy #		169	170
Guerbet		206	206,10
Hermes internat.1#		420	399
Hurel Dubois		748	748
ICBT Groupe #		228	219,60
I.C.C.		152	152
ICOM Informatique		505	585
Idianova		68,50	68
Int. Computer #		70	71
IPBM		68,20	68,20
M6-Metropole TV		547	526
Manitou #		762	762
Manutan		420	415
Marie Brizard #		655	652
Maxi-Livres Profr#		31,20	31,40
Mecelec (Ly)		55,60	56,30
MGI Coutier #		283,50	271
Monneret Jouet Ly#		175	175
Naf-Naf #		77,80	74,10
Norbert Dentres.#		625	625
NSC Groupe Ny		855	800
Onet #		945	940
Paul Predault #		142,10	142
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #		84,55	84,60
Phyto-Lierac #		299	259
Pochet		600	600
Poujoulat Ets (Ns)		244,50	221
Radiall #		670	637
Robertet #		1090	1090
Rouleau-Guichard	◆	311	311
Securidev #		115	115
Smoby (Ly)#		630	630
Sofco (Ly)	◆	13	13
Sofibus	◆	363,80	363,80
Sogeparc (Fin)		381	371,50
Sopra #		561	540
Steph.Kelian #	◆	68	68
Sylea		543	540
Teisseire-France		175	168,10
TF1		527	523
Thermador Hol. #		293	290
Trouvay Cauvin #	◆	92	92
Unilog		826	798
Union Fin.France		601	601
Viel et Cie #		149,80	148
Vilmorin et Cie #		495	492
Virbac		510	500

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
JEUDI 23 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor		35,50	35,50
Belvedere		701	706
BVRP		199	199,90
Coil		200	195
Electronique D2		834	832
FDM Pharma n.		215	215
Genset	◆	375,10	375,10
Guyanor action B	◆	11	11
High Co.	◆	170	170
Infonie		84	85,50
Joliez-Regol	◆	76,50	76,50
Mille Amis		56	56
Naturex		77,60	77,90
Olitec		741	700
Picogiga	◆	200,10	200,10
Proxidis		18	17,95
R21 Santé		410	410
Stelax		8,40	8,40

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
JEUDI 23 OCTOBRE

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	800	800
Crédit Gén.Ind.	◆	9,50	9,50
Générale Occidentale	◆	178	178
Sté lecteurs du Monde	◆	130,20	130,20
Via Crédit (Banque)	◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 22 octobre

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)		146,74	139,75
Agipi Actions (Axa)		125,39	119,42
BANQUES POPULAIRES			
Valorg		2446,10	2409,95
BNP — 3615 BNP			
Natio Court Terme		14322	14322
Natio Epargne		2215,94	2194
Natio Oblig. M.T. C/D		852,79	844,35
Natio Ep. Croissance		3435,23	3367,87
Natio Ep. Patrimoine		146,10	143,24
Natio Epargne Retraite		164,06	160,84
Natio Epargne Trésor		11253,20	11230,74
Natio Euro Valeurs		1109,10	1087,35
Natio Euro Oblig.		1015,36	1005,31
Natio Euro Opport.		1116,42	1094,53
Natio Inter		1107,03	1085,32
Natio Opportunités		199,72	195,81
Natio Revenus		1110,05	1099,06
Natio Sécurité		11528,81	11528,81
Natio Valeurs		1433,84	1405,73
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden		93213,40	93213,40
Oblig. très caté.		273,17	269,13
CDC-GESTION			
Livret Bourse Inv. D PEA		885,05	859,27
Nord Sud Dévelop. C	◆	2634,66	2629,40
Nord Sud Dévelop. D		2489,45	2484,48
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
Patrimoine Retraite C		313,86	307,71
Patrimoine Retraite D		304,37	298,40
Sicav Associations C		2438,87	2438,87
CDC TRESOR			
Fonsicav C		19827,79	19827,79
Mutual. dépôts Sicav C		19579,79	19560,43
CAISSE D'EPARGNE			
Écur. Act. Futur D PEA		296,83	291,01
Écur. Capitalisation C		255,95	255,95
Écur. Expansion C		83654,30	83654,30
Écur. Géovaleurs C		3703,13	3630,52
Écur. Investis. D PEA		238,15	233,43
Écur. Monépremière		11428,11	11428,11
Écur. Monétaire C		13132,59	13132,59
Écur. Monétaire D		12507,12	12507,12
Écur. Trésorerie C		322,37	322,37
Écur. Trésorerie D		309,86	309,86
Écur. Trimestriel D		2052,73	2032,73
Eparcourt-Sicav D		193,57	193,57
Géoptim C		12948,81	12757,45
Géoptim D		11894	11718,25
Horizon C		2390,50	2343,63
Prévoyance Écur. D		107,10	107,10
Sensipremière C		13348,01	13314,72
Fonds communs de placements			
Écur. Capipremière C		12086,92	12062,79
Écur. Sécuripremière C		12068,39	12056,33
INDOCAM — CNCA			
Amplia		120693,62	120693,62
Atout Amérique		210,24	205,11
Atout Asie		102,94	100,43
Atout Futur C		842,55	822
Atout Futur D		795,15	778,80
Coexis		1952,23	1919,60
Dieze		2234,67	2197,32
Elicash	◇	958237,82	958237,82
Epargne-Unie		218,92	213,58
Eurodyn		2780,32	2712,51
Indicia	◆	1833,35	1793,18
MonéJC	◇	12044,94	12044,94
MonéJD	◇	11662,03	11662,03
Oblifutur C		549,66	540,47
Oblifutur D		526,68	517,85
Oraction		1800,95	1757,02
Revenu-Vert		1179,50	1160,08
Sévéa	◆	113,70	115,89
Synthésis		18186,50	17864,93
Uni Association	◇	121,65	121,65
Uni Foncier		1450,49	1415,11
Uni France		898,70	876,78
Uni Garantie C		1891,06	1859,45
Uni Garantie D		1446,36	1422,18
Uni Régions		1743,82	1701,29
Univar C	◇	312,15	312,15
Univar D	◇	299,15	299,15
Univers Actions		262,27	255,87
Univers-Obligations		252,21	247,93
CIC BANQUES			
Francic		785,94	761,31
Francic Pierre		143,39	139,21
Europe Régions		1964,79	1907,56
CIC PARIS			
Associc		1126,41	1126,41
Cicamonde		1659,76	1611,42
Converticic		413,31	407,20
Ecocic		1763,33	1711,97
Mensuelcic		10109,15	10009,06
Oblicic Mondial		4031,75	3972,17
Oblicic Régions		1176,73	1159,34
Rentacic		163,66	161,24
CREDIT LYONNAIS			
Euro Solidarité		1376,17	1362,54
Lion 20000 C		17289,17	17289,17
Lion 20000 D		16584,93	16584,93
Lion Associations C		11080,22	11080,22
Lion Associations D		11080,22	11080,22
Lion Court Terme C		26641,60	26641,60
Lion Court Terme D		24156,93	24156,93
Lion Plus C		1573,32	1542,47
Lion Plus D		1500,80	1471,37
Lion Trésor		2447,80	2423,56
Oblilion		2195,61	2173,87
Sicav 5000		762,08	747,14
Slivafrance		1266,96	1242,12
Slivam		613,48	601,45
Slivarente		246,63	241,73
Slivinter		859,22	842,37
Trilion		5089,90	5024,58
Crédit Mutuel FINANCE			
Avenir Alizes		2383,41	2336,68
CM Option Dynamique		139,36	137,42
CM Option Equilibre		265,44	262,49
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.		166,07	161,63
Créd.Mut.Ep.Cour.T.		924,38	924,38
Créd.Mut.Ep.Ind. C		152,28	149,20
Créd.Mut.Ep.J		23119,20	23119,20
Créd.Mut.Ep.Monde		1754,50	1702,54
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1872,33	1835,62
Créd.Mut.Ep.Quatre		1090,04	1068,67
Fonds communs de placements			
CM Option Modération	◆	101,96	100,95
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		656,99	628,70
Saint-Honoré Capital		19835,95	19306,75
St-Honoré March. Emer.		924,07	884,28
St-Honoré Pacifique		755,80	723,75
LEGAL & GENERAL BANK			
Sécuritaux		1845,21	1845,21
Stratégie Actions		1185,87	1140,26
Stratégie Rendement		1977,87	1915,61
LA POSTE			
Amplitude Amérique		126,20	123,12
Amplitude Europe C		178,38	174,03
Amplitude Europe D		175,39	171,11
Amplitude Monde C		1106,16	1079,18
Amplitude Monde D		1055,29	1029,55
Amplitude Pacifique		105,82	103,24
Elanciel D PEA		195,43	190,66
Emergence Poste D PEA		162,58	158,61
Géobilys C		672,96	663,07
Géobilys D		636,71	627,30
Kaleis Dynamisme		1142,47	1120,07
Kaleis Equilibre		1091,34	1069,94
Kaleis Sérénité		1051,17	1040,76
Latitude C		149,64	149,64
Latitude D		136,33	136,33
Oblitys D		620,93	611,75
Plénitude D PEA		216,75	211,46
Poste Gestion C		14992,90	14992,90
Revenus Trimestr. D		5220,56	5168,87
Solstice D		2345,30	2339,45
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT			
Actimonétaire C		38297,46	38297,46
Actimonétaire D		31184,66	31184,66
Cadence 1 D		1053,11	1042,58
Cadence 2 D		1055,76	1045,31
Cadence 3 D		1043,90	1033,56
Capimonétaire C		413,92	413,51
Capimonétaire D		373,47	373,10
Sogeoblig C/D		9246,36	9154,81
Interoblig C		7556,87	7482,05
Intersélection France D		761,22	746,29
S.G. France opport. C		2155,62	2113,35
S.G. France opport. D		2057,81	2017,46
Sogenfrance C		2034,84	1994,94
Sogenfrance D		1859,94	1823,47
Sogépargne D		296,49	293,53
Soginter C		2679,82	2627,27
Fonds communs de placements			
Favor D		1481,08	1452,04
Sogelance D		1685,10	1668,32
Sogenfrance Tempo D		229,73	225,23

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الإمل

AUJOURDHUI

LE MONDE / VENDREDI 24 OCTOBRE 1997

SCIENCES Les recherches sur l'ADN ancien, qui tentent de faire parler les gènes préservés dans des fossiles vieux de plusieurs millions d'années, viennent de connaître un sérieux revers. ● SELON UNE ÉQUIPE du Museum d'histoire naturelle de Londres, il serait impossible d'extraire de l'ADN de l'ambre fossilisé, matériau considéré jusqu'alors comme le meilleur réservoir de gènes anciens. ● CES RÉSULTATS ne remettent pas en question l'intérêt scientifique de l'ADN ancien, mais ruinent l'espoir de ressusciter un jour, à partir de leurs seuls gènes, des espèces disparues comme les dinosaures. ● L'ENGOUEMENT pour les « terribles lézards » n'en souffrira sans doute pas. Il dépasse largement le cinéma pour gagner les milieux scientifiques et muséographiques, comme en témoignent les enchères astronomiques atteintes récemment lors de la vente d'un squelette de tyrannosaure.

Les dinosaures ne reviendront pas, mais on les aime quand même !

Les études semblent le confirmer : la molécule d'ADN ne se conserve pas au-delà de quelques centaines de milliers d'années, même dans l'ambre. Il est impossible de ressusciter les « terribles lézards » chéris des cinéastes et des chercheurs

IL VA FALLOIR se faire une raison, les dinosaures ne reviendront pas. Au moment même où *Le Monde perdu*, deuxième épisode de la superproduction animalière de



Steven Spielberg, s'apprêtait à envahir nos écrans, la nouvelle est tombée, implacable, du Museum d'histoire naturelle de Londres : il serait impossible d'extraire le moindre fragment d'ADN de l'ambre fossilisée, matériau pourtant jusqu'à présent considéré, et de loin, comme le meilleur réservoir de gènes préhistoriques. De quoi reléguer le scénario de *Jurassic Park* – qui faisait revivre des dinosaures grâce à l'ADN de leur sang conservé dans un moustique piégé dans l'ambre – au rayon des fictions non menaçantes de réalité.

« Il est hautement improbable que de l'ADN géologiquement ancien survive dans aucun des matériaux fossiles étudiés à ce jour », écrivent Richard Thomas, Jeremy Austin et Andrew Smith dans un article paru en août dans la revue *Trends in Ecology and Evolution*. Et leur conviction n'a rien de théorique. Bien au contraire : parce qu'ils espéraient, comme tous les chasseurs de gènes anciens, que l'ambre leur offrirait une mine, ces spécialistes réputés viennent de passer trois ans à tenter d'extraire une parcelle d'ADN des insectes qui y étaient piégés. Quinze blocs résineux, pour la plupart vieux de 35 millions d'années, ont été systématiquement passés au crible de leur savoir-faire. En vain. De ces insectes fossilisés dans la résine végétale, pas le moindre brin d'ADN n'a pu être isolé. Le seul matériel génétique qu'ils parvinrent à extraire *« provenait de champignons, d'humains et d'autres vertébrés »*. Autrement dit, de contaminations.

Si la nouvelle se confirme, elle portera un rude coup aux paléogénéticiens. D'autant que ces nouveaux explorateurs du passé, qui tentent de faire parler les molécules biologiques préservées dans les fossiles, n'en sont pas à leur première déception. Matériel fragile et précieux, l'ADN ancien paraît nettement plus difficile à cerner qu'on ne l'espérait. Au point que certains résultats, annoncés avec fracas il y a quelques années, pourraient être remis en question.

La sonnette d'alarme fut tirée en 1996, lorsque l'équipe californienne de Jeffrey Bada (Scripps Institution of Oceanography, La Jolla) mit au point une méthode simple et fiable pour estimer le degré de conservation du matériel génétique contenu dans les fossiles. Cette échelle d'évaluation fut aussitôt formelle : la molécule d'ADN ne se conserve pas au-delà de quelques centaines de milliers d'années – du moins pas en assez bon état pour pouvoir être lue par les généticiens. Hormis, espérait-on, dans des conditions très particulières et totalement exemptes d'humidité… telles les tombes translucides que constitue l'ambre préhistorique.

DE LA PURÉE D'ADN ANCIEN

Si cet ultime rempart contre l'outrage des ans est, lui aussi, en passe de s'effondrer, faut-il abandonner la quête de l'ADN ancien ? Pour les spécialistes, il s'agirait plutôt de repartir dans une nouvelle direction. De mener une autre sorte de recherche, plus ambitieuse dans ses objectifs. Parmi les plus belles réussites scientifiques de l'année figure ainsi la récente étude des gènes de l'homme de Néandertal. Des fragments d'ADN vieux de « seulement » 30 000 ans, extraits d'ossements par l'équipe du Suédois Svante Pääbo (université de Munich, Allemagne), qui ont permis de confirmer que cet hominidé n'était pas notre ancêtre, mais bien une autre espèce humaine (*Le Monde* du 12 juillet).

Rayés de la planète il y a 65 millions d'années, les dinosaures de nos rêves y resteront donc. *« Je suis convaincu que ces rêves, ou plutôt ces cauchemars, ne se réaliseront jamais. Nous ignorons totalement comment s'assemblent les millions de fragments d'ADN que nous pouvons extraire d'un animal vivant pour en faire les chromosomes d'une cellule fonctionnelle »*, affirmait il y a déjà plusieurs années Svante Pääbo (*Pour la science*, décembre 1993). Or, même si l'ambre tenait ses promesses, elle ne livrerait jamais qu'une *« purée d'ADN ancien »*… Pas de quoi, et de loin, ressusciter le moindre dinosaure.

Si espoir il y a de ramener à la vie une espèce éteinte, ce n'est pas dans l'ADN qu'il réside. C'est dans la cellule. Depuis 1995, l'équipe américaine de Raul Cano (université polytechnique de Californie, San Luis Obispo) semble être parvenue, toujours à partir de l'ambre, à ressusciter à deux reprises des bactéries vieilles d'au moins 25 millions d'années. Apparemment conservés sous forme de spore dans le tube digestif d'insectes fossilisés, ces micro-organismes seraient donc plus résistants que les molécules d'ADN… A moins qu'il ne s'agisse, une fois encore, d'une contamination par des bactéries contemporaines.

PAS D'ŒUFS POUR CES EMBRYONS

Si une unique cellule suffit à faire la bactérie, il n'en va pas de même, objectera-t-on, pour un animal supérieur. Que faire, ainsi, des tissus de mammouth retrouvés en 1994 aux environs de Iakoustk, et miraculeusement conservés dans les glaces sibériennes ? Rien, pensa-t-on dans un premier temps. Puisque aucune trace de sperme n'avait pu être retrouvée sur sa carcasse, il était inutile d'espérer recréer un individu entier à partir de ces cellules congelées. C'est du moins ce que l'on croyait il y a trois ans. Avant que l'agnelle Dolly, née en 1996 dans une bergerie écossaise du Roslin Institute, ne prouve au monde entier que le clonage d'un animal à partir d'une seule cellule adulte était désormais possible.

Cultivée, puis réimplantée dans l'ovule d'une éléphante, une cellule congelée depuis 40 000 ans pourrait-elle donner naissance à un bébé mammouth ? Aucun biologiste n'oserait aujourd'hui affirmer le contraire. Cette perspective, toutefois, ne concerne pas les dinosaures. D'une part parce que leur grand âge rend pratiquement impensable d'en retrouver la moindre trace congelée dans les glaces. D'autre part parce qu'aucune femelle vivant actuellement n'est génétiquement assez proche de ces « terribles lézards » pour fournir à leurs éventuels embryons un œuf convenable.

La chance, décidément, ne sourit guère aux dinosaures. Sauf au cinéma.

Catherine Vincent

Ils nous parlent de nous

COMBIEN d'adultes font-ils la différence entre le *Majungatholus*, le *Muttaburrasaurus*, le *Maiasaura* et le *Mussaurus* ? A cinq ans, pourtant, n'importe quel enfant sait les reconnaître. Pourquoi s'intéressent-ils tant aux dinosaures ? La première réponse qui vient à l'esprit est que les dinosaures sont grands, féroces et qu'ils ont disparu. Mais elle ne convainc pas : il existe quantité d'autres grands animaux féroces disparus.

Alors, pourquoi ? Peut-être par les hasards de l'histoire. Les premiers dinosaures scientifiquement décrits – *Megalosaurus* (1824), l'*Iguanodon* (1825) et *Hylaeosaurus* (1833) – furent, en 1842, collectivement reconnus comme appartenant à la classe des reptiles géants par l'anatomiste britannique Richard Owen. C'est lui l'inventeur du nom « dinosaure », ou « terrible lézard ». Ces sauriens parlaient à l'imagination du public dans un Empire britannique en pleine expansion. L'engouement pour les dinosaures se renforce encore au contact d'une autre société dans laquelle triomphent l'optimisme et le progrès : les Etats-Unis d'Amérique de la fin du siècle dernier. L'Ouest n'a pas été conquis par les seuls cow-boys et chercheurs d'or, mais aussi par des bandes d'aventuriers hauts en couleur, 27rtis chercher les grands dinosaures pour les musées de la côte Est. *Triceratops, Stegosaurus, Allosaurus, Tyrannosaurus* : tous ces spécimens ont d'abord été découverts en Amérique du Nord, dont ils sont, pour la plupart, exclusivement originaires.

L'immense succès des dinosaures viendrait donc de l'esprit d'entreprise de l'Angleterre victorienne, d'abord, puis des Etats-Unis, pays dynamique, riche en dinosaures, où la publicité et le sens du spectacle ont toujours été pris plus au sérieux qu'ailleurs. Mais une autre caractéristique pourrait également expliquer leur succès : l'anthropomorphisme. Beaucoup de dinosaures, notamment parmi les plus anciens, étaient bipèdes. Nombre d'entre eux possédaient, en outre, des « mains » capables de saisir. Leurs membres, par leurs proportions (postérieurs longs et puissants, antérieurs courts et graciles) ne sont pas sans rappeler ceux de l'être humain. Ils avaient, enfin, un « visage », donc une certaine expression. Les yeux des dinosaures carnivores, souvent rapprochés, placés à l'avant de la tête, leur donnaient presque figure humaine… La réponse serait donc simple : nous aimons les dinosaures parce qu'ils nous parlent de nous.

Henry Gee

Le fructueux commerce des chercheurs d'os

AU MATIN du 4 octobre, chez Sotheby's à New York, *Sue a été* vendu en neuf minutes. Présenté comme le squelette le plus complet jamais reconstitué, le tyrannosaure, mis à prix 500 000 dollars, a été adjugé 8,4 millions de dollars (environ 48 millions de francs) au Field Museum of Natural History (FMNH) de Chicago et à ses associés, MacDonald's et Disney (*Le Monde* du 7 octobre).

A Chicago, où se tenait trois jours plus tard l'assemblée annuelle de la Société de paléontologie des vertébrés, la communauté des chercheurs était inquiète. Certes soulagée de savoir Sue dans un musée plutôt que dans une collection privée, mais doutant que la valeur scientifique d'un dinosaure puisse atteindre de telles sommes. Voilà pourquoi le FMNH et ses associés ont l'intention de consacrer trois autres millions de dollars pour que Sue devienne le moyen de mener une action plus diversifiée en faveur de la recherche et de l'enseignement.

Les paléontologues réservent leur jugement sur ce point. Ce qui les préoccupe surtout, c'est que les bénéfices immédiats du FMNH se paient ailleurs par des difficultés croissantes. Si un grand musée consacre des millions à acquérir un dinosaure, les professionnels de l'extraction pourraient augmenter leurs tarifs, et les propriétaires de terrains faire payer beaucoup plus cher leur autorisation de fouiller. L'exemple de Maurice Williams, qui aurait reçu du Black Hills Institute, une société spécialisée dans la mise au jour de fossiles, 5 000 dollars de « dédommagements » pour la découverte de Sue sur son ranch, pourrait constituer un précédent. A la suite d'une longue bataille juridique, M. Williams a également obtenu la propriété de Sue dont il percevra les bénéfices liés à la vente (*Le Monde* du 5 octobre).

FLAMBÉE DES COURS

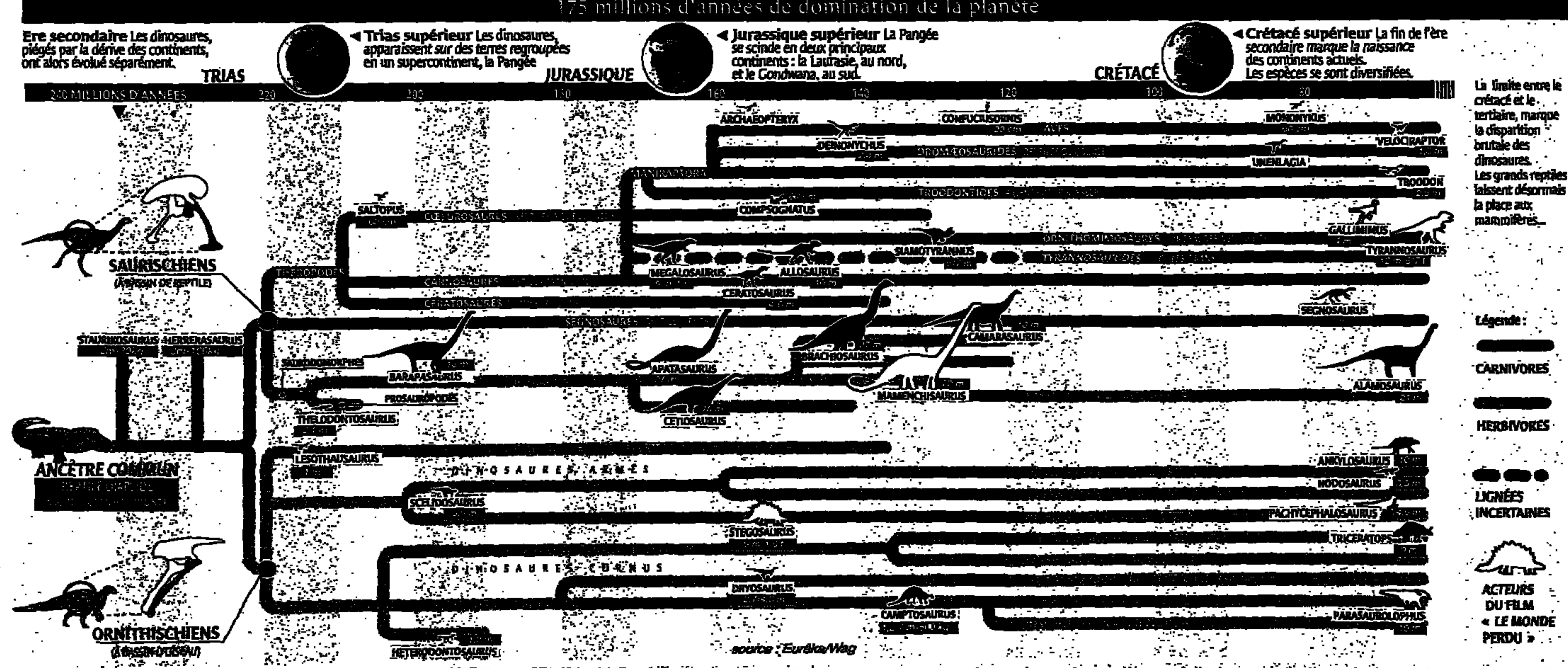
A quoi bon s'éreinter sur son ranch pour quelques milliers de dollars, quand on peut en tirer des millions ? Si les dinosaures constituent un minerai, au même titre que le pétrole ou le diamant, il faudra en suivre les cours. Certains paléontologues, dont Jack Horner (Musée des Rocheuses à Bozeman, Montana), propriétaire de trois tyrannosaures, et qui a conseillé Spielberg pour ses films, estiment que le FMNH vient de se faire une réputation plutôt mal venue de flambeur. Cette acquisition, certes, n'aurait jamais été possible sans la participation de riches sociétés commanditaires. Mais la part déboursée par le FMNH, sans être connue avec précision, avoisinerait le tiers des 8,4 millions de dollars qu'a coûté Sue – une somme considérable pour un musée.

Pour d'autres paléontologues, la vente de Sue ne devrait être qu'un « coup » sans lendemain, et les prix redescendront quand les professionnels de l'extraction et les propriétaires de terrains s'apercevront que les musées n'ont pas les moyens de débourser de telles sommes, sauf cas exceptionnel. Si les prix se stabilisent à la baisse, les établissements au portefeuille bien garni, mais que la science n'intéresse qu'à moitié, n'iront pas investir lourdement dans un marché peu sûr.

Reste que l'« affaire Sue » a montré l'importance des prospecteurs professionnels. Sue n'aurait jamais sans doute revu le jour sans l'oeil exercé de Susan Hendrickson et de ses collègues du Black Hills Institute. Les rapports entre prospecteurs et savants sont difficiles, mais ils sont toujours nécessaires, même si les événements récents les ont rendus plus difficiles encore.

H. G.

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde* et de la revue scientifique *Nature*. Traduction Sylvette Gleize.



Cet arbre phylétique, qui montre l'évolution des différentes espèces de dinosaures dans le temps, reflète les hypothèses des chercheurs. Il ne représente donc qu'un modèle parmi d'autres, mais tient compte des dernières avancées de la recherche. Il a été réalisé par la revue *Eurêka* (qui publie un dossier sur le sujet en octobre), avec l'aide du paléontologue Eric Buffetaut, auteur du récent ouvrage *Dinosaures, à la recherche du monde perdu* (Editions l'Archipel, 184 p, 110 F).

Le hasard ne décide pas seul du sexe de l'enfant à venir

Les chercheurs multiplient les hypothèses pour expliquer de surprenants écarts révélés par les statistiques dans la répartition des mâles et des femelles chez certains animaux, dont l'homme

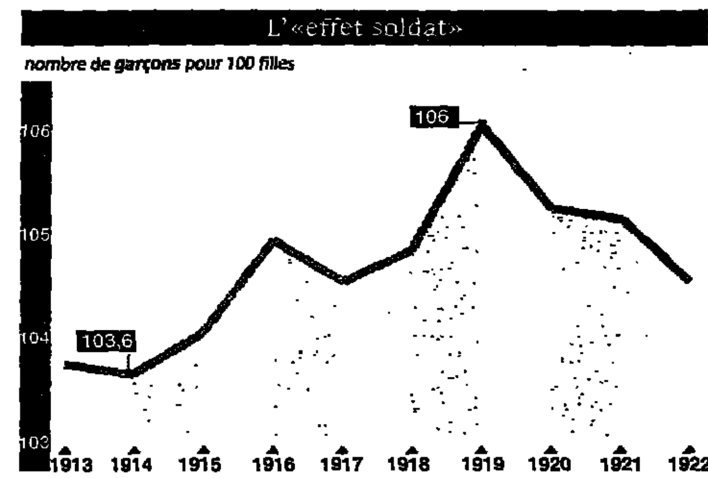
Des anomalies retrouvées dans le sex-ratio de certaines populations semblent montrer que le hasard n'est pas seul maître dans la détermination du sexe de l'enfant. Plusieurs thèses sont avancées pour expliquer ce phénomène. Certains penchent pour une différence de mobilité et de résistance entre spermatozoïdes X et spermatozoïdes Y. D'autres mettent en cause la présence plus ou moins importante de certaines hormones sexuelles. On remarque aussi un pic de naissances de garçons après les guerres. Enfin, des chercheurs tentent de démontrer une corrélation entre rang social et descendance, qui se retrouve nettement chez certains animaux. En Chine, où a été instaurée la politique de l'enfant unique pour restreindre le taux de natalité, de nombreux parents ont recours à l'avortement lorsque l'échographie révèle que le futur bébé est une fille.

FILLE OU GARÇON ? Grande question que personne, à l'annonce d'une paternité ou d'une maternité prochaine, ne peut s'empêcher de se poser pendant de longues semaines. En attendant l'échographie, on peut se tourner vers les statistiques pour évaluer la probabilité d'avoir un descendant masculin ou féminin. Vus de loin, les chiffres montrent une solide constance dans un léger déséquilibre favorable aux garçons : aujourd'hui, il en naît 105 pour 100 filles. Environ une chance sur deux donc. Alors, l'ovule joue-t-il à pile ou face en « accueillant » tel ou tel spermatozoïde ?

Pas si simple. La machine humaine ne se plie pas forcément au hasard. Une des anomalies les plus flagrantes dans le sex-ratio (la répartition par sexe) a été mise en évidence chez une tribu indienne d'Arizona, les Havasupais. Dans une étude publiée en 1994, le chercheur américain John Martin a analysé les naissances de ce peuple depuis 1868. A priori, rien d'anormal : le sex-ratio est conforme aux moyennes. En y regardant de plus près, John Martin a relevé que les deux premiers enfants de chaque famille étaient bien plus souvent des garçons que des filles. En revanche, ces dernières étaient majoritaires à partir du cinquième enfant. D'autres populations, comme les aborigènes d'Australie et les Yanomamis d'Amazonie, connaissent une bizarrerie démographique similaire. Des sex-ratios apparemment non aléatoires ont aussi été décelés chez de nombreux mammifères et chez certains oiseaux.

Même si elles ressortent mieux chez des peuples à l'identité culturelle uniforme et qui ne pratiquent aucune contraception, des anomalies sont aussi visibles dans les pays occidentaux. En France et en Grande-Bretagne, la fin des deux guerres mondiales a donné lieu à une curieuse augmentation du nombre de bébés de sexe masculin, comme vient de le confirmer une étude de biologistes de Liverpool, publiée dans la revue scientifique *Nature* du 25 septembre.

L'«effet soldat»



L'«effet soldat» se traduit par un pic de naissances de garçon à la fin d'une guerre (ici en Angleterre et au Pays de Galles).

SPERMATOZOÏDES OU HORMONES

Consacrée aux statistiques anglaises et galloises pendant la période 1910-1952, cette recherche montre que s'il naissait 103,6 garçons pour 100 filles en 1914, ce chiffre a grimpé à 106 garçons pour 100 filles en 1919. Cette hausse s'est répétée à la fin du deuxième conflit mondial.

Une fois toutes ces données posées, vient l'heure de leur interprétation. Les prétendues méthodes – régimes alimentaires ou positions sexuelles – préconisées pour favoriser la naissance d'un garçon ou d'une fille tenant plus du folklore que d'autre chose, les scientifiques ont cherché les facteurs qui pouvaient influencer le sexe de la descendance. C'est là que plusieurs théories s'affrontent. La première, retenue par John Martin pour expliquer le cas des Indiens Havasupais, se fonde sur une différence présumée de mobilité et de résistance des spermatozoïdes X et des spermatozoïdes Y. Les seconds, qui déterminent le sexe masculin, seraient plus rapides que les premiers mais auraient une durée de vie plus courte. Les couples en mal de garçons devraient donc avoir un rapport sexuel tout près de l'ovulation pour permettre aux « lapins » Y de distancer les « tortues » X.

Dans le cas des Havasupais, la plus grande activité sexuelle au début du mariage diminuerait l'écart moyen entre accouplement et fécondation, ce qui entraînerait la naissance de nombreux enfants mâles. Avec le temps, les rapports sexuels s'espaçant, le phénomène s'inverserait. Cette théorie permettrait aussi d'expliquer ce que les statisticiens appellent l'« effet-soldat », puisque les militaires en guerre auraient de nombreux rapports sexuels lors de leurs courtes permissions et après la démobilisation.

L'argument des différences entre spermatozoïdes X et spermatozoïdes Y n'a toutefois pas convaincu un chercheur britannique, William James, qui s'est appuyé sur le fait que de nombreuses populations ne présentent pas de perturbations du sex-ratio analogues à celles des Havasupais. Ce scientifique a construit un modèle explicatif basé sur les hormones. Selon lui, de forts taux d'œstrogène et de progestérone chez les parents favoriseraient l'arrivée de garçons, tandis que la présence importante de gonadotrophines encouragerait la naissance de filles. William James a trouvé un appui indirect dans des recherches effectuées récemment sur un petit rongeur appelé gerbille. Une équipe canadienne a observé que les embryons gerbilles femelles placés entre deux embryons mâles dans l'utérus de leur mère recevaient beaucoup de testostérone et concevaient, une fois adultes, plus de mâles que de femelles.

LES GARÇONS DES ÉLITES

Ces deux théories, qui sont peut-être complémentaires, n'expliquent cependant pas tout. De nombreux chercheurs pensent que certains animaux – comme les singes – opèrent une sorte de sélection sexuelle pour monter dans leur échelle sociale. Ainsi, chez les atèles du Pérou, une société dominée par les mâles, les femelles de haut rang mettent au monde plus de petits mâles. En revanche, dans les basses castes, jusqu'à 90 % d'atèles femelles peuvent naître, l'idée étant que celles-ci pourront ensuite s'« élever » socialement en s'accouplant à des singes de haut rang. A l'inverse, chez les babouins, société matriarcale où les mâles quittent le groupe, les « dames » de haut rang ont majoritairement des bébés femelles auxquels elles pourront transmettre leurs prérogatives.

Etendre cette hypothèse évolutionniste à l'homme est très délicat. Les auteurs britanniques de la récente étude démographique publiée dans *Nature* font pourtant ainsi une analyse nouvelle de l'« effet-soldat », qu'il faudrait plutôt qualifier d'« effet-guerre ». Pendant les périodes difficiles que furent les deux conflits mondiaux, les femmes se sont plus volontiers mariées avec des hommes aisés et plus âgés qu'elles. Or, les statistiques anglaises et galloises qui servent de matière aux chercheurs de Liverpool ont montré que les premiers enfants des couples à fort écart d'âge, dans lesquels l'homme est le plus vieux, étaient surtout des garçons. Quand la femme est l'aînée du couple, des filles naissent en premier... Pour quelle raison ? Mystère.

Le syndrome chinois

Les anomalies naturelles du sex-ratio risquent de faire pâle figure face à celles qu'entraîne le *détournement de certaines* techniques modernes comme l'échographie. Ainsi la Chine, pays le plus peuplé de la planète *avec 1,2 milliard d'habitants*, s'écarte résolument de la répartition par sexe classique, avec près de 115 garçons pour 100 filles. Dans ce pays qui prône la politique de l'enfant unique et où l'image de la femme n'est pas brillante, de nombreux avortements – souvent fort tardifs, donc illégaux – sont pratiqués après la détermination du sexe du fœtus lors des échographies. Cette sélection *in utero* risque de provoquer une asymétrie notable de la pyramide des âges pour la *génération qui se* mariera dans vingt-cinq à trente ans. Beaucoup d'hommes resteront célibataires, ce qui ne devrait pas être sans conséquence sur la natalité. Paradoxalement, cette pratique sexiste a des chances d'entraîner une amélioration *du statut des femmes*, en raison de leur « rareté ».

A cela s'ajoute le fait que, comme chez certains animaux, élites et gens aisés semblent donner majoritairement le jour à des garçons. L'étude des *Who's who* américain, britannique et allemand a ainsi fait ressortir un sex-ratio de 114 garçons pour 100 filles. Pour l'anecdote, Chelsea Clinton est la 61e fille d'un président américain. Sur le même échantillon, certes réduit, il y a eu 90 garçons...

Pierre Barthélémy

Une Fête de l'Internet va être organisée en France en 1998

LE 25 OCTOBRE, le Sénat ouvrira ses portes à ceux qui le désirent pour s'initier à Internet. Derrière une vingtaine d'ordinateurs, une centaine de bénévoles se relaieront pour faire découvrir aux néophytes les ressources de la navigation sur la Toile ou celles du commerce électronique. Cette Fête de l'Internet au Sénat est organisée avec l'association Initiative française pour l'Internet.



Cette manifestation, conçue sur le modèle de la Fête de la musique, devrait servir de test à une grande fête dédiée à Internet qui aura lieu les 20 et 21 mars 1998, aux premiers jours du printemps. Ce projet d'ampleur nationale, annoncé mardi 21 octobre, par Jean-Michel Billaut, président du Club de l'Arche et responsable de la veille technologique à la Compagnie bancaire, rassemble déjà une quinzaine d'associations et d'entreprises. « *Je propose*, a-t-il dit à cette occasion, *que le soir du 21 mars 1998, le nombre d'accès à Internet en France soit égal à celui des Minitel.* » Soit l'équivalent d'environ six millions de connexions, dix fois plus que le nombre actuel d'utilisateurs français.

Plus largement, la Fête de l'Internet vise à aider à la démocratisation de la Toile en France. Pour justifier cette initiative, Jean-Michel Billaut constate que « *peu de Français connaissent Internet* ». Ce qui ne stimule guère les entreprises françaises à se lancer sur Internet. Un cercle vicieux préoccupant. Le 25 août, le premier ministre, Lionel Jospin, avait d'ailleurs stigmatisé le retard de la France dans ce domaine (*Le Monde* du 26 août).

Ce discours constitue une première prise de conscience. « *Il est temps que nous nous réveillions* », juge Jean-Michel Billaut.

Pour cela, il conçoit aussi la Fête de l'Internet comme une occasion de multiplier les contacts entre les entreprises. « *Tous les vendredis à 17 heures, la Compagnie bancaire met une salle à disposition pour ceux qui cherchent des partenaires.* » De plus, un « mini-secrétariat » est créé au sein de l'Association française des utilisateurs d'Unix et des systèmes ouverts (AFUU). Un comité de pilotage, une charte graphique avec un logo réalisée par l'AFUU et un site Internet (http : //www. afuu. fr/ FETE/) complètent le dispositif.

Les organisateurs attendent que les initiatives se multiplient. La caution du gouvernement est, bien entendu, souhaitée pour affirmer le caractère national de l'événement, ce qui éviterait une prolifération de manifestations similaires.

Michel Alberganti

La Toile à la télévision

Une large démocratisation d'Internet passe par la création d'outil d'accès à la Toile plus simples et moins coûteux que les ordinateurs. Une PME française, NetGem, commercialise un décodeur, la NetBox, qui se branche sur un téléviseur et permet de passer d'une chaîne à un site à l'aide d'une télécommande (*Le Monde* du 14 juin). Le produit, fabriqué par Bull dans son usine d'Angers et vendu environ 2 000 francs, n'est livré que depuis le 15 août. NetGem estime que vingt mille à trente mille exemplaires seront vendus en 1997. Ainsi, l'idée d'un terminal simple d'accès à Internet semble validée. Son produit, aujourd'hui testé dans vingt-huit pays, sera livré dans huit d'entre eux fin octobre. Pour qu'elle fonctionne, la NetBox doit être reliée à des fournisseurs d'accès à Internet qui ont adopté sa technologie. Pour l'instant, seul Havas OnLine offre ce service mais Wanadoo teste la NetBox à Annecy.

Restrictions budgétaires pour les grands équipements scientifiques

LE CNRS, qui a consacré cette année 445 millions de francs (17 % de son budget) au fonctionnement des grands équipements scientifiques, va réduire cette contribution de 10 % en 1998, a annoncé, mercredi 22 octobre, Catherine Bréchignac, directeur général de l'organisme. En particulier, le synchrotron Saturne (accélérateur de particules) de Saclay (Essonne) sera arrêté à la fin de l'année. Les économies réalisées permettront d'augmenter de 8 % les crédits de base des laboratoires. Parmi les axes de recherche interdisciplinaires qui seront privilégiés figurent les interactions entre physique, chimie et sciences du vivant, les nouveaux matériaux, les biotechnologies, l'environnement, la dynamique de la société (notamment autour du thème de la cité) et les télécommunications.

DÉPÊCHES

■ **INAUGURATION : le site de Virgo**, la future antenne franco-italienne de détection d'ondes gravitationnelles, a été inauguré, lundi 20 octobre à Cascina (près de Pise) par les ministres italien et français de la recherche, Luigi Berlinguer et Claude Allègre. Ce grand instrument coûtera 540 millions de francs. A l'issue de sa construction, qui durera cinq ans, Virgo sera la plus grande enceinte à ultravide du monde. Un détecteur semblable, Ligo (Laser Interferometer Gravitational-Wave Observatory), est en cours de construction aux Etats-Unis et deux de taille plus modeste le sont en Allemagne et au Japon.

■ **ASTRONOMIE : la NASA vient de décider de lancer** quatre nouvelles missions d'exploration à partir de l'an 2000. Genesis, lancée en 2001, doit s'approcher du Soleil, recueillir des particules qui s'échappent de sa couronne (oxygène, azote et gaz nobles) et les rapporter sur Terre, le tout pour 216 millions de dollars. Contour (Comet Nucleus Tour, 154 millions de dollars) a rendez-vous avec trois comètes pour photographier et analyser leur noyau et leur queue entre 2003 et 2006. Hessi, lancée en 2000 et d'un coût de 67 millions de dollars, étudiera elle aussi les vents solaires. Enfin, Galex doit détecter, en ultraviolet, des millions de galaxies à partir de 2001, pour 65 millions de dollars.

■ **MARS : les communications avec la sonde Mars Pathfinder** et son petit robot Sojourner, posés depuis le 4 juillet sur la « planète rouge », sont coupées depuis le 7 octobre, jour où un contact d'un quart d'heure seulement avait été établi, a indiqué, mardi 21 octobre, le responsable du projet, Richard Cook, au Jet Propulsion Laboratory (JPL) de Pasadena (Californie).

■ **GÉOLOGIE : des chercheurs allemands** de l'Institut Alfred-Wegener pour la recherche polaire et maritime vont tenter, à la fin du mois de novembre, de déterminer l'âge de l'Antarctique en effectuant des forages dans la couche glaciaire. Ces forages, pouvant aller jusqu'à 700 mètres dans les sédiments, visent également à préciser depuis combien de temps le sixième continent est recouvert de glace. Ces recherches devraient permettre d'évaluer l'évolution de l'Antarctique sur 100 millions d'années.

Une série de cas de dopage jette le trouble dans le sport français

La révélation de quatre contrôles positifs incite les pouvoirs publics à plus de fermeté

Après les contrôles positifs aux anabolisants des footballeurs David Garcion (ancien joueur de Lille) et Cyrille Pouget (Le Havre), l'image du sport français est ternie par la révélation de quatre autres cas. Vincent Guérin (PSG), Antoine Sibierski (AJ Auxerre), Dominique Arribagé (Toulouse FC) et le judoka Djamel Bouras sont soupçonnés de dopage au nandrolone. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

APRÈS LE CANNABIS, le nandrolone. Le sport français s'est trouvé un « nouvel » ennemi dans son combat contre le dopage. La chasse aux « fumeurs de joints », déclenchée à l'hiver 1995-1996, avait fait la « une » des journaux. Aujourd'hui, c'est un stéroïde anabolisant qui focalise l'attention. Après le Lillois David Garcion en avril (*Le Monde* daté 6-7 avril), le Havrais Cyrille Pouget en octobre (*Le Monde* daté 12-13 octobre), trois autres cas de footballeurs contrôlés positifs au nandrolone ont été révélés : Vincent Guérin (Paris SG), Antoine Sibierski (AJ Auxerre) et Dominique Arribagé (Toulouse FC). S'ajoute à la liste le champion olympique de judo en titre dans la catégorie des moins de 78 kilos, Djamel Bouras.

Cette vogue soudaine dans le milieu du football d'un produit découvert il y a près de quarante ans et tombé en désuétude a amené le ministère de la jeunesse et des sports à réagir. Dans un communiqué, la ministre, Mme Marie-George Buffet, a annonçé qu'elle entendait *« demander que l'on engage des poursuites pour établir toutes les responsabilités dans la provenance et la vente des substances interdites »*. Quant à Jean Poczobut, conseiller technique du ministre et ancien président de la Fédération française d'athlétisme (FFA), il affirme qu'au-delà des *« affaires purement sportives »*, les pouvoirs publics *« s'intéresserent à la filière »*.

L'anabolisant, apparu au début des années 60, repéré dans le peloton cycliste un peu plus tard, a été inscrit sur les listes du Comité internationale olympique en 1974 et détecté en 1976. Certains spécialistes affirment qu'un véritable marché noir s'est développé autour du nandrolone et que des copies grecques et néerlandaises sont vendues moitié cher que les originaux. Joueurs et dirigeants préfèrent, eux, mettre en doute la composition des boissons et des barres énergétiques. Quoiqu'il en soit, le principal inconvénient du produit est de laisser des traces persistantes dans les urines. *« On le repère pendant trois à six mois »*, explique Jacques de Ceaurriz, responsable du laboratoire de dépistage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine).

L'officine a affiné ses méthodes de recherche, détectant désormais des quantités moindres. Mais le produit incriminé est depuis longtemps jugé d'un emploi extrêmement périlleux. *« Ce n'est pas un hasard si ce sont des gens qui n'ont pas une grande culture du dopage*, estime Jean-Paul Escande, ancien patron démissionnaire de la Commission nationale de lutte contre le dopage. *On va casser du sucre sur ces pauvres « footeux » mais ils connaissaient tous des moments difficiles dans leur carrière. C'est dans ces cas-là que les sportifs sont les plus fragiles, à la merci de quiconque viendra leur proposer un remède miracle. »*

On ne peut en effet s'empêcher de s'interroger sur cette épidémie soudaine de la seule nandrolone. *« Il y aura d'autres cas dans les prochains jours »*, promet Michel Denisot, président délégué du Paris Saint-Germain. En 1996, une trentaine de contrôles positifs à cet « engrais des muscles » avaient déjà été enregistrés en France sans créer l'émoi. Tout juste les suspensions des cyclistes Philippe Gaumont et Laurent Desbiens, après une prescription médicale de Dynabolon (contenant de la nandrolone), avaient-elles été rendues publiques. Jacques de Ceaurriz n'a pas noté de hausses sensibles du nombre de cas en 1997 même s'il s'agit de *« l'anabolisant le plus souvent détecté »*.

Le nandrolone arrive en troisième position derrière le cannabis (80 cas) et le salbutamol, un stimulant (70 cas). Mais en 1996, 350 cas positifs, tous produits confondus (sur 7 000 prélèvements), ont été recensés. Alors pourquoi ces révélations en série ? Récemment, le ministère de la jeunesse et des sports aurait exigé de la Fédération française de football (FFF) qu'elle intensifie la lutte contre le dopage, à huit mois de la Coupe du monde. Lundi dernier, Noël Le Graët, président de la Ligue nationale du football (LNF), montait au créneau : *« Le football est une proie tentante pour certaines personnes et je veux qu'elles sachent que la LNF, en liaison avec le ministère de la jeunesse et des sports et la Fédération française de football, va mener une lutte sans merci pour que le dopage ne se répande pas dans le football. »*

Un projet de loi, portant sur la protection de la santé des sportifs, est en gestation. Il mettra l'accent sur la prévention et le suivi médical, augmentera le nombre des contrôles inopinées et uniformisera les sanctions. Le ministère compte le soumettre au vote entre le printemps et l'hiver 1998. Pour patienter, le budget du ministère, actuellement en discussion, comporte le doublement de l'enveloppe consacrée à la lutte antidopage. A Châtenay-Malabry, de nouveaux protocoles de recherche, plus performants, seront également mis en place d'ici six mois. Mais, comme l'admet Jacques de Ceaurriz, *« on ne trouve que ce qu'on cherche »*.

Benoît Hopquin

La nandrolone progressivement retirée du marché

La nandrolone est un stéroïde anabolisant, inscrit sur la liste des produits interdits publiée par le Comité international olympique (CIO), qui permet d'accroître la masse musculaire mais également de renforcer la résistance à la douleur et d'accepter ainsi de plus grosses charges d'entraînement. A haute dose, il provoque des rétentions d'eau, de l'acnée, des maux de tête et diminue la fertilité. Il peut également causer des cancers du foie et des hépatites. Les laboratoires Organon, qui le commercialisaient sous les marques Durabolin et Décadurabolin, le recommandaient à l'origine aux sportifs dans des campagnes de publicité, vantant ses vertus toniques. Aujourd'hui, l'entreprise envisage de le retirer du commerce, l'essentiel de sa production alimentant le marché du dopage.

Djamel Bouras est le premier judoka français de haut niveau contrôlé positif

Une contre-expertise et une enquête sont en cours

« DJAMEL NE COMPREND PAS. Il passe par tous les stades psychologiques, de l'abattement à la révolte », a déclaré au *Monde* Fabien Canu. Le directeur technique national (DTN) du judo français s'est entretenu à plusieurs reprises avec Djamel Bouras depuis que le champion olympique (1996) et vice-champion du monde (1997) de la catégorie des moins de 78 kilos est mis en cause dans une affaire de dopage au nandrolone, un stéroïde anabolisant.

Le suspect crie son innocence et la Fédération française de judo (FFJDA) se refuse à l'accabler tant que les résultats de la contre-expertise réclamée par le judoka ne seront pas connus. Ils devraient l'être début novembre. D'ici là, a précisé Michel Vial, le président de la FFJDA, *« nous respectons la politique décidée en la matière par le Comité olympique français, qui consiste à protéger l'athlète jusqu'à ce que sa culpabilité soit avérée »*. Fabien Canu s'étonne que l'anonymat d'un champion présumé innocent ait été violé, même s'il reconnaît volontiers que, neuf fois sur dix, la contre-expertise confirme le contrôle.

DÉPISTAGE INOPINÉ

Celui-ci a eu lieu le 2 octobre à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep), à l'issue d'une séance d'entraînement de l'équipe de France. Les résultats ont été communiqués par lettre à la fédération, lundi 20 octobre. Il avait été mené par la brigade de lutte contre le dopage, affiliée au ministère de la jeunesse et des sports. Cette procédure appliquée par surprise est monnaie courante dans le judo. Elle s'ajoute aux contrôles systématiquement effectués sur les vainqueurs des grandes compétitions internationales. David Douillet, qui a remporté le 9 octobre à Paris le titre de champion du monde des poids lourds, a ainsi été contrôlé à quatre reprises cette année, dont deux fois de manière inopinée. Jusqu'à aujourd'hui, l'équipe nationale n'avait jamais été confrontée au cas d'un athlète positif. Le judo français n'avait eu à connaître, en tout et pour tout, que du dérapage de trois jeunes combattants pris pour usage de cannabis. C'est sans doute la raison pour laquelle la fédération a souhaité lancer sa propre enquête sur le cas de Djamel Bouras. Fabien Canu et Didier Rousseau, le médecin de l'équipe de France, vont s'efforcer de rassembler tous les éléments de ce que le DTN tient pour *« une drôle d'histoire »*. *« On en est à se demander s'il ne s'agit pas d'un complot »*, ajoute-t-il.

Le nandrolone est un produit utilisé pour accroître artificiellement la masse musculaire. Or, souligne Fabien Canu, dix jours avant les championnats du monde, Djamel Bouras avait besoin de perdre du poids et non d'en prendre. Question : le contrôle peut-il avoir révélé un dopage plus ancien, sachant que les traces de nandrolone peuvent être détectables pendant trois à six mois ?

Le champion olympique d'Atlanta est réputé pour la rigueur de son hygiène de vie. Djamel Bouras ne fume pas. Il ne boit pas d'alcool. *« C'est une machine »*, affirme le directeur technique national. Les problèmes qu'il avait connus en début de saison étaient d'ordre psychologique : lassitude, fatigue mentale, envie d'autre chose que de l'entraînement quotidien. Au contraire de David Douillet, il n'a jamais connu de pépins physiques cette saison.

Vendredi 10 octobre, après sa médaille d'argent aux championnats du monde, Djamel Bouras avait spontanément voulu se rendre au contrôle anti-dopage. On lui avait alors rappelé que seuls les vainqueurs y étaient soumis. Il s'en était sincèrement étonné. *« Je n'arrive pas à croire qu'il ait triché*, affirme Fabien Canu. *S'il joue la comédie, c'est un monstre de comédie. »*

Une autre piste pourrait être explorée. Quinze jours avant le début des championnats du monde, Djamel Bouras était tombé malade, victime d'une sorte de grippe. Il avait alors suivi un traitement prescrit par le médecin de son club, le Paris Saint-Germain Judo. Didier Rousseau, le médecin de l'équipe de France, avait donné son feu vert. Rien dans les médicaments administrés à Bouras ne lui semblait susceptible de provoquer un contrôle positif.

Y-a-t-il pu y avoir erreur de la part de l'un ou l'autre des médecins ? La FFJDA promet en tout cas qu'elle ne dissimulera rien des résultats de l'enquête et de la contre-expertise. Si Djamel Bouras était finalement reconnu coupable, les sanctions seraient sévères.

Pascal Ceaux et Gilles van Kote

Un sport peu touché

Trois cas de dopage ont été décelés dans le judo international, à chaque fois à l'occasion des Jeux olympiques. Le dernier en date remonte aux JO de 1996, à Atlanta. Aux yeux du Comité international olympique (CIO), il ne s'agissait d'ailleurs pas à proprement parler d'un cas de dopage. Il concernait la Cubaine Rodriguez, dans la catégorie des plus de 72 kilos. Le contrôle avait révélé la présence dans son corps d'un produit masquant destiné à cacher une substance dopante. Estella Rodriguez n'avait fait l'objet que d'un blâme. En 1988, lors des Jeux olympiques de Séoul, le Britannique Brown, médaille de bronze de la catégorie des moins de 71 kilos, avait été déclaré positif pour avoir absorbé des produits diurétiques utilisés pour faciliter la perte de poids. En 1972, enfin, le Mongol Buidaa, médaille d'argent dans la catégorie des légers, avait été contrôlé positif puis déclassé.

Les réactions

● **Dominique Arribagé (Toulouse FC)** : *« Je suis victime d'une injustice ! Soit il y a erreur lors du contrôle, soit c'est un acte de malveillance. »*

● **Vincent Guérin (PSG)** : *« C'est aberrant et incohérent. J'aurais préféré mettre un terme à ma carrière plutot que de me doper. »*

● **Michel Denisot (président délégué du PSG)** : *« Je suis tombé des nues en apprenant le cas de Vincent. Je le connais depuis six ans et demi. C'est quelqu'un d'honnête. Je n'ai aucune raison de ne pas le croire. »*

● **Guy Roux (entraîneur d'Auxerre)** : *« Le jour où* [Antoine Sibierski] *a été controlé positif, on a perdu 3-0 à Metz et on a été nul. Il n'y a rien qui concorde. »*

DÉPÊCHES

■ **RUGBY : le XV de France a remporté une pénible victoire sur la Roumanie (39-3)**, lors de la deuxième journée de la Coupe latine, mercredi 22 octobre, à Lourdes. Même si les Français ont inscrit cinq essais dont un de pénalité, c'est sous les sifflets qu'ils ont quitté le terrain. Dimanche, à Tarbes, ils affronteront l'Argentine. En cas de succès sur les Argentins, qui ont fait match nul avec l'Italie (18-18), ils conserveront le trophée de la Coupe latine, conquis en 1995.

■ **LOTO : les tirages n° 85 effectués mercredi 22 octobre** ont donné les résultats suivants. **Premier tirage** : 7, 14, 27, 34, 37, 47, numéro complémentaire 35. Les rapports sont pour 6 bons numéros de 1 052 010 F, pour 5 bons numéros et le complémentaire de 76 095 F, pour 5 bons numéros de 2 110 F, pour 4 bons numéros et le complémentaire de 182 F, pour 4 bons numéros de 91 F, pour 3 bons numéros et le complémentaire de 28 F et pour 3 bons numéros de 14 F. **Second tirage** : 3, 6, 17, 29, 37, 43, numéro complémentaire 5. Les rapports sont pour 6 bons numéros de 15 636 330 F, pour 5 bons numéros et le complémentaire de 148 960 F, pour 5 bons numéros de 5 120 F, pour 4 numéros et le complémentaire de 288 F, pour 4 numéros de 144 F, pour 3 bons numéros et le complémentaire de 30 F et pour 3 bons numéros de 15 F.

Le Paris - Saint-Germain sombre à Munich

Les cinq buts encaissés face au Bayern réduisent presque à néant les espoirs européens des Parisiens

MUNICH
de notre envoyé spécial

Bucarest, Istanbul, Munich. Trois étapes sur le chemin de croix européen parcouru cette saison par le Paris - Saint-Germain. Trois villes dans lesquelles l'ambitieux club parisien a connu la défaite, encaissant à chaque fois un nombre de buts inquiétant : trois en Roumanie, trois autres en Turquie et, enfin, bouquet final, cinq en Bavière, devant un public goguenard et cruel, qui dans les tribunes du Stade Olympique n'a pas hésité à chanter sur l'air des lampions des *« Merci Paris ! »* en version originale.

Après la qualification tragicomique obtenue au tour préliminaire face au Steaua Bucarest, le PSG avait parfaitement négocié son entrée en lice dans sa poule qualificative en écrasant les Suédois de Göteborg 3-0 au Parc des Princes. Finaliste de la Coupe des coupes la saison passée, le club parisien visait une place dans le dernier carré de la plus prestigieuse des coupes européennes. La défaite subie à Istanbul face à Besiktas (1-3) fit redescendre sur terre ceux qui se voyaient déjà en haut de l'affiche. Et, mercredi 22 octobre, le rêve européen des Parisiens s'est évanoui dans le ciel bavarois.

La vengeance étant un plat qui se mange froid, les dirigeants et certains joueurs du Bayern ont attendu près de trois ans pour effacer une défaite qui avait fait beaucoup de mal à l'époque au club bavarois. Le 23 novembre 1994, toujours en Ligue des champions, le PSG l'avait emporté en Allemagne grâce à un but signé George Weah. Il s'agissait là de la deuxième défaite du Bayern en cinquante matches de Coupe des clubs champions, et les vaincus d'un soir s'étaient juré de prendre leur revanche.

Deux buts du géant blond, deux autres du prodige brésilien Elber, un de Thomas Helmer, cela fait cinq, cela fait beaucoup, même si Marco Simone a sauvé l'honneur dès la reprise. Plus qu'une simple défaite, une véritable déroute subie par une équipe parisienne étrangement statique en défense. Et trahie en deux occasions par son gardien, Christophe Revault, qui a encaissé deux buts stupides : le premier sur une passe en retrait de Paul Le Guen, mal négociée face à Carsten Jancker, le second sur un dégagement à la main directement sur Elber.

FAIBLESSE DÉFENSIVE

Ridiculisés, dépassés, débordés, les coéquipiers de Raï ont donc sans doute déjà dit adieu à la qualification pour les quarts de finale de l'épreuve européenne alors que nous n'en sommes qu'à mi-parcours. Mais les faiblesses de cette équipe font penser que le pessimisme que les dirigeants parisiens affichaient mercredi soir est justifié. L'effort de recrutement de l'inter-saison a essentiellement porté sur le secteur offensif. Les arrivées de Marco Simone, Florian Maurice et Franck Gava ont permis à l'équipe de retrouver le chemin des filets. A Munich, c'est le secteur défensif qui a pris l'eau.

« En championnat de France, nous pouvons commettre des erreurs sans en payer le prix, soulignait Ricardo après la déroute. *Face au Bayern, c'est une autre histoire. Je tiens à signaler que les révélations d'avant-match concernant le cas de dopage de Vincent Guérin n'ont absolument pas influencé la prestation de mes joueurs. Mais soyons réalistes : notre avenir européen est désormais bouché. Il faut dès à présent se concenter sur le championnat. »*

Alain Constant

RÉSULTATS

Ligue des champions
3e journée

● **Groupe A**

Parme (Ita.)-Borussia Dortmund (All.)	1-0
Sparta Prague (Tch.)-Galatasaray Ist. (Tur.)	3-0

Classement : 1. Parme, 7 pts ; 2. Borussia Dortmund, 6 ; 3. Sparta Prague, 4 ; 4. Galatasaray Istanbul, 0.

● **Groupe B**

Manchester (Ang.)-Feyenoord Rotterdam (P-B)	2-1
FC Kosice (Svq.)-Juventus Turin (Ita.)	0-1

Classement : 1. Manchester, 9 pts ; 2. Turin, 6 ; 3. Feyenoord, 3 ; Kosice, 0.

● **Groupe C**

Dynamo Kiev (Ukr.)-FC Barcelone (Esp.)	3-0
PSV Eindhoven (P-B.)-Newcastle (Ang.)	1-0

Classement : 1. Kiev, 7 pts ; 2. Newcastle, 4 ; 3. Eindhoven, 4 ; 4. Barcelone, 1.

● **Groupe D**

Real Madrid (Esp.)-Olympiakos Le Pirée (Gr.)	5-1
Rosenborg Trondheim (Nor.)-FC Porto (Por.)	2-0

Classement : 1. Madrid, 9 pts ; 2. Rosenborg, 6 ; 3. Le Pirée, 3 ; 4. Porto, 0.

● **Groupe E**

Monaco (Fra.)-Lierse (Bel.)	5-1
Sporting (Por.)-Bayer Leverkusen (All.)	0-2

Classement : 1. Monaco, 6 pts ; 2. Bayer Levedkusen, 6 ; 3. Sporting Portugal, 4 ; 4. Lierse, 1.

● **Groupe F**

Besiktas Istanbul (Tur.)-IFK Göteborg (Suè.)	1-0
Bayern Munich (All)-Paris-SG (Fra.)	5-1

Classement : 1. Munich, 9 pts ; 2. Istanbul, 6 ; 3. Paris, 3 ; 4. Göteborg, 0.

(Prochaine journée le 5 novembre)

Coupe de l'UEFA
16es de finale aller (match en retard)

Rapid Vienne (Aut.)-Munich 1860 (All.)	3-0

Le soleil gagne du terrain

L'ANTICYCLONE s'étendant du Groenland aux îles Britanniques envoie de l'air plus frais et plus sec du nord vers le sud du pays. Vendredi, l'air doux et humide provenant des perturbations atlantiques va régresser pour ne plus concerner que l'extrême sud du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La journée sera belle dans l'ensemble. La grisaille présente en début de matinée du sud de la Bretagne à la Vendée disparaîtra rapidement. Par contre, des bancs de nuages bas circuleront toute la journée en bord de Manche. Il fera de 12 à 15 degrés.

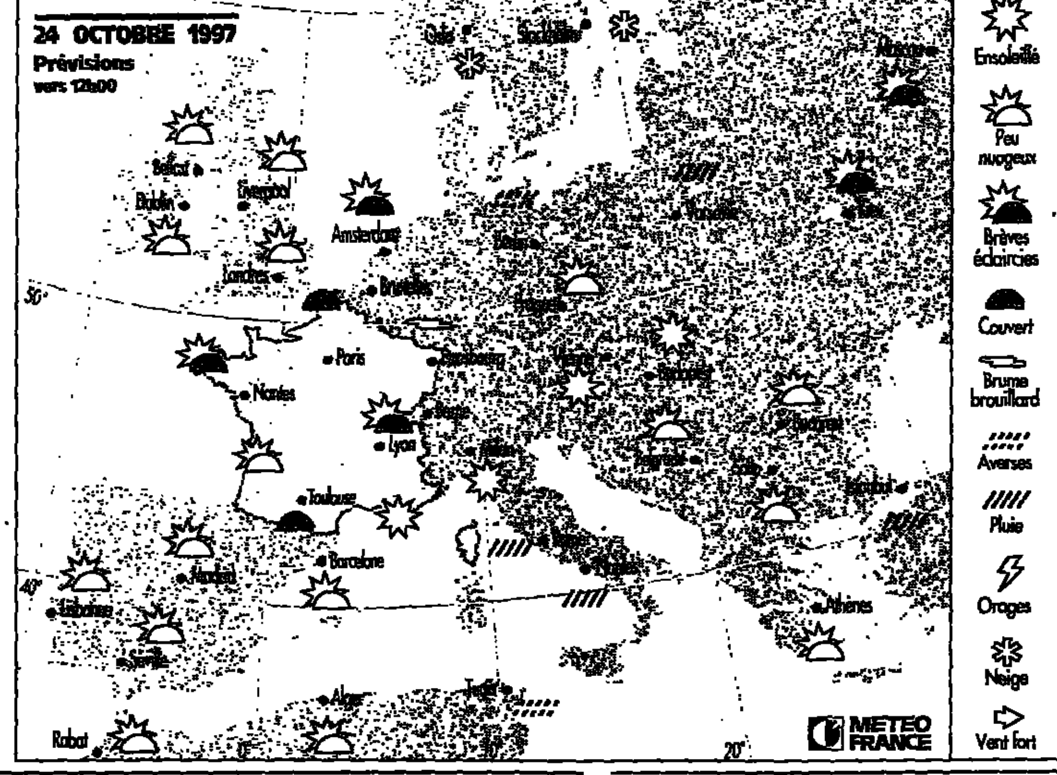
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – De la Haute-Normandie à la Picardie et à la frontière belge, le soleil devra composer avec des bancs de nuages gris surtout présents dans les Flandres. De l'Ile-de-France au Centre, le soleil s'imposera. Il fera de 9 à 13 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La Bourgogne profitera d'un soleil généreux. De la Champagne aux frontières allemande et suisse, la matinée sera assez grise avec par endroits du brouillard. Le soleil se montrera plus vaillant l'après-midi. Il fera de 8 à 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – De petites pluies s'attarderont en matinée en Aquitaine et en Midi-Pyrénées. L'après-midi, le soleil reviendra. En Poitou-Charentes, le ciel se dégagera rapidement. Il fera de 13 à 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La matinée apportera son lot de grisaille. L'après-midi, le soleil brillera. Il fera de 10 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – La Corse restera exposée à des ondées ou orages, surtout le matin. Sur le continent, les nuages présents en matinée s'effaceront devant un soleil généreux l'après-midi. Il fera de 18 à 20 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** La France passera à l'heure d'hiver le dimanche 26 octobre. Il faudra alors retarder les pendules et les montres d'une heure. L'heure d'été entrera à nouveau en vigueur le 29 mars 1998.

■ **MONDE.** Carlson Wagonlit Travel propose, à partir du 3 novembre et jusqu'à la mi-décembre, des tarifs intéressants sur les vols réguliers partant de Paris à destination de New York (1 820 F A/R), La Nouvelle-Orléans (2 740 F), Vienne (1 135 F) ou Hongkong (3 370 F). Renseignements au 01-41-33-64-64.

■ **PAYS-BAS.** La compagnie aérienne Regional Airlines assure, à partir du 17 novembre, la continuité de la ligne Strasbourg-Amsterdam. Le principe des trois fréquences A/R par jour est maintenu tout en permettant l'aller-retour dans la journée.

PRÉVISIONS POUR LE 24 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/30 S	KIEV	1/8 N	VENISE	6/15 S	LE CAIRE	19/28 N
				POINTE-A-PIT.	25/31 S	LISBONNE	16/20 S	VIENNE	1/7 S	MARRAKECH	16/28 S
				ST-DENIS-RÉ.	21/25 N	LIVERPOOL	4/10 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	14/23 N
				EUROPE		LONDRES	5/11 N	BRASILIA	20/27 P	PRETORIA	18/29 N
				AMSTERDAM	5/9 N	LUXEMBOURG	3/8 S	BUENOS AIR.	15/26 N	RABAT	16/25 S
FRANCE métropole		NANCY	1/9 C	ATHENES	20/23 N	MADRID	12/22 N	CARACAS	26/32 S	TUNIS	18/24 P
AJACCIO	12/19 N	NANTES	7/13 S	BARCELONE	16/22 S	MILAN	10/21 S	CHICAGO	6/13 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	12/17 C	NICE	12/20 N	BELFAST	4/9 S	MOSCOU	0/4 N	LIMA	20/23 C	BANGKOK	27/35 N
BORDEAUX	11/16 N	PARIS	4/12 N	BELGRADE	1/11 S	MUNICH	1/4 N	LOS ANGELES	15/20 S	BOMBAY	23/33 S
BOURGES	5/12 S	PAU	10/17 N	BERLIN	1/7 P	NAPLES	15/20 P	MEXICO	9/22 S	DJAKARTA	26/32 N
BREST	9/13 N	PERPIGNAN	15/21 S	BERNE	-1/6 C	OSLO	-6/3 *	MONTREAL	-1/5 S	DUBAI	26/34 C
CAEN	8/12 C	RENNES	6/13 S	BRUXELLES	5/9 N	PALMA DE M.	16/22 S	NEW YORK	6/14 N	HANOI	27/32 P
CHERBOURG	7/13 C	ST-ETIENNE	8/12 S	BUCAREST	5/16 S	PRAGUE	-2/4 S	SAN FRANCIS.	12/19 S	HONGKONG	24/28 S
CLERMONT-F.	7/12 S	STRASBOURG	2/8 C	BUDAPEST	1/10 S	ROME	13/21 P	SANTIAGO/CHI	11/23 S	JERUSALEM	15/27 S
DIJON	5/10 C	TOULOUSE	14/17 C	COPENHAGUE	1/6 P	SEVILLE	15/25 S	TORONTO	2/10 S	NEW DEHLI	18/28 S
GRENOBLE	8/15 N	TOURS	5/12 S	DUBLIN	5/10 S	SOFIA	6/15 S	WASHINGTON	2/17 N	PEKIN	5/11 S
LILLE	5/10 C	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	3/7 S	ST-PETERSB.	-2/3 *	**AFRIQUE**		SEOUL	7/17 S
LIMOGES	8/12 S	CAYENNE	23/33 S	GENEVE	6/11 N	STOCKHOLM	-4/3 *	ALGER	17/24 S	SINGAPOUR	26/32 N
LYON	9/13 S	FORT-DE-FR.	25/31 P	HELSINKI	-6/0 *	TENERIFE	16/20 N	DAKAR	26/29 S	SYDNEY	15/24 S
MARSEILLE	13/19 S	NOUMEA	18/24 N	ISTANBUL	15/18 P	VARSOVIE	-3/3 P	KINSHASA	23/27 P	TOKYO	17/24 S

Situation le 23 octobre à 0 heure TU

Prévision pour le 25 octobre à 0 heure TU

METEO FRANCE

VENTES

De Nancy, de Vienne ou de Glasgow, l'art nouveau au prix fort

EN RUPTURE radicale avec les concepts esthétiques précédents, l'art nouveau marque le début de ce siècle et célèbre les noces de l'art et de l'industrie. C'est le premier style international et, en Europe, chaque pays l'exprime à sa manière. En France et en Belgique, il fait triompher courbes, contre-courbes et arabesques, alors que les Anglais, les Allemands ou les Autrichiens préfèrent des lignes plus dépouillées, une géométrie plus rigide, où se lit déjà ce qui deviendra l'art déco. Sous le titre « Arts appliqués après 1880 », une vente de Londres, qui aura lieu le 31 octobre, propose des œuvres issues de ces différentes écoles.

En France, les pionniers se groupent autour d'Emile Gallé, qui fonde l'école de Nancy en 1901. Peintres, architectes, sculpteurs ou ébénistes, ces créateurs soulignent la nécessité de faire collaborer la science, l'art et l'industrie. La nature et la silhouette féminine font partie des éléments essentiels de leur inspiration, et se prêtent aux formes souples et ondulantes qu'ils aiment leur donner.

Les verreries de Daum, Gallé ou Muller, voient leurs prix monter selon l'élaboration du décor et sa rareté : vase à panse renflée orné de lys (15 000/20 000 francs), lampe de Gallé dans les tons bleus et blancs à décor de glaïeuls (140 000/180 000 francs), coupe de Daum à motif de cyclamens (22 000/28 000 francs). En vedette, figure un cabinet de l'Ecossais Charles Rennie Mackintosh, réalisé en 1898. Exécuté en début de carrière, ce travail réunit les qualités caractéristiques de la manière de Mackintosh : des proportions très étudiées, le soin apporté aux détails comme la découpe du tablier et le léger mouvement de la partie centrale, qui forment un jeu savant d'angles et de courbes, enfin les deux panneaux de style symboliste en métal repoussé ornant les vantaux de ce cabinet (2 à 3 millions de francs).

Autre pièce importante, un buffet deux corps d'Eugène Gaillard en chêne sculpté de moulures et de volutes au dessin nerveux et dynamique, une variante d'un modèle présenté à l'Exposition universelle de 1900 à Paris (200 000/300 000 francs). En Italie, un des créateurs les plus connus est Carlo Bugatti, père du sculpteur Rembrandt et du constructeur d'automobiles. Très originaux, ses meubles aux formes et aux décors inspirés de l'art islamique se distinguent par l'utilisation du parchemin et de motifs en cuivre ou en ivoire, géométriques ou ornés d'insectes et de fleurs. Une paire de chaises proposée ici présente des incrustations de métaux jaunes et gris, en forme d'oiseaux et de bambous (30 000/50 000 francs).

A Vienne, les ateliers du Wiener Werkstätte réunirent, à partir de 1903, des artistes comme Otto Wagner, Gustav Klimt et Joseph Hoffmann. Leur parti pris de rechercher des lignes épurées en fait des pionniers de l'art déco. Dans cet esprit, on trouvera ici une paire de chandeliers à cinq branches en métal argenté, posée sur un fût légèrement martelé, à section octogonale sur une base ronde (100 000/150 000 francs).

Catherine Bedel

★ **Sotheby's Londres, vendredi 31 octobre. Renseignements chez Sotheby's Paris, tél. : 01-53-05-53-05.**

Calendrier

ANTIQUITÉS

● **Nevers** (Nièvre), hall des expositions, 25-26 octobre, de 10 à 19 h, 50 exposants, entrée 20 F.

● **Deauville** (Calvados), Casino, du 25 octobre au 2 novembre, de 11 à 20 h, les week-ends et jours fériés de 14 à 19 h, 30 exposants, 20 F.

● **Marseille**, parc Chanot, jusqu'au 26 octobre, semaine de 10 à 19 h, vendredi 24 jusqu'à 23 h, 100 exposants, 45 F.

● **Auray** (Morbihan), château de Kerisfer, 25-26 octobre, de 10 à 19 h, 25 exposants, 20 F.

● **Niort** (Deux-Sèvres), parc des expositions de Noron, 25-26 octobre, de 10 à 19 h, 55 exposants, 20 F.

● **Limoges** (Haute-Vienne), parc expo, du 24-26 octobre, vendredi de 14 à 20 h, samedi et dimanche de 10 à 19 h, 50 exposants, 25 F.

● **Troyes** (Aube), parc des expositions, 24-26 octobre, vendredi de 14 à 20 h, samedi de 10 à 21 h, dimanche de 10 à 19 h, 100 exposants, 20 F.

BROCANTES

● **Paris**, Espace Champerret, du 24 octobre au 3 novembre, nocturne 24 et 30 octobre jusqu'à 22 h, entrée 45 F.

● **Moulins** (Allier), parc Expo, 25-26 octobre, 50 exposants.

● **Guingamp** (Côtes-d'Armor), parc Expo, 25-26 octobre, 75 exposants.

● **Villeneuve-lès-Avignon** (Gard), place Charles-David, 25-26 octobre, 80 exposants.

● **Galgon** (Gironde), salle des fêtes et place du Marché, 25-26 octobre, 120 exposants.

● **Orléans** (Loiret), parc des expositions, 25-26 octobre, 150 exposants.

● **Le Pecq** (Yvelines), quai Maurice-Berteaux, 25-26 octobre, 280 exposants.

COLLECTIONS

● **Alès** (Gard), parc expo, Salon multicollections, 25-26 octobre, 100 exposants.

● **Montigny** (Seine-Maritime), salle des fêtes, Salon des collections, 25-26 octobre, 50 exposants.

● **Senlis** (Oise), église Saint-Pierre, Journée du livre ancien, 25-26 octobre.

DÉPÊCHES

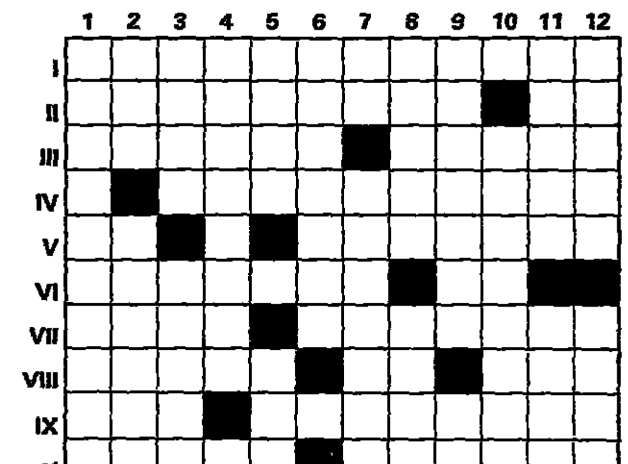
■ **Salon du livre et des papiers anciens.** Deux cents exposants sont réunis à l'espace Champerret jusqu'au 2 novembre pour présenter des documents anciens. Trois grands domaines prédominent : les livres, journaux et revues, les papiers de collection (factures, étiquettes, titres de transport, etc.), les objets publicitaires (affiches, prospectus, présentoirs). Une exposition est aussi consacrée aux cartes postales illustrant les petits métiers du début du siècle. Espace Champerret, place de la Porte-Champerret, 75017. Du 23 octobre au 2 novembre, de 11 à 19 heures. Nocturne le vendredi 24 et le jeudi 30 octobre jusqu'à 22 heures. Entrée 45 F.

■ **« Temps forts » à Drouot Montaigne.** Trois journées d'exposition à Drouot Montaigne vont permettre au public de découvrir les plus beaux meubles, tableaux et objets d'art qui seront vendus en novembre et en décembre. L'estimation la plus haute revient à une toile de Gauguin de 1901, *Paysage aux chevaux* (20 millions de francs), mais on pourra également admirer un pastel de Degas, *Dans les coulisses* (10 millions de francs), un dessin de Prud'hon (1,5 million). Drouot Montaigne, 15 avenue Montaigne, 75008. Du 24 au 26 octobre, de 12 à 18 h le vendredi, de 11 à 18 h le samedi et le dimanche. Entrée libre.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97234

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Evite de se prendre pour Narcisse. – II. Ses larmes tombent à l'eau. Article. – III. Pli sur le retour. Evacue le péché. – IV. Gonflé chez La Fontaine. – V. Points sur la rose. Comme des intrigues bien préparées. – VI. Bons pour échanges. Personnel. – VII. Vue de l'esprit. Nous entraîne vers les étoiles. – VIII. Aggrave la situation. Pour caler le cylindre. Contrarie le chef. – IX. Marque d'embarras. Passe la bande encore une fois. – X. Bègue, bossu et boiteux, il inspira tous les railleurs et moralistes de la société. Digne de vénération.

VERTICALEMENT

1. Texte à message. – 2. Taureau sauvage. On y entre en toute simplicité. – 3. Protège la plante par temps chauds. Presque toutes les voyelles. – 4. Accordes une faveur. – 5. Prépare la pilule. Tranche d'histoire. – 6. Paresseux et autres pangolins. – 7. Forme de rire. Leurs actions sont très limitées. – 8. Problème de tuyauterie intime. Pour ne pas compromettre nos nuits. – 9. Défenseur du genre unique. Affirmation au sud de la Loire. – 10. Comme un arbre en bordure de rivière. – 11. Patronne de l'Alsace. Fera l'affaire. – 12. Descentes de pèlerins. Préparée comme une sauce.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97233

HORIZONTALEMENT

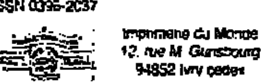
I. Reviviscence. – II. Apivore. Doit. – III. Modèle. LICRA. – IV. Ede. Milieu. – V. Née. Prélevé. – VI. Situai. Est. – VII. Es. Lestais. – VIII. Ulysse. La. AB. – IX. Sie. Réélire. – X. Epuisassions.

VERTICALEMENT

1. Ramendeuse. – 2. Epode. Slip. – 3. Vidées. Yeu. – 4. Ive. Ils. – 5. Voluptés. – 6. Ire. Rusera. – 7. SE. Méat. Es. – 8. Liliales. – 9. Edile. Iali (liai). – 10. Nocives. Io. – 11. Cirées. ARN. – 12. Etau. Tubes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

L'ART EN QUESTION n° 37

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Le fanatisme religieux mis en accusation

LES CONVICTIONS anticléricales et les origines languedociennes de Jean-Paul Laurens, peintre d'histoire, sont sans doute aux sources de son intérêt pour la lutte contre le fanatisme religieux, illustré par l'Inquisition. Cette juridiction ecclésiastique, établie au XII[e] siècle pour combattre les cathares dans le sud de la France, s'est montrée également active à l'encontre des tenants d'opinions contraires à l'orthodoxie catholique.

Le peintre montre ici Bernard Délicieux, moine franciscain né en 1260, qui a été l'un des principaux opposants à cette répression. Il le représente face au Grand Inquisiteur et aux représentants de l'Eglise, le bras dressé vers ceux qui l'accusent, semblant illustrer le propos de Bossuet qui figure comme commentaire du tableau dans le livret du Salon de 1887 : « *Et il fera trembler, dans les tribunaux, les juges devant lesquels on le cite.* »



RMN

Jean-Paul Laurens (1838-1921), « L'Agitateur du Languedoc » (1887). Huile sur toile, 115 × 147. Toulouse, Musée des Augustins (au Musée d'Orsay pour l'exposition consacrée à Jean-Paul Laurens, jusqu'au 4 janvier 1998).

Deux personnages ont été très actifs dans ce qu'on a appelé la guerre contre les Albigeois, il s'agit de :

● Pierre de Castelnau
● Simon de Montfort
● Thomas de Torquemada

Réponse dans Le Monde du 31 octobre.

Solution du jeu n° 36 publiée dans *Le Monde* du 17 octobre
La première Exposition universelle qui s'est tenue à Paris a eu lieu en 1855.

هكذا من الإمل

EXPOSITIONS La Bibliothèque nationale de France montre, en trois cent cinquante œuvres, combien la photographie du XIXe siècle fut étroitement associée au processus de création des peintres, sculpteurs et dessinateurs. ● ENTRE les photographes qui travaillaient pour les peintres, les peintres qui réalisaient eux-mêmes ces « reproductions d'après nature » et les auteurs qui inventaient un art photographique autonome, l'exposition explore un sujet jusqu'ici jamais traité. ● PRÉSENTÉ comme les grands maîtres de leur art au XIXe siècle, les photographes sont peu représentés dans l'accrochage. Le nu était, pour eux, un genre mineur, réservé aux peintres. ● LE PORTRAIT photographique dans les années 80-90 constitue le second volet de cette exposition intitulée « Le photographe et son modèle ». La différence de qualité entre les deux événements est vertigineuse.

Photographes et peintres du XIXe siècle à l'épreuve du corps nu

A la Bibliothèque nationale de France, une exposition passionnante décrit et analyse les relations étroites et ambiguës qui unissaient deux disciplines qui ont commercé l'une avec l'autre

L'ART DU NU AU XIXe SIÈCLE. **Bibliothèque nationale de France, Grande galerie d'exposition, hall Est, Quai François-Mauriac, Paris 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Du mardi au samedi, de 10 heures à 19 heures; dimanche, de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 18 janvier 1998. Catalogue sous la direction de Sylvie Aubenas, éd. BNF-Hazan, 196 p., 170 ill., 195 F broché, 275 F relié.**

C'est fait. Il y a longtemps que cela aurait dû l'être, tant l'exposition et la démonstration sont lumineuses. Quelle démonstration ? Que l'histoire de la peinture et de la sculpture au XIXe siècle ne peut s'écrire sans la photographie et que, réciproquement, l'histoire de la photographie ne peut s'écrire sans la peinture et la sculpture, les Beaux-Arts au sens traditionnel du terme.

Evidence ? Evidence que les spécialistes ne se sont guère pressés de reconnaître. Ceux des Beaux-Arts répugnaient peut-être à admettre ce que leurs beaux grands tableaux doivent aux daguerréotypes, aux tirages sur papier salé et albuminé, à la mécanique de l'appareil photographique et à la chimie du tirage.

Réticences inutiles : seules importent l'exactitude des rapprochements, la parenté des images, la chronique de relations ininterrompues. Sur tous ces points, l'exposition de la Bibliothèque nationale de France est irréprochable. Forte de trois cent cinquante pièces – photographies pour beaucoup méconnues ou inédites, dessins, gravures, peintures, films et sculptures exposés en regard –, qui courent de 1850 à 1914, elle est de celles qui font avancer la recherche et la réflexion – elles ne sont pas nombreuses.

A cette fin, elle procède de manière simple, en ne traitant que d'un seul motif – le nu –, claire, par comparaisons d'images, et savante, par inventaires et explorations. A partir des années 1850, la photographie se saisit du nu féminin et masculin. Production et diffusion s'amplifient du Second Empire jusqu'au début du XXe siècle, grâce à des recueils et des revues, *Le Nu esthétique*, *Mes modèles*. Ils servent aux artistes comme aux amateurs de nudités, qui y trouvent de quoi se réjouir. Esthétique et érotique font bon ménage. Des séries de vignettes, l'équivalent des planches-contact, permettent de commander celles dont un plus grand tirage serait nécessaire. Une nouvelle imagerie du nu se constitue, dont les peintres tirent parti.

Les photographes qui l'alimentent ont été peu étudiés. Ils se nomment d'Olivier, Igout, Bonnard – Louis, pas Pierre –, Vallou de Villeneuve, Voland. D'autres restent anonymes, obscurs pourvoyeurs d'images troublantes. Tous travaillent à peu près de la même manière. Le modèle, quel que soit son sexe, est choisi selon des critères picturaux. Il faut des Vénus, des Diane, des Marie-Madeleine, des Hercule, des Christ, des Moïse, des anges, c'est-à-dire des jeunes femmes, des athlètes, des vieillards et des enfants.

LA PUDEUR ACTUELLE

Au besoin, le photographe retouche. Il efface le pli disgracieux qui alourdit une nymphe. Il accentue les ombres qui font saillir la musculature d'un boxeur promu dieu de l'Olympe. Sur les corps des adolescents, il suffit de greffer des ailes pour obtenir l'archange Gabriel ou un *putto* – mais, par souci de la pudeur actuelle, ces images n'occupent dans l'exposition qu'une place discrète. Les poses s'expliquent de la même manière. On y reconnaît les figures allégoriques habituelles : pudeur, grâce, force, mélancolie. On y reconnaît des références, Michel-Ange, Jordaens, gravure romantique, sculpture gréco-romaine. Les citations abondent, que signalent sanguines et gravures accrochées là afin que l'œil compare.

Il est aussi des postures instables qu'un modèle, si entraîné soit-il, ne peut tenir longtemps : la photographie, qui devient instantanée vers 1880, s'impose pour ceux qui veulent des figures la tête en bas, des corps en déséquilibre ou des groupes donnant l'illusion du mouvement et de l'effort, Caïn portant Abel sur ses épaules, Bacchantes se roulant par terre. La photo glisse au tableau vivant, au risque du burlesque involontaire : piétas reconstituées sur des tapis à fleurs par de beaux gars qui jouent à prendre des airs douloureux, crucifiés feignant mal l'extase...





En haut, « Modèle allongé », de Henry Voland (1861). En bas, « Nu allongé », de Gilmer (1870). Ce dernier a tout – le corps, la pose, le drapé – de l'étude pour le peintre même si les cheveux nattés constituent une curiosité. Le nu de Voland est éclipsé par le regard du modèle, affront à la morale du Second-Empire. Ce n'est plus une étude mais le portrait, hors de tout usage académique, d'une femme au visage fragile et ingrat.

Il arrive que l'artiste accomplisse lui-même le travail photographique. Le peintre Sert, le sculpteur Carabin se constituent une photothèque de formes, tantôt d'après des modèles professionnels, tantôt en déshabillant leurs maîtresses ou leurs enfants. A l'aide d'échelles, de sellettes, de liens, ils placent membres et bustes dans la position qu'ils veulent figurer. Plus tard, ils mettent au carreau l'image, afin de transposer aisément sur le papier ou la toile.

Plus fréquemment, l'artiste commande des prises de vues. Delacroix fait exécuter par Durieu les nus qui lui tiendront lieu d'études quand il quitte son atelier pour un voyage ou une villégiature. Moreau emploie les services de Rupp, qui lui fournit Apollon et Argonautes à dessiner. Rodin et Falguière sont eux aussi grands consommateurs de photos, dont certaines sont prises dans leur atelier.

Plus compliquée est l'attitude de Courbet. Non que l'on puisse douter que son *Origine du monde* ait quelque rapport avec les clichés de sexes féminins qui sont alors considérés comme des obscénités et saisis par la police. La difficulté vient de la demoiselle Henriette Bonnion et du photographe Vallou de Villeneuve qui l'a fixée dans la pose de la baigneuse de dos de Courbet et dans celle du modèle au linge de *L'Atelier*. Il se trouve qu'Henriette est justement celle qui a posé pour Courbet. Avant ? Après ? Au même moment, en 1852 et 1853. Qui invente ? Probablement le peintre. Qui est le plus près de la vérité du modèle ? Lui, sans doute, car Vallou retouche ses tirages. Conclusion ? Il est impossible de nier l'importance du dialogue entre les disciplines. Henriette passe d'un atelier à l'autre, le photographe garde un œil sur le peintre, qui fait de même. Après le saccage de son atelier d'Ornans, Courbet s'indignait qu'aient disparu *« dans un tiroir du bureau, quantité de photographies de femmes nues »*.

VOIR, TOUT SIMPLEMENT

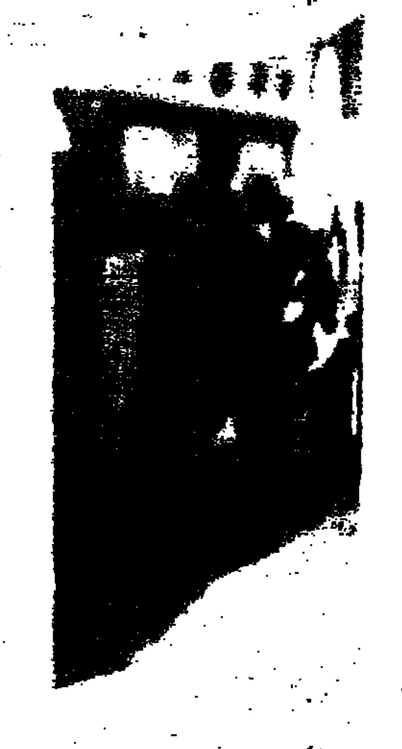
Les plus instructives sont aussi les plus novatrices, non pas celles qui imitent mais celles qui révèlent et fixent ce qui ne s'observait pas commodément jusque-là. Tel est l'un des rôles des vues pornographiques d'Auguste Belloc. Tel est celui des clichés d'anatomie pathologique, si utiles à l'enseignement de Paul Richer à l'Ecole des Beaux-Arts, et celui des décompositions chronophotograpiques du mouvement de Marey et de Londe.

Ces images permettent de voir, tout simplement. Elles instruisent l'œil et débarrassent la mémoire des conventions périmées et des types classiques. Voland, actif entre 1855 et 1875, a ainsi réalisé une suite de nus debouts et couchés d'après une femme, aux hanches osseuses, aux seins petits et bas, au visage creusé, aux bras et jambes maigres. Elle ferait une Aphrodite fort peu idéale et académique – mais une parfaite Olympia.

Le photographe ne se soucie plus d'égaler le peintre. Il est seul face au modèle, dont il doit faire apparaître la vérité au moyen de la lumière et de l'optique. Il varie les poses, dénoue la chevelure, drape un linge, accentue un contraste, détaille, épure, recommence. Il pousse son instrument à ses limites, jusqu'à atteindre l'intensité de la figure photographique. Cet artiste-là se nomme Le Gray, Jeandel, Gilmer et les résultats de ses travaux sont admirables.

Philippe Dagen

Les troubles et les énigmes d'un art naissant



C'EST, dans la première salle de l'exposition, une photographie qui frappe le regard. La pose est académique – une femme déshabillée, allongée sur un sofa – mais inutilisable pour les peintres, tant les ombres qui l'envahissent font de ce papier salé de 1848 tout autre chose qu'un pastiche de peinture. Sylvie Aubenas, conservateur à la Bibliothèque nationale de France, l'attribue à Charles Nègre, un des maîtres qui ont écrit les premières pages de cet art autonome.

ANALYSE
« Le nu, tout le monde en fait mais personne n'en parle »

Pourquoi Nègre a-t-il pris ce nu ? C'est une énigme. Tout comme il est difficile, dans cette belle exposition, de savoir – surtout sous le Second Empire (1852-1870) – quelles étaient les motivations réelles d'auteurs qui ont pratiqué un genre par nature ambigu. Et de savoir qui achetait quoi, dans quel but. *« Le nu, tout le monde en fait, mais personne n'en parle »*, confirme Sylvie Aubenas.

Dans les revues de l'époque, comme *La Lumière*, pas une ligne ne lui est consacrée. Le sujet est tabou, banni de la place publique, cantonné à l'atelier du peintre – avec pour mention *« autorisé sans exposition à l'étalage »* –, accompagné d'un titre répétitif destiné à rassurer les censeurs : *« Reproduction d'après nature »*. L'exposition fait la part belle aux images qui semblent se rattacher clairement aux beaux-arts, jouant leur rôle, comme l'a écrit Baudelaire à l'occasion du Salon de 1859, de *« très humble servante des sciences et des arts »*.

A l'opposé, il y a des objets érotico-pornographiques destinés aux « amateurs » et érotomanes. Comme les *Photographies obscènes* de Belloc. Ce marché sans doute d'importance est aujourd'hui très difficile à quantifier : les documents passaient de main en main, se négociaient sous le manteau, sur les grands boulevards ; ils étaient parfois saisis par la police, leurs auteurs étaient emprisonnés. Entre les nombreuses études pour les peintres et les rares objets pornographiques, on trouve dans l'exposition nombre d'images, à l'instar du Nègre, sur lesquelles chacun pourra fantasmer à loisir. Elles sont souvent légendées « Vue dans l'atelier ». Mais il faut se méfier de cette version officielle, prétexte, pour le photographe – puis pour le spectateur – à cerner les charmes d'un nu, à masquer une obsession.

Plusieurs facteurs font alors éclater l'académisme dominant. Pour Nègre, c'est la lumière. Pour Ambroise Richebourg, c'est l'angle de prise de vue : son *Nu féminin allongé de face* (1855), sexe au premier plan, échappe au constat classique, frontal. Il y a aussi le regard. Un *Modèle allongé* (1861) d'Henry Volland fixe résolument l'objectif, rarissime provocation. Ce n'est plus un nu mais le portrait d'une femme qui affronte à sa façon la morale de l'époque. Il y a ensuite des attributs – masques, cheveux, miroirs – qui, d'éléments fonctionnels, sont parfois transformés en objets fétichistes, pour accentuer le trouble.

LIGOTÉE, SUSPENDUE

Que penser encore du sculpteur Carabin, qui trouvait ses modèles dans les maisons closes et les photographiait dans des poses *« inconvenantes »*, de dos ? Que dire de Charles-François Jeandel, qualifié de *« peintre d'église »* mais qui a photographié trois fois une femme dans la même pose – habillée, en corset, nue – et une autre, ligotée, suspendue entre deux montants de bois, dans une position qui fait plus penser à Sade qu'à une quelconque iconographie religieuse ?

Une soixantaine d'auteurs anonymes dominent une exposition où l'on ne retrouve pas – ou peu – les signatures qui ont marqué l'histoire de la photographie au XIXe siècle. Baldus ? Marville ? On ne leur connaît pas de nus. Le Secq ? De rares fragments. Nadar ? Trois photographies à peine sont répertoriées. Le Gray ? Ses nus sont rarissimes : deux sont à la BNF, sublimes, sans doute les plus autonomes de cette exposition ; manque une épreuve exceptionnelle, achetée 533 000 francs en 1995 à Chartres, par la Gilman Paper Company de New York et conservée au Metropolitan – ce dernier a refusé le prêt.

Baldus a pris des vues d'architecture, Nadar des portraits, Le Secq des paysages, Le Gray des marines, Marville des rues de Paris. Pourquoi ont-ils délaissé le nu ? *« Ce n'était pas un genre noble pour le photographe*, répond Sylvie Aubenas, *mais le domaine où on attendait le plus le peintre. »*

Il n'y a d'ailleurs pas eu en France une seule exposition de photographies de nus durant les cinquante premières années d'existence du procédé – de 1840 à 1890. Ce n'est qu'au tournant du siècle que le genre est « accepté ». Parce qu'il devient à son tour académique. Les nudités des pictorialistes – justement absentes de l'exposition –, loin d'affirmer l'autonomie du procédé, se contentent, par les poses et la technique de reproduction, d'imiter la peinture du Second Empire. Il faudra attendre le modernisme des années 20 et Man Ray pour que ces conventions volent en éclats.

Michel Guerrin

INSTANTANÉ

PAUVRES PORTRAITS

La Bibliothèque nationale de France accueille deux expositions regroupées sous un intitulé ambitieux : « Le photographe et son modèle ». Dans une série de salles, « L'art du nu au XIXe siècle » ; dans une autre, voisine, « Portraits, singulier pluriel 1980-1990 ». Deux événements à découvrir dans le même lieu, aux mêmes dates, accompagnés de deux catalogues publiés sous un titre adroitement fédérateur.

La différence de niveau entre les deux expositions est vertigineuse. D'un côté, le nu au XIXe siècle, thème précis, fruit de quatre ans de travail, réunissant des épreuves de sources variées. Le résultat est admirable. De l'autre, un accrochage approximatif autour de onze photographes contemporains. Tous ont pour spécialité le portrait ou l'autoportrait. Fort bien.

Au-delà du motif, quel est le propos ? On se le demande, d'autant qu'aucun texte n'accompagne cet assemblage hétéroclite de noms, dont le point commun serait de fixer des *« visages anonymes »*.

Sont associés Marc Trivier, Philippe Bazin, Gilles Buyle-Bodin, Florence Chevallier, Olivier Christinat, Despatin et Gobeli, Dirk Braeckman, Deborah Hammond, Philippe Pache, Jean Rault, Isabelle Waternaux. Cette dernière est la plus intéressante, la seule à partager quelque chose avec son modèle, quand nombre d'auteurs néo-académiques travaillent la surface, la matière, la mémoire, le morbide, voire leur ego – et fort peu le sujet.

Ces portraits ne disent rien des années 80-90. Pour cela, il aurait fallu convoquer Faigenbaum et Pataut, Valérie Jouve et Jean-Louis Schoellkopf. Et d'autres. L'aspect instructif de cette juxtaposition tient en ce qu'elle montre la distance qui sépare une exposition d'un accrochage. Reste qu'elle fait une victime : la création contemporaine. Une fois de plus.

Ph. D. et M. G.

★ « Portraits, singulier pluriel 1980-1990 ». Catalogue, sous la direction de Philippe Arbaïzar, éd. BNF/Hazan, 144 p., 150 ill., 220 F.

La retraite heureuse de Bill Wyman

L'ancien bassiste des Rolling Stones sort son premier disque solo depuis son départ du groupe, qu'il affirme ne pas regretter

BILL WYMAN évite aujourd'hui de se regarder dans une glace. Le choc pourrait être violent. Pas à cause du poids des ans – l'ancien bassiste des Rolling Stones fête vendredi 24 octobre son soixante et unième anniversaire – mais par peur de sa nouvelle coupe de cheveux, sa première depuis 1962. Casser de vieilles habitudes est sans doute la meilleure façon de vivre une retraite épanouie. En 1993, après plus de trente ans de vie commune, il quittait un groupe auquel on le pensait attaché comme l'ancre au navire. Son impassibilité au sein d'une formation sauvage l'a fait longtemps passé pour un triste sire. Sous les lambris d'un palace parisien, on rencontre un petit homme jovial aux yeux de cocker. Pendant quelques jours, il se concentrera sur la promotion de *Struttin'Our Stuff*, son premier album depuis ce fameux départ. Mais beaucoup d'autres projets occupent sa vie nouvelle.

« Aujourd'hui, je peux m'occuper de mes trois restaurants Sticky Fingers ouverts à Londres, à Manchester et à Cambridge. On y mange de la cuisine américaine entouré de souvenirs des Stones. Je travaille à la publication de trois livres. D'abord, le deuxième chapitre de l'histoire des Rolling Stones. Puis une édition limitée de mes photos de Marc Chagall que j'ai connu les huit dernières années de sa vie. J'y ai glissé pas mal d'anecdotes et une petite biographie. Un troisième ouvrage concerne mon travail d'archéologue amateur. Il raconte l'histoire d'un manoir du XV[e] siècle que je possède dans le Suffolk. En creusant dans mon jardin, j'ai découvert des fortifications. J'ai aussi trouvé des vestiges romains, des outils et des poteries de l'âge de bronze. Au début de l'année, j'ai également réalisé le pilote d'une émission de télé sur l'histoire du blues... »

« JE SUIS NÉ AVANT GUERRE »

Pendant deux ans, la musique a été le cadet de ses soucis. Il y retouche aujourd'hui, comme un ancien footballeur retape dans le ballon avec des copains sur un terrain de circonstance. Sans enjeu, sans ambition autre que son plaisir, il a enregistré *Struttin'Our Stuff* avec une formation à géométrie variable, les Rhythm Kings. *« Je me suis dit que je pouvais rejouer à condition d'enregistrer exactement ce qui me plaisait. J'aime quantité de styles et d'époques : country, reggae, blues, rhythm'n'blues... A mon rythme, j'ai enregistré près d'une soixantaine de morceaux. Trois jours par mois, j'invitais des copains en studio : Eric Clapton, Peter Frampton, Gary Brooker, Georgie Fame, Mick Taylor... Notre répertoire allait des années 20 aux années 60. »* Cet éclectisme ne date pas d'hier. *« Je suis né avant guerre. Je réécoute la musique des années 30 avec nostalgie... J'étais en Allemagne pour mon service militaire de 1955 à 1958 quand j'ai entendu les premiers rock'n'roll. »*

La moitié de ce nouvel album, premier chapitre d'une trilogie, est également constituée de morceaux originaux composés par le bassiste. Un parfait mimétisme les fera confondre avec de vieux classiques. *« Je me suis adapté au style de chaque époque*, rigole Wyman. *C'était pour moi beaucoup plus facile à composer que des chansons pop. »* On pourra interpréter cet exercice de style comme un aveu d'échec. De longues années de frustration sont venues à bout de ses ambitions d'auteur. *« J'ai compris depuis le début que ce serait impossible de placer ma propre musique avec les Stones. On pouvait passer huit jours, huit heures par nuit, sur trois accords apportés par Keith. On transformait cela en chanson. Mais, au bout du compte, les titres étaient toujours signés Jagger-Richards. J'apportais des chansons finies, ils les remettaient toujours au lendemain. Ringo ou George pouvaient placer leurs chansons avec les Beatles, John Entwistle faisait de même avec les Who. Keith et Mick ne partageaient pas... Je me suis fait une raison. Et j'ai pris ma revanche, en obtenant avec* Si, si je suis un rock star, *en 1982, le plus gros hit de nos carrières solo respectives. »* Souvent, cet instrumentiste à la sobriété exemplaire s'est senti étranger aux jeux égotistes de ses collègues rock stars. *« Je n'ai jamais vraiment été un rocker*, admet-il, *j'étais un bassiste. Les rockers sont trop exhibitionnistes. C'est pour cela que j'ai toujours préféré rester dans l'ombre et regarder comme dans un rêve ce groupe de cinglés et ce public de fous. Ma musique ne sert aujourd'hui qu'à passer du bon temps. »*

Sur son album, Bill reprend quand même *Melody*, un morceau tiré de *Black and Blue*, disque enregistré par les Stones en 1975. *« Je vois Charlie tous les quinze jours. Il est resté mon meilleur pote. Je vois régulièrement Ronnie Wood mais plus du tout Keith qui habite aux Etats-Unis. Je croise parfois Mick dans des soirées mondaines. Il me salue l'air un peu gêné. Il n'aime pas qu'on lui vole la vedette. »*

A l'heure où l'autoproclamé *« plus grand groupe de rock'n'roll du monde »* publie un nouvel album et repart en tournée, Wyman affirme n'avoir aucun regret. *« Je n'ai aucun pincement au cœur. Les gens pensent que je suis fou, mais je préfère rester à la maison avec mes enfants. L'argent n'a pas tant d'importance. Mon fils avait neuf mois quand j'ai rejoint les Stones. J'ai raté ses premiers pas, ses premiers mots. J'en profite enfin aujourd'hui avec mes deux filles de deux et trois ans. Les Stones ne m'ont pas manqué une seconde. »*

Stéphane Davet

SIPA PRESS

Bill Wyman, l'ancien bassiste des Rolling Stones.

DÉPÊCHES

■ **POLITIQUE CULTURELLE : six fédérations professionnelles** des secteurs de la musique (jazz, musiques actuelles, rock et musiques traditionnelles) ont rendu public, mardi 21 octobre, un texte adressé à Catherine Trautmann, ministre de la culture, demandant la création d'une « commission nationale des musiques actuelles » réunissant les services de l'Etat, les collectivités locales et les professionnels. Elle devrait *« instaurer l'équité en ce qui concerne la reconnaissance de ces pratiques musicales et celle des moyens qui lui sont alloués »*.

■ **DANSE : un nouveau centre chorégraphique national** sera créé à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) dans les premiers mois de 1998. La direction en sera confiée à Thierry Malandain, danseur et chorégraphe, animateur de la Compagnie Temps présent. La Ville de Biarritz, le conseil régional et le conseil général des Pyrénées-Atlantiques assureront, au côté de l'Etat, le financement du centre, qui s'installera dans l'ancienne gare du Midi.

■ ***LETTRES* : le jury Renaudot a rendu publique,** mercredi 22 octobre, sa deuxième sélection pour son prix, qui sera décerné le 10 novembre : Pascal Bruckner, *Les Voleurs de beauté* ; Marie-Thérèse Humbert, *Le Chant du seringat la nuit* ; Martine Le Coz, *Léo, la nuit* ; Yann Moix, *Les Cimetières sont des champs de fleurs* ; Dominique Noguez, *Amour noir* ; Patrick Rambaud, *La Bataille* ; Lydie Salvayre, *La Compagnie des spectres* ; François Taillandier, *Des hommes qui s'éloignent*. Dernière sélection : 4 novembre.

■ **ARTS : un tableau d'Henri Matisse** acquis en 1996 par le Musée de Seattle (Etats-Unis) pourrait avoir été volé par les nazis pendant la seconde guerre mondiale au marchand Paul Rosenberg, selon Owen Pell, avocat de la famille Rosenberg. *Odalisque* pourrait ainsi être *Femme orientale assise par terre* (1927), disparu pendant la guerre.

Les témoignages engagés des documentaristes japonais

YAMAGATA
correspondance

Yamagata est l'une des capitales mondiales du documentaire. Etrange statut pour cette petite ville du nord du Japon, dans un pays où ce genre est presque oublié, du moins des distributeurs commerciaux et des chaînes privées. Pourtant, du 6 au 13 octobre, la cinquième édition de la manifestation a réuni les ténors du « cinéma du réel » pour une fête qui, malgré son caractère bon enfant, fait ainsi figure de revanche.

Confronté à une sélection un peu fourre-tout – de la vidéo quasi amateur aux oeuvres de maîtres confirmés du genre en passant par les archives et les films autobiographiques –, le jury présidé par Robert Kramer a attribué le grand prix à *Fragments Jerusalem*, une fresque de Ron Havilio, que ce natif de la ville sainte a mis dix ans à tourner. *Afriques : comment ça va avec la douleur ?* de Raymond Depardon a reçu le Prix de la ville de Yamagata, et Frederick Wiseman, qui avait accompagné *La Comédie française ou l'amour joué*, fut récompensé d'un prix spécial. Mais le temps fort du festival fut sans doute le retour sur le documentaire militant. Très vivace au Japon avant de s'y éteindre presque entièrement, le genre a marqué Yamagata depuis la naissance de la manifestation.

Celle-ci est née en 1989, à l'initiative d'une figure-culte du documentaire militant japonais, Shinsuke Ogawa, mort en 1992 et célèbre pour son travail, dans les années 70, sur la lutte des paysans de Sanrizaka contre la construction de l'aéroport de Narita. Ogawa avait tourné plusieurs films dans la région de Yamagata, où son collectif s'était installé durant plusieurs années. De 1976 à 1986, il a réalisé une série de films présentés lors de cette cinquième édition.

Dans le sillage d'Ogawa et de son contemporain Tsuchimoto Noriaki, dont les films avaient suivi l'empoisonnement au mercure des habitants de la baie de Minamata et leur bataille juridique, les documentaristes engagés auront, comme en témoigna la rétrospective qui leur était consacrée, exploré le « Japon de l'envers » : les ratés de l'industrialisation, les parias du miracle économique ou les séquelles et les tabous de la guerre.

Ainsi du travail de Takaaki Watanabe, aujourd'hui passé à la fiction, sur le quartier des travailleurs journaliers de Kotobuki, à Yokohama en 1981, ou encore du film de Mitsuo Sato sur celui de Sanya, l'équivalent à Tokyo, l'année suivante. *Sanya, attaque, contre-attaque* montre un conflit entre les journaliers et les yakuzas chargés de les recruter, curiosité qui coûta cher aux cinéastes : Sato fut assassiné au début du tournage par un tueur à la solde de la pègre.

Kyoichi Yamaoki, qui reprit le flambeau, acheva le film avant d'être à son tour abattu. L'affaire fut rapidement classée, témoignant autant que le film du tour extrêmement violent que peuvent prendre les rapports de force dans la société japonaise.

Brice Pedroletti

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Michel Boris

A la suite de notre article intitulé « Les couacs de la chanson française » (Le Monde *du 2 août), nous avons reçu de Jean-Michel Boris, président du Fonds de soutien des variétés et du jazz, la lettre suivante :*

Votre article appelle deux remarques. D'abord, le Fonds de soutien aux variétés, créé en 1986 à l'initiative du ministère de la culture et des professionnels du spectacle, est bel et bien soumis au contrôle de la Cour des comptes. La Cour examine d'ailleurs actuellement les comptes des années 1995 et 1996 du Fonds de soutien, ce qui paraît bien normal pour un organisme gestionnaire d'une taxe parafiscale et bénéficiaire d'une subvention de l'Etat.

Ensuite, je crois utile de préciser que les représentants du ministère de la culture siègent activement dans les quatre commissions du Fonds, aux côtés des représentants du métier, à partir de l'idée qu'il convient d'associer démarches économique et culturelle pour faire avancer la cause des musiques actuelles.

La Philharmonie de Berlin redonne sa noblesse au « Requiem » de Verdi

En tournée, l'orchestre allemand dirigé par Claudio Abbado s'arrête salle Pleyel

Après la Belgique et l'Espagne, la France est une étape de la tournée de l'Orchestre philharmonique de Berlin, dirigé par Claudio Abbado. Salle Pleyel, à Paris, un programme de trois concerts réunit des œuvres de Verdi, Mahler, Schumann et Schubert. L'orchestre a donné du *Requiem* de Verdi, une version très musicale. Les Chœurs de la Radio suédoise se sont fondus idéalement avec l'orchestre.

REQUIEM, de Giuseppe Verdi. Avec Barbara Fritoli (soprano), Mariana Tarasova (mezzo-soprano), Vincenzo La Scola (ténor), Ruggiero Raimondi (basse), Chœurs de la Radio suédoise, Orchestre philharmonique de Berlin, Claudio Abbado (direction). *Salle Pleyel, les 20 et 22 octobre.*
Prochain concert, le 24 octobre, 20 h 30, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Mº Ternes. *Concerto* de Schumann, par Murray Perahia (piano) ; *Symphonie nº 9*, de Schubert. De 250 F à 980 F.

Il y a un siècle, la Philharmonie de Berlin venait pour la première fois en France donner des concerts au Cirque d'hiver : il y a un siècle, Paris manquait déjà d'une grande salle de concert... L'orchestre allemand était alors dirigé par le chef d'orchestre le plus célèbre de son temps : le Hongrois Arthur Nikisch.

Né en 1855, mort en 1922, celui que l'on qualifie souvent de premier chef d'orchestre moderne ne faisait pas vraiment l'unanimité. Magicien de l'orchestre pour les uns, « amateur » pour Herbert von Karajan, qui occupera son poste trente-trois ans après sa mort, Nikisch n'a laissé que peu de disques : son interprétation de la *Cinquième Symphonie* de Beethoven ne renseigne ni sur son art ni sur la qualité de la Philharmonie de Berlin. Enregistrée en 1913, avec une formation réduite dans laquelle les contrebasses sont remplacées par des trombones, cette œuvre de Beethoven émerge à peine du bruit de fond des 78-tours. Ces disques doivent d'avoir été maintes fois réédités au fait qu'ils conservent le premier enregistrement complet d'une symphonie. Les Berlinois sont souvent revenus en France depuis cette date avec Nikisch, puis avec ses successeurs Wilhelm Furtwängler et Herbert von Karajan à Paris. Les voici de nouveau à Paris, invités de Piano Quatre Etoiles, à l'issue d'une tournée qui les a conduits en Belgique et en Espagne, installés salle Pleyel pour trois programmes de concerts où voisinent Verdi, Mahler, Schumann et Schubert.

Attendait-on les Berlinois dans Verdi ? Une idée reçue voudrait que tous les orchestres aient fini par se dissoudre dans un style international s'illustrant par une sonorité identique d'un pays, d'un continent à un autre. Comme toutes les idées reçues – elles sont légion dans la musique –, celle-ci est fausse : chaque orchestre professionnel, fût-il modeste, a son identité sonore. Mieux : chaque chef d'orchestre a une signature sonore qui s'impose et change parfois considérablement celle de la formation qu'il dirige. Celle de Claudio Abbado rallie les contraires : sous sa direction, les Berlinois déploient une dynamique qui va du pianissimo impalpable au fortissimo le plus puissant mais jamais dur, une pâte sonore sombre appuyée sur des contrebasses et des altos somptueux, illuminée par des bois et des cuivres sveltes et transparents... malgré les déficiences acoustiques de Pleyel qui tassent les fortissimos et, beaucoup plus grave, font que les différents pupitres s'entendent fort mal les uns les autres sur le plateau.

Aussi somptueusement habillé, le *Requiem* de Verdi retrouve une noblesse bien éloignée du caractère trop opératique que des chefs moins subtils lui donnent. Sans être exceptionnel, le quatuor soliste tient son rang, mais les voix, intrinsèquement belles, sont disparates de timbre, de puissance, d'intonation et de caractérisation : le ténor est radieux, la basse fatiguée ; la soprano à l'aise dans l'imploration, la mezzo plutôt fade. Le chœur ? Mille pardons aux Berliner Philharmoniker, mais ils ne sont que l'un des sept ou huit meilleurs orchestres du monde, quand les troupes d'Eric Ericsson n'ont aucune rivale sérieuse. Les chanteurs du Chœur de la Radio suédoise sont d'une justesse parfaite, d'une homogénéité jamais prise en défaut, ils s'expriment à travers une infinité de nuances, leur prononciation est nette et la conduite instrumentale de leurs voix les fait se fondre idéalement avec l'orchestre.

Dirigés par un Abbado particulièrement inspiré et économe de ses gestes, orchestre et chanteurs nous donnent un *Requiem* de Verdi émouvant par la justesse d'une approche plus musicale que théâtralisée, époustouflant par l'adéquation des moyens mis en œuvre.

Alain Lompech

INSTANTANÉ

GED ET LOULOU

Le plus chauve, brun, moustachu, donneur de leçons, généralement pincé, à droite de la barque (à l'amont) est Ged Marlon. Le moins chauve, blond, preneur de leçons, qui fait le beau, à gauche (à l'aval) est Jean-Claude Leguay (dit Loulou). Ged et Loulou sont en smoking. Impeccables. Au début. Après une nuit qu'on devinera chargée, ils ont embarqué, dans des circonstances mal élucidées, pour une partie de pêche.

Ils respirent : *« La nature. Ah ! la nature ! »* Mais il leur faut jeter l'ancre. Ils ajoutent la parole au geste : *« – C'est profond une rivière ! – Non, c'est la chaîne qui est longue. »* La barque s'est immobilisée sur le fleuve humour, dans *« le triangle magique »* où regorge le poisson. Ged et Loulou lancent loin l'appât. Dans la salle. L'appât est constitué d'une petite boule (geste). Lorsqu'ils ne se ferrent pas l'un l'autre (geste), mais parviennent à noyer le poisson (geste) et à amener (geste), c'est le spectateur qui vient. La petite boule lui reste dans la gorge. Il s'étrangle de rire, mais crache l'hameçon. Pêcher, oui, mais pêcher quoi ? Ged et Loulou visent la carpe et sortent le lapin. En fait, rien n'occupe plus leurs pensées qu'une certaine madame Morisson : *« La femme ! Ah ! la femme ! »* Ged et Loulou n'ont pas décroché la lune. Et en fin de compte si. Même le fleuve le plus tranquille s'agiterait sous leurs rames, même les requins font gaffe.

Dans une vie précédente, Ged Marlon, l'auteur de cette *Comédie fluviale*, avait inventé *Les Aviateurs* avec Farid Chopel. Depuis, il n'est pas vraiment redescendu sur terre. Il continue de planer. Avec son partenaire. Sur l'eau et sous l'eau. Un exercice rare où il ne perd ni sa moustache, ni son air pincé.

Jean-Louis Perrier

★ Maison des arts de Créteil, place Salvador-Allende, Créteil. Tél. : 01-45-13-19-19. *A 20 h 30, dimanche à 15 h 30.* Relâche jeudi 23 octobre. De 55 F à 100 F. Durée : 1 h 20. Jusqu'au 26 octobre.

Fin de siècle en route vers le troisième millénaire

Le festival nantais est cette année consacré à l'Afrique du Sud de l'après-apartheid

FIN DE SIÈCLE, à Nantes, jusqu'au 25 octobre. Tél. : 02-40-12-14-34

NANTES
de notre envoyée spéciale

L'usine LU de Nantes fait face au château des ducs de Bretagne avec l'effronterie ronde d'une vieille dame. Produits de la révolution industrielle, les premiers petits LU sortirent des fours en 1886. De l'usine LU, détruite en grande partie en 1974, il reste l'annexe Ferdinand-Favre, 6 000 m² qui sont l'épicentre de Fin de siècle, qui a succédé aux Allumées, festival créé en 1990, et pour six ans, par Jean Blaise et le Centre de recherche et de développement culturel (CRDC), la scène nationale de Nantes, qu'il dirige.

L'un des principes des Allumées était de transposer la réalité d'une ville étrangère dans celle de l'agglomération nantaise. Fin de siècle ne déroge pas à la règle, mais propose davantage de réflexion sur l'état des lieux du monde à l'aube du troisième millénaire. L'esprit de sérieux n'éteint pas pour autant la flamme de cette manifestation artistiquement militante, dirigée par un homme de théâtre qui sait que *« la force des cultures populaires est de savoir s'imposer tôt ou tard aux cultures cultivées »*. Le jeu consiste à mélanger des univers apparemment éloignés. Le piège de l'exotisme est évité grâce à une remarquable intelligence des lieux. C'est par ce biais que Nantes, ville à deux visages, l'un public, l'autre replié dans ses fonds de cour et ses friches industrielles, retrouve ses points de convergence avec le monde.

En 1990, la fabrique à glace de l'île Beaulieu avait ouvert ses portes aux amateurs de tapas, de photos et de rock barcelonais. L'année suivante, des joueurs d'échec menèrent de nocturnes parties dans la galerie du tablier du pont de Cheviré, un des plus grands d'Europe. Cette année, le pianiste de jazz Moses Molelekwa occupe un hangar désaffecté de l'ex-usine Tréfi Métaux, au pied de la Tour à plomb, construite à Couëron, l'un des fiefs de l'anarcho-syndicalisme, par des ingénieurs anglais au début du XIXᵉ siècle afin de fournir leurs plombs aux chasseurs. Moses Molelekwa est un des musiciens les plus en vue de Johannesburg, témoin de la société arc-en-ciel que l'Afrique du Sud veut bâtir sur les ruines de l'apartheid.

Reflet de la créolité profonde de l'Afrique du Sud, les Tulips, chœur d'hommes musulmans spécialistes des revues malaises du Cap, mélangeant l'apport des *minstrel shows* de l'Amérique du début du siècle à celui des vieilles chansons néerlandaises. Avec leurs banjo, mandoline, gants blancs, blazers et toques rouges, les Tulips illustrent la face rétro qui fit le charme des Allumées, et permet aujourd'hui de ne pas enterrer ce siècle en pensant que tout est résolu. Ils chantent au Cinématographe, un ancien cinéma, tandis que dans le hall de l'usine LU la chanteuse Busi Mlhongo colporte la pop zouloue avec une culot épatant et des danseurs énergiques.

LA VILLE SE REDÉCOUVRE

A l'autre bout de la ville, dans l'église Saint-Georges des Batignolles, le musicien Mohamed Pops donne une conférence illustrée sur la musique de son pays avec le groupe culturel Ngqoko, découvert à Paris en 1985 au Festival d'automne. Pops Mohamed marie ces chants, ces plaintes de gorges râpées, produites par des femmes xhosas du Transkei, les courbures harmoniques de l'arc musical, l'insistance névrotique des tambours frottés avec une élégante manière de jouer de la *kora* africaine comme s'il était dans un salon. A la sortie, le public pourra boire un verre au Saint-Georges, le bistrot d'en face, où le chanteur et marionnettiste Momashizola en est à se faire expliquer par un client attardé les résultats du FC Nantes.

Nantes, à chaque édition de son festival d'automne, se redécouvre. Les usines ont fermé, l'apartheid a sauté, la maison Peignon, installée depuis sept générations dans un ancien couvent du centre-ville, va déménager. Célèbre costumier, Peignon profite de l'occasion pour organiser une visite rapide de ses stocks qui aboutit dans la bibliothèque familiale, avec cheminée et statue de Napoléon en ivoire. L'acteur Pierre Gondard y lit des textes fondateurs de l'apartheid, mis en place en 1948, mais qui va chercher ses racines dans la colonisation hollandaise, ainsi qu'en témoigne cette phrase datant de 1830 : *« Ce qui nous a irrité, ce n'est pas tant la libération de nos esclaves, c'est de les voir mis au même niveau que les chrétiens, ce qui est incompatible avec la loi divine. »*

Sur l'autre rive de la Loire, face aux amas de ferraille industrielle des quais Wilson, à Trentemoult, village de marins qui se sont battus *« à trente contre moult étrangers »*, nouvelle zone branchée de Nantes, on mange les civelles en vinaigrette. Bheki Khossa, né dans le Natal, exilé aux Etats-Unis, dont il n'est revenu qu'en 1996, joue de la guitare devant un public amateur de *dub* à la façon des vieux bluesmen universels. Cette fin de siècle, avec ses superpositions décadentes et progressistes, va trop vite.

V. Mo.

TROIS QUESTIONS À...

JEAN BLAISE

1 Le Centre de recherche pour le développement culturel (CRDC), scène nationale de Nantes, dont vous êtes le directeur, a installé ses bureaux dans *l'ancienne usine LU. Pourquoi ?*

Il y a deux théories : l'une est de préserver l'art des nuisances sociales, en le présentant dans des structures rigides et techniquement parfaites. L'autre est de préférer le risque, qui le trouble et l'enrichit. L'usine LU est un de ces lieux de vie qui bousculent. Le hangar Wilson, un vaste entrepôt en bois sur le port de Nantes, qui devait initialement accueillir la pièce de William Kentridge, *Ubu et la Commission vérité*, était en adéquation avec l'esthétique de Kentridge, comme la Tour à plomb de Couëron l'est avec Fin de siècle. Dans ces lieux, le spectateur peut se prendre en charge.

2 William Kentridge expose également ses dessins dans *une galerie nantaise...*

Nous voulons rétablir l'idée de polyvalence. Fin de siècle est un parcours libre dans des lieux et des formes d'art multiples. Il y a des débats publics autour de l'Afrique du Sud, les identités culturelles, la Commission vérité, prouvant qu'il est possible de mener une réflexion à l'occasion d'une fête, autour d'une proposition culturelle. L'expérience est difficile, pleine d'inattendus, mais notre métier, comme celui de l'artiste, est aussi de prendre des risques.

3 Réussissez-vous à réunir les genres et les publics ?

Les gens de la nuit qui fréquentent l'usine LU n'iront peut-être pas à l'église des Batignolles, ceux des bars du bord de Loire aux débats, mais nous aurons fait notre travail en plaçant tout le monde dans une même recherche de l'accès à la culture.

Propos recueillis par Véronique Mortaigne

SORTIR

PARIS

« Le Limier », de Joseph L. Mankiewicz

« Nous sommes tous des acteurs et nous jouons tous un jeu », avait déclaré Joseph Mankiewicz dans un de ses entretiens. *Le Limier* (1972), son dernier film – enfin visible en France au bout de plusieurs années –, est entièrement marqué par cette vision de l'existence conçue comme un théâtre où les personnages sont les metteurs en scène de leur propre existence et de celle des autres. Un auteur de romans policiers imagine un dispositif complexe, où il s'agit de prendre sa femme et son amant au piège. Les deux protagonistes du *Limier*, Michael Caine et Laurence Olivier, sont tour à tour manipulés, dans un jeu de rôle qui pourrait continuer indéfiniment pour le plus grand plaisir du spectateur.
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1ᵉʳ ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5ᵉ (01-43-54-42-34) ; Le Balzac, 8ᵉ. (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14ᵉ (01-43-20-32-20).

Le Péplum, à l'auditorium du Musée d'Orsay

Spectacle populaire ou fresque ambitieuse, le péplum est, au temps du cinéma muet, un genre de prédilection pour nombre de cinéastes européens et américains : Giovanni Pastrone, D. W. Griffith, Cecil B. De Mille, Alexandre Korda, Ernst Lubitsch... Après guerre, le péplum connaît un nouvel âge d'or en Italie et aux Etats-Unis. Avec une vingtaine de films réalisés de 1896 à 1963, ce festival présente un genre spectaculaire abordé tant par le cinéma muet que par le sonore. En séances d'ouverture le 23 octobre, à partir de 19 h 30 : *Néron essayant des poisons sur des esclaves* (1897), d'Alexandre Promio ; *La Rivale* (1908), de Gerolamo Lo Savio ; *Néron* (1909), de Luigi Maggi et Arturo Ambrosio ; *Salomé* (1910), d'Ugo Falena ; *Samson et Dalila* (1923), d'Alexandre Korda.
Auditorium du musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7ᵉ. Mº Solferino. Du 23 octobre au 23 novembre. Tél. : 01-40-49-47-57. 25 F et 35 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Alors voilà
de Michel Piccoli (France, 1 h 33), avec Dominique Blanc, Maurice Garrel, Roland Amstutz, Arno, Bernard Bloch, Pascal Elso.
Chagrin d'amour
de Frank Borzage (Etats-Unis, 1 h 40), avec Jeanne MacDonald, Brian Aherne, Gene Raymond.
Kini et Adams
d'Idrissa Ouedraogo (France, 1 h 33), avec Vusi Kunene, David Mohloki, Nthati Moshesh.
Le Monde perdu
de Steven Spielberg (Etats-Unis, 2 h 14), avec Jeff Goldblum, Julianne Moore, Pete Postlethwaite.
Petite sœur
de Robert Jan Westdijk (Pays-Bas, 1 h 31), avec Kim Van Kooten, Hugo Metsers, Roeland Fernhout, Ganna Veenhuysen.
The Full Monty
de Peter Cattaneo (Grande-Bretagne, 1 h 32), avec Robert Carlyle, Tom Wilkinson, Mark Addy, Lesley Sharp, Emily Woof, Steve Huison.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

La Collection Havemeyer
Musée d'Orsay, 62, rue de Lille, Paris 7ᵉ. Mº Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 10 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45 ; dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 23 octobre au 18 janvier. 39 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de *commission par place). Place de la Ma*deleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Généalogies
avec Christian Boltanski.
Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris 4ᵉ. Mº Rambuteau. 19 heures, le jeudi 23. Tél. : 01-44-78-13-15. Entrée libre.
Eloge de l'ombre
de Junichiro Tanizaki, mise en scène de Jacques Rebotier, avec Dominique Reymond.
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. 21 heures, le 23. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.
Yomiuri Nippon Symphony Orchestra
Takemitsu : *Twill by Twilight*. Bruch : *Concerto pour violon et orchestre op. 26*. Strauss : *Une vie de héros*. Pierre Amoyal (violon), Tadaaki Otaka (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8ᵉ. Mº Alma-Marceau. 20 h 30, le 23. Tél. : 01-49-52-50-50. 40 F à 290 F.
John Mayall & the Bluesbreakers
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18ᵉ. Mº Anvers. 20 h 30, le 23. Tél. : 01-44-92-45-45. 170 F.
Musiques de l'Afrique du Sud
Avec le pianiste Bheki Mseleku, qui enregistra avec Charlie Haden, Billie Higgins, Pharoah Sanders et Abbey Lincoln.
Auditorium Saint-Germain, 4, rue Félibien, Paris 6ᵉ. Mº Mabillon. 20 h 30, le 23. Tél. : 01-44-07-37-43. 90 F et 130 F.

FESTIVALS CINÉMA

Gardanne : 9ᵉ Festival cinématographique d'automne
Une sélection de films internationaux diffusés en avant-première, un panorama de films récents (œuvres de Youssef Chahine, Atom Egoyan, Jacques Fansten, Robert Guédiguian, Philippe Harel, Claire Simon), des portraits de réalisateurs (John Sayles et Goran Paskaljevic), une compétition européenne de courts métrages et des rencontres-débats avec des professionnels du cinéma sont les principaux événements de cette manifestation.
Festival d'Automne, cinéma 3 Casino, 11, cours Forbin, 13 Gardanne. Du 24 octobre au 4 novembre. Tél. : 04-42-51-44-93.

RÉSERVATIONS

Measure for measure
de William Shakespeare, mise en scène de Stéphane Braunschweig (Festival d'Automne).
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du 4 au 16 novembre. Tél. : 01-46-14-70-00. 80 F à 140 F.
Eclipse
par le Théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.*
Robert Charlebois
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11ᵉ. Mº Voltaire. Du 1ᵉʳ au 8 novembre. Tél. : 01-47-00-55-22. Location Virgin. 195 F.
Brigitte Fontaine
Auditorium des Halles, Forum des Halles, Niveau –2, Porte Saint-Eustache, Paris 1ᵉʳ. Du 11 au 22 novembre. Tél. : 01-44-68-44-08.
Oasis
Palais Omnisports Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris 12ᵉ. Mº Bercy. Le 4 novembre. Tél. : 01-44-68-44-68. 188 F.

DERNIERS JOURS

26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8ᵉ. Mº Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.
26 octobre :
La Maladie de la mort
de Marguerite Duras, mise en scène de Robert Wilson, avec Lucinda Childs et Michel Piccoli.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Tél. : 01-41-60-72-72. 60 F à 140 F.
2 novembre :
Amours
Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14ᵉ. Mº Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. 30 F.
2 novembre :
Tadashi Kawamata
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris 13ᵉ. Mº Gare-d'Austerlitz. Tél. : 01-42-17-60-60. De 8 h 30 à 15 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30. Entrée libre.

هكذا من الأهل

EN VUE

■ Pour appuyer les excuses sincères de la république des Fidji à **Elizabeth II**, privée, dans les îles, de son statut de chef d'Etat depuis le putsch militaire de 1987, **Stiveni Rabuka**, premier ministre, a remis à la souveraine, mercredi 22 octobre, au palais de Buckingham, *une dent de baleine* ou Tabua. Les excuses ont été acceptées.

■ **Xavier Clément**, qui, après un pari entre amis, avait, le 27 juillet, suivi à bicyclette, vêtu seulement d'une casquette et de lunettes de soleil, les coureurs du Tour de France sur les Champs-Elysées, a été condamné, mercredi 22 octobre, à 2 000 francs d'amende pour *« exhibition sexuelle »* par le tribunal correctionnel de Paris. *« Il a seulement voulu manifester son enthousiasme à la manière anglaise, sans perversité »*, a plaidé l'avocate du prévenu.

■ Un habitant du quartier d'Al-Sawra à Khartoum voit un félin allongé sous un arbre devant sa maison – selon des rumeurs, des animaux sauvages rôderaient dans les faubourgs de la ville ; il court prévenir un policier qui se précipite, repère le fauve, flaire le danger, ajuste et tue net une jeune femme endormie dans l'herbe, vêtue d'une robe à motifs léopard.

■ **Phoolan Devi**, l'ancienne *« reine des bandits »*, accusée de vingt meurtres, actuellement députée au parlement indien, a appelé **Veerappan**, le Robin des bois du Karnataka et du Tamil Nadu, activement recherché, accusé de cent meurtres, réfugié dans la jungle, à se livrer à la justice. Les aventures de Phoolan Devi, héroïne des basses castes, ayant été portées à l'écran, Veerapan pose des conditions à sa reddition : *« Je ne me rendrai que si on tourne un film sur ma vie. »*

■ Six mois après leur rencontre, en 1994 à Duluth dans le Minnesota, **Dorothy Zanhar**, cinquante-six ans, aide-soignante, divorcée, adorait **Richard McNutt**, un ancien d'Harvard sous dialyse. Elle lui avait offert un de ses reins pour preuve d'amour. Les amants, malheureusement, étaient « incompatibles ». Dorothy, que la passion rendait éloquente, convainquit alors son frère de faire le don à sa place. John accepta bravement. *« Remboursez-moi les heures que je passerai à l'hôpital et qui ne me seront pas payées, et surtout, surtout, promettez-moi de rendre Dotty heureuse »*, dit-il à son futur beau-frère, avant de monter confiant sur la table d'opération... Les jours passèrent, Patti, une infirmière, se pencha sur la convalescence de Richard. La greffe prit... Depuis, **Patti Sue Bennett**, quarante-deux ans, a épousé Richard McNutt. Dorothy humiliée et John fâché, « soulagé » d'un rein, viennent de porter plainte *« pour vol d'organe par escroquerie »*.

Christian Colombani

Un brûlot dans la presse russe

Le quotidien « Rousski Telegraf », lancé en septembre, publie une enquête dévastatrice sur les liens d'affaires qui auraient été noués par la mairie de Moscou avec la mafia

ROUSSKI TELEGRAF, le dernier-né des quotidiens russes, lancé en septembre par Unexim (premier groupe bancaire privé du pays), vient de publier un brûlot sur une pleine page de sa rubrique « enquêtes ». La mairie de Moscou est accusée de maintenir d'étroits liens d'affaires avec le plus célèbre réseau mafieux russe, le « groupe de Solntsevo ». Le chef présumé de ce dernier, Serguei Mikhaïlov, dit « Mikhas », est détenu depuis un an en Suisse.

Déjà, l'affirmation est osée : le maire de Moscou, Iouri Loujkov, a gagné tous les procès intentés à ceux qui l'accusaient de mauvaises fréquentations, même si certains journaux russes n'hésitent plus à rappeler que dans l'entourage du maire figurent des personnages interdits de séjour en Occident. On cite le chanteur Iossef Kobzon ou le jeune Oumar Djabraïlov, mêlé à l'assassinat, en 1995, de l'homme d'affaires américain Paul Tatum. Mais l'enquête du journaliste russe Vladimir Ivanidze publiée par *Rousski Telegraf* va plus loin. Elle démonte des mécanismes précis et cite des noms de responsables et d'entreprises qui seraient liés d'une part au réseau de « Mikhas » et d'autre part à Systema, un puissant groupe financier et industriel issu de l'ex-comité pour la science et la technologie de la mairie de Moscou.

UN BANAL ASSASSINAT

On apprend qu'une de ces entreprises, Vimpelcom, fut la première en Russie à avoir pu émettre, l'an dernier, des actions aux Etats-Unis. Une autre, la joint-venture russo-britannique IVK-International, fournit en équipement informatique divers ministères russes, y compris militaires, ainsi qu'une section régionale du FSB (ex-KGB). Elle a en outre investi dans l'usine d'électronique Kvant, qui travaille pour l'armée, et a participé au financement de lancements de satellites commerciaux par des fusées SS-20 et SS-25.

Le point de départ de l'enquête est malheureusement banal. Il s'agit de l'assassinat en août dernier du directeur de la compagnie, non privatisée, dont dépendent les stations d'essence de la capitale, secteur hautement rentable et criminalisé. Celui-ci aurait eu le tort de s'opposer au transfert, sur ordre de la mairie, de ces stations à une société présidée par l'ex-ministre russe du pétrole Iouri Chafranik, mais qui appartiendrait en réalité à Systema.

Si les faits sont exacts, c'est une « bombe », confie un avocat consulté par la mairie. La première réaction de cette dernière fut de soupçonner le journaliste d'avoir travaillé sur commande d'Unexim. C'est en effet le cas presque général dans la presse russe, s'agissant des prétendues « investigations » scandaleuses qui servent en fait de munitions lors des guerres politico-financières locales. Or le maire de Moscou est un vieil ennemi du numéro deux du gouvernement Anatoli Tchoubaïs, protecteur d'Unexim.

« AVANT LES VRAIES PRESSIONS »

Le journaliste Vladimir Ivanidze est connu à la fois pour la rigueur de ses enquêtes, notamment sur la mafia russe en France, et pour ses brouilles retentissantes avec plusieurs rédactions qui l'ont employé, dont il a dénoncé publiquement la perméabilité à la corruption. Au sein de *Rousski Telegraf*, il travaille avec une quarantaine de journalistes déjà passés par diverses publications de l'ex-« camp démocrate ». Vladimir Ivanidze espère pouvoir rester dans ce quotidien *« le plus longtemps possible avant que ne commencent les vraies pressions »*, jugées inéluctables.

Pour l'instant, les seuls tabous sont les intérêts directs d'Unexim, qui constituent, il est vrai, une part de poids de la réalité économique russe. L'enquête sur la mairie fut retenue quelques jours par la hiérarchie du journal, puis publiée sans modification, assure son auteur.

Sophie Shihab

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Le Parti socialiste est, avec les Verts – alliance du cheval et de l'alouette –, le parti le plus en flèche en ce qui concerne l'interdiction du cumul des mandats. En fait, l'inconnue principale se situe au Sénat. Sans son accord, la réforme ne peut pas se faire, puisqu'une loi organique est obligatoire et que, dans ce cas, le Sénat dispose d'un pouvoir de veto équivalent à celui de l'Assemblée. Pour tourner la difficulté, deux solutions sont possibles : un référendum ou bien un système plus souple pour les sénateurs que pour les députés. Le risque est alors évident : le mandat de sénateur est déjà plus long et plus stable que celui de député ; si, de surcroît, il restait compatible avec des responsabilités locales sans que ce soit le cas au Palais-Bourbon, les meilleurs se précipiteraient au Palais du Luxembourg, et l'Assemblée nationale, qui n'a déjà pas beaucoup de pouvoirs, n'aurait plus du tout de ténors.

LA CHAÎNE INFO
Pierre-Luc Séguillon

■ L'accouchement d'un compromis politique en Algérie est douloureux et incertain. La violence folle des islamistes radicaux des GIA, essentiellement circonscrite au triangle de la mort Alger-Blida-Médéa, témoigne a contrario de la réussite d'une éradication conduite par les militaires et qui permet aujourd'hui l'ébauche de ce compromis. La violence exercée ou tolérée par les militaires témoigne à l'inverse de la crainte nourrie par les généraux les plus radicaux à l'encontre d'un compromis avec l'islam modéré qui altérerait leur pouvoir. Ce compromis militaro-islamique a besoin de la caution des urnes, en sorte d'y associer le plus grand nombre possible. Il est probablement celui autour duquel se construira l'Algérie de demain, après encore beaucoup de violence, de tueries et de morts.

FINANCIAL TIMES

■ Bien qu'on puise supposer que la prochaine déclaration d'intention du gouvernement britannique sur l'Union monétaire européenne sera sans doute nuancée, il est nécessaire qu'elle dise au moins deux choses pour rassurer les milieux d'affaires, les marchés et les partenaires du Royaume-Uni. D'abord, le gouvernement doit s'engager très clairement à rejoindre l'Union monétaire au début du prochain siècle. Ensuite, il doit préciser comment il entend préparer cette adhésion. Faute de dire ces deux choses, les travaillistes seront obligés de rétablir rapidement leur crédibilité après les turbulences de ces dernières semaines. Bien pire, ils risqueraient de compromettre les chances d'une entrée dans l'euro dans un avenir prévisible. Il pourrait en résulter un isolement accru au sein de l'Europe et une punition par les marchés.

www.moqawama.org

Le Hezbollah possède son propre site Web, sur un serveur libanais

« MOQAWAMA » signifie simplement « résistance » en arabe : de prime abord, rien ne permet de deviner que ce site de « Islamic Resistance Support Association », hébergé par un serveur commercial libanais, est en fait celui du Hezbollah. Mais en explorant ses pages, entièrement en anglais, on comprend vite qu'on a affaire au « Parti de Dieu ». La présence du Hezbollah sur le Web semble s'inscrire dans le cadre de sa tentative pour améliorer son image auprès des médias occidentaux.

La page d'accueil affiche une lettre ouverte à Jean Paul II, rédigée à l'occasion de sa visite au Liban en mai dernier. Le Hezbollah se prononce en faveur d'un dialogue œcuménique entre fidèles du « prophète Mahomet » et du « prophète Jésus », mais critique le Saint Père pour ses déclarations à la synagogue de Rome sur les juifs, qu'il qualifia de « frères aînés » des chrétiens.

On pénètre plus avant dans le site en cliquant sur deux photos.



La première, montrant des secouristes venant en aide aux victimes d'un raid israélien, donne accès à des pages consacrées au « terrorisme israélien » au Liban sud. La seconde, où l'on voit des manifestants islamistes, annonce des pages sur la « résistance à l'occupant ». Au chapitre « Terrorisme », on peut notamment consulter une rubrique consacrée aux « agressions quotidiennes » d'Israël, qui donne un compte rendu détaillé des opérations de Tsahal au Liban, une douzaine par jour en moyenne.

Le site propose également un tableau sur les « pertes infligées à l'ennemi » de janvier à juin 1997. Le Hezbollah aurait lancé, en juin dernier, 77 opérations, qui auraient provoqué la mort d'un Israélien et de 5 « collaborateurs ». L'organisation chiite reconnaît que ces actions ont coûté la vie à 6 « martyrs » dans ses propres rangs.

Une autre section est consacrée à l'accord d'avril 1996, négocié sous l'égide des Etats-Unis, de la France et de la Syrie. Sans mentionner le nom du Hezbollah, le texte précisait que les « groupes armés » s'engageaient à ne plus effectuer de tirs de roquettes sur le territoire israélien depuis le Liban. Israël promettait en contrepartie ne plus y prendre pour cible des objectifs civils. Le site recense toutes les violations dont Israël serait responsable. Enfin, les internautes sont invités à envoyer des messages aux combattants chiites, grâce à une adresse électronique menant au même serveur libanais.

Michel Arseneault

SUR LA TOILE

ADMINET EN RUSSIE

■ L'association française Adminet a été chargée de placer sur Internet un ensemble de lois et documents juridiques de la Fédération de Russie, qui *« rencontre des difficultés pour rassembler et organiser son corpus légal »*. Les textes seront mis en ligne sous leur format original, en caractères cyrilliques. Le moteur de recherche pourra être interrogé en russe, mais aussi en français et en anglais. Une version prototype du projet est consultable sur le site *mac-309. ih. otaru-uc. ac. jp/Pub/Scherer/adminet/world/ru/zakon/*

AGENCE POITEVINE

■ Une équipe d'enseignants et de journalistes de Poitiers a créé sur Internet une agence de presse destinée aux jeunes de la région Poitou-Charentes. Son but est *« de fournir en continu des informations et des dossiers sur les régions, l'Europe, le monde de l'entreprise et les loisirs »*. L'opération a été montée par la société Public Média, en partenariat avec le Conseil général de la Vienne, le Centre régional de documentation pédagogique et la Caisse d'épargne. – *(AFP.)*
www. Mediajunior. com

Regards sous surveillance *par Alain Rollat*

CHAMP DE RUINES dans la plaine de la Mitidja. La caméra de TF 1 balaie un paysage ravagé par une guerre introuvable en direct. Ici, dans une rue jonchée de débris, des adolescents désœuvrés la regardent venir à leur rencontre. Immobiles, figés, ils l'observent en silence. Comme s'ils craignaient quelque chose. Quoi ? Là, appuyé à la cloison d'une maison éventrée, un homme en blouson la regarde s'avancer sans faire le moindre geste. Lui aussi reste immobile, figé, muet. Il est sur ses gardes. Pourquoi ? La caméra de TF 1 ne se pose pas ces questions. Elle prend acte.

Soudain, à Sidi Moussa, dans les décombres d'une ancienne galerie marchande où vivent les rescapés de plusieurs familles, une jeune femme parle. Un sourire ensoleille son visage. Elle s'appelle Zahia. Elle guide la caméra vers un recoin où s'entassent deux matelas, six couvertures, une bouteille de gaz, deux casseroles en mauvais état et un bidon en plastique. Au milieu de la pièce, une fillette et un garçonnet accueillent le preneur d'images sans un mot. Comme s'il y avait un fantôme dans son dos. *« Ils ont tout perdu,* explique l'envoyée spéciale de TF 1. *Ouvrir les portes de ces pièces à une caméra est une sorte d'appel au secours. »* Son reportage est censé illustrer la veille électorale en Algérie. Zahia parle. Des orphelins. De la misère. Pas des élections. Sujet tabou ? Mystère.

Même décalage sur France 2, qui a envoyé sur place deux caméras. La première envoie des cartes postales de la Casbah d'Alger. Portraits superbes d'électeurs laconiques. *« Inch Allah !* affirme un vieux. *On espère que ça va s'arranger... »* *« Inch Allah !* surenchérit une femme. *Que la tranquillité revienne ! »* Plus éloquent, un jeune homme confie qu'il votera *« pour le meilleur... »* La moisson de la seconde caméra, en quête de sens à la campagne, n'est pas plus abondante.

Jusqu'au moment où, dans une classe de Raïs, une institutrice explique à l'équipe de France 2 pourquoi l'un de ses élèves a eu un brusque mouvement de recul en la voyant arriver : *« Il est traumatisé depuis l'assassinat de ses parents. Il a eu peur en voyant votre escorte de gendarmes. »* Fin du mystère. C'est toute l'information qui est sous escorte. Il y a un contrôleur militaire dans le dos de chaque envoyé spécial, un rapporteur civil dans le sillage de chaque preneur de son, un « ange gardien » derrière chaque reporteur d'images. Voilà l'invisible trinité dont la présence hors cadre immobilise, fige, paralyse, le fantôme hors écran qui fait les gros yeux aux enfants et à leurs parents. En Algérie, la liberté d'expression est aujourd'hui hors champ.

JEUDI 23 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

19.00 **Todo un hombre** ■ ■
De Pierre Chenal (Argentine, 1943, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

20.00 **Ali Baba et les quarante voleurs** ■
De J. Becker (F., 1954, 115 min). TV 5

20.30 **La Prisonnière des ténèbres** ■
De Nunzio Malasomma (Italie, 1934, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil

20.30 **La Main gauche du seigneur** ■
D'Edward Dmytryk (Etats-Unis, 1955, 90 min). Ciné Cinémas

20.30 **Superman** ■
De Richard Donner (EU, 1978, 150 min). RTL 9

20.35 **L'Ombre d'Emma** ■
De Sören Kragh-Jacobsen (Danemark, 1988, 100 min). TMC

20.40 **Celles qu'on n'a pas eues** ■ ■
De Pascal Thomas (France, 1980, 105 min). Canal Jimmy

20.45 **Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes** ■
De Jean-Jacques Zilbermann (France, 1993, 105 min). M 6

20.50 **Blanche et Marie** ■ ■
De Jacques Renard (France, 1984, 95 min). France 3

20.55 **Cabaret** ■
De B. Fosse (EU, 1972, 125 min). Téva

21.00 **La Mère** ■ ■ ■
De Vsevolod Poudovkine (Urss, 1927, N., muet, 120 min). Histoire

21.00 **L'Homme au bras d'or** ■
D'Otto Preminger (Etats-Unis, 1956, N., v.o., 125 min). Paris Première

21.30 **Un homme parmi les loups** ■ ■
De Carroll Ballard (Etats-Unis, 1983, 100 min). Disney Channel

21.40 **Fabiola** ■ ■
D'Alessandro Blasetti [1/2] (Italie, 1949, N., 90 min). Ciné Cinéfil

22.00 **Tristana** ■ ■ ■
De Luis Buñuel (France - Espagne, 1970, 95 min). Ciné Cinémas

22.05 **M comme Mathieu** ■ ■
De Jean-François Adam (France, 1971, 90 min). Festival

22.30 **Ruby** ■
De John McKenzie (Etats-Unis, 1992, v.o., 105 min). Canal Jimmy

22.35 **Broken Arrow** ■ ■
De John Woo (Etats-Unis, 1996, v.o., 104 min). Canal+

23.00 **Le Bûcher des vanités** ■
De Brian De Palma (Etats-Unis, 1990, 125 min). RTL 9

23.20 **Yermak, un Cosaque à la conquête de la Sibérie** ■
De Vladimir Krasnopolski et Valeri Uskow (Russie, 1996, v.o., 135 min). Arte

23.35 **Mais qui a tué Harry ?** ■ ■
D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1955, 100 min). Ciné Cinémas

0.20 **Ruby in Paradise** ■
De Victor Nunez (Etats-Unis, 1992, v.o., 110 min). Canal+

0.30 **Tonnerre sur Malte** ■
De Brian Desmond Hurst (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

1.05 **L'Etrange Monsieur Victor** ■ ■
De Jean Grémillon (France, 1938, N., 95 min). RTL 9

3.55 **Halloween 2** ■
De Rick Rosenthal (Etats-Unis, 1981, 90 min). Canal+

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.15 La Belgique, un an après la «Marche blanche» : Quatre regards.
Avec Georges Schnek ; Mᵉ Philippe Markiewicz ; Guy Haarscher ; Roger Lallemand ; Madeleine Moulin ; Godfried Danneels ; Colette Nys-Mazure. RTBF 1

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Charles Aznavour. Canal+
20.05 Temps présent. Enfants esclaves de Birmanie. *Femmes : le parti d'en rire.* TSR
20.55 Envoyé spécial. Charlotte aux Philippines. Grandir sans camisole. L'ambassadeur des ours. P.S. : Le mythe Ferrari. France 2
23.00 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? France 3
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. La chute de la maison Potin. Histoire
23.10 Le Club. Invité : François Guérif. Ciné Cinéfil
23.55 Saga-Cités. Le Regard de l'autre. France 3
0.10 Femmes et société. Ours à l'hôpital. Mélanie, enfant du sida. Téva
0.20 Le Cercle du cinéma. Avec Anouk Grinberg ; Bernadette Laffont ; Gila Almagor ; Patrick Brion ; Joao César Monteiro ; Philippe Haïm ; Jean-Loup Hubert. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 La Chute des Romanov. Histoire
19.15 Vers le sud. [2/2]. Planète
20.35 Confidence d'une création. Les Jumeaux vénitiens. Planète
20.45 ▶ Lointaine Sibérie. [2/3]. Entre la révolution et le goulag. Arte
21.20 La Guerre préventive. Planète
21.50 Le Birobidjan. *Destinées juives en Sibérie.* Arte
22.10 Musique à Prades. France Supervision
22.15 Gay à tout prix. Planète
23.05 Les Maîtres du regard. L'empreinte Preminger. Paris Première
0.00 Le Musée d'Orsay. [6/6]. Vers le XXᵉ siècle. Histoire

SPORTS EN DIRECT

20.15 Football. Coupe des coupes (8ᵉ de finale aller) : Nice - Slavia Prague. Canal +

DANSE

20.45 Picasso et la danse. Ballet. France Supervision

MUSIQUE

20.00 Claudio Arrau. récital de ses quatre-vingts ans. Muzzik
21.00 Le Tour d'écrou. Muzzik
23.05 Concert Sarajevo : Schubert, Brahms, Beethoven. France Supervision
23.35 Rafael Kubelik dirige Ma Vlast. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.30 ▶ Le Pantalon. D'Yves Boisset. Festival
22.25 Cœur de vengeance. O De Rod Hardy. TF 1

SÉRIES

20.45 Julie Lescaut. Mort d'un petit soldat. TF 1
21.30 Millennium. Amour immaculé. TSR
21.35 Code Quantum. Le cauchemar. La crème des hommes. Série Club

NOTRE CHOIX

● 20.35 Planète
Confidence d'une création
Ce film de Michel Chiche et Paule Rossi, réalisé en 1996, retrace par le menu l'élaboration de la pièce créée cette année-là à La Criée, *Les Jumeaux vénitiens*, de Goldoni. Un regard porté *du côté du travail et des* émotions : rencontre des comédiens, découverte du texte, répétitions, attentes, trac... Un *work in progress* émouvant.

● 22.00 Ciné Cinémas
Tristana
Tolède, 1929. Un bourgeois sexagénaire athée recueille une orpheline de dix-huit ans, lui impose son ordre, en fait sa maîtresse. Deux ans après, elle file avec un peintre. En 1933, elle revient, malade. Le barbon la reprend. Histoire étonnante, ironique, assaisonnée d'érotisme *sulfureux. Une chronique espagnole* des années 30 aux couleurs brunes et ocrées du Greco. Du grand Buñuel. Blonde, lisse, soumise puis implacable, Catherine Deneuve a trouvé ici un rôle convenant à ce qu'il y avait de plus secret. – *J. S.*

● 23.00 France 3
Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
Avec un bonheur certain, une fois de plus, Zazie prend le grand large dans les coulisses insolites de l'écriture. Echappée chez Michel Josié, patron pêcheur à Saint-Jean-de-Luz, dont le beau récit de vie (publié chez Payot) a bénéficié de la complicité respectueuse de Geneviève Ladouès, journaliste à France-Culture. Confidences de Marc Trillard sur les difficultés et les choix qui ont marqué l'écriture de son cinquième roman, *Coup de lame* (Phébus). A ne pas manquer, la visite de la bibliothèque privée de Jean Lafont, grand manadier de Camargue.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses, Trafic info.
20.45 Julie Lescaut. Mort d'un petit soldat.
22.25 Made in America.
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.40 TF1 nuit, Météo.
0.50 Très chasse.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.45 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.55 ▶ Envoyé spécial. Charlotte aux Philippines. Grandir sans camisole. L'ambassadeur des ours. P.S. : Le mythe Ferrari.
23.00 Expression directe.
23.10 Nikita.
23.55 En fin de compte.
0.00 Journal, Météo.
0.20 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.25 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Blanche et Marie ■ ■ Film de Jacques Renard.
22.35 Soir 3.
23.00 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
23.55 Saga-Cités.
0.25 Espace francophone.
0.50 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.15
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Richard Virenque, Steel Pulse, Charles Aznavour.
20.15 Football. 20.30 Nice - Slavia Prague.
22.30 Flash infos.
22.35 Broken Arrow ■ ■ Film de John Woo (v.o.).
0.20 Ruby in Paradise ■ Film de Victor Nunez (v.o.).

ARTE

19.30 7 1/2.
20.00 Contacts.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique. La Sibérie [1/2].
20.45 Lointaine Sibérie. [2/3].
21.50 Le Birobidjan.
22.35 Aller simple.
23.20 Yermak, un Cosaque à la conquête de la Sibérie ■ Film de Vladimir Krasnopolski et Valeri Uskow (v.o.).

M 6

19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Les Piégeurs.
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.45 Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes ■ Film de Jean-Jacques Zilbermann.
22.30 SOS mutants. Téléfilm △ de Tommy Lee Wallace.
0.15 La Maison *de tous les cauchemars.*

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison.
20.30 Lieux de mémoire. La Coupole de Montparnasse.
21.32 Fiction. *Correspondance avec Olga, d'Anton Tchekhov.*
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert. Œuvres de R. Strauss, Brahms.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Nemescu, Schoeller.
23.07 En musique dans le texte. Œuvres de Mion, Hahn.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Le groupe des Six. Œuvres de Satie, Milhaud, Durey, Auric, Poulenc, Taillefer, Honegger.
22.40 Les Soirées... (suite). Œuves de Haydn, Mozart, Beethoven.

VENDREDI 24 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.00 **La Reine Christine** ■ ■
De Rouben Mamoulian (Etats-Unis, 1933, N., 120 min). Histoire

13.35 **Caméléone** ■
De Benoît Cohen (France, 1996, 95 min). Canal+

14.10 **La Colline de l'adieu** ■ ■
De Henry King (Etats-Unis, 1955, 100 min). Ciné Cinémas

15.50 **Frenzy** ■
D'Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1972, 115 min). Ciné Cinémas

15.55 **Le Huitième Jour** ■
De Jaco Van Dormael (France - Belgique, 1995, 115 min). Canal+

15.55 **La Prisonnière des ténèbres** ■
De Nunzio Malasomma (Italie, 1934, N., v.o., 70 min). Ciné Cinéfil

17.05 **Galia** ■
De Georges Lautner (France, 1965, N., 105 min). Ciné Cinéfil

18.50 **Tonnerre sur Malte** ■
De Brian Desmond Hurst (GB, 1953, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

18.50 **M comme Mathieu** ■ ■
De Jean-François Adam (France, 1971, 100 min). Festival

20.30 **Temps sans pitié** ■ ■
De Joseph Losey (Grande-Bretagne, 1956, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil

21.00 **Juste cause** ■
D'Arne Glimcher (Etats-Unis, 1994, 100 min). Ciné Cinémas

22.00 **120, rue de la Gare** ■
De Jacques Daniel-Norman (France, 1945, N., 105 min). Ciné Cinéfil

22.40 **Vanya, 42ᵉ Rue** ■ ■ ■
De Louis Malle (Etats-Unis, 1994, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

23.00 **Ridicule** ■
De Patrice Leconte (France, 1996, 98 min). Canal+

23.15 **Pulsions** ■ ■
De Brian De Palma (Etats-Unis, 1980, 110 min). TSR

23.35 ▶ **Bob le Flambeur** ■ ■
De Jean-Pierre Melville (France, 1955, 100 min). Arte

23.45 **The Painted Desert** ■
De Howard Higgins (Etats-Unis, 1931, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

0.05 **La Chatte sur un toit brûlant** ■ ■
De Richard Brooks (Etats-Unis, 1958, v.o., 105 min). France 2

0.40 **Au cœur de la vie** ■ ■
De Robert Enrico (France, 1968, 95 min). Canal+

0.50 **Goupi-Mains-Rouges** ■ ■
De Jacques Becker (France, 1942, N., 100 min). RTL 9

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. La Cinquième
13.40 Parole d'Expert ! Avec le professeur Cabrol. France 3
14.30 Le Sens de l'Histoire. Jean-Marcel Jeanneney. La Cinquième
14.35 Le Club. Invité : François Guérif. Ciné Cinéfil
15.00 De l'actualité à l'histoire. Les défilés du prêt à porter. La Tunisie de Ben Ali. Histoire
17.00 Le Magazine de l'Histoire. Spécial Temps des livres. Histoire
18.00 Stars en stock. Robert Redford. Marlene Dietrich. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Clotilde Coureau ; Victor Headley. Canal+
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. La chute de la maison Potin. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
20.00 Brut. La boîte de nuit. Le reporter : Frédéric Faure. L'oiseau blessé. L'examen de la mémoire. Suzana. Arte
20.05 C'est la vie ! Mariés, séparés... enfin gays ! TSR
20.50 Thalassa. Les corsaires du surimi. France 3
21.00 De l'actualité à l'histoire. Le travail des enfants. Le cumul des mandats. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Avec Bruno Cremer. *Ile Rodrigues : La mort joyeuse. France : La foire au tilleul.* Inde : Quand nagent les éléphants. France 3
22.35 Bouillon de culture. *Paris vaut bien une émission.* Invités : Jean Favier ; Pierre Assouline ; Philippe Meyer ; Bernard Valade. France 2
22.50 Sans aucun doute. Peut-on faire confiance à son avocat ? TF 1
22.55 Noms de dieux. Invité : Yehudi Menuhin. RTBF 1
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France : Etranges étrangers [3/3]. France 3

DOCUMENTAIRES

17.30 *De Gaulle* première. Planète
18.00 Les Grandes Aventures du XXᵉ siècle. Le mur de Berlin. La Cinquième
18.20 Gospel, la voix de l'émancipation. [2/3]. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Vies sauvages : destination Arctique. La Cinquième
19.40 Pas de problème ! Planète
20.00 Le Musée d'Orsay. [6/6]. Vers le XXᵉ siècle. Histoire
20.35 Pandas sur le chemin de la liberté. Canal+
20.35 Les Oubliées. Planète
21.00 Avoir 20 ans. A Berlin. TV 5
21.30 Le Monde inconnu des serpents. Planète
22.00 Davantage de lumière. [1/2]. Histoire
22.00 Monsieur Dior. Paris Première
22.10 ▶ Grand Format. The Atomic Café. Arte
22.15 Femmes, une histoire inédite. [3/6]. A corps défendant. Planète
22.20 Corot, la nature dans l'atelier. France Supervision
0.55 Confidence d'une création. Les Jumeaux vénitiens. Planète

SPORTS EN DIRECT

18.00 Tennis. Tournoi messieurs de *Stuttgart : quarts de finale.* Eurosport
19.55 Football. Championnat de D 2 : Lorient - Troyes. Eurosport

DANSE

23.14 Picasso et la danse. Ballet. France Supervision

MUSIQUE

21.00 Luther Allison au Metropolis. Muzzik
21.37 Récital Emile Naoumoff. France Supervision
22.05 One More Time. Muzzik
22.55 Pavarotti Plus. Concert enregistré au Royal Albert Hall de Londres, en mai 1995. Paris Première
0.30 Tchernouchenko dirige Rachmaninov. Muzzik

THÉÂTRE

20.45 *L'Autobus à vapeur.* Pièce pour enfants de Jean-Jacques Commien et Olivier Delgutte. France Supervision

TÉLÉFILMS

17.15 ▶ Le Pantalon. D'Yves Boisset. Festival
20.45 Le Garçon d'orage. De Jérôme Foulon. Arte
20.45 Le Prix d'une femme. M 6
22.10 La Tribu des vieux enfants. De Michel Favart. Festival
23.45 Mariage en noir. Téva

SÉRIES

18.05 Sliders, les mondes parallèles. Un monde enchanté. M 6
18.15 Friends. France 2
20.25 Star Trek. Véritas. Canal Jimmy
20.45 Dark Skies, l'impossible vérité. L'ultimatum. Série Club
20.50 Une femme d'honneur. Pirates de la route. TSR
20.55 Nestor Burma. Nestor Burma se brûle les ailes. France 2
20.55 Susan ! Susan est maudite. Téva
21.25 L'Homme de nulle part. Au cœur de la nuit. Canal+
21.35 Twin Peaks. Episode nº 2 (v.o.). Série Club
22.00 Bottom. Digger (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Murphy Brown. Coup du sort. Fond de poubelle. Téva
22.30 Two. *Le secret de Victoria.* M 6
22.30 Poltergeist, les aventuriers du surnaturel. The Legacy, épisode pilote. Série Club
22.35 Dream On. La veuve (v.o.). Canal Jimmy
23.05 Seinfeld. La fondation (v.o.). Canal Jimmy
0.20 Profit. Cupid (v.o.). Canal Jimmy
1.05 Une fille à scandales. Larguez... les amarres (v.o.). Canal Jimmy
1.30 New York Police Blues. Les innocents (v.o.). Canal Jimmy
3.40 Spin City. Le puissant (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code *ShowView* – *ceux de la télévision* ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.45 Arte
Le Garçon d'orage

Sous le signe de Dionysos

C'EST UNE HISTOIRE d'amour impossible. Willie, dix-huit ans, est orphelin, tandis que Marcellin, la quarantaine, est propriétaire d'un grand vignoble dans le Languedoc-Roussillon. Willie l'orphelin « fait la route ». Après un vol de raisins, il est engagé comme apprenti dans la riche exploitation de Marcellin Lapeyrade. Depuis la mort accidentelle de la femme qu'il aimait, cet homme meurtri s'est peu à peu enfermé dans la solitude. L'arrivée de Willie va transformer sa vie. Entre les deux hommes s'installe plus qu'une complicité : une véritable relation amoureuse. Une relation difficile à vivre dans ce milieu et à cette époque – le début des années 60. Au village, les rumeurs s'amplifient. Les choses se compliquent encore lorsque Willie rencontre une jeune femme. Pour faire taire les ragots, la mère de Marcellin lui demande d'adopter Willie. *La fin sera tragique, forcément.*

Adapté du roman éponyme (Gallimard) de Roger Vrigny – disparu le 16 août –, « Le Garçon d'orage » est mis en images par Jérôme Foulon. Sa réalisation est pudique et sans complexité inutile. Sans relief particulier non plus. Servie par de magnifiques paysages, la photographie est superbe, mais l'interprétation inégale.

Daniel Russo, généralement catalogué comme « acteur comique de second rôle » – comme on les aime tant dans le cinéma français –, campe un personnage tourmenté. Il a pris le parti de jouer simple. Trop sobrement peut-être pour incarner cet homme qui doute : Marcellin avait trouvé un équilibre dans sa passion pour la vigne et, brusquement, il est bouleversé par son attirance pour un jeune garçon. L'âme du personnage n'est pas assez fouillée. Le beau Willie, interprété par Vincent Lecoeur, est taillé dans le roc. Tellement qu'on a du mal à percevoir ses sentiments ou ses pensées. Un personnage si fragile aurait également mérité une plus grande capacité d'introspection.

« Le Garçon d'orage » reste un peu trop à la surface d'une intrigue pourtant originale et attachante. Dommage. Au total, un téléfilm français de bonne facture, qui se laisse regarder sans déplaisir.

Guillaume Serina

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 Côte Ouest.
16.35 TF1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Trafic info.
20.45 Les Années tubes.
22.50 Sans aucun doute. Peut-on faire confiance à son avocat ?
0.40 Dance à Bercy.

FRANCE 2

13.55 Derrick.
14.55 Dans la chaleur de la nuit.
15.50 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un livre, des livres.
17.10 Sauvés par le gong.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo, Point route.
20.55 Nestor Burma. Nestor Burma se brûle les ailes.
22.30 Un livre, des livres.
22.35 Bouillon de culture. Paris vaut bien une émission.
23.35 En fin de compte.
23.40 Journal, Météo.
0.00 Ciné-club.
0.05 La Chatte sur un toit brûlant ■ ■ Film de Richard Brooks (v.o.).

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert !
14.35 Blue Bayou. Téléfilm de Karen Arthur.
16.10 Côté jardins.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Les corsaires du surimi.
21.55 Faut pas rêver.
22.55 Météo.
23.05 Soir 3.
23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France : Etranges étrangers [3/3].
0.20 Libre court. Chien noir.
0.35 Cap'tain Café.
1.25 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.35
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Caméléone ■ Film de Benoît Cohen.
15.10 Des ours dans la ville
15.55 Le Huitième Jour ■ Film de Jaco Van Dormael.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.50 et 20.30 Le Journal du cinéma.
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Vincent Elbaz, Michel Vuillermoz, Clotilde Coureau, Victor Headley.
20.35 Pandas sur le chemin de la liberté.
21.25 L'Homme de nulle part.
22.10 Flash infos.
22.15 Manga, Manga. Iria.
23.00 Ridicule ■ Film de Patrice Leconte.
0.40 Au cœur de la vie ■ ■ Film de Robert Enrico.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi.
14.00 Ethnies du Cameroun.
14.30 Le Sens de l'Histoire. Jean-Marcel Jeanneney.
15.30 Les Tornades.
16.25 La France aux mille villages.
16.55 Cellulo.
17.25 Allô la terre.
17.35 Qu'est-ce qu'on mange ?
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Les Grandes Aventures du XXᵉ siècle. Le mur de Berlin.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks.
19.25 Le Guide vert. Alimentation.
19.30 7 1/2.
20.00 Brut.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Le Garçon d'orage. Téléfilm de Jérôme Foulon.
22.10 ▶ Grand format. Atomic café.
23.35 ▶ Bob le Flambeur ■ ■ Film de Jean-Pierre Melville.
1.15 Le Dessous des cartes.

M 6

13.30 Une étrange disparition. Téléfilm de Roger Young.
15.15 et 1.50 Boulevard des clips.
16.05 Hit machine.
17.25 M6 Kid.
18.05 Sliders, les mondes parallèles.
19.00 FX, effets spéciaux : La Série.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Plus vite que la musique.
20.35 Décrochage info, Les produits stars.
20.45 Le Prix d'une femme. Téléfilm de Gérard Krawczyk.
22.30 Two. Le secret de Victoria.
23.20 L'Homme traqué. Téléfilm O de Peter Markle.
1.05 Highlander. Doute légitime.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.32 Perspectives scientifiques.
20.00 Le Rythme et la Raison.
20.30 Radio archives. Charles-Louis Philippe : un cœur exact.
21.32 Black and blue. La seconde renaissance italienne.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Prélude.
20.00 Concert franco-allemand. Œuvres de Berlioz, Elgar, Mendelssohn.
22.30 Musique Pluriel. Œuvres de Giner, Brindus, Rotaru.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Le violoniste Nathan Milstein.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Chopin, R. Schumann, Liszt.

هكذا من الأصل

Le Monde
VENDREDI 24 OCTOBRE 1997

La vengeance des Jules

par Pierre Georges

DU DANGER qu'il y a à jouer avec les prénoms ! Pour avoir évoqué récemment, en termes moqueurs, le « pays des Jules », à propos de ce coq de football qu'on suppose dopé, lui, aux « imbécillisants », le retour de manivelle ne s'est pas fait attendre.

Tout ce que le lectorat compte de mères, de pères de Jules a pris cette chronique pour une insulte personnelle. A preuve cet envoi outragé, et revanchard, d'un géniteur pas vraiment mécontent de lui et de ses œuvres : « *Qu'avez-vous donc contre Jules ? Jules est un petit garçon tout ce qu'il y a de plus moderne, charmant, sympathique, gai et intelligent. Jules n'est pas plus franchouillard que Pierre Georges, à cette différence que Jules, lui, se moque du qu'en dira-t-on.* » Et de se référer immédiatement aux Jules des Jules, Jules Verne, que les « *Américains eux-mêmes reconnaissent sans état d'âme comme la référence de l'intelligence et de l'imagination française* ».

Voilà pour les gencives. Et comme s'il ne suffisait pas, une mère est venue hier au journal. Elle apportait, dans un couffin, le plus irréfutable, le plus joli des droits de réponse. C'était bien un Jules. Un Jules tout neuf. Un Jules absolument craquant qui jetait sur les choses de la chronique un regard définitivement moqueur. Et alors, semblait-il signifier, du haut de ses bientôt trois mois, encore quelque chose à dire pour ta défense, pauvre ringard !

Non. Plus rien. Mères de Jules, pères de Jules, mille excuses. Vous avez raison et on avait tort : les Jules sont légion et César n'est pas leur cousin ! Ce prénom se donne et se porte de plus en plus, de mieux en mieux. A preuve, l'ouvrage de référence reçu.

Un éditeur – car les éditeurs ne perdent jamais le Nord – a sauté sur l'occasion pour parfaire l'éducation de l'ignare et lui balancer, par le travers, l'ouvrage de référence. Avec ce simple envoi : « *Pour que vous sachiez que JULES n'est plus ce qu'il était !* » Le livre s'appelle *La Cote des prénoms en 1998* (Balland) et a vocation manifeste à aider les bientôt parents à surmonter les angoisses pataphysiques du choix.

Les progrès de la médecine et de l'échographie étant ce qu'ils sont, l'intolérable suspense sur le sexe de l'enfant à venir n'est plus ce qu'il était. Sauf, évidemment, pour ceux qui ne veulent pas le savoir. La question n'est donc plus l'antique « *si c'est un garçon... et si c'est une fille, nous l'appellerons...* ». Mais, plutôt, « *puisque c'est un garçon, puisque c'est une fille* ».

La cote des prénoms, sorte d'argus, de catalogue du bleu ou du rose, a donc prétention à dire ce qui se portera ces années-ci. Et ce qui se fera moins. Alors, quelques indications, simplement pour les parents dans le souci. Aux dernières nouvelles, la saison féminine pour 1998 s'annonce peuplée, dans l'ordre, de Manon, Camille, Léa, Marie, Laura, Mathilde. Etant entendu que Manon exerce son exquise tyrannie, depuis 1995. Et au rayon Petit Chose, Alexandre conduit toute la troupe des Nicolas, Quentin, Thomas, Antoine. Et Jules, alors ? Eh bien ! toute une page lui est consacrée, sous le titre « Un choix pionnier ». Avec courbe, statistiques et projection. Jules est reparti ! Jules revient ! Jules devrait atteindre son apogée en 2005-2010. Mathématique. Aussi sûrement qu'on ne sera plus là pour l'écrire ! C'est cela la vengeance des Jules !

Une nouvelle épidémie de tuberculose progresse à l'échelle planétaire

Différentes souches de bacilles sont capables de résister aux médicaments jusqu'à présent efficaces

ALERTE ROUGE. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires ainsi que différents organismes sanitaires américains ont rendu public, mercredi 22 octobre, à Washington, un rapport épidémiologique à bien des égards inquiétant. L'OMS signale la progression à l'échelle planétaire d'une nouvelle forme de tuberculose due à différentes souches de bacilles capables de résister aux médicaments antituberculeux jusqu'à présent efficaces. La diffusion internationale de ces souches est telle qu'il est apparu, depuis peu, de nombreuses zones géographiques au sein desquelles il est devenu quasi impossible de protéger efficacement la population.

« *Ces souches pourraient bientôt être à l'origine d'une nouvelle vague mondiale de tuberculose pratiquement incurable* », ont fait valoir les spécialistes réunis à Washington. « *Les résultats du rapport que nous rendons public fournissent la première preuve scientifique de ce que nous craignions le plus, mais que nous n'avions pas réussi à établir auparavant : le spectre d'une tuberculose incurable menace de nouveau le monde*, a déclaré le docteur Michael Iseman (université du Colorado, National Jewish Medical and Research Center). *Aujourd'hui, dans les pays en développement, la tuberculose à bacilles multirésistants* (TB-MR) *équivaut en général à un arrêt de mort.* » Les conclusions de cette étude « *reposent notamment sur les contrôles de qualité et les multitests effectués par un réseau international de vingt-deux laboratoires spécialisés ainsi que sur une série d'enquêtes minutieuses réalisées pour 50 000 cas de tuberculose diagnostiqués dans trente-cinq pays* ».

INDE, LETTONIE, ARGENTINE...

Parmi les zones géographiques sensibles, aujourd'hui clairement identifiées, figurent l'Inde, la Lettonie, la République Dominicaine, l'Argentine ou encore la Côte d'Ivoire. Les épidémiologistes cachent d'autant moins leur inquiétude que beaucoup de ces zones sont des centres régionaux de voyage, d'émigration et d'activité économique à portée internationale. Les Etats-Unis n'échappent pas au danger de la tuberculose à bacilles résistants. Les épidémiologistes américains ont publié récemment une étude établissant l'existence d'une nouvelle souche dans quarante-deux Etats.

En pratique, l'étude rendue publique à Washington établit que les niveaux de résistance des germes à un seul médicament – en général l'isoniazide – étaient dès maintenant dangereusement élevés. Or la présence dans une seule communauté de résistance simple à un seul médicament signifie qu'il suffit que le bacille de Koch mute une nouvelle fois pour qu'il devienne multirésistant et que la maladie tuberculeuse soit, de fait, mortelle. « *Il y a dans chacune des zones sensibles que nous identifions des souches bactériennes qui menacent de submerger les programmes de lutte en cours et de se propager à d'autres populations dans le monde entier. En Lettonie, par exemple, 22 % des malades tuberculeux ont des bacilles résistants à deux ou à plus de deux médicaments habituellement efficaces*, fait-on valoir aujourd'hui auprès de l'OMS. *Dans la région de Russie où l'enquête a eu lieu, nous avons trouvé un taux de multirésistance de 7 %. Il était en République Dominicaine de 9 % et de 13 % dans l'Etat de Delhi en Inde.* »

On sait désormais que la tuberculose multirésistante trouve son origine dans des traitements médicamenteux administrés de manière partielle ou incohérente. Le rapport confirme pour la première fois le lien entre les traitements de mauvaise qualité et la propagation de souches pharmacorésistantes. Inversement, il apparaît que lorsqu'une stratégie thérapeutique nouvelle, baptisée DOTS (acronyme anglo-saxon de « *traitement de brève durée sous surveillance directe* »), est mise en œuvre et que le niveau des pharmacorésistances est faible, la menace recule (*Le Monde* du 21 mars).

STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE

L'Algérie, le Chili, la Corée, la Tanzanie et la ville de New York ont, ces dernières années, prouvé qu'une lutte antituberculeuse efficace, fondée sur la stratégie de DOTS, permet de guérir les malades et d'empêcher l'apparition du phénomène de résistance. Appelant à généraliser cette stratégie thérapeutique, l'OMS demande instamment que les zones sensibles qui connaissent une émigration croissante, au premier rang desquelles l'Europe de l'Est et la Russie, fassent l'objet d'une attention « *soutenue et immédiate* ». Pour le docteur Iseman, « *la tuberculose a été l'un des plus grands défis du début du vingtième siècle dans le domaine de la santé. Nous ne pouvons pas permettre aux nouvelles formes multirésistantes de devenir la plus grande menace sanitaire du siècle à venir* ».

Jean-Yves Nau

Le tsar antidrogue américain s'offre un « narco-tour » en Colombie

BOGOTA
de notre correspondante

Le tsar antidrogue du président américain Bill Clinton en Colombie ! C'était inimaginable hier. Signe d'une légère normalisation des relations colombo-américaines, le général Barry McCaffrey, directeur depuis deux ans à la Maison Blanche du département de lutte contre les trafics de drogue, vient de réaliser sa première visite – 72 heures – en Colombie. Une présence saluée par les autorités et la presse colombienne, d'autant plus que le général a rencontré le chef de l'Etat colombien.

Tout aura été fait pour le convaincre que les efforts des Colombiens contre la drogue ne sont pas vains. Rituel quasi obligé pour les personnalités de passage, le tsar antidrogue de Washington a été invité par la police et l'armée colombiennes à assister à une opération spéciale. Ce « narco-tour », comme on surnomme ici l'opération, consiste à accompagner dans la jungle les forces spéciales. Il s'agit d'assister soit à l'éradication par fumigation aérienne de champs de culture de coca ou de pavot, soit d'être présent lors de la prise d'un laboratoire de cocaïne ou d'héroïne. A son arrivée au cœur d'une région contrôlée par les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie, guérilla marxiste), à 400 km au sud-est de Bogota, le général McCaffrey, vétéran du Vietnam, a mesuré d'emblée les difficultés et l'ampleur de cette lutte livrée dans la forêt tropicale. Deux jours auparavant, lors d'une grosse opération contre deux laboratoires fabriquant de la cocaïne, le *mayor* Castro, adjoint du directeur de la police antidrogue, tombait sous les balles. Les quatre hélicoptères touchés ce jour-là sont exposés sur l'aéroport de San José del Guaviare. Les pilotes montrent les impacts de gros calibres sur les appareils.

McCaffrey regarde, écoute, compatit, félicite. Puis la délégation américaine embarque dans un hélicoptère militaire, qui atterrit d'abord sur la rive d'un fleuve gris serpentant dans la forêt. Plusieurs bataillons sont stationnés là, la chaleur est écrasante. Le général assiste à la seconde phase de l'opération, qui devrait aboutir à la destruction des deux laboratoires, mais capote pour « *raisons de sécurité* »...

Lors de sa visite, le général McCaffrey a insisté sur le rôle de la guérilla et des groupes paramilitaires dans le trafic de drogue. Il annonce que l'aide financière américaine – jusque-là essentiellement destinée à la police, et non à l'armée colombienne, accusée de violation des droits de l'homme – pourrait être utilisée contre la « narco-guérilla ». Il promet aussi davantage de coopération internationale. Au cours de son entretien avec le président Samper, le tsar antidrogue a insisté afin que le gouvernement fasse un effort pour rétablir l'extradition des narcotrafiquants colombiens. Un projet de loi dans ce sens, très controversé en Colombie, doit être une nouvelle fois examiné par le Parlement dans les prochains jours.

Anne Proenza

M. Gayssot bloque le projet MUSE

LE MINISTRE des transports, Jean-Claude Gayssot (PC), a reçu, mercredi 22 octobre, Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine, pour lui expliquer qu'il « *ne pouvait retenir dans sa forme actuelle* » le projet de Maille urbaine souterraine d'échanges (MUSE), qui aurait dû traverser son département sur près de 40 kilomètres, à terme, selon un axe nord-sud. Ce projet titanesque, dont le coût global est estimé à plus de 40 milliards de francs, devait relier Clamart à Issy-les-Moulineaux par un tunnel mixte (autoroutier et métro) à péage. L'entourage de M. Gayssot précise que ce projet « *essentiellement routier* » ne correspond pas au choix politique de « *priorité aux transports communs* » que défend le ministre.

Quatre Géorgiens gravement irradiés sont hospitalisés en France

« *UNE DIZAINE de jeunes soldats au moins* » ont subi « *des irradiations locales à des doses importantes, ayant entraîné de sévères brûlures radiologiques* » sur une base militaire de Géorgie, a annoncé l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN). Les victimes auraient été exposées, pendant plusieurs mois, à des sources de césium 137 (un radioélément à vie longue et à très forte radiotoxicité), vraisemblablement abandonnées par l'armée rouge. Quatre d'entre eux, les plus touchés, ont été hospitalisés, mercredi 22 octobre, à l'Institut Curie de Paris et à l'hôpital militaire Percy de Clamart (Hauts-de-Seine). L'OMS avait été informé le 8 octobre par les autorités géorgiennes de l'accident.

■ **PRESSE : une partie du syndicat du Livre** (rotativistes, correcteurs, agents du routage et des messageries) a demandé à être reçue par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Cette demande intervient alors que la ministre a reçu, lundi 20 octobre, une délégation de la Fédération du Livre (Filpac-CGT) Dans un communiqué, les rotativistes et leurs alliés estiment que « *ceux qui composent cette délégation ne peuvent en aucun cas nous représenter, parler ou décider en notre nom pour ce qui concerne les problèmes de la presse quotidienne nationale. Nous ne saurions accepter qu'ils puissent fixer un cadre de discussion avec les pouvoirs publics dans lequel ils nous obligeraient à rentrer au nom de prétendues règles démocratiques majoritaires, alors que depuis son origine la coordination parisienne des syndicats qu'est le comité inter a fonctionné sur la base du consensus* ».

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 23 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17151,55	−3,03	−11,41
Honk Kong index	10426,30	−10,41	−22,49

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 23/10	Var. en % 22/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2910,52	−1,61	+25,68
Amsterdam CBS	897,88	−1,92	+38,51
Bruxelles	15817	−1,13	+49,63
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3857,50	—	+41,53
Londres FT 100	4956,90	−3,73	+20,36
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23530	−1,11	+49,90
Zurich SMI	5693,90	−1,88	+44,43

Tirage du *Monde* daté jeudi 23 octobre : 496 519 exemplaires 3



Le Monde des LIVRES

VENDREDI 24 OCTOBRE 1997

La croisade réenfantée

Sept ans après la disparition d'Alphonse Dupront, paraît le grand œuvre de l'historien

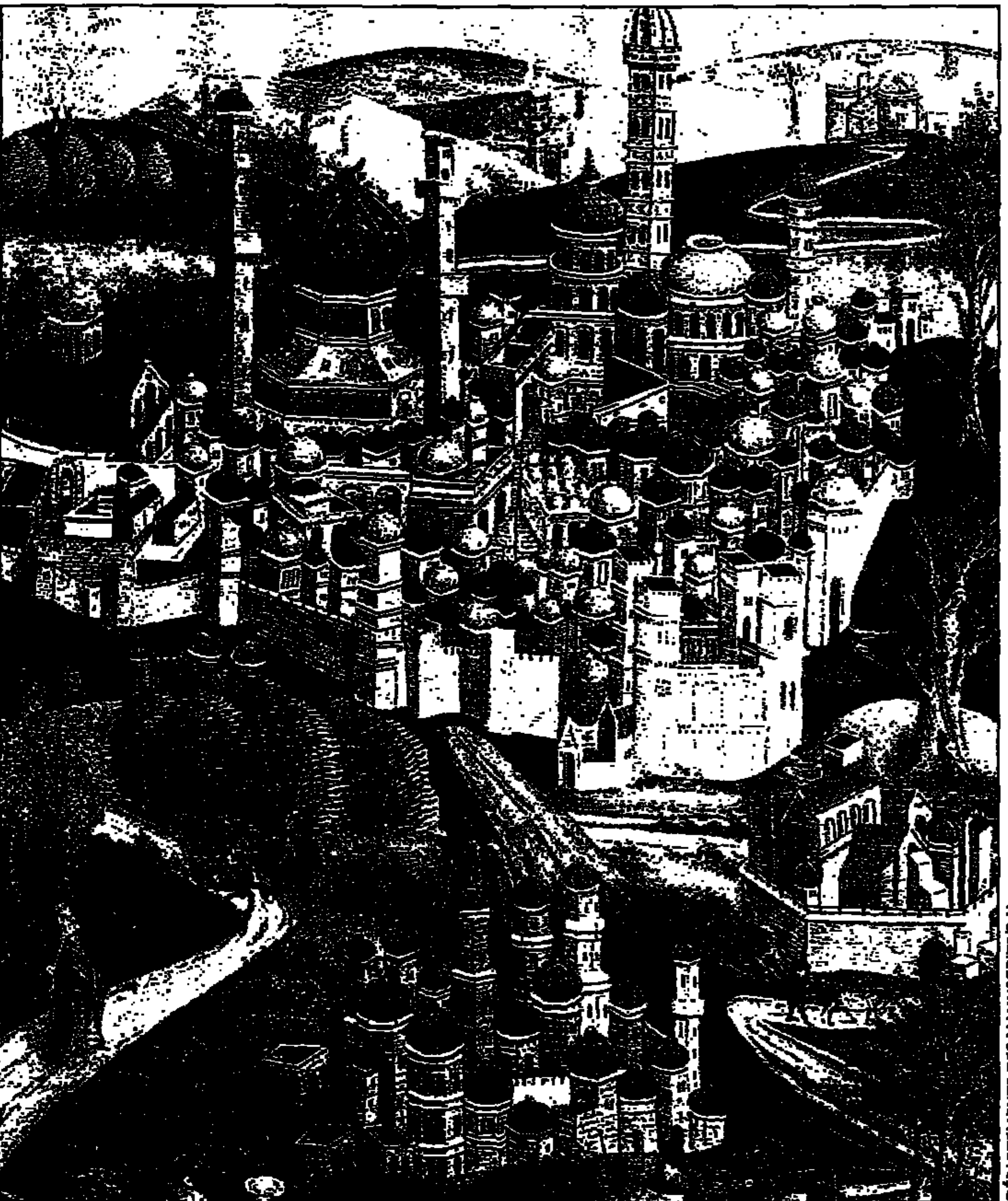
L'immense entreprise de toute une vie se donne enfin à lire dans l'achèvement posthume, non de contenu mais de présentation : *le grand œuvre d'Alphonse Dupront* voit le jour grâce à la piété et au labeur de Mme Dupront, de disciples au premier rang desquels il faut citer Mona Ozouf et des éditions Gallimard.

Ce qui impressionne d'abord, c'est que la longue durée de cet enfantement est emblématique de la longue durée d'une histoire qui se développe du XIe siècle jusqu'à aujourd'hui, dans une intégration du passé dans le présent où il affleure. *Il serait dérisoire de parler* ici de long Moyen Age. Il s'agit d'autre chose et de bien plus. La durée, non sans avatars et métamorphoses, est vraiment la chair même de l'œuvre, je dis chair et non étoffe car pour Dupront la croisade a été vie, et son histoire doit être, au sens plein, vivante. Il ne s'agit donc pas ici de résurrection du passé, mais de réenfantement d'une histoire depuis sa conception, sa naissance, son existence au grand air de l'histoire jusqu'aux frémissements qui agitent encore aujourd'hui le corps enfoui de la croisade. Car le projet d'Alphonse Dupront n'a pas été l'histoire de la croisade – quoique cette histoire il l'ait faite aussi, intégrée dans la plus grande histoire du mythe de croisade –, mais celui d'une histoire unissant le récit événementiel de la croisade et l'analyse (au sens de psychanalyse) des représentations, de valeurs, des sentiments, des pulsions qui l'animent, qui la font vivre.

La croisade événementielle en effet, *née à la fin du XIe siècle*, s'achève avec le XIIIe. Mais le mythe de croisade n'est pas mort. Plus encore que l'histoire de la croisade vivante, l'œuvre de Dupront est l'histoire d'une survie. Mais l'historien sait bien qu'au dur soleil de l'Histoire on ne survit pas, on fond, on disparaît, on ne devient plus que passé. Sauf si on répond toujours à un besoin. Ce mythe de la croisade survit sous des formes qui ne sont que la vie par d'autres moyens. On pourrait penser que le *Mythe de croisade*, si riche, *si complexe soit-il*, n'est qu'une de ces entreprises à la mode dans l'historiographie actuelle, où l'on étudie l'image d'un personnage ou d'un événement après sa disparition. Mais il ne s'agit pas ici des avatars d'un souvenir. Il s'agit d'une histoire vivante qui continue avec des « remplacements », des « transferts », des « découvertes ». Bref, le même organisme, dans la physiologie duquel travaille de l'intérieur et de l'extérieur l'histoire.

Pour dire cette vie dans la longue durée, Alphonse Dupront semble s'être *inspiré d'une autre* conception, d'une autre visée du mouvement des Annales dont il a recoupé la trajectoire, l'aspiration à une histoire totale, globale. Mais l'expression qu'il emploie définit mieux le faire de l'histoire dont il s'agit : *« une pensée historique d'ensemble »*. Tout est dit là : le travail de l'historien, la situation dans le domaine de la durée et dans le champ de la discipline historique, l'ambition de saisir plus qu'une totalité, l'ensemble des relations *qui définissent un phénomène* historique. Un ensemble structuré mais sans systématique avec du mou, de l'ouvert, du contradictoire.

Parvenue à son terme, l'œuvre d'Alphonse Dupront manifeste l'extraordinaire persévérance d'une pensée historique affirmée dès les années 50 avec la publication en tant que coauteur du travail profondément réorienté de son maître Paul Alphandéry, *La Chrétienté et l'Idée de croisade*, où il met *en évidence*, à l'œuvre dans la croisade, la force de l'imaginaire, le rôle des pulsions collectives, la présence active des sacralités. En prolongeant Alphandéry, Dupront opère cette transmutation qu'il explicite dans *Le Mythe de croisade*, le passage de *« l'histoire des idées »* à *« la terre des idées »*, à l'étude de l'humus où les idées trouvent nourriture et vie et où *elles* subissent une vivification existentielle.



Détail d'une enluminure française représentant une vue idéalisée de Jérusalem (1312)

DÉPARTEMENTS DES MANUSCRITS/B.N.

Les orientations essentielles de la recherche et de la pensée historique s'affirment consciemment dans deux articles-étapes au lendemain du Congrès international des sciences historiques de Stockholm (1960), celui des *Annales* sur les « Problèmes et méthodes d'une histoire de la psychologie collective » (1961) et celui de *L'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1960-1961, paru en 1962) sur « Histoire et temps ». Les titres parlent d'eux-mêmes. L'article des *Annales* ici encore semble répondre à une préoccupation que Lucien Febvre et Marc Bloch ont insufflée à la revue : la recherche des fondements et des méthodes d'une psychologie collective. Mais Alphonse Dupront va *plus loin* et *plus profond*, et la démarche qu'il esquisse dans cet article est au cœur du *Mythe de croisade*. Plus profond que les structures, là où l'individu baigne et parfois se dilue dans le collectif social et mental, là où gît sans doute la réponse à cette interrogation fondamentale du croisé : *« pourquoi partir ? »*, une histoire des profondeurs. Une histoire psychanalytique, comme n'hésite pas à la définir Dupront. Il connaît les incertitudes, les difficultés du passage d'une psychanalyse individuelle à une psychanalyse collective : *reculant parfois devant* l'inconscient collectif, il se contente d'évoquer le *« non-conscient »*. Il s'efforce sans peut-être y parvenir toujours de ne pas perdre pied dans les abîmes des profondeurs. Il sait qu'il est un pionnier qui peut s'égarer. C'est le beau risque qu'il court et qui fait une partie de sa grandeur. Il nous mène plus loin.

Enfin, un grand ensemble réunissant des ensembles plus limités soit d'objets historiques collectifs (les croisades encore, mais aussi les pèlerinages, les sanctuaires *dont Jérusalem n'est que* le plus sacré, les signes renfermés dans les reliques et d'abord dans cette relique des reliques, la Croix), soit d'images et de rites collectifs et de méthodes de recherche autour d'une notion unifiante et vivifiante, le sacré.

LE MYTHE DE CROISADE
d'Alphonse Dupront.
Gallimard, « Bibliothèque des histoires », t. I : 560 p., 190 F ; t. II : 704 p., 240 F ; t. III : 430 p., 150 F ; t. IV : 480 p., 170 F.

Lire la suite page IX

Un tombeau pour Albertine

Deux excellents livres sur Proust, l'un du sociologue Jacques Dubois, l'autre du photographe Brassaï, prolongent le bonheur que nous donne « A la recherche du temps perdu »

POUR ALBERTINE
de Jacques Dubois.
Seuil, 196 p., 120 F.

MARCEL PROUST SOUS L'EMPRISE DE LA PHOTOGRAPHIE
de Brassaï.
Préface de Roger Grenier,
Gallimard, 176 p., 110 F.

On se souvient peut-être que le narrateur ayant enfin réussi à capturer Albertine, l'insaisissable Albertine, et à l'installer dans l'appartement de ses parents, constate désabusé : *« Je sentais que ma vie avec Albertine n'était, pour une part, quand je n'étais pas jaloux, qu'ennui ; pour l'autre part, quand j'étais jaloux, que souffrance »* – phrase qui, bien sûr, évoque aussitôt Schopenhauer.

Mais Albertine a le don inné de déjouer les sombres prédictions du philosophe, *d'aiguiser les souffrances*, de semer le trouble autour d'elle, de jouer sur des identités multiples et contradictoires, de telle sorte qu'elle s'impose, avec Charlus, comme le personnage le plus fascinant de *La Recherche*, ce qu'a très bien vu Jacques Dubois, sociologue et professeur à l'université de Liège. *« Elle survient* écrit-il ironiquement, *dans un roman où elle n'était pas attendue et qui, de toute façon, n'était pas son genre. »*

Son genre à elle, c'est plutôt le genre adolescente effrontée, une espèce nouvelle au début du siècle, une adolescente qui se moque aussi bien des codes sociaux – elle n'a rien à y perdre, elle est issue de la petite bourgeoisie –, que des normes sexuelles. Un peu chienne également. Proust note que *« son charme incommode était ainsi d'être à la maison moins comme une jeune fille que comme une bête domestique... »* Elle aura, en outre, la bonne grâce de ne jamais vieillir, d'échapper par sa mort à la condition de femme. Bref, elle est l'emblème d'une liberté démultipliée.

A partir du désordre qu'elle introduit dans la vie du souffreteux Marcel et dans l'ordonnancement de *La Recherche*, Jacques Dubois se livre à une étourdissante analyse des rapports sociaux dans l'univers proustien. De la part d'un sociologue publié dans une collection austère dirigée par Pierre Bourdieu, on pouvait redouter le pire. Mais c'est le meilleur qu'il nous offre : un tombeau pour Albertine, où renaît sur la place de Balbec la jeune fille un brin vulgaire, sportive et snob, à l'accent traînard et nasal, que le narrateur va tenter d'apprivoiser, d'éduquer, instaurant avec elle une relation mi-érotique mi-pédagogique qui, progressivement, s'imposera comme modèle romanesque indépassable – il n'est que de lire l'excellent *Amour noir* de Dominique Noguez (1) pour s'en convaincre –, comme si, par l'effet d'une invraisemblable contagion, il n'était plus possible d'aimer en dehors du cadre fixé par Proust. Ainsi en va-t-il des chefs-d'œuvre ; ils créent leur postérité, mais cette postérité s'étend bien au-delà de la littérature.

La mort d'Albertine induira un travail de deuil sublimement pervers, *comme si une nouvelle guirlande* de fillettes était seule en mesure d'apaiser le narrateur. Que l'on songe seulement à celle qu'il ramassera dans la rue et qui lui vaudra les foudres publiques du chef de la sûreté, avant que ce dernier ne lui donne, en privé, des conseils de prudence... Désormais Marcel est convaincu qu'une *« femme est d'une plus grande utilité pour notre vie, si elle y est, au lieu d'un élément de bonheur, un instrument de chagrin, et il n'y en a pas une seule dont la possession soit aussi précieuse que celle des vérités qu'elle nous découvre en nous faisant souffrir. »*

Aussi comment ne pas approuver Brassaï lorsqu'il observe que bien plus qu'un roman sur la jalousie, l'amour, le temps ou la mémoire involontaire, *La Recherche* est un traité sur le sadisme ? A une nuance près, et sur laquelle Proust reviendra souvent, à savoir que seul un être vertueux, pétri de bons sentiments, peut devenir sadique, ou, comme il l'appelle, un *« artiste du mal »*, ce qu'une créature entièrement mauvaise ne pourrait pas être, car le mal lui semblerait tout naturel. N'ayant ni le culte de la vérité, ni la mémoire des morts, ni la tendresse filiale, il *« ne trouverait pas un plaisir sacrilège à les profaner »*.

Sur la profanation, inutile de rappeler l'épisode de l'amie de Mlle Vinteuil crachant sur la photo de son père, scène romanesque qui préfigure celle, bien réelle, où Proust incite dans un bordel pour hommes de petites frappes à cracher sur les portraits de sa mère.

Lire la suite p. IV

(1) Gallimard, *voir* « Le Monde des livres » du 12 septembre.

هكذا من الأمل

le feuilleton

de Pierre Lepape

LE TOMBEAU DE BOSSUET
de Michel Crépu,
Grasset, 230 p., 105 F.

ŒUVRES II
de Fénelon.
Edition de Jacques Le Brun,
Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade »,
1846 p., 440 F jusqu'au 30 novembre puis 490 F.

Les deux oiseaux et la mort



Bossuet, Fénelon. L'Aigle et le Cygne. Des symboles opposés, des antagonismes académiques, mais, aux abords d'un monde finissant, un terrain d'entente et de duel unique : le néant

Michel Crépu a raison : Bossuet n'est pas suranné ou démodé, il nous est étranger : *« Notre antipode absolue. »* Et tout autant Fénelon son frère ennemi. Ce n'est pas une affaire d'éloignement dans le temps : des écrivains plus anciens font partie de notre village. Bossuet et Fénelon habitent une planète si lointaine que nous avons des difficultés à les imaginer faits de la même matière que nous. Des mythes plutôt que des hommes, disputant dans un ciel d'idées, avec une passion et une véhémence qui nous sont incompréhensibles, d'abstractions qui le sont tout autant : de la toute-puissance de la grâce et du pur amour de Dieu, de l'oraison passive et de la distribution du salut. Ces messieurs ont, à l'évidence, bien du talent ; leur langue est belle à l'oreille, massive, puissante chez Bossuet, subtile et entêtante chez Fénelon. On entend la musique, on en ressent l'émotion ; mais de quoi parlent-ils ?

Il faut en effet, comme dit Crépu, consentir au voyage. Non pas seulement revenir en arrière comme on remonte vers la source, mais nous arracher au connu, quitter les chemins, faire l'expérience de l'ailleurs. Il est plutôt recommandé pour l'expédition de se débarrasser des bagages encombrants. Les traités de théologie et les in-quarto de métaphysique, loin d'être indispensables, risqueraient d'alourdir la marche et de gêner lorsqu'il s'agit de sauter au-dessus des abîmes. Prenons pour principe que nous ne savons rien, que nous partons à l'inconnu, cela évitera de nous perdre dans les méandres d'un savoir incertain. Nos Baedeker et nos Guides bleus ne nous seront d'aucun secours. Mais Crépu et Le Brun sont d'excellents compagnons de route.

Oublions même un moment le trop fameux et trop académique antagonisme de Bossuet et de Fénelon. Il est vrai que les deux prélats se sont déchirés après s'être aimés. Mais il est beaucoup trop sommaire et trop appauvrissant d'en faire des symboles, de simples termes quasi mathématiques d'une opposition : le Bourguignon Bossuet, solide et immobile comme un roc, champion de l'écriture sainte, de la monarchie absolue, de la théologie rationnelle et d'un ordre du monde aussi immuable que la création divine ; le Périgourdin Fénelon, aristocrate fragile et ductile, féru d'Antiquité classique et de philosophie platonicienne, militant pour une monarchie tempérée, enclin au mysticisme et rêvant l'utopie d'une société chrétienne à inventer et à construire. Un pilier de marbre du siècle de Louis XIV et un bourgeon délicat du siècle des Lumières, voire de l'âme romantique.

Les choses ne sont ni si rectilignes ni si tranchées. D'abord parce que l'Aigle et le Cygne volent dans le même ciel. Et l'un et l'autre volent assez haut pour voir arriver les nuages de l'orage et de la catastrophe. Ils appartiennent à un monde qui finit et s'effondre, celui des années terribles du Roi Soleil à son déclin. Leur terrain d'entente et le champ de leur duel ne font qu'un : le néant ; ce même lieu qu'arpente, en visionnaire du détail, le petit duc de Saint-Simon et qu'il préfère nommer la Cour. Le bel essai de Michel Crépu est un retable baroque construit autour de la figure de Bossuet résistant de toutes ses forces au torrent furieux qui emporte vers l'abîme davantage qu'une époque, beaucoup plus qu'un régime politique ou même qu'une civilisation : le fondement même de la vérité, son essence divine. On comprend que l'évêque de Meaux n'ait pas le cœur à rire, ni l'esprit au compromis. Derrière les images fortes et justes qu'inspire à Crépu le sombre héroïsme de son personnage granitique se profile la geste, sans doute triviale, d'un capitaine dont le navire, pris dans la tempête, fait eau de toutes parts. Il court des soutes à la dunette, colmate, morigène l'équipage, rudoie les indolents, attache au mas de misaine ceux qu'il soupçonne de vouloir fuir, fait détruire les canots de sauvetage comme autant de tentations trompeuses et démobilisatrices. Il ne gagnera pas, il le sait, la victoire appartient à la mort, mais il aura accompli son devoir.

Crépu fait justement remarquer le peu de place que tiennent dans les écrits et les sermons de Bossuet l'Au-Delà et la Résurrection, son *« athéisme paradoxal »*. Vous êtes mort, clame Bossuet, parce que vous cherchez à oublier que vous allez mourir. La vie ne l'intéresse pas, sauf au moment où elle rencontre sa loi qui est de mourir. On est frappé par la violence – et la beauté implacable – de l'antihumanisme de M. de Meaux, si proche en cela de ses adversaires jansénistes : l'homme n'existe guère hors de la vérité de son agonie. Mais est-ce encore un homme ? Non, c'est un chrétien.

Parmi les belles choses qu'écrit Crépu, heureusement inspiré par son modèle jusque dans le style, on retiendra encore ses remarques et ses analyses de la langue de Bossuet, cette manière d'étrangler la rhétorique et ses ornements pour concentrer toute son énergie sur la percussion, la précision et la force de l'impact. *« Bossuet dit ce qu'il veut »*, admirait Valéry. A d'autres les charmes de la conversation et les jeux de l'esprit. A Fénelon par exemple ? Crépu, tout imprégné de rigueur bossuetaine, laisse filtrer un soupçon de mépris pour la *« souplesse » ondoyante* de l'archevêque de Cambrai. Il ose même en faire *« un énarque sec et froid. »* Louis XIV, qui exila Fénelon, voyait plus juste : *« Le plus bel esprit chimérique du royaume. »* Un rêveur.

Autant que Bossuet, Fénelon est convaincu de l'imminence du désastre. Le second volume de ses *Œuvres* dans la Pléiade, qui paraît enfin, quatorze ans après le premier, rassemble l'essentiel de ses écrits politiques, à commencer par *Les Aventures de Télémaque*, ce célébrissime succès de librairie – plus de huit cents éditions – que personne ne lit plus. L'ouvrage vaut pourtant le détour. C'est, on le sait, un traité d'éducation à l'usage du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV et élève de Fénelon. Une encyclopédie princière où les leçons d'histoire, de littérature et de morale sont toujours, aussi, des leçons de politique. Que Fénelon enseigne au petit-fils de ne pas se conduire comme son grand-père est intéressant, mais l'essentiel est ailleurs. Ce qui se lit sous la si jolie prose du Mentor, c'est le récit d'un violent combat entre les pouvoirs de l'Utopie – l'édification d'une société chrétienne – et le vertige de l'échec, la force de la faiblesse, la vertu de l'anéantissement.

Fénelon est ébloui par les causes perdues, certain qu'il n'y a de vraie victoire possible que dans la soumission à la défaite. Sa carrière même en est l'illustration. En 1689, à trente-huit ans, il marche à grandes enjambées sur l'avenue qui mène aux sommets du pouvoir. Il est précepteur royal, soutenu par tout le parti dévot et par Mme de Maintenon. Il règne à Saint-Cyr ; les experts en versaillologie, Saint-Simon en tête, lui promettent l'archevêché de Paris. Rome l'aime. Il sera cardinal et ministre. C'est le moment qu'il choisit pour soutenir une illuminée, Mme Guyon, qu'il n'aimait guère lorsqu'elle était à la mode, mais dont le déclin le fascine. Dans cette fameuse querelle du piétisme qui l'oppose au roi et à Bossuet, il se sait perdant, d'entrée de jeu. Pas même capable d'empêcher Mme Guyon de pourrir à la Bastille. Les affrontements théologiques se tranchent par la prison, la disgrâce, l'exil, l'humiliation. Sans doute est-ce ce qui l'attire : n'être plus rien et témoigner du bonheur d'avoir renoncé au désir et à la gloire. Aimer Dieu en disparaissant, en se faisant pure transparence. Se fondre dans le néant qui s'annonce.

Fénelon le doux, le tendre, n'est pas plus humaniste que son terrible interlocuteur. Il enseigne certes au duc de Bourgogne que la légitimité des rois repose sur le bonheur qu'ils doivent à leur peuple. Il écrit que *« le gouvernement d'un royaume demande une certaine harmonie comme la musique, et de justes proportions comme l'architecture. »* Il ajoute, dans une période de guerres épouvantables, que *« la paix doit être achetée sans mesure »*, à n'importe quel prix. Le bonheur, un gouvernement d'harmonie et de justesse, la paix : un rêve général qui s'appuie sur l'anéantissement de tous les rêves particuliers : un rêve céleste. L'accomplissement par l'abandon.

En 1712, le duc de Bourgogne, devenu depuis dix mois le dauphin, meurt. Il y a plus de douze années que Fénelon, privé de tous ses titres, est assigné à résidence dans son évêché de Cambrai ; mais les contacts n'ont jamais cessé entre Mentor et son Télémaque. Fénelon perd sa dernière chance de voir aboutir ses réformes. Il rédige son dernier écrit politique, secret – il ne sera publié qu'en 1824 : *Mémoires sur les précautions et les mesures à prendre après la mort du duc de Bourgogne*. C'est un tableau d'un noir d'encre. La Cour n'est plus un théâtre, c'est un bouge où complotent des empoisonneurs. Il s'agit de sauver la vie du futur Louis XV, un bambin de trois ans : on soupçonne le duc d'Orléans de vouloir l'assassiner pour s'emparer du trône. Fénelon pèse, imagine, échafaude, dresse des listes ministérielles. Mais à quoi bon les projets et les intrigues ? La construction politicienne s'achève en abandon. Tout n'est que du vent, et Fénelon s'en remet à sa vieille ennemie, et à la providence : *« Je ne crois point que Mme de Maintenon agisse par grâce, ni même avec une certaine force de prudence élevée. Mais que sait-on sur ce que Dieu veut faire ? »*

La philologie d'Orcibal

Une lecture intransigeante « de la lettre », un retour à la matérialité des sources, ont permis à Jean Orcibal de repenser l'histoire des idées religieuses de l'Europe moderne

XVIIe SIÈCLE
de Jean Orcibal
Etudes réunies
par Jacques Le Brun
et Jean Lesaulnier,
éd. Klincksieck, 1 010 p., 700 F.

Nous sommes en 1937. Jean Orcibal a vingt-quatre ans. Il vient d'achever, sous la direction d'Alexandre Koyré et de Jean Baruzi, un mémoire consacré à un poète baroque du XVIIe siècle, Johann Scheffler, qui signe ses recueils du nom d'Angelus Silesius. Par la suite, Jean Orcibal (1913-1991) deviendra l'auteur de thèses monumentales sur Saint-Cyran et le jansénisme. Editeur de la correspondance de Fénelon (une quinzaine de tomes chez Klincksieck), il se préoccupe aussi du destin de la mystique rhéno-flamande dans l'Europe moderne, de Jean de la Croix, de Bérulle (l'homme qui fonde la congrégation de l'Oratoire en 1611), de Louis XIV et les protestants, de l'univers spirituel anglo-saxon.

On n'a pas fini de mesurer l'ampleur et la diversité de l'œuvre d'Orcibal. Il suffit, pour s'en convaincre, de se plonger dans le recueil d'un millier de pages qui vient de paraître : Racine et Boileau librettistes, les jansénistes face à Spinoza, le fragment Infiniment-Rien de Pascal (sa « Pensée » la plus discutée), « le mariage » de Bossuet, comment Mme Guyon a initié Bergson à la mystique. On y trouve aussi des pages sur « le vrai Ruysbroeck » et sur John Wesley, le fondateur du méthodisme. Le chapitre consacré au *« Miroir des simples âmes »* et à la « secte » du Libre esprit retrace l'histoire ancienne de ces communautés d'« hommes intelligents », accusés d'être des « libertins spirituels », se situant au-dessus de la loi, donc du péché, en prônant un retour à l'originel et à la pratique du nudisme adamique.

Ce qui frappe d'emblée dans ce volume, c'est l'attention extrême portée aux méthodes d'analyse. Si l'objet des travaux d'Orcibal est avant tout religieux, son approche des textes demeure profane. Ainsi, quand Orcibal s'attache aux écrits mystiques, il a la volonté de saisir une expérience, qui s'énonce sur le mode *« du manque »* ou de l'indicible, dans son inscription textuelle. Son art de la lecture critique le conduit *« du donné à l'inexprimé »*.

L'expérience mystique a beau se parer des marques de la transcendance intemporelle, elle se développe toujours dans une tradition historique. Pour Orcibal, un texte ne prend sens que par et dans son contexte. Une forme appartient à un style, intellectuel et spirituel. Aussi ce philologue, qui n'a cessé de repenser l'histoire des doctrines religieuses modernes, demande-t-il de suivre les mots, de relever les métaphores, de savoir que toute citation véhicule une mémoire, chaque image un trésor de références qui font l'histoire des idées. Quantifier termes et tournures, souligner les *« métaphores obsédantes »*, voilà ce qui permet d'étudier les *« familles d'esprits »* chères à Sainte-Beuve. Mettre en évidence *« les ancêtres et la postérité d'une formule ou d'une image »*, c'est aussi transformer une idée en thème historique, saisir sa genèse et sa formation.

Dans sa lumineuse présentation, Jacques Le Brun résume ainsi la philologie d'Orcibal : *« Respect de la lettre et des signifiants, refus de poser en dehors des textes une réalité ultime d'où sortiraient des systèmes exprimés par ces textes. »* Ce retour à une lecture intransigeante *« de la lettre »*, Orcibal l'opère également par un retour à la matérialité des sources. Lors de ses fouilles, il découvre partout en Europe d'innombrables manuscrits inconnus, inaugurant autant de chantiers nouveaux. S'il se félicite ainsi de l'ouverture des dépôts privés de Port-Royal ou de Saint-Sulpice, il n'espère pas *« voir le jour où il en sera de même pour le Saint-Office »*. Et il ajoute aussitôt : *« Cet événement bouleversera l'historiographie de la pensée catholique. »* Une manière d'annoncer du travail, beaucoup de travail, pour les générations d'érudits à venir.

Esprit indépendant, Orcibal se tient à l'écart de tout dogme. Son enseignement, à l'Ecole pratique des hautes études, suivi notamment par Jacques Le Brun et Michel de Certeau, s'inscrit dans le prolongement de celui d'Alexandre Koyré. Son art de lire les textes suppose une critique du positivisme universitaire dont il s'écarte autant que de *« la théologie positive »*. Dans ses séminaires, il n'y a *« place pour aucun dogmatisme : pour nous la vérité historique ne se déduira jamais d'un principe supérieur »*. Là où d'autres, pour déchiffrer une continuité de saint Paul à Novalis en passant par Silesius, s'efforcent de déceler une doctrine de l'incarnation d'un principe unique, Orcibal met en évidence un tissu de desseins multiples. Pour saisir la logique d'une spiritualité, il la compare aux tensions électriques plutôt qu'à un noyau solide. Toute doctrine résulte ainsi de l'interférence de facteurs divers, souvent opposés.

Ce scrupule du *« recours à la lettre du texte »*, cet appel à une lecture critique ne doivent occulter ni l'engagement, ni la lucidité du chercheur. A propos de *« l'objectivité des résultats du travail historique (relèvent-ils de la photographie ou du portrait ?) »*, Orcibal, parlant d'*« un parti pris artistique »*, invite l'historien à formuler ses sympathies méthodologiques afin que ses *a priori* prennent une forme consciente et avouée. Entre orthodoxie et hérésie, l'œuvre d'Orcibal est exemplaire.

Maurice Olender

Complexité de la notion de responsabilité

DE QUOI SOMMES-NOUS RESPONSABLES ?
Textes réunis et présentés
par Thomas Ferenczi,
8e Forum *Le Monde*-Le Mans,
Le Monde éditions, 410 p., 150 F.

Quatre cents pages qui nous conduisent à un acte... d'humilité. *De quoi sommes-nous responsables ?* A mesure que l'on avance dans la lecture des réponses du Forum *Le Monde*-Le Mans 1996, le sol se dérobe sous nos pieds. Pour deux raisons : la notion même de responsabilité est d'une grande complexité ; avec l'étourdissante diffusion des techniques nouvelles, elle ne cesse de s'étendre. Ce qui veut dire que le débat était indispensable. Il ne déçoit pas (1). On se sent encore en sécurité (quoique...) avec la responsabilité civile. Mais dès qu'intervient l'idée de faute, sur la boussole de la conscience l'aiguille commence à s'affoler. Elle s'affolera de plus en plus parce qu'aucun domaine, rançon de la liberté, n'échappe plus au questionnement de l'autre sur soi, dans l'espace public et donc l'histoire, la politique, l'économie et ses « affaires », la santé, l'information, la science, etc. Pour sortir du tunnel, écoutons Paul Ricœur : *« Entre la fuite devant la responsabilité des conséquences et l'inflation d'une responsabilité infinie, il faut trouver la juste mesure. »*

Pierre Drouin

(1) Avec la participation de : Etienne Balibar, Michel Bomancin, Jean-Denis Bredin, Laurence Collet, Catherine Colliot-Thélène, Philippe Corcuff, Gilles Cottereau, Me Gérard Defois, Laurence Engel, François Ewald, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay, Nathalie Heinich, Jean-Noël Jeanneney, Rémi Lenoir, Jean Maurel, Olivier Mongin, Aquilino Morelle, Jean-Luc Nancy, Edwy Plenel, Denis Salas, Alain-Gérard Slama, August von Kagenek.

هكذا من الأصل

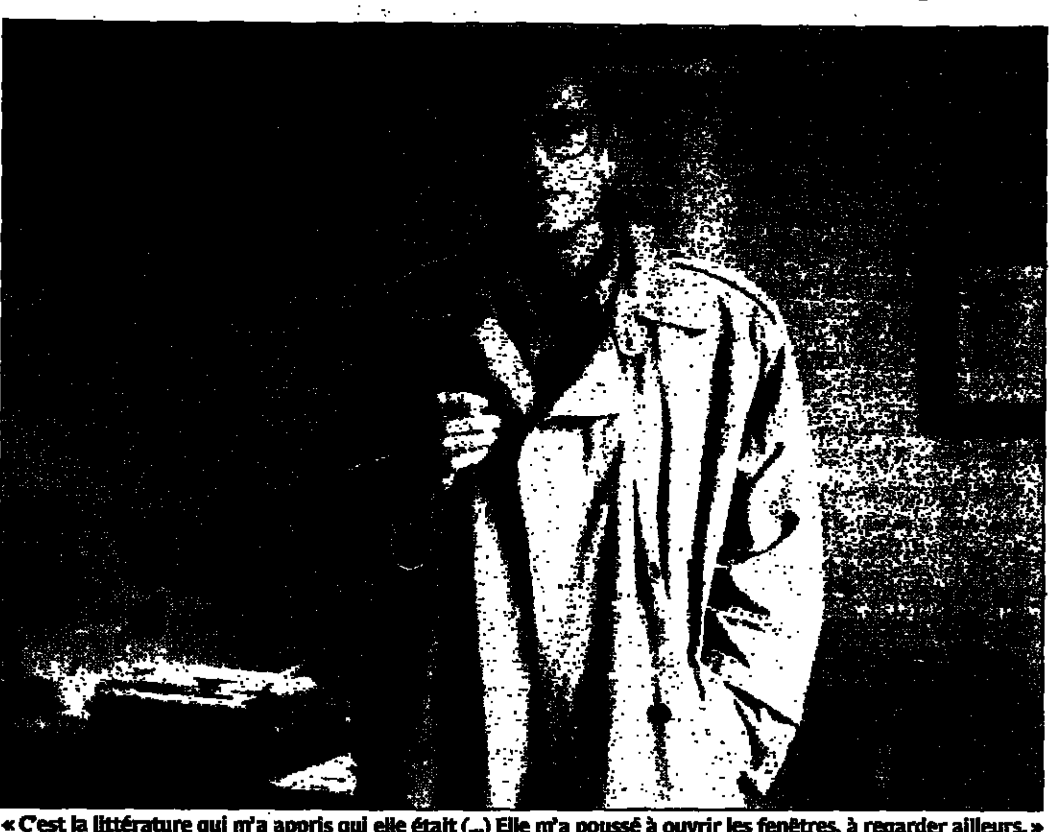
L'inquiète mobilité de Christian Gailly

Fier d'appartenir à la « famille Minuit » à laquelle il est attaché depuis dix ans, le romancier, dont les récits semblent être des aiguillages incontrôlés, change de tempo. Plus ample, plus grave, il s'évade de lui-même pour mieux entrer en littérature

LES ÉVADÉS,
de Christian Gailly.
Ed. de Minuit, 256 p., 95 F.

Il ressemble au narrateur de ses romans : à la fois imperturbable et lunaire, impassible et à la merci de la première rafale d'émotions, au bord du déséquilibre, d'un faux pas qu'il réussirait pourtant, au dernier instant, à contrôler, avec son sourire de Buster Keaton mélancolique, abandonné, le temps d'une après-midi, par ses personnages en folie. Il arrive, un peu gêné par l'admiration qu'on lui porte, de sa maison de L'Haÿ-les-Roses, où il habite désormais, après avoir longtemps vécu à Paris, où il est né en 1943. Il y est resté cloîtré pendant toute une année pour écrire *Les Evadés*. *« Je ne fais que cela, écrire... Je n'ai pas d'autres activités professionnelles »*, dit-il, comme en s'excusant, après avoir enfin trouvé sa place sur la chaise du café, à l'ombre de l'auvent rouge – le rouge de ses livres, électrique, de cirque de comédie. Il a remis avec de *« l'appréhension »* son manuscrit à Jérôme et Irène Lindon, qui, affirme-t-il, ont la même angoisse, le même frémissement que vous quand vous leur apportez un nouveau texte. Parce qu'ils sont de *« grands lecteurs »*, qu'ils incarnent, à ses yeux, une morale littéraire, il s'incline devant leur jugement, accepte toutes leurs remarques qui visent toujours à *« traquer la vulgarité »*. Il tient à les remercier de leur obstination à le publier : *huit livres en dix ans*, depuis *Dit-il* (1987). Il avoue sa fierté *à appartenir à « une famille mentale »*, celle des Editions de Minuit, dont le lien, le dénominateur commun serait *« l'exigence »*.

Et lui ? Lui, dont les récits paraissent toujours être des aiguillages déréglés, une suite de déraillements qu'on pourrait croire incontrôlés comme si, en émettant, parfois, plusieurs hypothèses sur la route qu'il pourrait faire prendre à ses personnages, en proposant diverses interprétations à leur comportement, en répondant, au milieu d'une scène, aux questions d'un lecteur imaginaire, il ne voulait jamais laisser *« prendre »* une *histoire, préservant ainsi sa mobilité* inquiète et sa fragilité euphorique. On dirait qu'il sous-entend sans cesse : « Pas de quoi en faire une histoire. »


J.-P. FAVREAU POUR « LE MONDE »
« C'est la littérature qui m'a appris qui elle était (...) Elle m'a poussé à ouvrir les fenêtres, à regarder ailleurs. »

Parce qu'elle épouse toutes les nuances, les secousses d'une pensée toujours sur le qui-vive, en permanent état d'alerte, on reconnaît immédiatement une phrase de Christian Gailly à sa vitesse singulière, à sa pulsation irrégulière. Oui, dit-il, chaque livre est comme une partition qu'il aurait pu lui-même composer. Oui, il a aimé plus que tout la musique, lui a consacré un livre entier, *K662* (1989). S'il y avait une hiérarchie des arts, la musique serait-elle, pour lui, supérieure à la littérature ? Non, dit-il avec la fermeté blessée de quelqu'un qui revient d'une longue passion où il a failli se perdre. Aujourd'hui, la musique n'est pour lui qu'un immense produit sonore, un abîme de sensibilité où l'on s'égare ; elle va trop vite, autant mettre *« en paroles une équation mathématique »*. Tandis que, dans la littérature, les choses sont là, la vie *« repose »*. Ce repos que recherchent, au milieu de leurs tribulations tout autant physiques que cérébrales, tant de ses personnages, comme s'ils aspiraient à un armistice mental au moment où cesserait enfin le combat excité qu'ils mènent, parfois sans le savoir, contre eux-mêmes, à ce silence où *« on pourrait presque entendre une femme pleurer »*, à ce ralentissement qui *« correspond à celui du cœur »*.

Mais s'il y a bien quelqu'un qui ne connaît pratiquement jamais cet état de plénitude intime, de presque vide, d'apaisement de la pensée, c'est bien l'écrivain-narrateur de ses livres qui est toujours *« dans les embrouilles »*, qui, comme dans *Dit-il*, perd sa bataille quotidienne contre l'écriture. Avec une modestie discrète, Gailly dit qu'il s'est longtemps – jusqu'à *Fleurs* – considéré comme un *« amateur »*. *« J'apprenais à écrire, je n'aimais pas vraiment la littérature à proprement parler. C'est la littérature qui m'a appris qui elle était, elle est arrivée à se faire aimer, m'a obligé à réfléchir sur ce qu'elle échangeait, déclenchait dans ma vie. Elle m'a poussé à ouvrir les fenêtres, à regarder ailleurs. »* Où ? En lui. Et qu'y avait-il en lui, dont il avait peur, qu'il n'osait pas exprimer, écrire ? L'amour. Dans *Les Evadés*, Gailly réussit à allier la politesse brûlante de Mme de La Fayette, la fatalité sensuelle et vénéneuse d'un film noir et la grâce âpre et suspendue d'un *road-movie* tourné au ralenti en racontant la dernière nuit d'un couple irrégulier, Liv et Charles – *« toi et moi on est dans la beauté »*, lui dit-il – qui s'aime dans une sorte d'adoration démente et silencieuse jusqu'à l'aube où on entendrait presque *« le souffle, les mouvements, l'air repoussé, les gerçures d'étoffes »*.

Mais *« entrer dans la littérature »*, c'est aussi et surtout traiter des thèmes qu'on s'interdisait jusque-là d'aborder, auxquels on ne se donnait pas *« le droit d'accéder »*. Lesquels ? La lâcheté et la façon de la refuser. Elle est au centre des *Evadés*, son *« premier vrai roman »*, affirme-t-il. C'est vrai, il y a quelque chose de nouveau chez Gailly, quelque chose de plus ample, de plus grave, de plus ouvert. *« J'avais envie*, affirme-t-il avec un accent d'idéalisme rebelle, *de me révolter contre le "on le sait", contre ce "tant pis", qui est l'alibi de tant de renoncements, d'une paresse de l'âme et d'une inertie de l'esprit. »*

« Trop de lâchetés se sont accumulées, le compte y est. Il faut y aller », se dit à lui-même Théo Panol, le propriétaire nonchalant d'un drugstore de bord de route qui, en se portant au secours de Jérémy Tod, l'adolescent à la tête tragique et tendre que le sergent Shannon est en train de matraquer (pour le punir d'avoir osé courtiser Alix, la fille d'Amundsen, le maître de la région et du parti de la mer), tue l'agent ; il sera arrêté, puis condamné à trente ans de réclusion. Mais, pour Gailly, il y a toujours une note lumineuse au fond du noir. Anderson, le directeur de la prison, le reconnaît : *« Le merveilleux, il est là : ils s'évadent, ils essaient, ils savent que c'est voué à l'échec mais ils essaient quand même. Et pourquoi ? Parce que l'échec, l'ultime, l'échec mortel serait de ne pas essayer. »* Et ce qu'il y a de plus bouleversant dans *Les Evadés*, c'est cette sorte de conspiration du courage, cette solidarité grisée, ce complot des énergies, des amis de Théo qui entreprennent de le sauver et se lancent dans une équipée presque irréelle, emportés par un grand mouvement d'émotion rêveuse, un élan de lyrisme aérien qui permet à chacun de se sublimer lui-même, quitte à en mourir. Bien sûr, tout s'achève par une pantomime sanglante au bout d'un quai. Mais « les innocents » sont-ils à jamais vaincus ? Pas tout à fait. Car c'est la beauté du geste qui l'emporte. Et la beauté ne s'atteint, ne s'offre vraiment qu'avec la fin de la peur. On sent que Gailly n'a plus peur, ou presque, qu'il est parvenu, lui aussi, à *s'évader* de lui-même comme si l'injonction du narrateur de *K662* à la reine aveugle de la nuit, *« Tirez-moi de moi-même »*, avait été écoutée. Avant de s'en aller, libre comme l'air, il vous serre la main comme cela, à plusieurs reprises, avec une chaleur presque comique, une gentillesse allègre, déjà distrait, sans doute habité par le rythme, entre swing et blues, d'un nouveau personnage qui l'attend, là-bas, près de sa table, dans sa maison de L'Haÿ-les-Roses, sous le ciel qui, dans un revers de lumière, prend soudain, comme dans ses romans, un bleu tamisé de fin de jour, de début d'histoire.

Jean-Noël Pancrazi

Conjugalité fusillée

En quelques pages bien senties, Claire Fourier assassine vingt ans de mariage

JE VAIS TUER MON MARI
de Claire Fourier.
Ed. Bartillat, 188 p., 75 F.

« Cette fois, il ne va pas louper sa dose de chevrotines. » : ainsi commençait « Vague conjugale », l'un des deux textes de *Métro Ciel* (1), qui révéla l'an dernier en Claire Fourier un écrivain de belle trempe, osant la description d'une étreinte miraculeuse avec un inconnu dans une chambre d'hôtel, et la confession érotique d'une femme flanquée d'un mari qui ignore les liturgies du désir et de la volupté amoureuse. Le roman qu'elle « balance » cette fois ne s'embarrasse pas non plus de fausses pudeurs. Violemment, elle accuse. Et fusille la conjugalité à coups de fielleux réquisitoires, journaux intimes rédigés durant la semaine sainte, du 23 mars au 2 avril : onze stations comme autant d'étapes de son chemin de croix, car c'est elle la victime, femme tuée à petit feu au long des jours, au long des nuits.

« Je vais tuer mon mari » : elle aura beau, au chapitre 2 (le plus cynique et le plus comique à la fois), égrener les possibles outils du meurtre (poison, rasoir à main, pistolet, mais surtout pas le divorce, car *« je veux de l'exemplaire ! »*), c'est en paroles qu'elle a choisi d'exécuter sa sentence, de terrasser l'époux en disant un mal fou de lui. Autoproclamée Notre-Dame des Orties, plus louve que les loups, cette femme celte, native de l'île de Sein, héroïne d'un drame antique, plus frémissante et tendue qu'une corde de violon, décline l'enfer de vingt-cinq années de mariage (et 9 125 cafés au lait avec pain-beurre) : *« Je tenais à la ligne gracieuse de mon âme. Il l'a gâchée. »* Marc (car c'est lui, l'indigne, le tortionnaire, le piètre amant) est pète-sec quand elle est lyrique, aussi pratique qu'elle est idéaliste. Il ne sait pas *« sur la dune entendre gémir une bruyère »*, il évalue, calcule, enfile profits et pertes, ne s'extasie ni ne se révolte : *« toujours chez lui l'utile l'emporte sur l'esthétique »*. Ce ne sont pas seulement les menues humiliations de la vie quotidienne, le balai, la balayette, le ménage, la vaisselle, la lessive qui encouragent l'apparente furie à vouloir châtier son homme, *« bien sous tous rapports, sauf son rapport à moi »*. C'est son sérieux, son mutisme, son incapacité à rire, son conservatisme, son tempérament légaliste, son côté oie blanche, son manque de folie, de poésie. Il *« épouse jusqu'au bout des ongles la société telle qu'elle est »*, connaît le code civil par cœur, ne comprend rien à la dialectique amoureuse ni à l'art de l'alcôve. Il est sourd et aveugle à la sensation vraie, à l'intime, à la fantaisie. Pis : il brime, décourage, réprime, châtre... Faut-il se résigner ?

Anna (car c'est elle, la râleuse, rieuse et lustrale contrainte au geste cathartique) veut chanter, danser, déguster les caresses, flirter avec les anges, sublimer sa vie par des aventures lumineuses. Elle veut s'ouvrir de sa peine en ouvrant son corps, papillonner, voler au vent, prendre des amants... Elle commet l'assassinat suprême : elle écrit. Dame Bovary en quête de métaphores littéraires plus que d'adultère, elle ose braver ce qui constitue dans le couple l'axe des frictions, la pomme de discorde : toquée, peut-être, mais têtue, elle s'adonne aux voluptés épistolaires, invente le roman *« en biseau »*, transforme sa pulsion meurtrière en élan créatif tonique. Et trouve ainsi dans la littérature une palpitation, une voie paradoxale vers la sagesse. Affectueux (mais oui !) cri de rage d'essence féminine contre le Masculin, *Je vais tuer mon mari* est aussi le livre de la résurrection.

Jean-Luc Douin

(1) Actes Sud, coll. « Un endroit où aller ».

Hebey déçoit à l'écrit

Brillant, éloquent, ce grand avocat et collectionneur d'art s'est laissé attirer une fois encore par la muse du roman. Non sans naïveté

DEUX AMIS DE TOUJOURS
de Pierre Hebey.
Gallimard, 204 p., 98 F.

Il a le charme inquiétant et discret des éminences grises. De la courtoisie, du goût. Et il doit savoir, en quelques minutes, endormir la méfiance des naïfs. Grand avocat, grand collectionneur d'art, auteur de plusieurs essais, dont *L'Esprit NRF* et *La NRF des années sombres* (tous deux chez Gallimard), chroniqueur au magazine *Elle*, Pierre Hebey est un de ces personnages dont le Paris littéraire a le secret. Il appartient à cette sorte de « club », de coterie du milieu littéraire, qui a remplacé les clans intellectuels (ah ! les belles années 60, les débats, les combats qui ont fait si peur à tous les conformistes sans conviction seulement préoccupés de « faire écrivains »...). Autant dire que ceux qui se veulent importants dans « le milieu » prononcent son nom avec révérence et suggèrent que si vous ne le connaissez pas vous n'êtes rien. De quoi vous dissuader et de faire sa rencontre et de lire son roman *Deux amis de toujours*.

La lecture du livre, au contraire, intrigue. Que représente, pour un homme si habile, le désir d'écrire de la fiction ? Ce roman, présenté comme son premier, est en fait le troisième : *« J'en ai publié deux, grâce à Christian Bourgois, dans les années 60*, précise Pierre Hebey, *mais je n'ai pas très envie qu'on les relise aujourd'hui. J'avais renoncé à être écrivain. Puis, après les essais que j'ai publiés chez Gallimard, j'ai eu de nouveau la tentation. »* Il parle très justement de la tentation de l'écrit chez l'homme de paroles qu'est l'avocat, du désir de roman chez toute personne qui aime la littérature. De même il est brillant lorsqu'il décrit comment est née sa passion de collectionneur d'art, quand il évoque son amitié avec les peintres, dont Max Ernst, quand il s'interroge sur ce que signifie la volonté de posséder des œuvres d'art *« et le curieux désintérêt qu'on a soudain pour les tableaux qu'on ne pourra pas posséder »*.

Alors on s'explique d'autant moins cette sorte de naïveté qu'exhibe son roman, l'impression que n'entre aucune part de second degré dans cette histoire de « deux amis de toujours », Antoine et Jean-Charles, devenus respectables, marchand d'art et avocat. Tous deux ont du mal à passer le cap de la quarantaine. Ils ont aimé la même femme, Belle, qui a épousé Jean-Charles. Quand le roman commence, ils sont tous, comme chaque été, à Biarritz. Antoine vient une nouvelle fois de quitter une femme, il s'interroge sur lui-même, sur ce qu'il a fait de sa vie. Bref, il déprime. Arrive Lili, la fille de Belle et de Jean-Charles. Antoine l'a vue naître, l'a fait sauter sur ses genoux, et c'est maintenant une belle jeune femme. Que croyez-vous qu'il va arriver ? Bien sûr, vous avez deviné, Antoine et Lili vont partir ensemble et la belle amitié des « amis de toujours » va exploser en vol. Mais peu importe l'intrigue. Avec ces deux bourgeois empêtrés, promenant depuis toujours ce genre d'amitié qu'ont les hommes qui n'osent pas être homosexuels, Pierre Hebey aurait pu écrire un petit bijou de cruauté et de dérision. Ce n'est pas le cas.

Et quand on lui dit, en manière de provocation, que, *« pour l'amour chez les riches, Sagan est imbattable »*, il semble étonné : *« Je ne sais pas si l'argent joue un rôle immense dans mon roman. Cela pourrait se passer dans un camp de vacances. »* Certainement pas. Mais la réaction de Pierre Hebey semble indiquer qu'il a écrit son roman en toute bonne foi, pour parler de *« l'amitié entre les hommes »*. C'est le décalage entre ses personnages – stéréotypes de bourgeois qui se croient cultivés, caricatures absolues d'un milieu et d'une époque – et l'ingénuité avec laquelle il les met en scène qui suscite le malaise – ou l'hilarité. Et un embryon de dialogue intéressant sur Francis Bacon ne suffit pas à faire passer le reste. Tout juste à donner des regrets sur ce que Pierre Hebey a, vraiment, à dire.

Jo. S.



L'autobiographie, genre discutable

Jacques Lecarme et Eliane Lecarme-Tabone plaident avec mesure pour la définition du genre, le respect du pacte avec le lecteur et ses nécessaires transgressions

L'AUTOBIOGRAPHIE
de Jacques Lecarme
et Eliane Lecarme-Tabone.
Armand Colin, coll. « U, Lettres »,
313 p., 150 F.

Entendu dans le métro, en mots d'aujourd'hui : « *Tu lis quoi, là ?* » – « *Une autobiographie, genre.* » Eh, en fait, c'est quoi ce genre ? Il remonte à quand ? Licite depuis quand ? Qui y a droit ? Litanie des malheurs ou récit satisfait d'une carrière seraient ses directions opposées ? Pendant la dernière guerre, Maurice Sachs, confident excédé de Violette Leduc, lui dit : « *Vos malheurs d'enfance commencent de m'emmerder. Cet après-midi, vous prenez votre cabas, un porte-plume, un cahier, vous vous assoirez sous un pommier, vous écrirez ce que vous me racontez.* » De cette injonction, elle lui fut reconnaissante, comme elle le sera à Simone de Beauvoir, qui l'aida beaucoup à se lancer. Sans ces deux-là, qui n'avaient rien à voir, sinon qu'ils ont chacun rédigé des autobiographies – aussi dissemblables que possible –, elle n'aurait pas écrit *La Bâtarde*, un des chefs-d'œuvre de ce mauvais genre que réprouvait tant Paul Valéry. Et que continuent de réprouver le sens commun et les bonnes manières : « *Raconte pas ta vie.* » En pure perte, à en juger par les conversations qu'on surprend où chacun ne parle que de soi, et les livres qui se vendent, où les auteurs s'étalent. Le genre noble, pourtant, on le dit assez dans ces colonnes, c'est le roman. Milan Kundera en est le chevalier moderne. « *L'autobiographie et l'automobile sont les deux fléaux de l'époque* », écrivait ici récemment Francis Marmande (1), en une boutade au deuxième ou troisième degré qui a pu paraître d'une injustice scandaleuse à l'égard de l'automobile, cette étouffante, cette écrasante liberté. Les amateurs d'autobiographies ont l'habitude de raser les murs. En grand nombre, mais solitairement. Car, flanquée de la biographie, l'autobiographie, malgré sa mauvaise réputation littéraire, est fort fréquentée sur le boulevard des appétits textuels, où elle aguiche, depuis Rousseau au moins, par l'exhibition sans retenue du moi, les amateurs d'autres moi, les flaireurs d'âme.

Jacques Lecarme, spécialiste incontesté du genre – ce qui ne veut pas dire indiscutable –, et Eliane Lecarme-Tabone sont des professeurs enjoués, au tempérament d'avocat. Ils aiment l'autobiographie, en dévorent de toutes sortes. Ici, ils se sont bridés. Quiconque a entendu le conférencier brillant et pugnace qu'est Jacques Lecarme peut en témoigner. Avocats qui n'ont rien d'interchangeable, le couple professoral plaide sous le couvert du panorama destiné aux étudiants. Pour ceux-ci, la clarté d'expression, la problématisation serrée, l'explicitation des notions, les sections bien délimitées, les sous-titres, les extraits illustratifs d'un bon manuel. Pour nous, qui n'avons pas ou plus la chance d'être étudiants, le plaisir de suivre un parcours didactique efficacement fléché et de découvrir presque à chaque page des bonheurs d'expression en forme de raccourcis, des vues d'essayiste, hardiment cavalières, des jugements de goût qui affleurent discrètement et que l'on peut partager ou non. « *Charles Du Bos n'a jamais rien avoué que les scrupules d'une âme d'élite, mais peut-être n'avait-il rien à confesser, si pure était sa vie ?* » On ne saurait bâiller plus suavement. Trouver Romain Rolland « *fort content de lui* », c'est lui tailler un costard. Avec Georges Duhamel, on prend moins de gants : « *Son autobiographie officielle est bien ennuyeuse (alors que son journal est plus intéressant).* » Le ton général est à la prudence, à l'interrogation rhétorique, à l'affirmation nuancée et provisoire (sous réserve d'inventaire), à la discussion dépassionnée. Cependant la passion du sujet, la richesse d'information, le tempo vif emportent la lecture comme le ferait un essai littéraire. Le livre, ainsi, est une réussite pour un double public. Applaudissements sur les bancs du jury où siègent les collègues, et dans l'amphithéâtre, l'auditorium ou le prétoire, au choix.

Tout part donc de Pascal, « *le moi est haïssable* », de sa condamnation du « *sot projet* » que Montaigne eut de se peindre. La piété chrétienne doit anéantir le moi humain, la civilité humaine le cacher et le supprimer, ainsi tiennent les messieurs de Port-Royal. Mais Montaigne n'est autobiographe que dans certains passages de ses *Essais*. Le mot même d'autobiographie, ce néologisme formé sur le grec pour désigner l'acte d'écrire sa vie et le texte qui en résulte, n'apparaît en France qu'au milieu du XIXe siècle, d'abord comme un synonyme de Mémoires. Les Lecarme proposent donc de distinguer le nom commun, « *autobiographie* », qui désigne un ouvrage avec des caractéristiques définies, de l'adjectif « *autobiographique* », qui ouvre un champ d'écrits où l'évocation de soi peut se modaliser de manières très différentes. Deux séries de questions s'ouvrent à partir de là. L'une est la validité littéraire et morale de la rétrospection, qu'un Claudel, par exemple, récusera vivement en disant qu'il préfère la banquette avant à la banquette arrière d'où les nostalgiques, les Chateaubriand et les Loti, regardent s'éloigner le passé, au lieu de regarder le futur qui arrive. L'autre est le procès que Valéry instruit contre Stendhal pour une double naïveté : croire qu'on peut être soi et croire qu'on peut être vrai. « *En littérature*, affirme Valéry, *le vrai n'est pas concevable.* » La littérature ne peut s'occuper que d'effets de langage, et se ridiculise à s'interroger sur la vérité de ses énoncés. Ce qui vaut, selon Valéry, autant pour le roman que pour l'autobiographie, genres littéraires impurs qu'il s'interdira de pratiquer. Nos guides judicieux commentent : « *L'essai de Valéry n'a pas tué la gloire de Stendhal (bien au contraire, l'ambivalence y éclate à toutes les lignes), mais il a discrédité presque définitivement le genre autobiographique dans la tradition critique et philosophique.* » Les modernes, en effet (Sartre, Blanchot, Deleuze) emboîtent le pas de Valéry, avec des arguments différents, sans doute, mais qui mettent en cause la validité de la première personne. « *La littérature ne commence que lorsque naît en nous une troisième personne qui nous dessaisit du pouvoir de dire je* », écrit Deleuze en se référant à Freud et à Blanchot. Leiris va mettre du temps à admettre que ce qu'il écrit sur lui-même est une autobiographie, et cela d'autant plus que celle-ci, avec ses relents de culte du moi, horrible expression héritée de Barrès, est une pratique littéraire de droite, alors que Leiris se veut révolutionnaire. Il s'y livrera donc toujours avec une mauvaise conscience. Car il s'agit en somme, pour les autobiographes, de laïciser la pratique religieuse de l'examen de conscience qui commence, littérairement, avec les *Confessions* de saint Augustin. Elles sont, notent justement nos auteurs, une « *auto-théographie* », par laquelle, évoquant les misères de sa vie antérieure, Augustin tente de rejoindre l'ordre du cœur et de la charité, en abolissant celui des esprits et du corps, selon les termes qu'emploiera Pascal. Le fondateur de l'autobiographie laïque moderne, homme du peuple, imprégné de puritanisme, c'est bien le Citoyen de Genève, le protestant Jean-Jacques Rousseau, qui établit avec son lecteur, par *Les Confessions*, un pacte de transparence et de vérité. Mais il est trop intelligent pour ne voir aussitôt l'objection à cette notion de vérité : « *Nul ne peut écrire la vie d'un autre homme que lui-même. Sa manière d'être intérieure, sa véritable vie n'est connue que de lui ; mais en écrivant, il la déguise ; sous le nom de sa vie, il fait son apologie ; il se montre comme il veut être vu, mais point du tout comme il est* ». »

> Depuis quand est-il licite d'écrire son autobiographie ? Et quels mérites vous y donnent droit ? Suffit-il d'avoir subi des malheurs bien noirs ou parcouru les étapes d'une carrière dorée ? Le modèle français *du genre, celui qui a ouvert la litanie des autoflagellations et des apologies de soi*, sont *Les Confessions* de Rousseau, qui gardent aujourd'hui autant de faveur qu'elles suscitent de scandale. En témoignent des publications comme *L'Autobiographie en France avant Rousseau*, de l'Association internationale des études françaises, nº 49, 494p., Société d'édition « Les Belles Lettres », 95, boulevard Raspail, 75006 Paris, et *Autobiographie et fiction romanesque, autour des Confessions de Jean-Jacques Rousseau*, Actes du Colloque international dirigé par J.Domenech, 468 p., 195 F, université de Nice-Sophia-Antipolis, 95, boulevard Herriot, 06204 Nice.

Pour l'étude de l'autobiographie, Philippe Lejeune donne du genre, vers le milieu des années 70, en s'appuyant essentiellement sur Rousseau, Gide, Sartre et Leiris, la définition inaugurale : « *Récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier l'histoire de sa personnalité.* » C'est donc par rapport au nom propre que se noue le pacte autobiographique, et à la réalité du référent (ce qui est narré), éventuellement vérifiable – ce qui bien évidemment n'est la plupart du temps pas le cas, même pour les aveux qui doivent coûter le plus à l'autobiographe (impossible de vérifier si Rousseau a réellement abandonné cinq bébés). *La définition de Lejeune* et le pacte qu'il y associe soulèvent, et c'est ce qui en fait l'intérêt, plus de questions qu'ils n'en résolvent. Ainsi les notions d'histoire et de personnalité sont mises à mal par la théorie freudienne de l'inconscient, et la vie individuelle ne peut se séparer de la vie collective, notamment de la vie avec les proches qui, par leur existence même, font obstacle pour beaucoup d'autobiographes à l'exposition sincère de leur vie entière. Beaucoup d'autobiographies de femmes utilisent des approches plus obliques, plus fragmentaires, plus pudiques que le modèle rousseauiste ou leirisien, volontairement transgressif. Le corps, son apparence, ses cycles, le grand ébranlement de la maternité, le vieillissement donnent à l'écriture de soi chez les femmes une dimension existentielle qu'un Sartre n'a pour son compte pas cherché à déployer, occupé qu'il était à imprimer un sens dialectique et universalisable à son récit d'enfance. Il est vrai que son autobiographie est inachevée. Comme elles le sont d'ailleurs toutes, puisque, écrites sous le regard de la mort, elles ne peuvent par principe l'inclure. Les pages les plus neuves du livre désormais indispensable des Lecarme montrent l'émergence, pour l'étude de la littérature autobiographique, d'une nouvelle notion, celle d'« *identité narrative* », due à Paul Ricœur, pour rendre compte de ce qui se joue, psychologiquement, philosophiquement et littérairement, dans la tentative de se raconter, quand nous savons bien que l'identité est une ligne de fuite, une myriade de vécus que l'écriture lie ou délie, c'est selon. Discutant, pièces diverses en main (Barthes, Doubrovsky, Modiano, Guibert, Sollers, Robbe-Grillet), la pratique de l'autofiction (en laquelle seuls se reconnaissent strictement Doubrovksy et Robbe-Grillet) qui entend renouveler deux genres à la fois en brouillant les frontières de l'autobiographie et du roman, ils tiennent pour la priorité à « *l'instance de vérité* », plaident contre le faux en écriture, sans se cacher les difficultés du jeu avec le « je » et en goûtant avec finesse les rusées transgressions de ses règles.

Michel Contat

(1) « Le Monde des Livres » du 3 janvier.

Un tombeau pour Albertine

Suite de la page I

Proust avait d'ailleurs rêvé d'écrire une pièce de théâtre sur le thème du sadisme. Et gardons-nous d'oublier l'article qu'il donna au *Figaro* sur les *Sentiments filiaux d'un parricide*, où il écrivait qu'il n'est pas une mère qui ne soit en mesure d'adresser ce reproche à son fils : « *Qu'as-tu fait de moi ! Qu'as-tu fait de moi !* », exclamation rapportée par Proust et que pousse Mme Barenbergh ruisselante de sang avant de s'effondrer poignardée par son enfant. Ce cri, note Brassaï, Marcel l'a entendu, ressenti au fond de lui-même comme la plainte de sa propre mère, s'abandonnant ainsi à la tendance maso-masochiste qui sommeillait en lui.

Proust aimait collectionner des photos : il en demandait à ses proches, il en donnait volontiers de lui-même, et bien des séquences fondamentales de *La Recherche* sont liées à une photo. Mais personne, avant Brassaï, n'avait vraiment tenté de comprendre la signification de la photographie pour lui. Dans *Marcel Proust sous l'emprise de la photographie*, essai d'une lumineuse intelligence, Brassaï décrit Proust comme une sorte de photographe mental, considérant son propre corps comme une plaque ultra-sensible, qui sut capter et emmagasiner dans sa jeunesse des milliers d'impressions et qui, parti à la recherche du temps perdu, consacra tout son temps à les développer et à les fixer, rendant ainsi visible l'image latente de toute sa vie, dans cette photographie gigantesque que constitue *A la recherche du temps perdu*.

Brassaï raconte comment, à vingt-deux ans, Marcel s'était épris d'un jeune éphèbe, Edgar Aubert, fils d'un magistrat genevois. Au dos de la photographie que lui donna Aubert était inscrit, en guise de dédicace : *Look at my face ; my name is Might have been ; I am also called No More, Too Late, Farewell* (Regarde mon visage : *mon nom est Celui qui* aurait pu être ; on m'appelle aussi Jamais plus, Trop Tard, Adieu). Proust ignorait que ces mots étaient extraits d'un sonnet du peintre préraphaélite Dante Gabriel Rossetti. Ce sonnet avait pour titre : *Stillborn Love* (Amour mort-né). Il était prémonitoire : quelques semaines plus tard, Edgar Aubert fut emporté par une appendicite aiguë.

Cette dédicace accompagna et hanta Proust tout au long de son existence : ce qui aurait pu être et ce qui n'a pas été. Ce qui aurait pu être et ce qui n'a pas été, ce fut aussi le leitmotiv du narrateur pour Albertine. Albertine dont, dès lors qu'elle a disparu et qu'il entreprend de la faire rechercher, il montre la photo à son meilleur ami, Robert de Saint-Loup. Ce dernier reste figé de stupéfaction : « *C'est ça la jeune fille que tu aimes ?* », finit-il par lancer. Marcel essaie de deviner les pensées de Saint-Loup : « *Comment, c'est pour ça qu'il a pu se faire tant de bile, tant de chagrin, faire tant de folies ?* », incapable de *comprendre que ce que nous aimons* est d'abord une création de notre imagination, ensuite l'enjeu d'une lutte à mort et enfin un être flou aux contours incertains, parfois interchangeables, qui a pour nom *Might have been*. Ce qu'il en demeure, on peut le scruter sur une photo.

On peut également le réinventer en lisant Proust, car, après tout, qui sait si nous n'avons pas aimé Albertine plus que les êtres auxquels nous déclarions notre passion, car elle était encore plus irréelle, encore plus insaisissable… et qu'elle, au moins elle échappait au temps.

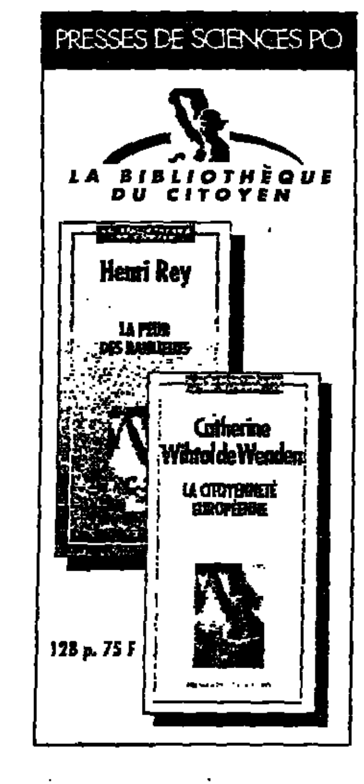
Roland Jaccard

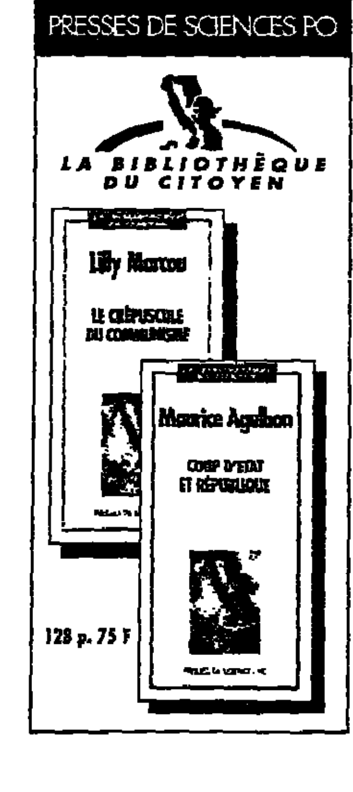
★ **A signaler également *Proust sociologue – De la maison aristocratique au salon bourgeois*, de Catherine Bidou-Zachariasen (Descartes et Cie, 203 p., 125 F) et *Le Paris littéraire et intime de Marcel Proust* d'Henri Raczymow (éditions Parigramme, 130 illustrations, 120 p., 180 F.)**

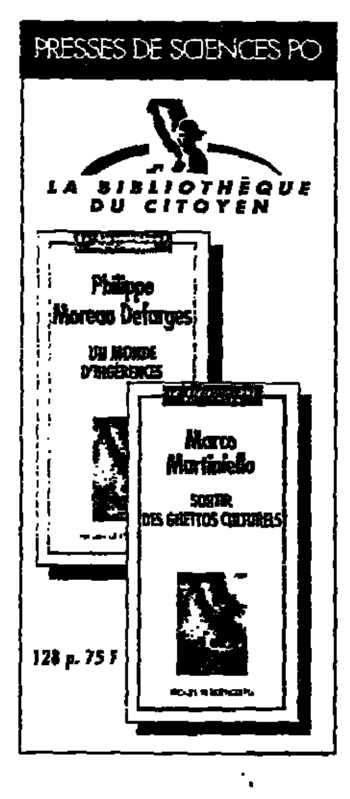
l i v r a i s o n s

● DICTIONNAIRE DES LITTÉRATURES DE LANGUE ANGLAISE
Cent trente auteurs, parmi lesquels Marc Chénetier, Etiemble, Henri Fluchère, Jean Gattégno, Christine Jordis, Diane de Margerie, Pierre-Yves Pétillon, Mario Praz, Kenneth White, cosignent ce guide à l'usage des étudiants qui n'a que deux défauts : des absences comme celles (signalées par le préfacier Yves Berger) de Joyce Carol Oates *ou de la littérature des Peaux-Rouges*, et des *bibliographies* arbitrairement accordées. Reste que ces quelque 370 articles rendront d'inestimables services. (Encyclopædia Universalis/Albin Michel, 922 p., 170 F.) **J. -L. D**

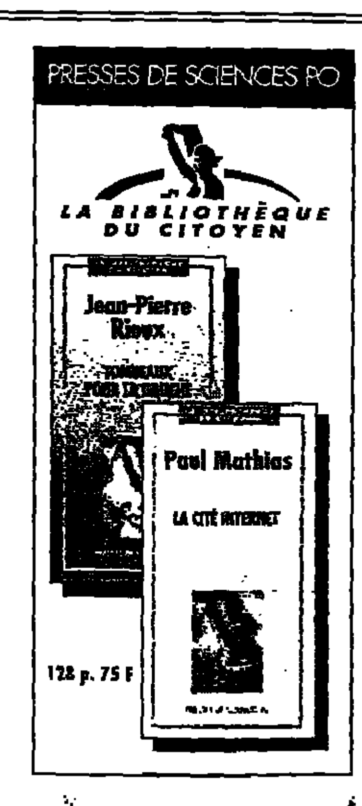
● UNE AUTRE HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE
de Jean d'Ormesson
Des six cent vingt-cinq lignes du petit écran aux trois cents pages de l'*édition, le chemin est souvent* court. *Ainsi pour* Jean d'Ormesson, qui publie un ouvrage pour rien. Enfin, rien de nouveau. D'entrée, lui-même l'annonce, ne cachant pas que ce « *petit livre* » est né de son « *inquiète méconnaissance* » du sujet. Belle franchise d'un auteur qui, de Rabelais à Camus, du classicisme au surréalisme, en passant par le siècle des Lumières pour finir sur la NRF, reconnaît : « *J'ai très peu lu.* » Un peu quand même, et c'est là le paradoxe puisqu'à la *page suivante* il *confie* : « *J'aime les livres.* » Pour qui ignore qu'enfin Malherbe vint, que Gide était un « *puritain sensuel* », que Malraux fut « *comblé de dons par toutes les fées* » et que Théophile de Viau *écrivit des obscénités* que d'Ormesson se refuse à citer, ce manuel peut n'être pas tout à fait inutile. Parfois, une certaine connaissance transparaît qui pourrait être le point de départ d'un ouvrage dépassant l'anecdote et la pédagogie, mais cela est une autre histoire (Nil Editions, 333 p., 129 F). **P.-R. L.**

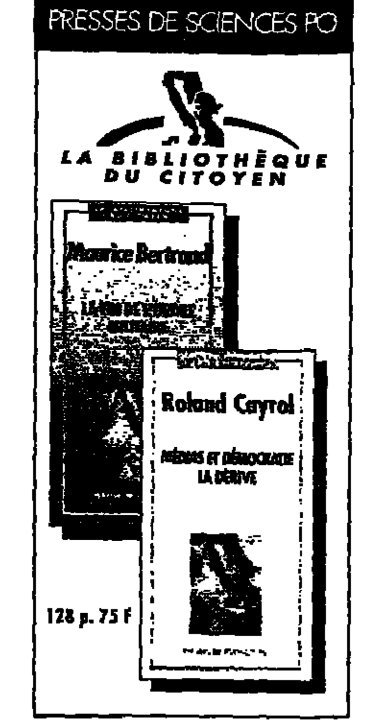












هكذا من الأصل

CARNET

Le Caire charnel et impuissant

Dans l'impasse Zaafarani, les hommes découvrent un jour qu'ils sont frappés d'impuissance. Déchus, ils tombent sous l'emprise du cheikh, auteur du sortilège. Par cette fable, Gamal Ghitany dénonce les idéologies qui, sous couvert d'humanisme, engendrent l'oppression quotidienne et intime

LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE DE L'IMPASSE ZAAFARANI
de Gamal Ghitany.
Traduit de l'arabe (Egypte)
par Khaled Osman,
éd. Sindbad/Actes Sud,
402 p., 158 F.

A cinquante-deux ans, Gamal Ghitany est l'un des auteurs arabes d'aujourd'hui les plus connus et les mieux établis. Auteur de quatorze romans, de plusieurs recueils de nouvelles, et de chroniques journalistiques ou d'essais, il dirige la plus respectée des revues littéraires arabes, *Akhbar al Adab* (« Les Nouvelles littéraires »), qu'il a fondée en 1922. Il appartient à cette génération qui est arrivée à l'âge adulte dans les années 60, à l'apogée du nassérisme, dont la jeunesse a été bercée des idéaux du socialisme, de l'unité arabe, de la justice sociale, et qui constate aujourd'hui : *« Tous ces rêves que nous avions faits sont morts. »* Cette mort de l'idéal et sa substitution par une idéologie qui, sous couvert de faire le bonheur de l'humanité, engendre une oppression quotidienne et intime tirent le fil rouge du roman *La Mystérieuse Affaire de l'impasse Zaafarani*, dont la rédaction remonte à 1972-1974 et la publication originale à 1976. Dans cette impasse des quartiers anciens du Caire, dans des maisons improbables où de petites gens vivent parmi les bâtiments délabrés qui sont les monuments témoins d'un splendide passé disparu, les hommes découvrent les uns après les autres qu'ils sont frappés d'impuissance sexuelle. Ils sont les victimes d'un sortilège que leur a jeté un *« saint homme »*, le cheikh Ateyya, qui utilise ce moyen pour les tenir sous sa coupe – chacun espérant, par sa docilité et sa soumission aux lubies totalitaires du cheikh, recouvrer sa virilité, en vain.


LARA BALADI POUR « LE MONDE »
Gamal Ghitany dans le quartier de Gamaeleya, proche de l'université Al Azhar

Ghitany, né en Haute-Egypte, dans la province de Sohag, est arrivé bambin dans les vieux quartiers du Caire, où il a grandi dans une famille très modeste qui habitait une impasse semblable à Zaafarani. C'est là qu'il a ouvert les yeux sur le monde, dans ce *« quartier où l'Histoire n'est pas morte, mais fait partie de la vie des gens »*, autour des grandes mosquées d'Al Azhar, que fréquentent les étudiants en religion, les futurs oulémas –, et d'Al Hussein, qu'affectionnent les confréries des soufis et où se donne libre cours leur mysticisme populaire. C'est chez les bouquinistes dont les échoppes sont dressées à l'ombre de ces mosquées qu'il a lu ses premiers livres. Ces échoppes sont toujours là, et on peut d'ailleurs y trouver en nombre des brochures aux couvertures criardes qui proposaient des remèdes magiques, imprégnés de références à l'islam, contre l'impuissance et divers dysfonctionnements sexuels, considérés comme des sortilèges jetés par le diable et d'autres créatures maléfiques. *« La privation de la virilité, l'impuissance, sont des questions très présentes dans la culture populaire égyptienne*, explique Gamal Ghitany, *en particulier à la campagne, où le marié doit prouver sa virilité en exhibant un drap ensanglanté lors de la nuit de noces. Il a la hantise que quelqu'un lui ait jeté un sort, et il va voir le chef du village pour qu'il rompe le charme. C'est ainsi qu'il se soumet au puissant, en s'en remettant à lui pour sa virilité. Telle est la racine de l'oppression, son symbole. »* Et l'oppression est d'autant plus perverse qu'elle se présente comme justice – au nom de laquelle elle confisque une liberté individuelle dont elle craint le débordement. D'autant plus dangereuse qu'elle se donne, un temps, pour vérité.

Il en va ainsi dans l'impasse Zaafarani : dans ce microcosme de la société égyptienne du début des années 70, chacun vaque à ses occupations avec une obsession exclusive, l'argent. C'est l'époque où Sadate libéralise l'économie, après deux décennies de socialisme nassérien : *« Tout à coup, les valeurs ont changé. Pour mon père, la chose la plus importante, c'était que mes sœurs et moi nous soyons éduqués, qu'on aille à l'université, qu'on ait un diplôme. Le savoir était la valeur suprême. Et soudain, la seule valeur, c'est devenu l'argent. »* Dans l'impasse, argent et sexe se substituent l'un à l'autre, participent de la même logique. Il y a ceux à qui leur richesse permet de satisfaire une avidité sexuelle monstrueuse, et les autres, la plupart, pour qui le sexe est un gagne-pain. Tête-deradis, l'épicier enrichi, convole avec Farida, qui a quatorze ans et *« le cou couvert d'acné »*, après un rapide marchandage avec ses parents. Oweiss, le jeune paysan débarqué de Haute-Egypte, qui rêve d'acheter un jour une baladeuse de marchand des quatre saisons, gagne sa vie dans un hammam où il satisfait des *effendis*, des *« messieurs »*. Takarli, petit fonctionnaire à la Caisse des consignations, fréquente lui aussi des hommes bien habillés et des Arabes du Golfe qu'il convie à son domicile, dans l'impasse, impressionnant ses voisins par ses relations : mais lui, c'est sa femme qu'il prostitue à ces visiteurs. Quant à la belle Rôd, amoureuse d'Atef le diplômé, *« sans ses visites au maalim Ferghali* [le fruitier] *ainsi qu'à Mohammed el-Kotabi, qu'elle allait retrouver chez lui, derrière la mosquée Al Azhar, la faim lui aurait desséché la bouche »*.

Un beau jour, tous les hommes de l'impasse se rendent compte, après la répétition de tentatives infructueuses, qu'ils sont incapables de faire l'amour, et certains décident de s'ouvrir de leur malheur au cheikh Ateyya, espérant que les saint homme leur concoctera un philtre qui les guérira. La plupart des habitants de l'impasse n'ont jamais vu le cheikh : les anciens se rappellent qu'il s'est installé, dans la nuit des temps, dans une chambre dont il n'est jamais sorti depuis. En y pénétrant, les mâles déchus de Zaafarani découvrent, dans la pénombre, une sorte de monstre, *« un fœtus qui aurait stoppé son développement peu après avoir été arraché du ventre de sa mère »* ; loin de leur apporter la guérison qu'ils attendent, il leur apprend qu'il est celui qui leur a infligé ce mal, que toute tentative de lever le charme est vaine, et que désormais ils n'ont plus qu'à suivre les instructions qu'il leur fera parvenir par l'intermédiaire d'Oweiss. Les habitants de l'impasse vont sombrer dans la folie, laissant libre cours à des pulsions et un délire qu'avaient bridés jusqu'alors des conventions sociales désormais frappées de caducité. Tandis que la malédiction du cheikh commence à se propager dans le monde entier...

Dans cette fiction, qu'il qualifie lui-même de *« roman triste »*, Ghitany s'inscrit dans une tradition narrative qui vient des *Mille et Une Nuits*, entremêlant le vérisme d'un Mahfouz lorsqu'il décrit par le menu l'existence des petites gens du Caire populaire avec le fantastique ou la magie qui viennent des contes de la tradition orale arabe. Il ne faudrait pas y voir, nous précise-t-il, une charge spécifique contre le fanatisme religieux en général ou l'islamisme en particulier : le cheikh Ateyya utilise le langage de la religion, mais il est la figure, par-delà ce registre, de toute forme d'oppression – notamment lorsque celle-ci pénètre au plus intime des individus, et lorqu'elle se donne comme une libération.

Or ces discours de la libération qui se transformaient en pratiques oppressives, les Arabes dans la force de l'âge en ont vu défiler plus qu'à leur tour : nationalisme, socialisme, nassérisme, baasisme, capitalisme ou islamisme ont tour à tour beaucoup promis et peu tenu. *Zaafarani* nous en livre la quintessence en nous familiarisant avec les situations monstrueuses qu'ont engendrées les illusions perdues.

Gilles Kepel

Nosaka ou les prospérités du vice

Troublants à plus d'un titre, les deux courts récits de l'auteur des « Pornographes » déstabilisent les rapports entre fantasme, sexualité et fiction

LA VIGNE DES MORTS SUR LE COL DES DIEUX DÉCHARNÉS
(Honegami tôgé hotokekazura)
d'Akiyuki Nosaka.
Traduit du japonais par Corinne Atlan,
éd. Philippe Picquier, 125 p., 89 F.

Au milieu des années 60, *Les Pornographes* (1) de Nosaka fut accueilli comme une bombe. L'écrivain, né en 1930, avait un profil inhabituel. Il avait exercé d'innombrables petits métiers, avait été accusé de vol dans son enfance, avait fait un séjour dans une maison de correction, connaissait les milieux interlopes. Mishima se réjouit de célébrer le nouveau venu, qui devait désormais faire parler beaucoup de lui par ses provocations, parfois un peu faciles, et par un style décidément singulier.

Remarquablement prolifique, il aurait pu décourager les traducteurs. La disproportion de renommée entre son premier roman et le reste de l'œuvre n'est peut-être pas entièrement justifiée. Après *La Tombe des lucioles* (2) récemment adaptée au cinéma, voici deux nouvelles d'une extraordinaire violence sexuelle. Lorsqu'une œuvre littéraire atteint un tel degré de précision et de dégoût dans la description des fantasmes, on s'interroge inévitablement sur la sensibilité de son auteur et sur le but qu'il recherche.

Sade, on le sait, était un désespéré, un sentimental déçu, un idéaliste aigri qui, en utilisant la force des mots pour l'épuiser, jouait à exaspérer non les prudes, qui se contentaient de condamner sans lire, mais les libertins, déconcertés de ne plus trouver dans l'accumulation écœurante des scènes sexuelles l'excitation émoustillante à laquelle ils étaient habitués par une littérature « érotique », plus fade, plus fonctionnelle, que Sade avait, du reste, en horreur. Les descriptions sexuelles de Sade, qui visait à la destruction du monde, c'est-à-dire d'un point de vue de l'écriture littéraire, à la critique du réalisme, ne pouvaient pas satisfaire une attente de plaisir, puisqu'elles faisaient converger le plaisir et l'irréalité même.

Supplices, incestes, crimes, parricides, infanticides, cannibalisme, variations infinies des dispositions sexuelles caractérisent les pages des deux très brefs romans ici réunis. Qu'on n'espère toutefois pas découvrir ici un Bataille japonais. Mais il y a, dans ces deux textes, en dépit d'un systématisme un peu hâtif, quelque chose de très troublant, qui n'appartient pas seulement à la littérature japonaise et, assurément, pas du tout à la littérature érotique. Le dégoût du sexe y est accompagné d'une sorte de candeur dans la narration, affranchie de toute rigueur psychologique. On ne peut pas, non plus parler, de littérature onirique ou hallucinée. C'est vraiment une entreprise délibérée de déstabilisation des rapports entre le fantasme, la sexualité, la fiction, l'écriture.

Dans *La Vigne des morts sur le col des dieux décharnés*, il est question d'une mine de charbon qu'un pauvre homme fait prospérer avant la guerre, avec sa jeune femme, ancienne comédienne itinérante. Absorbé par un travail épuisant, le couple ne se rend pas tout de suite compte que ses enfants, un garçon et une fille, commencent à avoir entre eux une relation incestueuse. C'est la fille, Tatsuo, qui entraîne son frère dans un rapport totalement passionné et morbide : elle découvre que dans la mine pousse une plante merveilleuse qui se nourrit des morts. Cette fleur maléfique et sensuelle, métaphore de la conjonction du sexe et de la mort, va l'envoûter au point que sa vie tout entière sera destinée à réaliser une sorte de fantasme impossible de jouissance mortifère. La mine elle-même devient un véritable enfer : une usine à cadavres, dans la pure tradition des visions de Blake et de Poe.

Nosaka n'est pas un rêveur. Autrement dit, il ne perd jamais de vue une narration très précautionneuse, très précise, très chronologique, très historique. Le destin de ses personnages, le destin de la mine elle-même sont liés à l'histoire du Japon, à ses guerres, à ses flux migratoires, à son économie. Ce lieu symbolique, si abracadabrants que soient les événements qui s'y déroulent, demeure très solidement ancré dans une certaine réalité historique. Certes, l'horreur y est telle que l'on finit par lire les événements avec un certain détachement. Mais sous ce détachement sceptique perce une grande tristesse, qui, inévitablement, rappelle celle de Sade, ou, plus près de nous, celle des textes les plus violents et « irrécupérables » d'Hervé Guibert, ceux que même ses admirateurs ne lisent pas (3).

La Petite Marchande d'allumettes est une version « hard » du conte d'Andersen. Une petite prostituée, dont plus personne ne veut, tant la déchéance l'a enlaidie, propose de montrer, aux flâneurs d'un jardin public, son sexe en l'éclairant avec une allumette. Elle finit par s'immoler dans les flammes. Sa vie, qui n'a rien à envier aux destins conjugués de Justine et de Juliette, est coupée du monde des maquereaux et des clients qui s'emparent d'elle. A côté des gestes qu'elle accomplit, elle mène une autre forme d'existence, dont personne ne se doute autour d'elle, mais que l'auteur nous donne à comprendre. Le résultat est étonnant : en lisant un texte d'une crudité excessive, on lit un autre livre, léger, doux, presque mièvre. Presque un conte pour enfants.

René de Ceccatty

(1) Picquier, 1991.
(2) Picquier, 1988.
(3) *Vous m'avez fait former des fantômes*, Gallimard, 1987.

« Une littérature de déracinée »

Autour de la famille, thème récurrent chez Miri Yu, la romancière japonaise d'origine coréenne décrit les contradictions qui s'y nouent

JEUX DE FAMILLE
de Miri Yu.
Traduit du japonais
par Anna Guérineau
et Tadahiro Oku,
éd. Philippe Picquier, 169 p., 110 F.

Il est des romans au récit desquels, sans tomber dans les déterminismes de la tradition critique de Sainte-Beuve, il est difficile de ne pas superposer la vie de l'auteur. C'est le cas de ceux de Miri Yu. Agée de trente ans, Miri Yu est japonaise d'origine coréenne. Et reflétant les sentiments de la « troisième génération » de Coréens du Japon, elle se sent sans racines.

Les deux générations précédentes avaient leur héritage de *souffrance : méprisés et corvéables* à merci lorsque le Japon occupait la péninsule entre 1910 et 1945, puis, après la défaite nippone, victimes d'une discrimination rampante, les Coréens du Japon (au nombre de 700 000 soit 60 % de la population étrangère) restent des citoyens de seconde zone. L'affaiblissement du sentiment d'appartenance s'est traduit aujourd'hui chez les jeunes Coréens du Japon par une béance identitaire : la discrimination est devenue plus sournoise et, « japonais » sans l'être, mais ignorants de leur langue et de leur culture ancestrales, ils se sentent aliénés sans disposer d'un ancrage idéologique ou national pour se rebeller. C'est dans cette vacance que Miri Yu est enlisée.

Lorsque, à vingt-neuf ans, elle reçut le prix Akutagawa 1997 pour son roman *Cinéma familial*, elle fit une nouvelle fois l'amère expérience de sa différence : les menaces dont les librairies où elle devait signer son livre ont été l'objet de la part d'un homme se réclamant de l'extrême droite (*Le Monde* du 24 février) lui ont rappelé que sa *« littérature ne pouvait être que celle d'une déracinée »*. *« C'est le mur invisible qui se dresse autour de moi qui me pousse à écrire comme si je criais au secours »*, dit-elle.

Dans *Jeux de famille*, publié en 1996, elle analyse comment se nouent, là, les contradictions : *« A la maison, mes parents se disputaient en coréen et, à l'école, on me parlait en japonais. »* Pour Miri Yu, l'effondrement de la famille, c'est un peu celui de la société. Dans *Cinéma familial*, vendu à 230 000 exemplaires, l'héroïne, qui a à peu près son âge, rentre chez elle pour y trouver une équipe de cinéma qui, à la demande de sa sœur, s'apprête à filmer la vie de sa famille. Lasse de cette recomposition artificielle qui tient du psychodrame d'une famille désunie, elle se réfugie auprès d'un vieux sculpteur, mais, là aussi, elle se sentira trahie.

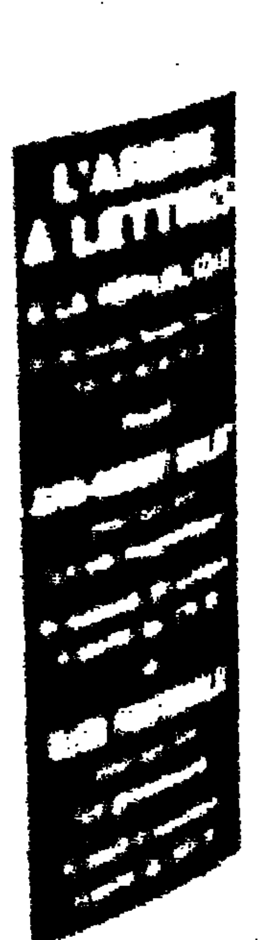
L'histoire de *Jeux de famille* est un peu différente : un père farfelu a fait construire une maison aussi luxueuse que sans âme pour une famille éclatée qui ne l'habitera jamais. Mais on retrouve un même type de narratrice (comme au demeurant dans *Pousse de soja*, le second récit publié dans le même volume) : une jeune femme qui porte sur le monde un regard myope et se heurte à la vie comme un insecte affolé par la lumière. Se dérobant à l'engagement émotionnel que suppose toute relation, elle se mure dans un papillonnement hallucinatoire. Miri Yu esquisse les situations plus qu'elle ne les analyse. Son style est sec, presque cru, crispant le foisonnement imaginaire de ses divagations. Les personnages à vif se démènent dans leur chaos psychologique.

A l'école, Miri Yu refusait de parler et, aujourd'hui, elle semble n'avoir de contact avec le monde que par le biais de l'écriture. A seize ans, après avoir quitté sa mère qui vivait avec un amant (et à laquelle elle prête cette réflexion *« L'homme n'a que deux qualité : être riche ou faire bien l'amour »*), elle fit du théâtre et commença à s'exprimer. Puis elle créa sa propre troupe et se mit à écrire, obtenant plusieurs prix littéraires.

Miri Yu aime les auteurs des ténèbres (Dostoïevski, Céline) et, au Japon, deux romanciers en rupture de ban qui se suicidèrent : Osamu Dazai (1909-1948) et Ango Sakaguchi (1906-1955), deux auteurs représentatifs de ce qu'il est convenu d'appeler le « nihilisme d'après-guerre ». *« Dazai*, dit-elle, *c'est comme un chuchotement complice. Sa littérature garde la profondeur du cœur : j'y retrouve les ténèbres de mon enfance. »*

« Les êtres que je décris sont des êtres au fond de l'abîme », poursuit-elle sans cacher qu'elle même tenta de se suicider : un moment de sa vie qu'elle décrit sans fard dans *Le Suicide de Miri Yu*. Son seul héros positif, pur en quelque sorte, est le jeune handicapé mental de son récit *Jeune pousse* : *« Lui au moins ne sait pas qu'il y a un fossé entre soi et les autres »*, dit-elle.

Philippe Pons



s c i e n c e - f i c t i o n

p a r J a c q u e s B a u d o u

Savant thriller

L'ÉNIGME DE L'UNIVERS
de Greg Egan.
Traduit de l'anglais (Australie) par Bernard Sigaud,
collection « Ailleurs et demain », Laffont, 400 p., 149 F.

En quelques années, l'Australien Greg Egan s'est imposé dans les pays anglo-saxons comme l'un des auteurs les plus talentueux de la nouvelle science-fiction. La parution de *L'Enigme de l'univers* devrait lui permettre de conquérir définitivement cette partie du lectorat qui considère la S-F comme un support privilégié de spéculations intellectuelles prenant assise sur l'état actuel des sciences.

Dans le domaine spéculatif, Greg Egan est d'une grande générosité. La première partie du roman lui donne l'occasion d'une véritable débauche d'idées, qu'il ne prend pas la peine de vraiment développer. C'est en fait, pour lui, une manière de présenter son héros – un reporter du nom d'Andrew Worth qui travaille au montage d'un documentaire intitulé *Intox ADN* pour une chaîne scientifique – et les rapports compliqués que les hommes du XXIe siècle entretiennent avec les sciences. Pourtant, ce n'est pas dans l'orbe de la génétique que nous entraîne la suite du roman, mais dans celle de la physique. Andrew Worth est désigné pour réaliser le portrait de Violet Mosala, Prix Nobel de cette discipline, et il se rend sur Anarchia, une colonie anarchiste mise au ban des nations sous la pression des multinationales, pour l'interviewer lors d'un colloque où elle doit révéler une *« Théorie du Tout »* qui rendrait compte de tout l'univers dans sa complexité, de l'infiniment grand à l'infiniment petit. Cette révélation ne fait pas l'affaire des sectes obscurantistes et intolérantes qui veulent en empêcher la divulgation par tous les moyens. Instruit fortuitement de l'existence d'une conspiration contre la vie de la physicienne, Andrew Worth se retrouvera au centre d'un véritable maelström d'événements, et il deviendra, au final, celui qui fera triompher la thèse de Violet Mosala, celui qui permettra le passage de la physique à la « métaphysique », d'un état de conscience à un état de conscience supérieur, malgré la conjuration des bigoteries. *L'Enigme de l'univers* est un passionnant thriller futuriste qui tient toutes les promesses de son titre.

L'auteur, dont la culture scientifique est tout bonnement impressionnante, fait appel ici à des notions de physique très pointues et à des théories d'une grande complexité dont la compréhension n'est pas à la portée du premier venu. Cela limite son public – encore qu'il n'est pas besoin de tout comprendre pour suivre cette passionnante histoire jusqu'à son terme –, et pose un problème prospectif : la S-F finira-t-elle par devenir un jour une littérature accessible aux seules élites scientifiques ?

● **LA PIERRE ET LA FLÛTE, LIVRE PREMIER**, de Hans Bemmann

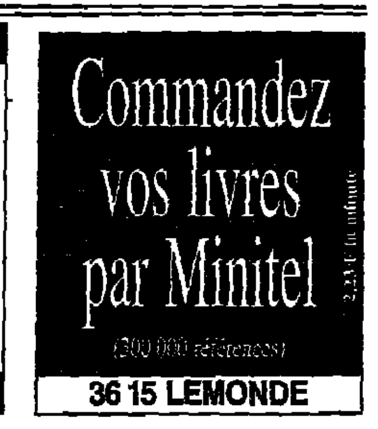
En dehors de l'*Histoire sans fin* de Michael Ende pour la « fantasy » et des médiocres Perry Rhodan pour la S-F, on connaît mal en France la production allemande dans le domaine des littératures de l'imaginaire. Or elle est loin d'être négligeable quantitativement, mais aussi qualitativement. Aussi ne louera-t-on jamais assez les éditions de l'Atalante, qui viennent, avec ce premier volume d'une trilogie de « fantasy », d'en faire l'éclatante démonstration. *La Pierre et la Flûte* est très proche du conte de fées aussi bien dans sa thématique – un jeune homme se met au service d'un flûtiste muet pour réparer une faute commise sous l'emprise d'un maléfice et l'aide à reconquérir son royaume perdu – que dans sa facture : une longue pérégrination prétexte à de nombreuses rencontres et à la narration de nombreux contes, enchâssés en abime dans le conte. De surcroît, l'auteur a puisé son inspiration dans le vieux fonds des mythes germaniques et nordiques : son roman se distingue donc très nettement des « fantasy » anglo-saxonnes. Cela n'est pas le moindre de ses charmes. Et comme le conte est aussi bien pétri d'humour que de féerie, sa lecture est extrêmement savoureuse... (Traduit de l'allemand par Alain Robert, éd. L'Atalante, 250 p., 89 F.)

● **KRONIKES DE LA FÉDÉRATION**, d'Alain Duret

Sur la page de couverture, il est indiqué *« roman »* alors qu'il s'agit en fait d'un recueil de nouvelles, lesquelles composent une sorte d'histoire du futur située au cours du troisième millénaire, au moment où la Terre fait son entrée dans les civilisations galactiques. Alain Duret est visiblement adepte d'une science-fiction classique telle qu'on la pratiquait dans les années 50-60, avant la new wave : les thèmes de ses nouvelles, leur facture, et jusqu'à sa tentative d'une orthographe nouvelle en font preuve. Il met son aptitude indéniable à manier ces formes éprouvées de la S-F au service de deux obsessions. La première est la sexualité qu'il imagine libérée et débridée. Mais nous ne sommes plus à l'époque où Philip José Farmer scandalisait les puritains. La seconde est une conception de l'évolution des sociétés profondément marquée par l'histoire du XXe siècle terrien et par certains mouvements qui l'ont agité : le stalinisme, les guerres de libération anticapitalistes. On peut reprocher à l'ensemble d'être un peu trop monocorde, mais plusieurs des nouvelles sont excellentes. Pourtant, quoi qu'en dise le préfacier, on est cependant très loin des *Seigneurs de l'instrumentalité*. (Ed. Lefrancq littérature, 318 p., 129 F.)

● **DR JEKYLL ET MR HYDE**, sous la direction de Jean-Pierre Naugrette.

Après Robinson et Dracula, la collection « Figures mythiques » se penche sur le personnage dédoublé mis en scène par Robert-Louis Stevenson dans un texte qui fait depuis longtemps figure de classique. Une brochette d'universitaires distingués se livre sur le court roman de Stevenson à une série d'études qui privilégient l'approche psychanalytique. On ne saurait – au regard du thème du roman – s'en étonner. Les analyses sont brillantes, documentées, riches d'éclairages intéressants. Pascal Asquien compare *Dr Jekyll et Mr Hyde* au *Portrait de Dorian Gray*, Cécile Petit s'intéresse à la (petite) place de la femme dans le roman et scrute le *Mary Reilly* de Valerie Martin, Richard Dury s'intéresse plus particulièrement au passage où le docteur Jekyll découvre au réveil qu'il a la main de M. Hyde, Francis Bordat traite des adaptations hollywoodiennes du mythe (on regrette qu'il n'accorde qu'une place réduite aux films Hammer). On ne peut cependant qu'être frappé par l'impasse faite par tous ces commentateurs de l'œuvre sur un fait crucial et qui exclut *Dr Jekyll et Mr Hyde* du champ du fantastique : la transformation de l'un en l'autre est le résultat d'une expérience scientifique. Il convient de rappeler à Jean-Pierre Naugrette qu'en 1890 la chimie se fait à coups d'éprouvettes, *« de cornues, de sels et de substances bizarres »*. Le monstre est bien le fait de la « science » : l'ignorer oblitère de beaucoup leurs démonstrations... (Ed. Autrement, coll. « Figures mythiques », 156 p., 89 F.)



Dernière virée

En compagnie de quatre hommes et d'une urne funéraire, Graham Swift convie à un voyage étrange où l'humour l'emporte sur le macabre

LA DERNIÈRE TOURNÉE
(Last Orders)
de Graham Swift.
Traduit de l'anglais
par Robert Davreu,
Gallimard, 384 p., 145 F.

Graham Swift. Quarante-huit ans. Né à Londres, vit à Londres, se dit viscéralement attaché au sud-est de Londres (*« par habitude... »*). A été brancardier dans un hôpital, chauffeur de fourgonnette blindée, professeur et bien d'autres choses encore, avant de se consacrer entièrement à l'écriture, en 1984. Est considéré comme l'un des meilleurs témoins de la vitalité du roman anglais. A écrit six livres, dont *Le Pays des eaux* (Guardian Fiction Award 1983 ; « Folio » n° 2536). A remporté, en 1996, le prestigieux Booker Prize pour *La Dernière tournée*, qui lui valut aussi une polémique (un universitaire l'accusant d'avoir plagié *Tandis que j'agonise* de Faulkner – voir « Le Monde des livres » du 21 mars). Evacue cette mauvaise querelle d'un seul mot : *« nonsense ! »*.

Voici à peu près tout ce que l'on connaissait de Graham Swift avant de l'avoir rencontré. Et l'on n'en saura guère plus après. L'homme, des plus courtois, est aussi des moins diserts. Parler de lui ? *« Rien de spectaculaire. »* Une chose, pourtant, allume ses petites prunelles noires : les truites. Fin pêcheur, Swift s'amuse à relever des correspondances entre la pêche et l'écriture, toutes deux exigeant *« talent, patience et détermination »*, toutes deux relevant autant, selon lui, de la *« chance »* que de l'*« imprévu »*. *« Le pêcheur est aux prises avec un autre élément, la rivière, le lac,* explique-t-il. *En dessous, il soupçonne quelque chose qu'il ne voit pas, mais qu'il tente de capturer. L'écrivain fait de même qui s'évertue à ramener à la surface des choses invisibles, minuscules, universelles. »*

Dans *La Dernière tournée*, l'écrivain-pêcheur a tendu ses lignes dans des eaux pourtant fréquentées : la mort, la vie, le temps, le devoir, l'amitié, la conscience de soi. D'où vient que de ces fonds incertains – et malgré des longueurs – il fasse souvent jaillir des trésors ? L'histoire est simple. Quatre amis, Ray, Lenny, Vic et Vince, quittent Londres dans une grosse voiture pour accomplir les dernières volontés de Jack, leur ancien camarade de beuverie, boucher de son état, emporté par un cancer (voir « Le Monde des livres » du 31 janvier). Jack voulait que ses cendres fussent jetées à la mer, dans le petit port de Margate dont il rêvait pour sa retraite. De Bermondsey, au sud de Londres, jusqu'à Margate, il n'y a guère que 60 miles, et le voyage aurait pu prendre deux heures. Il dure une journée : le temps, pour chacun, d'un retour sur soi plein de digressions et de détours, le temps d'un livre, un *« road novel »*, pourrait-on dire, comme il existe des *« road movies »*.

PRÉSENCE SACRÉE

Etrange voyage où l'urne funéraire (*« On dirait un grand pot de café soluble, ça a le même genre de couvercle à vis »*) n'est pas un objet inerte, mais un « personnage », avec son *« rayonnement »* propre. On s'en méfie, on se l'arrache, on veut l'« embrasser », c'est-à-dire prendre le mort dans ses bras une dernière fois, on est comme aimanté, forcé de se voir soi-même à sa place. Est-ce bien Jack, d'ailleurs, qui se trouve là-dedans, enveloppé dans ce sac en plastique ? Ce défunt a une sacrée présence. On dirait qu'il s'avance derrière chacun *« à pas de loup »*. Qu'au milieu de ce tas de cendres, il y a un œil qui veille...

Etrange voyage où l'auteur multiplie les parallèles entre Jack, le boucher, et Vic, le croque-mort. Comme si tout le livre n'était qu'une suite de variations sur les thèmes de la chair, du sang, des liquides, des humeurs, de la *« viande vivante »* et de la *« viande morte »*. Comme si tous les portraits de Jack à l'hôpital, les évocations de cette carcasse flasque percée de tuyaux, n'étaient là que pour illustrer cette *« sorte de cohérence »* entre *« les animaux morts (...) et les macchabées »*.

Etrange voyage enfin où, malgré tout, le comique l'emporte sur le macabre. Où aucun des quatre compères n'arrive à trouver la situation sinistre : *« Nous éprouvons tous cette sensation-là, entre le soleil au-dehors, la bière au-dedans et le trajet devant nous, c'est comme qui dirait quelque chose que Jack a fait pour nous (...), exprès pour nous offrir une gâterie. Qu'on est comme qui dirait partis en balade, en virée, et que le monde paraît (...) être là rien que pour nous. »* Oui, confirme Graham Swift. *« J'ai voulu être drôle, pas hilarant, mais humoristique dans le registre de la comédie : n'est-ce pas en plaisantant avec la Camarde qu'on s'en accommode ? »*

L'une des grandes réussites du livre – et qui ajoute à cette dédramatisation –, c'est d'avoir fait parler les personnages (un vendeur de fruits et légumes, un concessionnaire de voitures...) dans leur langue ordinaire : *« Pas le cockney, qui évoque le Londres théâtralisé de Mary Poppins, mais le langage populaire du sud de Londres, les expressions communes, les clichés qui peuvent être très expressifs pour traduire des émotions fines. On aurait pu penser que ce choix me fixait implicitement une limite. Au contraire. Il m'a ouvert des portes. Avec le langage savant, c'est comme si les choses étaient emballées dans des mots, que l'on pouvait se cacher derrière et que le réel n'arrivait pas à percer. Avec la langue simple, il affleure, il miroite sous la surface. »* Un butin silencieux qu'il n'y aurait plus qu'à attraper... On croirait entendre le pêcheur parler.

Florence Noiville

Siècle noir

DANS LE NOIR
(Lagum)
de Svetlana Velmar-Jankovic.
Traduit du serbo-croate
par Alain Cappon,
éd. Phébus, 244 p., 129 F.

Un an avant le début de la dernière guerre de Yougoslavie, en 1991, la mémoire du siècle portait déjà son chargement de barbarie. Svetlana Velmar-Jankovic n'a pas attendu le déclenchement des hostilités pour achever, en 1990, *Dans le noir*, une traversée récapitulative et douloureuse, sans indulgence et sans espoir. La narratrice serbe qui prend la parole depuis Belgrade revient scrupuleusement, en respectant le désordre des souvenirs, sur le chemin d'une génération successivement confrontée aux deux plus effrayantes idéologies du XXe siècle.

Ce sont des scènes qui reviennent au présent, une mise à plat de la mémoire faite d'allées et venues incessantes entre l'entre-deux guerres et près d'un demi-siècle d'années noires – l'occupation nazie et la collaboration, la libération par les communistes suivie de l'épuration hâtive, le lent étouffoir du régime titiste. Que le roman commence un jour de novembre 1944, avec l'arrestation du collaborateur justifiant son acte par l'espoir de sauver les prisonniers des camps nazis en Croatie, tient presque au hasard d'une image piochée dans le jeu de la mémoire. Mais cette longue scène initiale, qui campe le décor d'une rue de Belgrade à la manière des *Boutiques de cannelle* de Bruno Schulz, forme d'emblée l'un des nœuds de ce roman en spirale – où les tentatives d'analyses ne valent pas la justesse des descriptions : elle inaugure le cheminement rétrospectif et la question lancinante du devenir humain face aux tentations de compromis et de retournements comme aux oukazes de l'avenir radieux.

Marion Van Renterghem

Odyssée mystérieuse

Veuf, un homme part sur les traces invisibles de son épouse. Un « road movie » signé Tim Winton

LA FEMME ÉGARÉE
(The Riders)
de Tim Winton.
Traduit de l'anglais (Australie)
par Nadine Gassie.
Rivages, 381 p., 135 F.

CET ŒIL, LE CIEL
(That Eye, the Sky)
de Tim Winton.
Traduit de l'anglais (Australie)
par Mickael Korvin,
Rivages poche, 253 p., 52 F.

Jennifer, l'épouse *« égarée »*, n'a rien d'une femme perdue. C'est son mari, Scully, qui va se perdre dans sa recherche, dans ses mystères, dans l'incertitude des traces autrefois laissées par leur couple. Le titre australien du roman, *The Riders* (« Les Cavaliers »), s'appuie sur d'autres traces. Dans une scène essentielle, le mari a une vision : celle de chevaliers moyenâgeux surgis de la nuit, devant les ruines d'un donjon irlandais abandonné. Ils piétinent dans l'attente d'un signe. Celui que leur enverrait une autre Jennifer miraculeusement surgie de ce chaos de pierres, de ce foyer détruit, que se refuse à voir Scully.

Scully et Jennifer sont deux jeunes Australiens venus dans l'Ancien Monde illustrer la triple dérive de deux continents. Celle de l'homme et de la femme ; celle d'un manuel raisonnable et d'une intellectuelle écervelée ; celle de l'Australie et de l'Europe. Scully est une bête de somme, une âme simple prête à tout pour hisser un toit au-dessus de deux cœurs. Il suinte le dévouement, la générosité sans calcul et les vertus ménagères. Il incarne la revanche des siècles, la droiture naïve des descendants de bagnards devant ces Européens suborneurs, artistes décadents, nantis chichiteux, confits de supériorité, exploiteurs méfiants (surtout les Français) – à l'exception notable des Irlandais.

Scully voudrait n'être que l'ombre de sa femme. Il fuit non pas devant la réalité, mais derrière elle. Il refuse tout net le deuil, et s'enferre sous l'œil imperturbable de sa fillette de sept ans, qui refuse de lui parler. Père et fille sautent à cloche-pied de voitures en avions, de trains en bateaux selon un itinéraire préparé par un agent de voyage snobissime, de l'Irlande profonde à la Grèce mondaine (l'île de Hydra). Avec un retour *open via Rome, Florence, Paris* (Notre-Dame, le Marais), Amsterdam (ses coffee-shops, ses canaux). Tim Winton conduit comme un thriller ce *road-movie* d'évidence (Jane Campion en aurait déjà acheté les droits), malmenant le lecteur à coups de rendez-vous manqués, de repas sautés et de nuits sans sommeil avec suffisamment de style pour avoir pu figurer parmi les finalistes du Booker l'an dernier.

La fillette, pour qui les vraies aventures sont dans les livres, imagine parfois son père *« comme un Tom Sawyer »*. Si elle avait pu lire *Cet œil, le ciel*, écrit huit ans plus tôt par Tim Winton, elle y aurait trouvé son homologue, Ort Flack, douze ans. A ceci près que son Mississippi, c'est l'Ouest australien. Ex-hippies paumés, petits commerçants arides, évangélistes miteux s'affrontent mollement dans l'air surchauffé. La mort ne fait que planer, laissant tout son temps au temps. Le garçon peut dialoguer avec le ciel bleu, impassible, qui vous regarde d'en haut de son grand œil fraternel. La nuit, il tente de déchiffrer *« ce que disent les étoiles avec leurs petites bouches brillantes qui s'ouvrent et se ferment sans cesse »*. C'est plus vrai, plus frais, plus profond, plus drôle qu'une traversée de l'Europe. Et le billet coûte moins cher. Aux dernières nouvelles, Tim Winton a regagné le ciel de son enfance, près de Fremantle. En toute complicité.

Jean-Louis Perrier

Amour traqué

Robert Olen Butler épie la danse muette de sexe, de guerre, d'angoisse d'un GI et d'une Vietnamienne

LA NUIT CLOSE DE SAÏGON
(The Alleys of Eden)
de Robert Olen Butler.
Traduit de l'anglais (Etats-Unis)
par Isabelle Reinharez,
Rivages, 284 p, 129 F.

Il y a fort à parier qu'en troussant ce roman sur les affres d'un soldat américain amoureux d'une hôtesse de bar vietnamienne dans la débâcle d'avril 1975, Robert Olen Butler avait en tête un film. Bâti comme un impeccable scénario, selon les codes les plus efficaces de Hollywood, avec morceau de bravoure historique à grand spectacle (l'évacuation, jour après nuit, par hélicoptères, du toit de l'ambassade, des derniers Américains restés à Saïgon et des collabos aux abois), scènes d'alcoves à l'érotisme précis, flash-back et épopée intime du retour au pays natal, *La Nuit close de Saïgon* incruste des images que brasseront après lui Oliver Stone (*Platoon*) ou Roland Joffé (*La Déchirure*). Butler a d'instinct le sens de l'atmosphère, du plan qui campe un décor, du détail qui happe. Dans la chambre obscure, asile des amants traqués, le brasseur d'air tourne lentement, plaquant des fantômes contre le visage du héros. De la salle de bains où la fille aux flancs de loutre passe une éponge sur son corps échauffé par l'étreinte, parvient l'infime goutte à goutte de l'eau. Mais ce qui s'impose d'emblée, dès les premières lignes, dans ce récit qui a toutes les apparences d'un roman d'action, c'est le silence. L'apocalypse, ici, n'est pas perceptible dans le martèlement des moteurs à hélices, le fracas des armes, l'explosion des cris. Elle est symptôme des tourments intérieurs. Les roquettes sont tombées, et les chiens ont cessé d'aboyer. Ils ont déguerpi. Ce qu'épie Robert Olen Butler, c'est, pour reprendre le titre français de son deuxième roman (incompris), l'*Etrange murmure* (1) des passions, la danse muette de sexe et de guerre, l'angoisse qui étouffe les déracinés.

Interprète du conseiller des affaires étrangères auprès du maire de Saïgon pendant la guerre du Vietnam, Butler fut si séduit par ce peuple chaleureux, par l'univers de ces *« ruelles moites où personne ne semblait jamais dormir »*, qu'il a décidé à son retour de se vouer à l'écriture, pour rendre hommage à la dignité de ce peuple, à la *« délicieuse sensualité »* de ce pays bombardé, aux immigrés d'une diaspora venue s'implanter autour de la Nouvelle-Orléans, sur les rives du Mississippi. *La Nuit close de Saïgon* fut son premier roman, avant qu'il ne compose les quinze nouvelles d'*Un Doux parfum d'exil*, où se déclinent la mélancolie du pays natal, le culte de la famille et l'espoir d'une vie meilleure (2).

Déjà, Butler y explore les cercles infernaux de la perte d'innocence. En une série de réminiscences qui constituent un tableau politiquement incorrect des Etats-Unis des années 60, Cliff, le déserteur traqué par les rafles militaires, évoque des blessures auxquelles son ex-épouse et son père mort dans la solitude ne sont pas étrangers, avant d'affronter sous une identité d'emprunt les périls d'une reconversion sur la terre patrie. Lanh, sa compagne, ancienne putain ayant peine à assumer une passion qu'elle pressent condamnée, devra affronter en terre étrangère suspicions, désenchantements et mal du pays. D'un continent à l'autre, leur histoire d'amour est otage d'un passé indélébile, hantée par des désastres psychologiques (la torture pour lui, la vénalité pour elle), des fièvres initiatiques incurables (coïts et pleurs, dans la torpeur asiatique, le pistolet à portée de main). Le retour à la paix leur sera fatal.

J.-L. D.

(1) Rivages
(2) Rivages poche n° 197.

la chronique

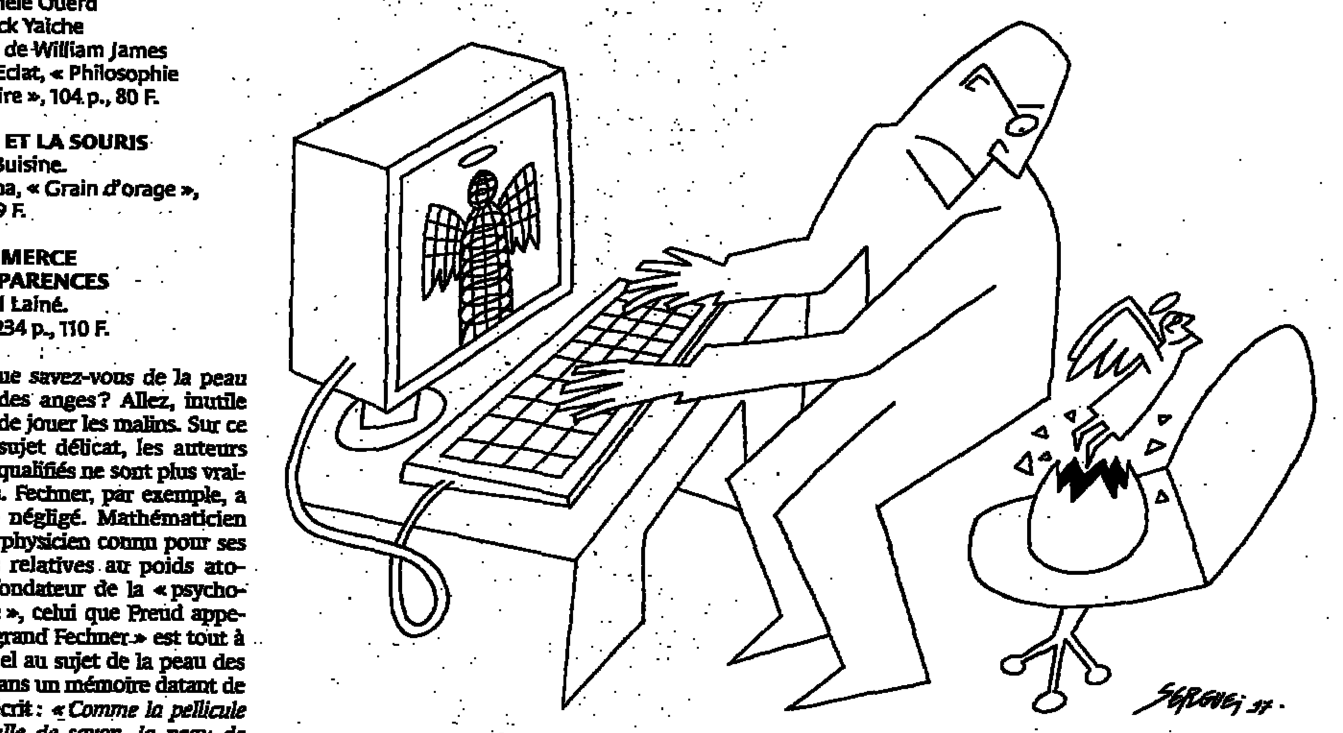
de Roger-Pol Droit

ANATOMIE COMPARÉE DES ANGES
suivi de Sur la Danse
de Gustav T. Fechner.
Traduit de l'allemand
par Michèle Ouerd
et Yannick Yaiche
Postface de William James
éd. de l'Eclat, « Philosophie imaginaire », 104 p., 80 F.

L'ANGE ET LA SOURIS
d'Alain Buisine.
Ed. Zulma, « Grain d'orage »,
128 p., 49 F.

LE COMMERCE DES APPARENCES
de Pascal Lainé.
Fayard, 234 p., 110 F.

Les anges sont-ils nuisibles ?



Que savez-vous de la peau des anges? Allez, inutile de jouer les malins. Sur ce sujet délicat, les auteurs qualifiés ne sont plus vraiment lus. Fechner, par exemple, a été trop négligé. Mathématicien émérite, physicien connu pour ses analyses relatives au poids atomique, fondateur de la « psychophysique », celui que Freud appelait « le grand Fechner » est tout à fait formel au sujet de la peau des anges. Dans un mémoire datant de 1825, il écrit : *« Comme la pellicule d'une bulle de savon, la peau de l'ange est, en soi, extrêmement tendre, fine et translucide, et n'est sans doute en elle-même que le produit d'une condensation. Car sur le Soleil tout est plus éthéré. »* L'aimable savant, quant il s'agit de l'anatomie angélique, est sûr de lui : les anges n'ont pas de pieds. Leurs corps solaires sont dépourvus de toutes les *« excroissances incongrues des créatures terrestres »*. Pas de doute : les anges sont des sphères, des globes translucides, de *« vivantes planètes »* qui seraient comme un gros œil aérien fait d'une matière subtile se colorant à volonté pour communiquer avec ses semblables. *« A vrai dire, les anges sont en soi translucides, mais ils ont toute latitude pour se donner des couleurs. Ce qu'un ange veut dire à un autre, il le dépeint sur lui ; l'autre ange voit l'image et sait alors ce qui anime l'âme de son interlocuteur. »* Cette fois, tout le monde a compris : les anges, à l'évidence, sont des fibres optiques, des créatures à cristaux liquides, des bulles cathodiques – tout simplement !

Du coup, il n'y a rien d'étonnant à les voir proliférer au même rythme que les connexions Internet. Communiquer sans corps pédestre, transmettre des informations à la vitesse de la lumière, c'est tout à fait leur style. Michel Serres, il y a quelques années, l'avait déjà souligné. Alain Buisine, mauvais esprit, discerne chez cet auteur une *« religiosité diffuse »*. Erreur diabolique ! Un manque de discernement fatal fait croire à Buisine que pourraient coexister des regains d'archaïsme et des innovations techniques – l'ange d'un côté, la souris de l'autre – comme si la croyance aux anges et l'expansion de l'informatique étaient deux phénomènes distincts. L'essayiste constate en effet que voisinent curieusement le retour de considérations abracadabrantes sur les anges gardiens – prières à leur adresser, manières de les apprivoiser et autres recettes indispensables pour la sauvegarde des énergies cosmiques à la fin du siècle – et la diffusion des ordinateurs personnels, le culte de l'écran domestique et les apparitions fréquentes de Bill Gates à tous les points du globe. Il semble à cet observateur que plus les réseaux électroniques progressent plus la réflexion critique régresse. Nous irions donc vers un temps de disques durs et d'idées molles, mêlant nouveaux processeurs et vieille gnose.

Gardiens ou rebelles, les anges prolifèrent aussi vite que les sites Internet. Les humains doivent-ils vraiment se méfier ?

Chacun rivé à son clavier, les yeux fixés sur l'écran, à force de ne plus voir que des images, oublierait la réalité, se trouverait coupé de lui-même, sans continuité avec ses propres traces. Aimant les lointains, les imaginant désormais tous accessibles en un seul clic instantané, l'usager s'userait lui-même à force d'oublier son prochain aussi bien que sa propre existence. En rêvant de transmissibilité permanente et immédiate, il ne saurait plus que seuls comptent – pour les individus comme pour les peuples, dans l'horreur comme dans le sublime – l'intransmissible et l'incommunicable. La même crainte de voir s'effacer l'humain habite l'essai de Pascal Lainé. Sur la planète marchande où des images auraient remplacé les gens et les choses, « tout doit disparaître », comme on dit dans les opérations commerciales. Nous serions menacés d'une grande liquidation du charnel, du vécu, du réel, du temps et des œuvres. L'Occident aurait finalement transformé le monde en *spectacle, où chacun allumerait* son écran pour se regarder vivre et mourir comme dans une bataille navale électronique. Bien que Pascal Lainé, dans cette méditation mélancolique, ne parle pas des anges, l'intention du romancier n'est pas trahie si l'on dit que « l'Ange à la fenêtre d'Occident » ne désigne plus à ses yeux, comme chez Gustav Meyrink, une histoire belle *et terrible*, mais seulement la présence d'un pantin se penchant pour voir passer la parade de Mickey.

Pourquoi n'arrive-t-on pas à croire à cette apocalypse ? Etre fatigué de ce pathos nostalgique, est-ce *vraiment mauvais signe ? Est-ce* l'indice d'une existence dépersonnalisée, inhumaine, assez pervertie pour aimer les machines ? Rien n'oblige à croire que le grand air de la mélancolie sonne plus juste que la jubilation face aux artifices. Ah ! *la plume d'oie, ah ! l'odeur de* l'encre d'imprimerie, ah ! les livres qu'on ouvrait avec un coupe-papier, oh ! les vilaines lucarnes, les terribles machines – *« tout ange est terrible »*, disait Rilke –, effrayantes choses toujours nettes qui font oublier *la rature, le repentir, mécaniques* sans culpabilité, sans passé, anges exterminateurs des cahiers d'écoliers et des petits calepins au fond des poches... Qui espère-t-on encore effrayer vraiment avec ces histoires de grand méchant ordinateur qui mange tout crus de pauvres petits êtres humains ? L'immense règne de l'apparence engloutissant les réalités, c'est juste une histoire qu'on se raconte, pour le plaisir de se faire peur, au soir d'une civilisation. Ce n'est pas vrai, pour plusieurs raisons distinctes.

Qu'une technique doive nécessairement en tuer une autre, voilà déjà une vue fort contestable. La plume Sergent-Major change évidemment de fonction après l'avènement des claviers plastique. Elle fait les délices des amateurs d'archaïques calligrammes, au lieu de salir les doigts des écoliers. Mais elle n'a pas disparu. Pas plus que les volumes en papier ne vont s'annihiler soudain. On pourrait même soutenir que plus d'écrans s'accompagne de plus de livres. Les or*dinateurs font en tout cas bon mé*nage avec les crayons mine de plomb, les gommes, les feuilles pliées glissées entre deux pages. La grande peur d'une fin du livre relève sans doute du pure et simple mirage. On a tort de craindre l'effacement des cultes anciens, de redouter une sorte d'extermination silencieuse de la littérature et du papier ensemble. Ce ne sont là que des histoires à écrire debout, pas des réalités prévisibles ni même vraisemblables. Le grand air de la disparition du monde n'est pas moins factice que le cauchemar du livre enterré. La réalité ne paraît pas près de se dissoudre dans le *règne général des images. Nul ne* confond le virtuel avec les choses. Dire que les apparences ont dévoré le monde est tout simplement inexact. Les images ne constituent pas un voile sur le réel. Elles n'en sont ni le masque ni le substitut. *Au contraire, elles font partie de la* réalité, elle sont incluses dans sa trame. On ne saurait voir là un arrière-monde ni une trappe par laquelle escamoter l'univers.

Inutile d'alerter les pompiers galactiques. La désangélisation n'est *pas une tâche prioritaire. Parmi les* espèces nuisibles, les messagers célestes n'arrivent qu'à la cent quarante-sixième place. Il convient, certes, de se méfier du fatras de vésanies que colporte la mode des esprits protecteurs et autres puissances peuplant les mondes intermédiaires. La superstition n'est évidemment jamais dépourvue de risque. Mais, non moins évidemment, le pullulement informatique n'est pas près d'étouffer l'existence ni d'abolir le réel. On peut sauver la peau des anges.

★ Signalons également l'essai de Paul Mathias, *La Cité Internet* (Presse de Sciences-Po, coll. « La Bibliothèque du citoyen », 138 p., 75 F).

De Pinel à Charcot, un siècle de psychiatrie

Prenant pour objet la naissance et l'évolution de la médecine de la psyché en France depuis la fin du XVIII[e] siècle jusqu'au début du XX[e] siècle, Jan Goldstein montre comment celle-ci s'est constituée en système interprétatif du comportement humain avant de se généraliser en Occident

CONSOLER ET CLASSIFIER
L'essor de la psychiatrie française
(Console and Classify. The French Psychiatric Profession in *the Nineteenh Century*)
de Jan Goldstein.
Traduit par Françoise Bouillot,
préface de Jacques Postel,
Institut Synthélabo, coll. « Les empêcheurs de penser en rond »,
500 p., 160 F.

Publié en 1987, cet ouvrage d'une universitaire américaine enseignante à Chicago est un véritable chef-d'œuvre reconnu comme tel dans le monde anglo-américain. Il était donc urgent de le faire découvrir au public français. Prenant pour objet la naissance et l'évolution de la psychiatrie en France depuis la fin du XVIII[e] siècle jusqu'à l'aube du XX[e] (de Pinel à Charcot), il a le grand mérite de se situer clairement en dehors des querelles françaises suscitées par la publication en 1961 du maître livre de Michel Foucault : *Histoire de la folie à l'âge classique* (Gallimard, 1972).

Au lieu de se noyer dans l'œuvre de Foucault et de passer au crible ses « erreurs » comme le font encore bon nombre d'auteurs français, Jan Goldstein prend acte une bonne fois pour toutes de l'importance considérable du travail du philosophe pour le domaine qu'elle étudie.

Partant de là, elle réussit le tour de force d'écrire une histoire totale de la psychiatrie pendant un siècle : ses enjeux théoriques, ses concepts, sa professionnalisation, ses classifications cliniques (ou nosographie), ses acteurs sociaux et politiques (les médecins, les intellectuels, les malades, les criminels, etc.). En bref, un passionnant récit qui renvoie à la toile de fond narrative des romans balzaciens (la Révolution, l'Empire, la Restauration, la monarchie de Juillet) et qui montre comment une médecine de la psyché a pu s'imposer en tant que cadre interprétatif du comportement humain, puis se généraliser à l'ensemble des sociétés occidentales.

Consoler et Classifier : les deux verbes choisis pour titre renvoient aux deux fonctions majeures du savoir psychiatrique pris entre religion et science. L'aliéniste de la fin du XVIII[e] siècle est d'abord l'héritier du prêtre et son rôle est bien de consoler le malade : soutien et compassion, telle est sa vertu première. Une fois laïcisée, la maladie mentale n'a plus de lien avec la possession démoniaque. Le fou échappe donc aux exorcistes et c'est le médecin, devenu psychiatre, qui lui donne des soins et recueille l'aveu de ses souffrances.

Mais le psychiatre est aussi celui qui combat l'obscurantisme religieux. Homme des Lumières, il promeut les valeurs de la science. Aussi doit-il être capable, non pas simplement de classer les maladies, mais de classifier l'univers mental du sujet, c'est-à-dire d'inventer des classifications qui puissent traduire le nouvel ordre du monde et rendre efficace le désir neuf d'intégrer le fou à l'espace juridique issu de la *Déclaration des droits de l'homme.*

Le livre s'ouvre sur l'année 1778 avec la création de la Société royale de médecine, dont le célèbre Félix Vicq d'Azir sera le secrétaire permanent. Auteur en 1790 d'un *Nouveau Plan pour la constitution de la médecine en France*, ce médecin s'inspire des thèses de Cabanis et du groupe des Idéologues pour intégrer la médecine à la nouvelle science de l'homme : l'anthropologie. Politiquement, il s'agit de rompre avec le système féodal des corporations et d'instaurer une médecine étatique.

Le nouvel art médical, qui triomphe sous la Révolution et sous l'Empire, se rattache à une théorie matérialiste, la psychophysiologie, laquelle s'oppose à l'ancienne conception spiritualiste de l'essence divine de l'âme, prônée par la religion. Pour la médecine scientifique, l'homme est une totalité formée d'un corps et d'un psychisme et le psychisme est la ma*nifestation d'une physiologie.*

En 1792, les anciennes facultés sont abolies et la profession médicale définie comme un art libéral. En 1803 sont instaurées, à l'initiative de François Antoine Fourcroy, élève de Vicq d'Azir, les écoles médicales d'Etat qui contrôlent et unifient le contenu de l'enseignement. Cependant, la nouvelle profession relève de l'économie de marché et de la liberté associative. Ainsi est définie la notion de « profession libérale » telle que nous la connaissons aujourd'hui. Empruntée à Adam Smith, elle suppose une claire séparation entre le rôle attribué à l'Etat et l'exercice des libertés. Tous ceux qui ne s'intègrent pas à ce nouvel ordre peuvent être assimilés à des charlatans et poursuivis pour exercice illégale de la médecine.

DE L'ALIÉNISTE AU PSYCHIATRE

C'est à l'intérieur de ce cadre que naît la psychiatrie, en tant que « spécialité » de la médecine. Le *mot apparaît en 1802 pour rempla*cer celui d'aliénisme. Philippe Pinel devient l'organisateur de ce nouveau regard sur la folie qui associe l'art de consoler et la faculté de classifier. La consolation au sens pinélien, c'est le traitement moral, mélange de soins physiques et de techniques de contraintes et de persuasion en douceur, qui se fonde sur l'idée que le fou peut être guéri parce qu'il existe en lui un reste de raison. La classification, c'est *Le Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale ou la Manie*, publié par Pinel en 1800.

Cet ouvrage définit les catégories de la maladie mentale qui serviront de cadre au *savoir psychiatrique* pendant un siècle. Comme dans toutes les refontes cliniques, un terme s'impose pour devenir le paradigme même de la folie : la manie. Le fou pinélien est d'abord un maniaque, atteint de fureur et de délire aigu (non chronique), un homme sorti tout droit des trau*matismes de la Révolution.*

Après avoir décrit la naissance de la psychiatrie pinélienne, Jan Goldstein entraîne le lecteur dans une passionnante analyse des débats théoriques et politiques qui se déroulent d'abord sous la Restauration, puis sous la monarchie de Juillet, et qui conduisent à l'adoption de la loi de 1838. Celle-ci permet à la fois d'instaurer l'institution asilaire d'Etat (constrution progressive d'hôpitaux psychiatriques sur tout le territoire) et de définir *le statut de l'homme fou dans une société bourgeoise vouée* au commerce et à la protection de l'idéal familial.

Une fois encore, c'est autour d'un terme que se déroule la discussion sur la nature de la folie : non plus *la manie, mais la* monomanie. Forgé en 1810 par Etienne Esquirol, fondateur de l'institution asilaire et lui-même élève de Pinel, cette catégorie devient le paradigme de la folie jusque vers 1850. Il désigne l'obsession, l'idée fixe qui *saisit un esprit sain. Mais, surtout,* il traduit le changement survenu dans les mentalités au cœur d'une société construite sur un régicide. La monomanie dont on affuble le fou esquirolien n'est autre que la traduction pathologique d'une ambition « normale » propre à la société post-révolutionnaire, une société où chaque individu a désormais le droit et les moyens de se prendre pour un roi et pour un empereur (roi des parfums, roi de la finance, empereur du crime, etc.), une société sortie tout droit de *La Comédie humaine*, avec ses Vautrin, ses Nuncingen, ces César Birotteau.

La notion de monomanie est l'enjeu d'une autre bataille entre juristes et aliénistes. Au fur et à mesure que le savoir psychiatrique consolide ses assises professionnelles, il cherche à étendre la notion de folie à tous les actes criminels. D'où la création par Esquirol en 1925 du terme de manie homi*cide, pour définir une forme de fo*lie meurtrière sans délire. Il sagit désormais, conformément à l'article 64 introduit dans le code pénal en 1810, d'arracher les criminels à la guillotine afin de les soigner.

Esquirol et ses élèves livrent un combat *contre la peine de mort qui* conduit à la naissance de la psychiatrie médico-légale. Mais cette querelle des spécialistes est aussi scientifique. Avec une étonnante minutie, Jan Goldstein montre comment se défait, dans le savoir psychiatrique *de la* première moitié du siècle, le modèle psychophysiologique issu des Lumières. Deux courants hostiles à l'ultra-catholicisme s'affrontent entre 1810 et 1838 (les physiologistes et les doctrinaires). Le premier soutient un point *de vue psychophysiologique* et donc une idée moniste de l'unité de la vie mentale dominée par l'organisation physique. Il est représenté par Broussais, Gall, Esquirol et Auguste Comte et se veut progressiste et athée. Le second cou*rant, spiritualiste et psychologiste,* se montre plus conservateur. Il vise à restaurer la double autorité de l'Etat et de la religion tout en prônant le libéralisme économique. Représenté par Théodore Jouffroy et Victor Cousin, il sinspire de la philosophie allemande (Kant et Hegel) pour affirmer que l'esprit est une réalité autonome, sans rapport avec le monde physique et devant être explorée de l'intérieur par l'introspection.

Après de multiples affrontements, les deux courants finissent par adopter un « juste milieu » qui conduit au vote de la loi de 1838. Pour les psychiatres physiologistes, le fou *échappe ainsi à la justice et* pour les doctrinaires la création de l'asile d'Etat permet à la fois de lutter contre le désordre social et de corriger ce que l'école primaire (créée en 1833) ne parvient pas à empêcher.

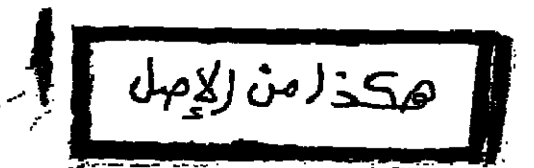
UN POUVOIR LAÏCISÉ

*Privé des droits ordinaires du ci*toyen, le fou esquirolien de 1838 ne ressemble plus à l'aliéné de Pinel. Désormais isolé et enfermé pour la vie, il est soumis au contrôle d'un pouvoir psychiatrique laïcisé. Interner et isoler : telles sont alors les *deux figures de la consolation et* de la classification décrites par Goldstein. Le règne de cette nouvelle médecine mentale, qui commence avec la mort d'Esquirol, s'étendra jusque vers 1960. L'asile prendra fin avec la généralisation des médica*ments qui permettront de rempla*cer la camisole de force par une camisole chimique. Le fou retournera alors dans sa famille ou dans des familles de substitution.

L'ouvrage s'achève sur une magnifique description de l'école de la *Salpêtrière. Héritier des physiolo*gistes, Jean-Martin Charcot intègre l'hystérie au savoir psychiatrique et fait de cette névrose, de cette « demi-folie », le paradigme d'une nouvelle maladie fin de siècle qui envahit le corps des femmes et trouble *l'identité masculine. On connaît la* suite : de la rencontre entre Charcot et Freud naîtra la psychanalyse, nouveau modèle interprétatif du comportement humain pour le XX[e] siècle.

Centré sur le passé, le livre de Jan Goldstein est aussi une réflexion sur le présent et l'avenir. Comment ne pas voir, en effet, que les querelles du siècle précédent se répètent aujourd'hui dans les débats qui opposent les tenants de la causalité génétique ou de la pharmacologie et les partisans de la causalité psychique, avec pour toile de fond, non plus la monomanie ou l'hystérie, mais la dépression, *forme ultime du malaise de la* culture occidentale à l'aube de l'an 2000 ?

Elisabeth Roudinesco


هكذا من الأمل

Jean-Paul Dollé, témoin lucide

Le portrait sans complaisance de Pierre Goldman, personnage étrange, ambigu, qui traversa en météore les années 60 et 70

L'INSOUMIS
Vies et légendes
de Pierre Goldman
de Jean-Paul Dollé.
Grasset, 284 p., 125 F

Ce n'est pas sans appréhension, en ce temps fanatiquement voué à la commémoration, que l'on voit venir le trentième anniversaire de mai 68. Après le déferlement de mythologie virile, guerrière et « christique » qui entoure le trentième anniversaire de la mort de Che Guevara, on peut tout craindre. C'est pourquoi, d'emblée, on se dit que l'essai de Jean-Paul Dollé, *L'Insoumis, vies et légendes de Pierre Goldman*, n'est que le premier d'une longue cohorte de livres « générationnels », déclinant à l'infini le « qu'avons nous fait de nos années 60 ? ». Si l'on passe sur le titre, grandiloquent, et sur l'accablante phrase de Péguy placée en épigraphe – *« Nous voulons bien avoir été bernés, mais nous voulons avoir été grands »*, qui, en fait, décrit assez justement les protagonistes du récit –, on lira un texte remarquable de finesse et de lucidité. A l'inverse de la pulsion commémorative, qui porte en elle la volonté d'amnésie, l'analyse de Dollé incite à comprendre, à penser un individu exceptionnel et une époque dans toutes leurs complexités et leurs *ambiguïtés*, donc à les garder en mémoire.

Comment résumer, pour ceux auxquels ce nom ne dit rien, le destin de Pierre Goldman, alors que, précisément, le livre de Dollé va contre toutes les simplifications ? Né à Paris en 1944 dans une famille juive polonaise, Goldman, au début des années 60, entre dans le cercle de ceux qui militent à l'Union des étudiants communistes. Ce *« héros sartrien »* fait la connaissance de jeunes intellectuels bien décidés à renverser le vieux monde et qui, pour l'heure, font le coup de poing contre les étudiants d'extrême droite en rêvant de guérilla en Amérique latine. Goldman ne sera jamais vraiment l'un d'eux – d'ailleurs parmi eux, déjà, il y a les normaliens de la rue d'Ulm et « les autres ». Régis Debray, qui *« se méfie de la marginalité et de l'amateurisme intellectuel de Goldman »*, est l'un de ces normaliens avec lesquels on *« bute toujours sur* [un] *fond de scepticisme, qui est le nom, plus anodin, de leur arrogance »*.

Comme Régis Debray, Goldman ira en Amérique latine. En 1967. En mai 68, à Paris, il ne comprend pas ces gens qui veulent *« parler, comprendre, ne plus obéir bêtement, ni se faire voler leur vie ; ils ne veulent pas prendre le pouvoir, encore moins déclencher une guerre civile. Ils veulent être libres »*. Goldman rejoint le Venezuela. Quand il en revient, en 1969, il choisit la marginalité du gangstérisme. Le 8 avril 1970, il est arrêté, accusé de braquages, qu'il reconnaît, et du meurtre de *deux pharmaciennes, qu'il nie. Lors* de son procès, en 1974, on a le sentiment d'assister à un règlement de comptes entre une société qui a eu peur et un symbole de la jeunesse qui s'est soulevée à la fin des années 60. Il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, alors que l'accusation n'a rien pu prouver. Dans la salle de la cour d'assises de Paris, c'est l'émeute. Puis intellectuels et artistes se mobilisent pour Goldman. Son pourvoi en cassation est accepté, il est rejugé en 1976 et acquitté par la cour d'assises de la Somme. En prison, il écrit un très beau livre, publié en 1975, *Souvenirs obscurs d'un juif polonais né en France.*

Selon Dollé, *« Goldman est resté un insoumis. En 1976, quand il sort de prison, c'est une disposition d'esprit de plus en plus mal vue. Depuis la désagrégation de la mouvance gauchiste, l'irrégulier est passé de mode »*. Il écrit dans *Libération*, et, en 1977, publie *L'Ordinaire mésaventure d'Archibald de Rapoport*, sorte de roman picaresque qui met en scène un tueur méditatif – et qui met mal à l'aise beaucoup de ses amis. Pour le reste, on ne sait pas très bien quelles sont ses activités. *Certains prétendent qu'il fait de la* contrebande d'armes. Le 20 septembre 1979, à quelques jours de la naissance de son fils, il est tué dans la rue. Il a trente-cinq ans. Un mystérieux groupe « Honneur de la police » revendique son assassinat, qui n'a jamais été élucidé.

Pierre Goldman
Philosophe autodidacte, fou de musique, passionné de jazz et de rythmes sud-américains (Jean-Paul Dollé évoque superbement les nuits à La Grande Séverine, au Quartier latin), Pierre Goldman ne pouvait qu'être, dans cette société, un passant provisoire, la métaphore romanesque d'un écrivain improbable, un météore aussi inquiétant qu'attirant : « C'est ce Goldman tour à tour sartrien, combattant antifasciste, musicien inspiré, qui nous fascina tous, écrit Dollé. *Il portait en lui nos désirs d'ailleurs et refusait violemment ce qui nous révoltait. Mieux que nous il savait le manifester. »*

S'il ne faisait que raconter, avec empathie et émotion, cette histoire *qui fut celle de son ami*, Jean-Paul Dollé aurait simplement écrit un récit de souvenirs. Mais son livre va bien au-delà. Outre les portraits, vifs, pertinents, originaux, subtils, qu'il trace des figures intellectuelles de l'époque, Lacan, Deleuze, Althusser, Dollé donne à comprendre, de l'intérieur, le parcours de ces *« jeunes mâles »* d'hier qui sont devenus les hommes de pouvoir d'aujourd'hui – en politique, dans les médias, dans les entreprises. Goldman partageait avec eux une impossibilité à *« concevoir des rapports d'égalité avec l'autre sexe »*, un embarras avec la sexualité et des désirs *« d'honneur et de fraternité »*, de *« communion avec les autres mâles, combattants, amis ou ennemis, peu importe »*. Mais lui, dit Dollé, était assuré de *« ne jamais consentir à la communauté des seigneurs »*. Face à tous ces futurs « petits maîtres » à l'esprit policier, Goldman est le héros ambigu qui veut défier la mort. Héros sartrien parce que « non récupérable ».

Finalement, Goldman est moins éloigné de cette avant-garde intellectuelle *« structuraliste, tel-queliste »*, qu'il détestait – lui préférant *« l'archaïsme du courage »* – que de ceux qui prétendaient « faire la révolution » par simple passion de commander. Car la question qui l'obsède, c'est celle de l'écrit. *« Je voulais écrire ma vie dans la vie, l'y inscrire, qu'elle soit un roman*, dit-il dans *Souvenirs obscurs... Elle ne le fut pas et de l'avoir écrite sans la romancer ne la transforme pas en roman. »* Et Dollé commente : *« Vouloir écrire sa vie mais ne pas écrire dans sa vie ; que sa vie soit un roman et s'interdire d'être romancier, par honte d'écrire. Goldman n'a pas d'autre manière de surmonter cette contradiction fondamentale que d'accomplir des crimes pour les expier, et par là même, se laver de l'infamie d'écrire, puisqu'il écrit pour se défendre. »* Mais c'est sans doute le sujet d'un autre livre.

Si la lecture de Jean-Paul Dollé est si stimulante, ce n'est pas à *cause de la figure héroïque de Goldman*, c'est au contraire parce qu'il ne cède jamais à l'héroïsation niaise et que son livre n'est pas un morceau de passé, mais un matériau pour penser l'avenir. A ce titre on ne saurait trop recommander aux anciens *« jeunes mâles »* de le méditer longuement et plus encore aux jeunes femmes de l'analyser en détail. Car les hommes dont on parle ici, ce sont leurs pères, et si elles ne sont pas résolues à combattre leur vision des femmes, elles feraient mieux de ranger leurs livres et de s'en tenir au tricot.

Josyane Savigneau

La croisade réenfantée

Suite de la page 1

D'où, comme pour délester l'œuvre majeure en élaboration, de tout ce qui l'a accompagnée au *cours de son enquête sans se* maintenir strictement sur la voie du processus historique de la croisade, cette énorme et superbe excroissance *Du sacré – croisades et pèlerinages. Images et langages* (Gallimard, 1987). *Le Mythe de croisade* est une incursion au cœur du sacré historique.

Cette incursion, Alphonse Dupront l'a menée selon la méthode qu'il explique très bien, des *« convergences »*. D'une part, une enquête « événementielle » au long des trois siècles (XIe-XIIIe) des croisades réelles, puis de la survie en continuité pendant quatre siècles (XIVe-XVIIe) de croisades espérées, rêvées. D'autre part, un enfoncement dans les *profondeurs du mythe de la croisade* sans asservissement précis à la chronologie, du temps de sa naissance jusqu'à aujourd'hui et vers demain. D'un côté, un parcours extensif, de l'autre une plongée intensive. Ce croisement entre deux enquêtes menées séparément représente probablement le plus grand apport de cette œuvre à la méthode historique.

On peut aussi voir dans cette méthode une dialectique entre le diachronique et le synchronique ou, encore, une enquête menée selon deux durées, deux rythmes temporels différents. Dans le diachronique de longue durée, Alphonse Dupront propose des relèves surprenantes. Pour les acteurs du pèlerinage, il note des successions depuis longtemps repérées, mais qu'il éclaire d'un jour nouveau. Le missionnaire qui, à partir du XIIIe siècle, a tendance à remplacer le croisé sur les routes de Terre sainte n'est plus un volontaire qui décide de partir, mais un envoyé dont la mission témoigne non seulement d'une mutation dans les motivations de la croisade mais de transformations dans les structures de pouvoir de la chrétienté. Il témoigne aussi du rôle désormais joué par l'enseignement dispensé dans les universités et par le moyen de la scolastique. Avec le missionnaire va le marchand, plus tard l'explorateur et souvent le savant ou l'artiste. Sans que l'esprit de la croisade l'ait tout à fait quitté. Mais la croisade est aussi, en profondeur, socialement et mentalement, matériellement même, pulsion des humbles, *« libération de l'ordinaire »*.

Il y a dans *Le Mythe de croisade* toute une histoire sociale qui s'ordonne autour des mouvements verticaux – et surtout horizontaux. La croisade a-t-elle été vraiment un *« ordre communiant »* ? Sans doute. Mais une *« société de frères »* ? Seulement en route, dans ce cas. A l'arrivée, la hiérarchie reprend plus forte qu'au départ. La féodalité des Etats chrétiens de Terre sainte est la plus rigoureuse qui ait existé.

Autre ébauche de transfert, de remplacement : Saint-Jean-d'Acre, dernière place chrétienne en Orient, tombe en 1291, le pape organise à Rome en 1300 le grand pèlerinage de la chrétienté, sous le *signe du jubilé. Les cinquantenaires* jubilaires vont-ils tenir lieu de croisades internes ? Pas vraiment, mais ce qui va se passer à Rome en l'an 2000 ne va-t-il pas montrer la longue vie et la résurgence du mythe de croisade ?

Autre grand tournant, celui de la découverte de l'Amérique, dont Dupront, s'appuyant sur Chateaubriand, fait une sorte de croisade ouvrant les temps modernes. Il est vrai qu'aucun homme n'a été sans doute plus habité par le mythe de croisade que Christophe Colomb. Par ce rapprochement, Dupront opère une mondialisation du *mythe, prélude à la phase de* généralisation mais aussi de fragmentation.

La méthode de ces convergences conduit ainsi Alphonse Dupront à doubler l'*« histoire du mythe de croisade »* d'une *« connaissance de la croisade »* qui mobilise l'ensemble des sciences sociales : sociologie, philosophie et même *« physique »* de la croisade. Mais il ne décolle cependant pas de l'Histoire, retrouvant *in fine* la convergence entre une ultime mise en perspective de *« la croisade dans le temps »* et une mise en valeur des *« significations de la croisade »*. Ainsi, Alphonse Dupront, sans soustraire la croisade et son mythe à la durée, les présente en faisant éclater les cadres de la discipline historique. Et il dote l'histoire occidentale d'une mythologie moderne née au cœur du Moyen Age et qui vient battre aux bords et de notre présent et de l'éternité.

Historien de la durée, Alphonse Dupront est aussi historien de l'espace, historien de l'histoire dans l'espace. C'est là qu'il voit l'ancrage fondamental d'une histoire *qui s'inscrit dans* l'espace-temps. Rien de plus significatif, de plus fort à cet égard que l'accent mis sur les lieux, sur les villes. Car les villes sont par excellence chargées d'histoire et de mythe. Alphonse *Dupront montre merveilleusement* comment l'homme médiéval est la proie de deux couples, l'un franchement antithétique, l'autre, dans une double dialectique chronologique et imaginaire, à la fois complémentaire et constitutif. Le premier, c'est Jérusalem et Babylone, la ville du salut et la ville de la perdition. Le second, c'est Jérusalem et Rome, la Ville sainte et la Ville éternelle. Au temps des croisades réelles, Jérusalem, qui éclipse Rome, est le centre de la terre. Quand elles sont passées, Rome s'impose. Le jubilé de 1300 l'affirme. Finis l'exil d'Avignon et le Grand Schisme, Rome centralise pouvoir et sacralités. Peut-être minimisée par Dupront, une des causes de la croisade, de son succès initial, de ses orientations n'a-t-il pas été la volonté entêtée des papes à se servir de la croisade comme d'un instrument d'unification de la chrétienté sous sa direction ? Avant que Rome ne devienne la tête, le pape, dans ou hors de Rome, l'a été. Dupront n'a-t-il pas trop dédaigné une histoire politique aux péripéties événementielles qu'il considérait comme trop mesquines ?

Le couple Jérusalem-Rome, c'est aussi le couple Orient-Occident central dans cette histoire travaillée par un double mouvement géographique et spirituel inverse : l'Orient producteur de sacré et l'Occident consommateur qui, grâce aux transferts de la croisade, surmontera son infériorité originelle. *Le* « passage » se fait dans les deux sens. Là où éclate encore le génie d'Alphonse Dupront, c'est dans la mise en valeur du poids de l'image. Dès le début, il avait posé l'attraction de l'image de Jérusalem. Il a approfondi celle de l'image du Christ. Le croisé est un imitateur du Christ. Et ce Christ, c'est le Christ souffrant, le Christ de la Passion, indétachable comme image et objet du désir de la croix à laquelle il fut cloué, troisième *image emblématique de la croisade*. Ainsi Saint Louis, vaincu, fait prisonnier, humilié à la croisade, en retire un prestige surprenant. Il a imité le Christ, il est devenu *imago Christi*.

Historien des forces de *« la vie dans l'histoire »*, Dupront magnifie les réalités cosmiques, biologiques et femelles. « Sa » croisade n'est *pas seulement affaire d'hommes*, la femme y a une place essentielle, et, dans le mythe, ce culte d'une force féminine qu'est la culture de la Terre, de la terre-mère. Jérusalem vit dans et de la terre sanctifiée par le sang du Christ.

Dans cette obsession de la Terre et de la femme, Alphonse Dupront s'avance parfois vers les frontières périlleuses des théories obscures des Terres-Mères, mais l'historien a presque toujours le sursaut qui permet d'échapper aux vapeurs intemporelles.

Il reste qu'il est plus chtonien qu'ouranien. Les croisés marchent les yeux plus tournés vers la terre que vers le ciel, vers la Jérusalem terrestre que vers la céleste qu'ils rêvent de faire redescendre sur terre. Ils sont imprégnés de millénarisme, et si Dupront estime que le millénarisme médiéval prend son essor sur l'échec de la croisade n'est-ce pas parce que, pour lui, il y a continuité de l'une à l'autre, la rupture n'étant que spatiale, Jérusalem ne s'enfermant plus dans la Palestine ?

Mais si les profondeurs de l'histoire d'Alphonse Dupront sont plutôt celles que les hommes ont sous leurs pieds qu'au-dessus de leur tête, il n'en reste pas moins que *Le Mythe de croisade* enrichit la pensée historique de si vastes territoires que cette œuvre restera comme un des plus grands monuments de l'historiographie du XXe siècle.

Jacques Le Goff

هكذا من الأصل

L'EDITION FRANÇAISE

● **Boulanger chez Grasset.** L'écrivain Daniel Boulanger, membre de l'Académie Goncourt, quitte Gallimard, qui le publiait depuis 1969, pour rejoindre Grasset. Son dernier roman, *Talbart*, paraîtra encore chez Gallimard en janvier 1998. Sur les dix membres du jury Goncourt, quatre seront des « auteurs Grasset » : avec Daniel Boulanger, François Nourrissier (président), Edmonde Charles-Roux et André Stil.

● **Dernière sélection des prix Médicis** remis le 3 novembre. Pour le Médicis français : *Les Deux Léopards* de Jacques-Pierre Amette (Seuil), *Le Tunnel sous la Manche* de Michel Cyprien (Mercure de France), *Les Nuits de Strasbourg* d'Assia Djebar (Actes Sud), *La Sainte Famille* de Charles Dupéchez (Grasset), *Les Sept Noms du peintre* de Philippe Le Guillou (Gallimard), *Namokel* de Catherine Lépront (Seuil), *Les Trois Parques* de Linda Lê (Bourgois), *Amour noir* de Dominique Noguez (Gallimard), *La Compagnie des spectres* de Lydie Salvayre (Seuil), *La Télévision* de Jean-Philippe Toussaint (Minuit). Pour le Médicis étranger : *America* de T. C. Boyle (Grasset), *Le Grand Passage* de Cormac McCarthy (L'Olivier), *Eureka Street* de Robert McLiam Wilson (Bourgois), *La Mitrailleuse d'argile* de Viktor Pelevine (Seuil), *Le Procureur* d'Augusto Roa Bastos (Seuil), *La Dernière Tournée* de Graham Swift (Gallimard), *Les Derniers Jours de Hong-Kong* de Paul Théroux (Grasset). Pour le Médicis essais : *Le Fleuve Combelle* de Pierre Assouline (Calmann-Lévy), *Le Tombeau de Bossuet* de Michel Crépu (Grasset), *Le Bien et le Mal* d'André Glucksmann (Laffont), *Puissance du sommeil* de Jacqueline Risset (Seuil), *Court traité du paysage* d'Alain Roger (Gallimard), *Passions impunies* de George Steiner (Gallimard), *Aragon* de François Taillandier (Fayard), *Le Siècle des intellectuels* de Michel Winock (Seuil)

● **Dernière sélection Femina** (3 novembre). Restent sélectionnés : *La Tunique d'infamie* de Michel del Castillo (Fayard), *Grâce et Dénuement* d'Alice Ferney (Actes Sud), *Amour noir* de Dominique Noguez (Gallimard), *La Bataille* de Patrick Rambaud (Grasset), *La Compagnie des spectres* de Lydie Salvayre (Seuil), *Coup de lame* de Marc Trillard (Phébus). Pour le Femina étranger : *La Capitale déchue* de Jia Pingwa (Stock), *Dans le noir* de Svetlana Velmar-Jankovic (Phébus). *La Mitrailleuse d'argile* de Viktor Pelevine (Seuil), *Le Procureur* d'Augusto Roa Bastos (Seuil), *La Femme égarée* de Tim Winton (Rivages).

● **Seconde sélection Interallié** (19 novembre) : *Les Deux Léopards* de Jacques-Pierre Amette (Seuil), *Le Cancre* de Thierry Desjardins (Laffont), *Je pense à autre chose* de Jean-Paul Dubois (L'Olivier), *La Petite Française* d'Eric Neuhoff (Albin Michel), *La Bataille* de Patrick Rambaud (Grasset).

CORRESPONDANCE

Sherlock Holmes assassiné (suite)

Suite à l'article paru dans « Le Monde des livres » du 19 septembre 1997, nous recevons d'Hélène Amalric, la mise au point suivante :

« *Je m'étonne de voir paraître sous l'égide du* Monde *un article de M. Saint-Joanis, baptisé « Sherlock Holmes assassiné », dont la virulence appelle une réponse de ma part, et ne peut que surprendre lorsque l'on prend la peine de comparer la somme de travail que représente ce volume de huit cents pages, et la « moisson d'erreurs » relevées par son auteur dans cette édition, dont je tiens tout d'abord à souligner qu'elle a été entreprise avec l'accord des agents littéraires de sir Arthur Conan Doyle, notamment pour ce qui concerne le texte de référence.*

M. Saint-Joanis semble opposer de façon bien tranchée une « version » américaine et une « version anglaise » de l'œuvre de celui-ci. On peut d'une part se poser la question de savoir pourquoi Conan Doyle, puis ses héritiers, disposant depuis un siècle du droit d'exiger des rectificatifs que le droit moral de l'auteur leur aurait accordé sans aucun problème, ne l'ont jamais fait. Peut-être estimaient-ils que l'œuvre ne se trouvait pas fondamentalement dénaturée par ces différences ? Ainsi, les éditeurs américains de Sherlock Holmes ont-ils sans doute préféré débaptiser The Adventure of the Reigate Squire *(*squire *au singulier et non au pluriel, comme l'indique M. Saint-Joanis), non pas parce que le mot* squire *ne leur plaisait pas, mais bien plutôt parce que le* squire *anglais, propriétaire terrien, est aux Etats-Unis un magistrat qui n'a rien d'un châtelain.*

D'autre part, comme pour tant d'auteurs populaires, l'œuvre de Conan Doyle a paru sous des formes tellement diverses et variées que les travaux bibliographiques recensant les divergences d'une édition à l'autre – et je ne parle ici que de la langue anglaise – rempliraient aisément plusieurs malles du Dr. Watson.

Thierry Saint-Joanis affirme que le deuxième paragraphe du Patient à demeure *(*The Resident Patient*) a été écrit pour l'aventure de* La Boîte en carton *(*The Cardboard Box*). Je me garderai bien de le contester, mais me référant à l'*Encyclopaedia Sherlockania, *aux travaux de Pierre Nordon ainsi qu'à ceux de Paul Gayot, éminents sherlockiens, je crois constater que* The Cardboard Box, *publiée en magazine en 1893, fut omise en raison de problèmes de « moralité » de certaines éditions des* Mémoires de Sherlock Holmes *en 1894, puis ajoutée à* Son dernier coup d'archet *en 1917, et que Conan Doyle lui-même, appréciant ce paragraphe « divinatoire » de Sherlock Holmes, l'inséra dans* The Resident Patient. *Pour ma part je préfère souscrire à la thèse soutenue par Paul Gayot en 1985 dans* La 3e Tache, *le bulletin de la Société des amis d'Henri Fournaye, selon laquelle le Dr. Watson, sous la pression de son agent littéraire Conan Doyle, et troublé à cette époque par l'agonie de son épouse survenant après la mort de son ami Sherlock Holmes, aurait d'abord accepté de retirer ce paragraphe avant de se raviser et de le réintégrer dans* The Resident Patient...

En ce qui concerne les attaques contre la traduction en elle-même, au nombre de quatre, si je compte bien, elles sont entièrement assumées par Catherine Richard et moi-même. Au risque de mécontenter les exégètes, c'est un travail de « traduction », et non de mot à mot, qui a été effectué dans ces pages. Ainsi, Conan Doyle ayant utilisé dans L'Aventure de l'escarboucle bleue *le mot* goose *au sens propre et figuré, il a paru plus judicieux à la traductrice, pour transmettre la nuance, de remplacer l'oie par la dinde... Fallait-il choisir de respecter l'esprit ou la lettre du texte ? Il s'agit là d'un débat qui remonte aux origines de la traduction.* »

Hélène Amalric

Résistance à Mouans-Sartoux

Dans le cadre du Festival du livre de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), qui fêtait son 10e anniversaire, du 17 au 19 octobre, et qui a comptabilisé 25 000 visiteurs, s'est tenu un débat public le 18 octobre autour du thème « Le politique et les bibliothèques ». Le sujet est devenu brûlant depuis que le Front national a été élu à la tête de plusieurs municipalités de la région PACA et entend y faire régner son ordre culturel, notamment à Marignane, où l'accès à la bibliothèque municipale est désormais interdit aux enfants de moins de neuf ans non accompagnés de leurs parents (*Le Monde* du 18 octobre 1997). Dans diverses bibliothèques, les rayons ont été expurgés de maints ouvrages non conformes aux critères requis par le FN, tels les romans policiers de la série « Le Poulpe » et les Mémoires de Jean-François Revel, en passant par les œuvres de Freud ou le livre de Frédéric Martel, *Le Rose et le Noir*, consacré à l'homosexualité en France depuis 1968.

Michel Dreyfus, historien, a rappelé les heures sombres de l'Allemagne à l'arrivée des nazis et la censure en France sous Vichy. Gottfried Honegger a évoqué la retraite forcée en Provence d'artistes comme Jean Arp, Sonia Delaunay ou Alberto Magnelli, pendant la guerre. Puis Jean-Luc Gautier-Gentès, inspecteur général des bibliothèques, a expliqué la situation juridique des bibliothèques municipales, aidées par l'Etat mais peu contrôlées par lui. Au mieux l'Etat peut-il exiger de récupérer l'aide qu'il a investie dans des projets qu'amputent les municipalités, et ce sera le cas en Provence. Mais par ailleurs il ne peut imposer ses choix, pas plus que les bibliothécaires ne peuvent vraiment s'opposer aux pressions et aux tracasseries d'un(e) maire, comme l'ont expliqué Jean-Jacques Boin, délégué pour le livre à la DRAC Provence, et Marie-Pascale Bonnal, de l'Association des bibliothécaires français.

Divers auteurs se sont exprimés avec des bonheurs inégaux. Yvan Audouard, après avoir annoncé qu'il ne connaissait pas le sujet, a parlé de lui. Jean-Marie Barnaud a brillamment soutenu la cause de la poésie. Benamar Mediene, « *Algérien désespéré* », s'est décrit comme « *un homme en marche* ». Jean-Paul Curnier a évoqué son expérience d'antifasciste dans la région. Il participera au prochain Salon du livre antifasciste de Gardanne, du 15 au 23 novembre, dont Marc Baltayan a donné le programme en conclusion. Une centaine d'auditeurs étaient venus témoigner de leur soutien à la cause des bibliothèques libres.

Michel Braudeau

De l'art, évidemment

« *Il n'y a rien de commun entre la plante de pied et le bonheur. Pourtant, cherchez bien...* » Cet extrait du *Dictionnaire de l'Evidence* donne le ton de la revue de création littéraire et artistique, *L'Evidence*. Il y a quatre ans, Marie-Hélène Dumas et Pierre Tilman créent une association destinée à donner la parole à des artistes, quels qu'ils soient, connus ou non, sous la seule condition qu'ils aient un état d'esprit, un humour en commun. L'équipe d'artistes s'agrandit « *au hasard des rencontres* », accueillant Topor, Ben, Willem et poursuivant la même interrogation, « *C'est quoi le réel ?* », à travers des thèmes divers : « *Musiques* », « *Gueules de bois* », « *Des femmes* »...

L'Evidence se refuse cependant à émettre des théories : elle n'est pas une revue d'analyse. Les artistes la considèrent comme une « *proposition* », une « *manière d'être* » et prétendent avant tout relier vie et culture, ancrer l'art dans la réalité. Elle est surtout un bel objet, qui intéresse particulièrement bibliophiles et amateurs d'art, d'autant plus que chaque numéro comporte un tirage de tête, signé et accompagné d'une lithographie originale. Ces artistes aimeraient toucher le grand public, mais l'absence d'un véritable réseau de diffusion rend difficile la vente des revues. C'est peut-être par la collection *La Guérilla des écritures*, qui regroupe des ouvrages réalisés conjointement par un artiste et un auteur – Hervé Di Rosa et Pascal Uccelli, par exemple –, que cette maison d'édition parviendra à toucher un plus large lectorat.

Cette initiative singulière ne saurait toutefois s'adresser à tous, ne serait-ce que par le prix relativement élevé de la revue (90 F et à partir de 1 300 F pour les tirages de tête). Il reste que le fruit de ces rencontres entre poètes, écrivains, danseurs et autres « *artistes* » est une heureuse combinaison de pensées, de réflexions, drôles parfois, décalées souvent, où sérieux et légèreté se côtoient. (*Renseignements et abonnements* : L'Evidence, 9 bis, rue Turpin, 94120 Fontenay-sous-Bois. Tél/Fax : 01-48-75-15-41.)

Elin Wrzoncki et Gaëlle Ruby

AGENDA

● ***LES 24 ET 25 OCTOBRE.* GENET.** A Paris, *à l'occasion du cinquantenaire des* Bonnes, de Jean Genet, l'IMEC organise un colloque réunissant chercheurs et metteurs en scène qui ont monté la pièce (rens. : 01-42-61-29-29)

● **JUSQU'AU 28 OCTOBRE. BLAVIER. A Bruxelles,** exposition sur André Blavier, écrivain dénicheur de fous littéraires, ami de Raymond Queneau, éditeur de la correspondance de Magritte, à l'occasion de laquelle est éditée une plaquette intitulée *André, le don d'ubiquité* (Maison du spectacle La Bellone, 46, rue de Flandres, Bruxelles)

● **LE JEUDI 30 OCTOBRE. ENTREPRISES. A Paris,** l'association des Amis de *Passages* organise un colloque sur le thème « Compétitivité des entreprises, compétitivité des nations » avec la participation notamment de Edmond Alphandéry, Pierre Gadonneix, André Le Saux... (de 9 h 30 à 12 h 30, et de 14 h 30 à 17 h 30, Carré des sciences, Amphithéâtre Poincaré, 25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, rens. : 01-45-86-30-02).

A L'ETRANGER

● ***ROYAUME-UNI : Le destin de WH Smith***

La semaine dernière, Tim Waterstone (« *Le Monde des Livres du 10 octobre* ») a renouvelé sa proposition d'achat de la chaîne WH Smith (qui comprend principalement la distribution de livres – dont les librairies Waterstone – celle des disques Virgin, de journaux et de papeterie) et a essuyé un deuxième refus. Les actionnaires de WH Smith ont naturellement commencé à se poser des questions, ce qui a conduit Richard Handover, le patron de la chaîne, à annoncer qu'il mettait à l'étude un plan de restructuration en se recentrant sur les activités premières du groupe : les livres de grande diffusion, la presse et la papeterie, afin de retrouver ce qui avait fait sa force, la proximité avec le consommateur. Toutefois, il est assez probable que Tim Waterstone fasse une troisième offre. Les actionnaires qui devaient rencontrer la direction de WH Smith mercredi 22 au moment de l'assemblée générale annuelle, ont donc eu l'occasion de formuler leurs inquiétudes.

● **ESPAGNE : petits et gros prix**

Le prix Planeta d'un montant de cinquante millions de pesetas (vingt-quatre après impôts, soit neuf cent trente-six mille francs) a été attribué au jeune écrivain Juan Manuel de Prada qui, à vingt-six ans, a déjà trois livres à son actif « *Coños* » (1994), « *Los silencios del patinador* » (1995) et *Las Máscaras del heroe* (1006) (« Le Monde des Livres du 17 janvier 1997 »), un très (trop ?) gros roman qui mêlait personnages réels et fictifs traités par folie douce et folie furieuse dans une débauche d'érudition impressionnante (à paraître au Seuil, courant 1998). Le roman primé s'intitule *La Tempestad* et est, paraît-il, fort différent du précédent. Le Premio Nacional de Narrativa, beaucoup plus discret, et d'un montant de deux millions de pesetas décerné par le minsitère de l'éducation et de la culture, a été attribué à Alvaro Pombo pour *Donde las mujeres*.